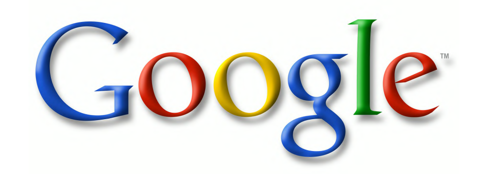
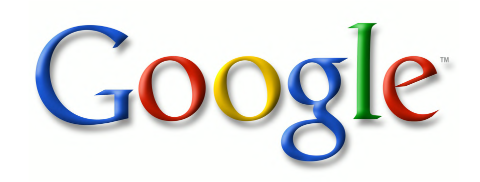
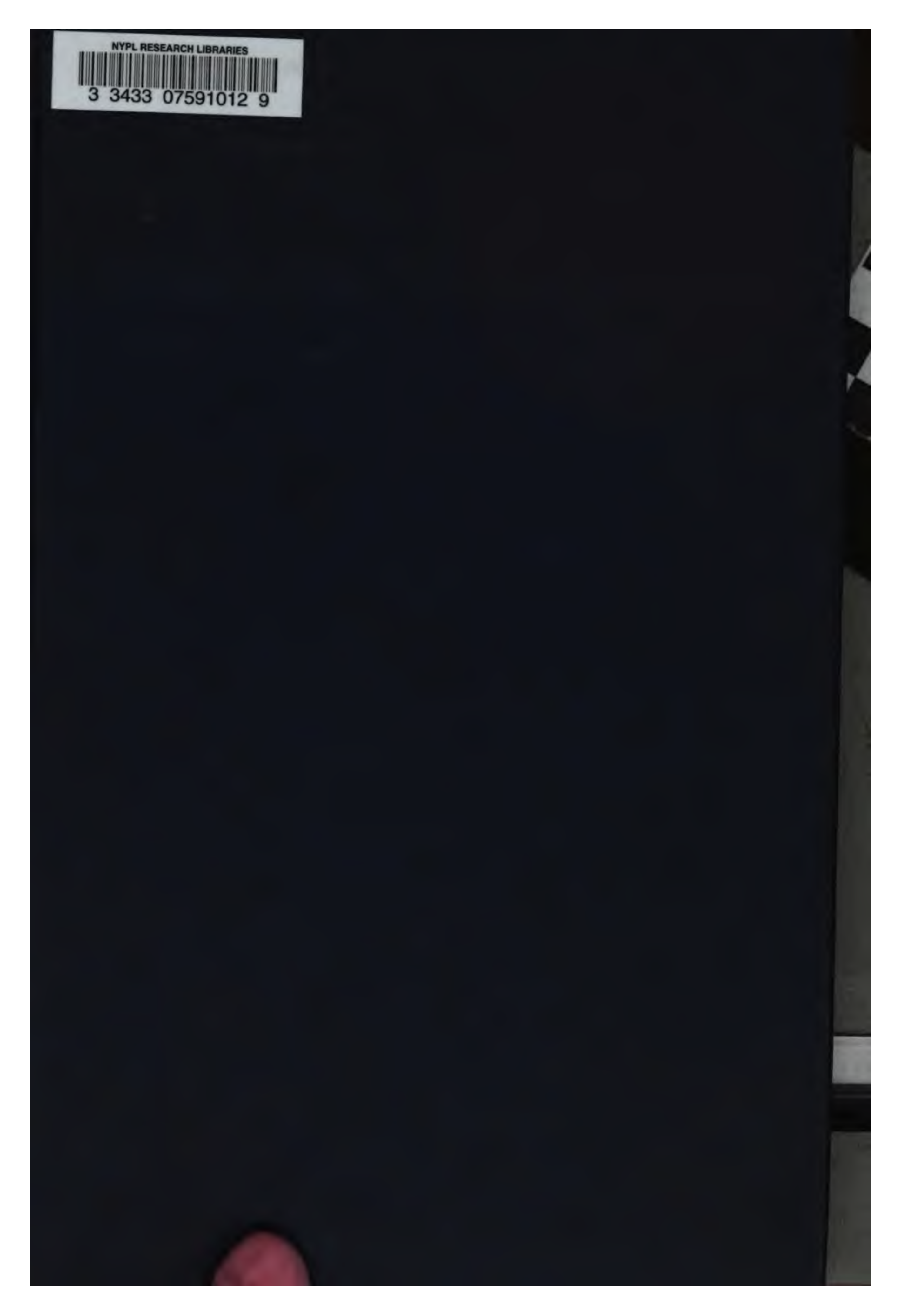





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591012 9





DU

DIALECTE BLAISOIS

ET

DE SA CONFORMITÉ AVEC L'ANCIENNE LANGUE

ET L'ANCIENNE PRONONCIATION FRANÇAISE

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR F. TALBERT

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU PRYTANÉE MILITAIRE
DE LA FLÈCHE.

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE,
RUE DE MÉDICIS, 7.

1874

French language – [illegible] – [illegible]

French language Pronunciation

Fr[illegible]

LA FLÈCHE, IMPRIMERIE BESNIER-JOURDAIN.

DU

DIALECTE BLAISOIS

ET

DE SA CONFORMITÉ AVEC L'ANCIENNE LANGUE

ET L'ANCIENNE PRONONCIATION FRANÇAISE

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

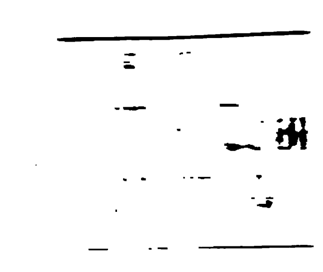
PAR F. TALBERT

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU PRYTANÉE MILITAIRE
DE LA FLÈCHE.

LA FLÈCHE
COUDRET-MARÇAIS, libraire,
RUE DU COLLÉGE.

PARIS
Anc. Librairie FRANCK, VIEWEG, propr.
67, RUE RICHELIEU, 67.

1874



AVANT-PROPOS

C'est une chose extraordinaire combien au milieu de la diversité des dialectes, qui se partageaient la France au moyen-âge, il est difficile de démêler d'une manière certaine la véritable prononciation de notre vieille langue. L'embarras s'accroît encore de la variété et de l'incertitude de l'orthographe, de l'ignorance où l'on est de l'origine des copistes, et même souvent de la multitude des manuscrits. Des érudits qui ont touché avant moi à cette intéressante question, le plus grand nombre, à mon avis, a commis des erreurs, quelquefois très graves [1]. D'autres l'ont traitée avec une impardonnable légèreté. Mon but ici n'est point de l'envisager tout entière. Je ne veux m'occuper dans ce travail que du dialecte Blaisois, et quand l'occasion s'en présentera (et elle s'offrira souvent), de sa conformité avec l'ancienne langue française. Qu'on ne cherche donc point dans cet ouvrage une étude complète sur la prononciation du vieux français. Je n'aborde la question que dans ses rapports avec mon sujet.

Mon plan est bien simple. Je parlerai d'abord du son des voyelles, ensuite du son des diphthongues, enfin de celui des consonnes. Après, je m'occuperai de plusieurs des parties du dis-

(1) Voir notamment le Chapitre sur la prononciation de la voyelle *u*, et de la diphth. *eu*.

cours, en m'étendant particulièrement sur les verbes. Ce livre sera donc comme un dictionnaire et une grammaire du dialecte parlé à Blois et dans ses environs, mais spécialement dans le canton de Mer.

M. le comte Jaubert a fait un glossaire du langage qu'on parle dans le centre de la France. Ce livre décèle un immense travail, et l'auteur y fait preuve d'une grande érudition ; mais son défaut, à mes yeux, c'est d'embrasser une trop vaste étendue de pays. On ne parle pas ici comme on parle là, de sorte qu'il y a des mots, que l'on peut croire usités dans tout le centre, qui ne sont employés que dans une région et ne seraient pas compris dans une autre. Je mesure, non le mérite, mais l'utilité d'un ouvrage de cette nature au peu d'étendue de pays que l'auteur a embrassé. Le glossaire du dialecte d'un seul canton sera beaucoup plus utile aux savants présents et futurs pour l'histoire de notre langue, que celui d'une province considérable. Aussi j'avais songé d'abord à faire un glossaire du dialecte Merrois, mais je me suis aperçu bien vite que, pour parvenir à ce but, je n'avais besoin, excepté pour un petit nombre de mots, que de faire un tri parmi les deux volumes du comte Jaubert. Outre que mon travail y aurait perdu de son mérite et de son originalité, j'ai pensé que je rendrais peut-être un plus grand service à la philologie française en exécutant mon plan, tel que je l'ai conçu.

TABLE

DES PRINCIPAUX AUTEURS CITÉS ET DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CET OUVRAGE.

GRAMMAIRES, DICTIONNAIRES, PHILOLOGIE.

Acad. fr. — Observations de l'Académie française sur les remarques de M. de Vaugelas, Paris, Coignard, 1704.

A. de Boisreg. — Réflexions ou remarques critiques sur l'usage présent de la langue française (par Andry de Boisregard), Paris, d'Houry, 1692.

Bibliot. des Enf. — La Biblioteque *(sic)* des Enfans, ou les premiers élémens des lettres, etc., 3 vol. Paris, P. Simon, 1733 (par le sieur Dumas.)

Buff. — Grammaire françoise sur un plan nouveau, etc., par le P. Buffier, Paris, Musier, 1729.

Chevall. — Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet, Paris, Dumoulin, 1858.

Cl. Fauch. rec. — Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans etc. (par Claude Fauchet), Paris, Patisson, 1581. (Voy. Orig. des Dign.)

Cotgr. — A french english dictionnary by R. Cotgrave, London, Humphrey Robinson, 1650.

Dict[re] de Mén. — Dictionnaire Etymologique de la langue française, par M. Ménage, 2 vol. in-fol., Paris, Briasson, 1750.

Ducl. — Grammaire générale et raisonnée, etc., avec les remarques de Duclos, Paris, Prault, 1756.

Dum. — Dumarsais. (Cité dans l'Encyclopédie méthodique, grammaire et littérature, Paris et Liège, 1782.)

Fauleau. — Elémens de grammaire française, par Fauleau, Paris, 1781.

F. Burg. — Grammaire de la langue d'Oïl, etc., par G. F. Burguy, 3 tom, Leipzig, Kittler, 1856.

F. Gén. Variat. — Des variations du langage français, depuis le XII[me] siècle, par F. Génin, Paris, F. Didot, 1845.

F. Morel. — Petit thrésor des mots françois, etc., par Fédéric Morel, interprète du roy, Lyon, 1656.

G. de Bibl. — Gautier de Biblesworth (cité pag. 27 et 28 de l'introduction du Palsgrave.)

G. du Guez. — An introductorie for to lerne, to rede, to pronounce and to speke trewly, etc. (à la suite du Palsgrave.)

G. Fallot. — Recherches sur les formes grammaticales de la langue française, etc, par G. Fallot, Paris, 1839.

Girard. — Les principes de la langue françoise, etc., par l'abbé Girard, Paris, Lebreton, 1747.

Gir.-Duviv. — Grammaire des Grammaires, etc., par Girault-Duvivier, Paris, Janet et Cotelle, 1836.

Gr. de Colyng. — Grammaire de Colyngburne (cité pag. 30 et 31 de l'introduction du Palsgrave.)

H. Est. Gloss. — Glossaria duo e situ, etc., comment. Henr. Stephanus, 1573.

H. Est. Précell. — La précellence du langage françois, par Henri Estienne, etc. (édit. Feugère), Paris, Delalain, 1850.

H[re] de la lang. — Histoire de la langue française, etc., par Littré, Paris, Didier, 1863.

Jaub. — Glossaire du centre de la France, par le comte Jaubert, Paris, Nap. Chaix, 1856.

J. Nicot. — Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne, etc., par Jean Nicot, Paris, David Douceur, 1606.

J. Palsgr. — L'éclaircissement de la langue française, par Jean Palsgrave, suivi de la grammaire de Giles du Guez, etc., par F. Génin, Paris, Imprim. Nat. 1852.

Jullien. — Traité complet de grammaire française, par B. Jullien, Paris, Hachette, 1852.

L. Chamb. — A grammar of the french tongue by Lewis Chambaud, London, 1775.

L. Chifflet — Essay d'une parfaite grammaire françoise, par le P. Laurent Chifflet, jésuite, 10me éd. Bruxelles, 1697.

L'ent. du dict. — L'enterrement du dictionnaire de l'Académie, s. l. ni nom d'aut., 1697.

Littré. — Dictionnaire de la langue française, etc., par Littré, Paris, Hachette.

Livet. — La grammaire française et les grammairiens du XVIme siècle, par Ch. L. Livet, Paris, Didier, 1859.

M. Muller. — La science du langage, par Max Muller, etc., Paris, Didier, 1864.

M. Mull. N^{lles} leç. — Nouvelles leçons sur la science du langage, etc., par Max Muller, Paris, Durand, 1867-68.

N^{lles} obs. — Nouvelles observations ou guerre civile des françois sur la langue, Paris, Langlois, 1688.

Patru. — Remarques de M. Patru sur les remarques de Vaugelas, Camusat, 1647 (imprimées à la fin du 2e vol. des œuvres diverses de M. Patru, etc., Paris, Marbre-Cramoisy, 1692).

Ph. de la Mad. — Dictionnaire portatif des rimes, etc., par Ph. de la Madelaine, Saintin, 1815.

Porny. — The practical french grammar, by M. Porny, 1783.

Priscien. — Prisciani Cæsariensis Intitutiones, etc., venumdantur ab Jod. Bad. Ascensio, 1516.

Régn.-Desm. — Traité de la grammaire françoise, par Régnier-Desmarais, Coignard, 1706.

Restaut. — Traité de l'orthographe française, par Restaut, 1764.

Richelet. — Dictionnaire françois, etc., par P. Richelet, Lyon, Bailly, 1681.

Richelet. — Dictionnaire de rimes de Richelet, revu par Berthelin, Paris, 1781.

OUVRAGES DIVERS EN VERS ET EN PROSE

Bibl. Jacob. — Recueil de Farces, Soties, etc., par P. L. Jacob, Delahays. 1859, contenant :

P. Path.	—	Maistre Pierre Pathelin.
N^{eau} Path.	—	Le nouveau Pathelin.
Test^{t} de Path.	—	Le testament de Pathelin.
Mor. de l'Av.	—	Moralité de l'Aveugle et du Boiteux.
F. du Mun.	—	La farce du munier.
Cond. de Banq.	—	La condamnation de Banquet.

Brantôme. — Œuvres complètes de P de Bourdeilles, abbé de Brantôme, etc., par Buchon, Desrez, 1838.

Buchon. — Théâtre français au moyen-âge, etc., par Monmerqué et Fr. Michel, Desrez, 1811.

Cérémon. — Cérémonies des gages de bataille, etc., par Crapelet, 1829.

Ch. Bourd. — La légende de maistre Faifeu, par Ch. Bourdigné, Coustelier, 1723.

Ch. d'Orl. — Poésies de Ch. d'Orléans, Giroud, 1803.

Ch. du XIIIme s. — Chansons du XIIIme siècle, tirées d'un manusc. du mus. britann. (V. Lincy, ch. hist. p. XXXVI)

Ch. et chans. pop. — Chants et chansons populaires, etc., Plon, 1858.

Ch. hist. — Recueil de chants historiques français, etc., par Leroux de Lincy, Gosselin, 1841.

Ch. norm. anc. — Chansons normandes anciennes tirées d'un recueil de 1548. (A la suite d'Ol. Basselin.)

Chr. du Guescl. — Chronique de Bertrand du Guesclin, etc., par Charrière, F. Didot, 1839.

Chr. d d. de Norm. — Voir à Ben.

Cl. Marot. — Œuvres complètes de Clément Marot, etc., Rapilly, 1824.

Cl. Marot. Ps. — Les psaumes mis en rime françoise, par Cl. Marot et Th. de Bèze; Th. Straton, 1564.

Cont. de Gaul. — Les contes facécieux du sieur Gaulard, etc., Maucroix, 1672 (à la suite de Tabourot.)

Cyr. Berg. — Les œuvres diverses de M. Cyrano Bergerac, Sommaville, 1661.

De Coll-Cauv. — Histoire universelle de Trogue-Pompée, etc., par le sieur de Collomby-Cauviguy, d'Aubin, 1644.

Jeh. Bouch. — Les annalles d'Acquitaine, etc., par Jehan Bouchet, Eug. de Marnef, 1525.

Jeh. Mol. — Poésies diverses de Jehan Molinet, etc. (Voy. Ch. Bourd., p. 117.)

J. de Montl. — Mythologie, c'est-à-dire explication des Fables, etc., par J. D. M. (Jehan de Montlyard), Frelon, 1604.

J. le Houx. — Voy. Ol. Bass.

Joach. du B. — Les Regrets et autres œuvres poétiques de Joachim du Bellay, F. Morel, 1559.

J. Rouyer. — Histoire du Jeton au moyen-âge, par Jules Rouyer, etc., Rollin, 1858.

La Monnoie. — Noei Borguignon de Gui Barôzai, etc., Lyron de Modène, 1720.

La Morl. — Le premier livre des Antiquitez, etc., de la ville d'Amiens, par M. Adrian de la Morlière, Moreau, 1627.

La N^{lle} Troye. — La Nouvelle Troye, ou mémorable histoire du siège d'Ostende, etc., Loys Elzevier, 1615.

Lafont^{ne}. — Œuvres de Lafontaine, etc., par Walckenaer, Lefèvre, 1827.

Lais inéd. — Lais inédits des XII et XIII siècl, etc., par Francisq. Michel, Techener, 1836.

Laur. H^{re} de F. — Histoire de France, par Laurentie, Lagny, 1858.

L. des Mas. L'Enéide de Virgile, etc., par Louis des Masures; J. Borel, 1572.

Le D. des III mors. — Le Dict. des trois mors et des trois vifz (à la suite de la G^{de} D^{se} Mac.)

Le Déb. du corps. — Le Débat du corps et de l'âme (à la suite de la suite de la G^{de} D^{se} Mac.)

Le Maire. — Les Troys Livres des Illustrations de Gaule, etc., Galliot, 1531, par Jehan le Maire de Belges.

Le Pays. — Amitiez, amours et amourettes, par M. Le Pays, etc., de Sercy, 1667.

Le Péd. joué. — Le Pédant joué, comédie; à Paris, 1661 (par Cyrano de Bergerac.)

Lett. de Ph. de Com. — Lettres de Philippe de Comines, tirées des archives de Florence. (V. rev. de l'Instr. publ. du 23 avril 1863.)

Rom. de Mah. — Le roman de Mahomet, etc., par Francisq. Michel, etc., Paris, 1829.

Rom. du Ren. — Le roman du Renart, etc., par Méon; Treuttel et Wurtz, 1826.

Rom. de Rou. — Le roman de Rou, etc., par Robert Wace, Rouen, 1827.

Ruteboeuf. — Œuvres complètes de Ruteboeuf, etc., par Ach. Jubinal, Paris, 1839.

Rudens. — Trois comédies de Plante, trad. par Mlle Lefèvre; Thierry et Barbin, 1683.

Sarasin. — Les œuvres de M. Sarasin (édit. de Ménage), Courbé, 1656.

Séb. Roull. — Melun ou Histoire de la ville de Melun, etc., par Sébastien Roulliard, Guignard, 1628.

Sen. da B. V. — Seneca, de Benefizii, da M. Benedetto Varchi, Giunti, 1674.

Sévigné. — Lettres de Mme de Sévigné, etc., Blaise, 1818.

St Bern. — Choix de sermons de St Bernard. (Voy. à Rois.)

Ste Euphr. — La vie de Ste Euphrosyne, etc., par A. Boucherie, 1872.

Ste Garde. — Charle-Martel ou les Sarrasins chassés de France, etc., Langlois, 1679.

Tabarin. — Les œuvres de Tabarin, etc., Delahays, 1858.

Tabourot. — Les Touches du Seigneur des Accords, etc., Est. Maucroy, 1662.

Tall. des Réaux. — Les historiettes de Tallemant des Réaux, etc., Techener, 1862.

Tavannes. — Mémoires de Gasp. de Saulx, sieur de Tavannes, 1 vol. in-fol., sans lieu, ni date, ni nom d'impr.

Th. Corneille. — Œuvres de Pierre et Thomas Corneille, Paris, 1758.

Th. de Marly. — Vers sur la mort, par Thibaut de Marly, etc., Crapelet, 1835.

Vadé. — Œuvres complètes de Vadé, etc., Londres, 1784.

Vauq. de la Fr. — L'art poétique de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnay, etc., Poulet-Malassis, 1862.

Vigneul-Marv. — Mélanges d'histoire et de littérature, etc., par Vigneul-Marville; Besoigne, 1700.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA PRONONCIATION DES VOYELLES.

CHAPITRE I[er].

De la prononciation de la voyelle A.

Règle I. — Dans les mots français où l'*â* est déjà long, le dialecte Blaisois en exagère encore la longueur en traînant sur le son de cette voyelle, et en la prononçant de toute l'ouverture de la bouche, de manière à la rapprocher du son de l'*ô* ; Ex. : *Imagination*, *passion*, *amasser*, *passer*, *classe*, *diable*, *fable*, *sable*; prononcez : *Emagénâtion*; *pâssion*; *guiâbe*; *sâbe*; etc.

« Vous prononcerez votre *a* la bouche aussi large ouverte que vous pourrez. » (Giles du Guez, p. 899.) (1)

Cette prononciation nasale, très allongée et si voisine du son de l'*ô*, ne provient à mes yeux d'aucune autre cause que de l'extension à tous les *â* longs d'une prononciation qui n'était surtout usitée autrefois que quand l'*a* était suivi dans la même syllabe d'un *m* ou d'un *n*, le plus souvent appuyés sur une autre consonne. Voici la

(1) « Bien des gens de Dauphiné se font connaître par la longueur extraordinaire qu'ils donnent à la lettre et au son *a* dans *chassis*, *passé*, etc. » (Bibl. des enfants, p. 135.) Cf. A. de Boisreg. p. 467, 468.

2..

règle, telle que je la trouve formulée dans Palsgrave : « Si *m* on *n* suivent immédiatement la voyelle *a* dans la même syllabe, cette voyelle se prononcera comme la diphthongue *au*, avec un son légèrement nasal. Ainsi les mots *ambre*, *mander*, *amant*, *tant*, *parlant*, se prononceront à la lecture et dans la conversation *aumbre*, *maunder*, *amaunt*, *taunt*, *parlaunt*. » (Palsgr. p. 1.)

Souvent même au moyen-âge cette prononciation est notée par l'orthographe :

> Adonc s'en vindrent *esraument*,
> Si s'assiéent l'un delez l'autre.
> (Fabl. de Sire Hains et dame Anieuse.)
> Primes en *frauncoys* ly devez dire
> Coment soun cors deyt descrivere. (Gaut. de Bibl.)

Nous *maundons* a vous touz que nostre diste soer soeffrez passer *sauntz* nul empeschement ni destour*baunce*, e a li soïez ard*auntz* et conseill*auntz*. (Lett. de Rois, etc. Tom. I. p. 421.)

Rien d'extraordinaire à ce que *al* sonnât *au* ; c'était une règle : « La lettre *l* après *a*, et suivie d'une consonne se prononce *u*, dit Colyngburne (Règl. 23), Ex. : *m'alme*, *loyalment*. » Mais *a* sonnait *au*, même dans des mots où cette voyelle n'était suivie ni de *m*, ni de *n*, ni de *l*. Nous trouvons à la fois *âme* et *alme* (pron. *aume*) qui s'est aussi écrit *anme* (cf. avec l'*alma* et l'*anima* des Italiens) ; *taxer* et *tauxer* ; *navrer* et *nauvrer* ; etc. C'est ainsi que *basme*, *embasmer*, usités jusqu'au XVIe siècle, sont devenus définitivement au XVIIe *baume*, *embaumer*. C'est en vertu de cette double prononciation, qui ne s'introduit dans notre langue qu'au XVIe siècle, que nous avons conservé en leur donnant des acceptions différentes les deux mots de *palme* et de *paume*. Ex. :

Escuez à jouer à la *palme* : Balles du jeu de *paulme*. (Roquef. à *escuez*.)

> *Deable* et *deauble* (Id.)
> Sa mencungne est mix conven*auble*,

Et plus ressanle chose est*auble*. (M. de Fr. Fabl. 89.)
S'ils ne défendent leur roi*aume*
De haut estal en bas esc*ame*. ([1])
Pevent bien lor siege cangier.
(Miserere du Reclus de Moliens, str. 165, Roquef. à *escame*.)
Qui deux corps et deux *âmes*
Et deux voulentez ont ;
Non de loingtains roy*aulmes*,
Mais d'Allemaigne sont. (Jeh. Mol. p. 182.)

Je *na*vre et je *nau*vre. (Palsgr. p. 784.)
Vous estes *tau*xé ou *ta*xé. (Id. p. 715.)
Je me es*pas*meray ou es*pau*meray. (Id. p. 746.)

L'hoste s'écrie, et la femme se *pasme :*
Les regarder, mon serment, c'est un *basme*.
(Ch. Bourd. p. 81)
Mais avant qu'essayer chose si excellente,
Et que sur l'éch*au*ffault pour sonner se présente... etc.
(Gr. Gourdry, dans Nicol. Ellain. p. 9.)

Dans la plupart de ces mots l'*a* se prononçait en français autrefois et se prononce encore aujourd'hui dans le dialecte Blaisois, de telle sorte que l'oreille la plus exercée ne saurait déterminer si c'est un *a* ou un *o*. C'est un son qui a complètement disparu de la langue de nos jours. (V. Max Mull. N^elles leçons, p. 148, Note.)

Dans *papa, maman*, (qu'on prononce aussi *p'pa, m'man*), c'est surtout l'*o* qu'on fait sentir, tantôt bref, tantôt long; *Popa, moman.* ([2])

Je suppose que c'est cette attribution du son *au* à la lettre *a* qui a donné lieu à la prononciation si commune encore de nos jours parmi le peuple, et autrefois si française, du mot *armoire : Ormoire*, prononciation encore en usage au commencement du XVIIe siècle.

(1) V. Eust. Desch. p. 179.

(2) Cf. Théoph. 2me part. pag. 30 : « une odeur de *Tobac.* »

Puisqu'il n'a sens ne qu'une *aul*moyre.
(Villon, Pct[t]. Testam. XV.)
Tantost a trovée une *aumoire*. (Rom. du Ren. vs. 3260.)

*Or*maire ou *ar*maire. (Trés. de Nicot.)

*Or*moire et *ar*moire. (Dict. de Cotgr.)

Cf. *Dan*jon et *don*jon ; *dam* et *dom* ; *pra*messe et *pro*messe, phant*asme* et fant*ome*.

« On a changé l'*a* en *o* dans *ormoire* qui a été dit pour *armoire*. » (Ménage. à *abri*.)

Remarque I. — A fortiori, l'*a* se prononce très long, très ouvert et d'un son très voisin de l'*ô* dans les mots où il est circonflexe ; Ex. : *grâce*, *pâte*, *bât*, etc., pron : *graûuce*, *padute*, *badut*, etc.

Remarque 2. — Contrairement à la règle, *a* se prononce très long dans certains mots où il est bref en français ; Ex. : *atelier*, *effacer*, *tracer*, *espace*, *patience*, etc., pron. : *âtelier*, *effâcer*, *espâce*, *pâtience*, etc., et de même dans tous les composés de *patir*, contrairement à la quantité latine du radical *pat*. Ajoutez-y *soldât* ; dans ce dernier cas surtout, le paysan Blaisois reste fidèle à la prononciation des XV[e] et XVI[e] siècles.

Pensez que un prince d'estat
Ne fera pas telle vilanie
D'aller luicter contre un sou*dart*.
(Mist. du siég. d'Orl. vs. 7730.)
Lyon, prochain du Savoy*art*,
A bien montré qu'il est sol*dat*.
(Ch. hist. tom. 11. p. 545.)

Prononcez *Savoyât*, *soldât*. [1]

Remarque 3. — *A* se prononce un peu ouvert dans les terminaisons en *age*, excepté dans *voyage*, où il sonne très long, comme

(1) Voir le chapitre intitulé : De la prononciation de l'*r*. La prononciation conforme à l'écriture *soldart* s'est conservée en Anjou. Cf. J. de Montl. p. 11. V. aussi Est. Pasq. I. 757.

dans *soldât*, *vouéyâge*. Racine abrégeait-il l'*a* d'*âge* ou allongeait-il l'*a* de *courage* quand il écrivait :

De nos princes hébreux il aura le *courage*,
Et déjà sa raison a devancé son *âge*.

« Dans les finales en *age* des mots de trois, quatre ou cinq syllabes, *visage*, *mariage*, *apprentissage*, l'*a* est allongé, mais très légèrement ; de même pour les finales en *alement* et *ablement*. » (H. Est. dans Livet, p. 339.)

« A est bref aux mots terminés en *age*, excepté *âge*, *plage*, *page* de livre, *image*, *adage*, *suffrage*, *naufrage*, *présage*. » (L. Chifflet, p. 183.)

Nota-bene. — J'ai encore entendu des vieillards prononcer en *aige* les finales en *age*, d'après une prononciation probablement d'origine normande, qui a régné jusque vers le milieu du XVIe siècle. Aujourd'hui elle a presque entièrement disparu du langage de nos paysans.

« Tous les mots français qui dans l'écriture se terminent en *age*, doivent à la lecture ou dans la conversation faire entendre un *i* entre l'*a* et le *g*, comme si au lieu de l'*a*, il y avait la diphtongue *ai*. » (Palsgr. p. 8.)

Car aujourd'hui un entre touz en *sçay-je*
Qui pour femme a laissié son *hermitaige*.
(Eust. Desch. p. 32.)
Un renard, qui vit ce *formaige*,
Pensa à luy : Comment l'*auray-je?* (M^tre P. Path. p. 47)

Cette prononciation est encore usitée en Anjou.

Remarque 4. — A prend un son nasal très prononcé dans les mots où il est suivi de *n* ou de *m*, seuls ou redoublés ; Ex : *année*, *animal*, *inanimé*, *hanneton*, *Anne* ou *Nanne*, pron. : *an*-née, *an*-nimal, in*an*-nimé, *han*-neton, *An*-ne ou *Nan*-ne, en traînant sur la syllabe *an*, sans la lier à la suivante.

Cette remarque s'applique également aux mots où l'*e* suivi de *n* ou de *m* a le son de *an* ; Ex. : *fem-me*, *en-nemis*, *éloquem-ment*, *diligem-ment*, *nen-ni*, etc., pron. : *fan-me*, (on dit plus souvent

feume, *fume*, d'où *fumelle)*, *an*-nemis, éloqu*an*-ment, dilige*an*-ment, *nan*-ni.

Enfin ce son nasal s'introduit dans des mots où l'*m* et l'*n* qui suivent l'*a* ne font pas partie de la même syllabe, et jusque dans certains mots où l'*a* est suivi d'une autre consonne que *n* ou *m*. Ex. : *gagner*, *harnacher*, *nasse*, *tempérament*, pron. : *gan*gner, *han*-rnacher, *nan*-se, tempér*an*-ment. (1)

J'ajouterai que les syllabes *ien*, *ient* à la fin des mots se prononcent généralement *an*, *ian*, excepté *bien*, adverbe, et *rien*, qui sonnent plus communément *ben* et *ren*; Ex. : *chien*, *lien*, *chrétien*, il *convient*, il *appartient*, etc.; pron. : *chian*, *lian*, *chrequian*, ou *keurquian*, il *conviant*, il *appartiant*, etc.

Cette prononciation des sons *en* et *ent*, en quelque endroit des mots qu'ils soient placés, est conforme à l'ancien usage de la langue française. Nos pères ignoraient la mode de prononcer du bout des lèvres, comme nous le faisons aujourd'hui dans *fame*, *éloquament*, *diligeament*, *étonament*. (2) En voici des preuves :

« 1° Si *m* ou *n* suivent immédiatement *e* dans la même syllabe, cet *e* sonnera comme l'*a* italien et avec quelque chose de nasal. Ainsi *embler*, *amendrir*, *endementiers*, *humblement*, se prononceront *ambler*, *amandrir*, *andemantiers*, *humblemant*. Les Français donnent ce son à l'*e*, suivi de *m* ou *n* dans la même syllabe, même quand la syllabe suivante commence par un autre *m* ou *n*. Ainsi *femme*, *mienne*, *tienne*, *sienne* se prononceront *famme*, *mianne*, *tianne*, *sianne*. » (Palsgr. p. 3.)

Durs aux maulvais et fiers aux ennemis,
Ardants d'honneur et haults entrepreneurs.

Prononcez :

(1) Cf. λάνθανω, λάγχανω, *pingo*, *jungo*, etc.

(2) Bien que la prononciation de *amment* en *ament* soit probablement un peu antérieure, ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on en trouve des exemples. « Ericie dit à Helenus, qui l'aborde *galament*. » (Nouv. amus. tom. XIII. 28. Cf. id. p. 28 et 90, *aparament*, et Mém. de Litt. passim.)

Deurs aux mauvais et fiers auz *annemis*,
Ardaun d'ounneur e hauz *antrepranneurs*. (Palsgr. p. 61.)

Ne t'abandonne point à la nuit de terrienne amour,

Prononcez :

Ne t'abandouno poant à la neuyt de *terrianno* amour. (Palsgr. p. 63)

Remarquez bien qu'il y avait au XVIe siècle une différence de prononciation entre *en* et *an*, et que Palsgrave la note avec soin, *en* par *an*, *an* par *aun* ; Ex. : *enfant*, pron. *anfaunt*. (p. 64.)

Lors arez les anges amis,
Lors arez sur les *annemis*
Puissance et domination.
(Un miracle de St Ignace, Buchon, p. 277.)
Felz et angris contre vos *anemis*.
(Garin le Loh. tom. II, p. 218.)
Vous avez éu du courroux
Et de l'*annuy* pour vostre royaume.
(M. du siég. d'Orl. vs. 10028.)

Nous avons *guangné* ceste place. (Id. vs. 17967.)

En *gaigneur* l'i qui se garde de *gain* peut se changer en *n* ; indifféremment, *gaigneur* ou *gangneur*. (Le Sr de Pailliot. ap. Livet, p. 279, note 3.)

Ah! dist le roy, j'entends bien que c'est ; vous avez voulentiers quelque couronne à *gangner*. (1) (Journ. de l'Estoile.)

Le cheval *hannit*. (Palsgr. p. 781 et 782.)

L'on peut dire *annemi* ou ennemi. (L. Chifflet.)

2° « Toutes les fois que la 3me personne d'un verbe, soit personnel, comme *il prend, il rend, il sent*, soit impersonnel, comme *il covient*, *il advient*, *il apartient*, *il luy souvient* finit en *ent*, elle suit la règle de l'*e* devant *m* ou *n* dans la même syllabe, et l'on prononce *il prant*, *il rant*, *il apartiant*, *il luy souviant*, etc. » (Palsgr. p. 4.)

Les adj. masc. possessifs *mien*, *tien*, *sien* suivaient la même règle, et il en est encore ainsi dans le dialecte blaisois.

(1) Cf. H. Est., Précell. p. 244 et 256.

Met ton jupel, Perrete, avant,
Aussi est-il plus blans du *mien*.
(Li Gieus de Robin et de Marion, Buchon, p. 130.)
Aujourd'hui en ceste journée,
Qui est la veille jour de l'an,
Se veullent trouver sus la prée
En tout honneur et en tout *bien*. (1)
(M. du S. d'Orl. vs. 7645.)
Car ce pays nous *appartient*,
Et toute la terre d'*Orleans* (pron. d'*Orlians*.)
(M. du S. d'Orl. vs. 6371.)
Se assaillir y nous *convient*
De hache et d'espée poignant. (Id. vs. 13,582.)
Sur les murs nous fault mectre gens,
Car plus despit sont que *chiens*. (Id. vs. 416.)
Ton fils Pamphile *entretient*
Cette garse à bon escient. (Bonav. des Périers, p. 252.)

Les noms étrangers eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de cette règle ; Ex. :

Ni d'Hecuba a mon escient
Qui fut fille du roi *Priant*. (Rom. de la Rose, vs. 7132.)
Or parler veux à toi une fois l'an,
Ainsi que Dieu dist de *Jerusalem*.
(Bonav. des Périers, p. 386.)
Pour chasser hors ceste menuyse,
D'*Englichement* très mal induicte.
(M. du S. d'Orl. vs. 19554.)

Les *Englichements* ne sont autres que les *Englishmen* d'aujourd'hui.

Nos poètes ont toujours jusqu'au XVIIIe siècle et parfois jusqu'à

(1) *Bien*, adv. sonne communément *ben*, comme je l'ai dit, dans le dial. blais.; *Bien*, subst. sonne mieux *bian*. Il n'est pas rare d'entendre dire : C'ée in richard, qu'a *ben* deu *bian*, c.-à.-d. bien du bien.

nos jours, attribué aux noms étrangers modernes la prononciation française ;

> Je pensois (nous autres poétes
> Nous pensons extravagamment),
> Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
> Vous feriez, si dans ce moment
> Vous avisiez en cette place
> Venir le duc de *Buckingham*,
> Et lequel seroit en disgrâce
> Du duc ou du père Vincent. (Voiture, à la reine régente)

Au XVII[e] siècle, on dit encore *Arrian, Appian, Ammian, Ælian*. Coeffeteau est le dernier qui ait prononcé et écrit *les Prétorians*.

Annemi seul parmi les noms communs fait encore, comme nous l'avons vu, concurrence à *ennemi*. Je ne serais pas éloigné de croire que l'on prononçât alors *an* dans *animal*, comme *en* dans *ennemi*, selon l'usage constant du dialecte Blaisois, d'après ce passage de Tallemant des Réaux (Vol. V. p. 402, note.) : « On appelle en riant ce roman le grand *Annimal (sic)* de Scudéry, au lieu du grand *Annibal*. »

Néanmoins il existe encore une différence, si légère qu'elle soit, entre *en* et *an*, et c'est pour ceux qui en douteraient que je transcris cette page curieuse du P. Chifflet : « *Ant* ou *and* est toujours long, *grand*, *vaillant*, *aimant* et cela sans exception. Mais *ent* et *end* écrits par *e* et prononcés par *a* sont briefs, comme il *sent*, il *ment*, il *rend*, il *vend*, *tourment*, *sagement*, et tant d'autres substantifs ou adverbes terminés en *ment*. Il en faut excepter les noms adjectifs en *ent*, comme *récent*, *indécent*, *innocent*, et quelques autres comme *talent*, *torrent*, *inconvénient*, *orient*, qui sont la plupart nés des adjectifs. Cette règle est des plus importantes de la prononciation, car il y a grande différence entre les *ant* ou *ent* briefs et les longs, comme entre *parent*, et *par an*, ou *parant*, de *parer*; entre les *gens* et les *Jeans*; entre *levant* et *le vent*; entre

contant (comptant) son argent, et *content* de son argent. Et l'on voit par cela que quelques grammairiens, même des plus nouveaux, qui ont voulu réformer l'orthographe, n'ont pas bien rencontré en conseillant d'écrire tous ces *ent* par *an*, par exemple *puremant* et *nettemant*, comme ils l'ont pratiqué eux-mêmes dans le titre de leurs grammaires. Que n'ont-ils considéré que cela causerait mille fausses prononciations, puisque tous les *ant*, écrits par *a*, sont longs sans aucune exception. Ne nous feront-ils point écrire et prononcer *argeant* ou *arjant* pour *argent?* qui distinguera *gent* de *Jean* et *en* de *an?* En un mot, leur zèle est bon, mais il est peu judicieux, et il serait à désirer que quelqu'un de ces messieurs de l'Académie en prononçât un bel arrêt, qui aurait sans doute une grande autorité sur tous les gens d'esprit. » (p. 184.)

Que dirait aujourd'hui le père Chifflet, s'il revenait à la lumière? Quoi! ces *ant* et ces *ent*, pour lesquels il a si vaillamment combattu, ne forment plus de caste à part, et sont confondus sous le niveau d'une prononciation commune! Quoi! l'on ne fait plus de différence dans le langage entre *parent* et *parant*, *comptant* et *content*, *levant* et *le vent*, *gent* et *Jean*, *en* et *an!* Hélas! non; mais la remarque du P. Chifflet n'en est pas moins précieuse, en ce qu'elle nous montre que les différences notées par Palsgrave entre les deux sons *ant* et *ent* étaient encore observées en plein siècle de Louis XIV.

A part les exceptions que j'ai signalées, la prononciation était donc alors la même qu'aujourd'hui, et le vieux langage se trouvait relégué dans la bouche des paysans :

Et tout com'je t'vois, je voyas ça de même
Aussi fixiblement, et pis tout d'un coup, *quian*,
Je voyas qu'après ça je ne voyas plus *rian*.
(Th. Corn. le Fest. de Pierre, Act. II. sc. I.)

C'est dans Voltaire, qui le croirait? que l'on surprend les dernières traces de ce parler archaïque : « On est partagé, dit le commentateur de Vaugelas, entre *Européens* et *Européans*. » — « Em-

prunter de l'argent, écrit Voltaire, des négociants *Européans.* » (Hist. de Ch. XII, liv. VI.)

Il nous est resté de la prononciation d'autrefois *cancan* et *quidam*. J'entends dire également du *macadam* et du *macadame*.

Règle II. — *A* sonne toujours *e* dans *almanach*, *bramer*, *charcutier*, *càtharres*, *àrrhes*, *alourdir*, *faner*, *glaner*, *pharmàcie*, et leurs composés; quelquefois dans *gendarme*, *jardin* et ses composés, *sardine*; rarement dans *attacher*, *charger*, *màrquer*, *tisàne*, *tanière*, etc.; prononcez: *àlmena*, ou *armena*, *bremer*, *chercutier* ou *chertutier*, *catherre*, etc. *Attécher*, *cherger*, *merquer*, *tisène*, etc., rares dans le Blaisois, sont très usités en Anjou.

> Son quer menne chaldes *lermes*. (Rois, p. 3.)
> Vos yeux, ont si empreint leur *merche* (1)
> En mon cœur que, quoy qu'il adviengne,
> Se j'ay honneur ou je le *cherche*,
> Il convient que de vous me viengne.
> (Al. Chart. Le débat du resveille-matin.)
> Pour blez *glener* Ruth au champ se transporte.
> (Quadr. hist. Ruth, quadr. II.)
> Voir G^de^ D^es^ Macabre, p. 29, *écarlète*.
> Vis palle et baulieures seiches,
> Joues royllées, plaines de *taiches*. (Rom. de la R. vs. 1652.)
> Que c'est le moindre des pechiez
> Dont corps de femme est *entechiez*. (Rom. de la R. vs. 9566.)
> La teste *es*lourdie. (Joach. du B. p. 15.)

Remarque. — Je ne connais qu'un seul mot où *a* se prononce *i*, *râfler* à la place duquel on dit *rifler*; Ex. :

> Toujours veut gourmander, *rifler*, boire et manger.
> (Le déb. du corps, p. 60.)
> Chascun à ce jour de *riffler* s'efforce.
> (Bonav. des Périers, p. 407.) (2)

(1) *Merche*, forme française; la forme normande était *merque*, et la forme bourguignonne *marque*.

(2) V. Richelet, Dict. fr. à *rifler*.

CHAPITRE II.

De la prononciation de la lettre E.

J'éprouve quelque embarras avant de commencer ce chapitre. Les grammairiens en effet ne reconnaissent que trois sortes d'*e*, le muet, le fermé et l'ouvert. « On les trouve tous trois, dit Dumarsais, dans *sévère, évêque,* etc. » Mais l'*e* muet de *sévère* est-il le même que l'*e* muet de *recevoir* ou de *devenir?* Et dans ces deux verbes n'y a-t-il pas un *e* muet qui diffère de l'autre, un *e* muet qui se prononce, et l'autre qui ne se prononce pas? Car, remarquez bien que, de quelque manière que vous prononciez ces infinitifs, que vous disiez *r'cevoir* et *d'venir*, ou comme on dit plus communément, *rec'voir* et *dev'nir*, il y a un des deux *e* muets, que vous ne sauriez vous dispenser de faire sonner, et que par conséquent on ne peut appeler muet. Comme cet *e* se prononce *eu*, qui est le son donné aujourd'hui à la lettre *e* dans l'alphabet, et comme il paraît avoir sonné ainsi de tout temps dans les monosyllabes *me*. *te*, *se*, je l'appellerai *e* naturel.

Règle I. — E se prononce *a* dans tous les mots où il est suivi de deux consonnes, dont la première est un *r;* Ex : *Apercevoir, berceau, perdre, vertu,* etc., pron. : A*par*cevouéere, *bar*siau, *par*de, *var*tu, etc.

Aparcéurent sei que l'arche fust venue en l'ost. (Rois, p. 15.)

Deux *garbes* de blé. (Charte du XIII[e] siècle, citée par Ler. de Lincy, Rois, Introd. p. LXXX.)

Et la vielle tozdiz *sarmonne* (1). (A. Jub. N[eau] rec., I. 407.)

On l'*aparçoit* a l'eul. (G[d] D[es] Mac., p. 23.)

(1) V. Mol. Fest. de P. Acte II, sc. I : Je l'ai tant sarmonné et Th. Corn. id.

Tous demangiés et *partuisés* de vers. (Le dit des trois mors, p. 50.)
*Par*durablement. (Id., p. 53, 54.)

Baillevant. — Pour despourveuz adventureux
Comme nous, c'est encor le mieux
De faire l'ost et les gens *d'armes*.
Mallepage. — En fuite je suis courageux.
Baillevant. — Et à frapper?
Mallepage. — Je suis piteux.
Je crains trop les coups pour les *armes*.
Baillevant. — Servons donc Cordeliers ou *Carmes*
Et prenons leurs bissacs à *fermes*,
Car il n'y a pas grand débit.
Mallepage. — Ils nous prescheroient en beaux *termes*
Et pleureroient maintes *lermes*
Devant que nous prinssions l'habit.
(Attribué à Villon, éd. Jannet, p. 349.)

Lisez *farmes*, *tarmes*, *larmes*, et vous fondant sur les vers précédans, n'hésitez pas a lire *farme* et *gendarme* dans ceux qui suivent, également attribués à Villon :

Non ay-je en vain, mais très *ferme*,
Ainsi que fait un bon gen*derme*.
De *parvanche* feuillue. (Ronsard, Amours, 2[e] liv.)

Sarqueu, coffre à mettre les morts. (Trésor de H. Estienne.)

Un village du Blaisois s'appelle *Cerqueux*, que nos paysans prononcent absolument comme *cercueil*, c'est-à-dire : *sarqueu*; l'orthographe de H. Estienne est plus conforme à l'étymologie *sarcophagus*.

« *Argot*, qu'on dit aussi *ergot* (car le français en plusieurs dictions met *e* pour *a*, comme *eppeler* pour *appeler*), est le crochet cornu, qui est par derrière la jambe du coq. » (Tr. de Nicot.)

Je trouve dans H. Salel (éd. de 1545, pag. L) :

Phœbus joua de la *herpe*,

Et dans le même (éd. de 1574, pag. 20),

Phœbus joua de la *harpe*.

Remarque. — Il existe un certain nombre de mots ou l'*e* se prononce *a*, bien qu'il soit suivi d'un *r* seul, ou même souvent d'une autre lettre que *r*; Ex : *Elle, quel, sel, sécher, guérir*, pron. : *al* ou *a*, *qual (qual* devant une voyelle; *queu* devant une consonne) *sal*, *sacher*, etc.

Charles respunt : Encore purrat *guarir*. (Ch. de Roland, I, vs. 156.)
Mort le tresturnent très enmi un *guaret*. (Id. II; vs. 725.)
Nostre terre si *desacherat*. (St-Bern. p. 540.)

Larmes les cueurs des Dames *sachent*,
Mais que sans plus barat n'y saichent.
(Rom. de la R. v. 7859.)

A ce mot *guarite* (guérite) peut-on rapporter *guérir* et *guérison* que le Languedoc et nations adjacentes prononcent *guarir* et *guarison*. (Tr. de Nicot.)

Remarque II. — *E* ou *hé*, syllabe initiale, se prononce généralement *a*; Ex : *Etonner, écraser, hériter*, etc., pron. : *Atonner, acraser, hariter*, et de même dans leurs composés; Ex. :

Moult veissiez harnas floter
Homes noier et *afondrer*. (Rom. de la R.)
Ou plaine paulme, ou quelque goutte,
Que Fortune au bec lui *agoutte*.
(Rom. de la R. vs. 7193.)

Mes a este tos jors s'antentions (son intention) et est d'*aloigner* la besogne. (Lett. de Rois, I, p. 253.)

Se chauffouroyt le visage, *acculoit* ses souliers.
(Rabelais, tom. I, p. 225.)

Aucuns escrivent *acouter*, les autres *ascouter*; d'autres et plus communément *escouter*. (Tr. de Nicot.)

Voir aussi Roquefort aux mots *Agout, Assample, Assil.*

Remarque III. — Les *e* ouverts, toutes les fois qu'ils ne son-

nent pas *a*, se prononcent très fermés et avec un accent traînant; Ex. : *terre*, *fête*, *procès*, etc., pron. : *téere*, *fécte*, *procée*, etc.

« Les Picards et les Gascons prononcent brèves les syllabes qu'on doit faire longues, surtout dans les finales. Ils diront par exemple *laquez* pour *laquais*, *succez* pour *succès*, *mér* pour *mer*, *fiér* pour *fier*, etc. » (A. de Boisreg., 452.)

« Les Gascons ont le malheur de confondre toujours l'*e* ouvert avec l'*é* fermé. Ils disent par exemple un *procés*, les *anglés*, *més*, *jamés*, etc. » (Bibl. des Enfans, p. 149.)

Nos paysans parlent Picart ou Gascon, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en douter. Mais je dois faire remarquer qu'au XVIIe siècle l'*è* ne se prononçait pas aussi ouvert dans les mots en *ès* qu'aujourd'hui.

« Bien qu'on écrive vous *verrez*, vous *direz*, il faut prononcer vous *verrés*, vous *dirés*, à peu près comme en ces mots-ci *procés*, *succés*, prenant garde toutefois de faire sonner cette syllabe *es*, comme s'il y avait *verrais*, *dirais*, *ferais*, ainsi que prononce la bourgeoisie et le petit peuple de Paris. » (A. de Boisreg., p. 465.)

Aujourd'hui la syllabe finale des substantifs *procès*, *accès* et celle des conditionnels *verrais*, *dirais* se prononcent absolument de même. Evidemment, puisque le grammairien recommande de ne pas prononcer la terminaison des premiers comme celle des seconds, je dois conclure que *es* sonnait plus bref dans *procés* que *ais* dans *verrais*.

Il est à remarquer à l'appui de ma thèse que tous les noms latins en *es*, dont nous prononçons aujourd'hui la terminaison d'une manière très ouverte en latin, *Eurymedès*, *Diomedès*, *Ulyssès*, avaient leur dernière syllabe en *é* fermé; Ex. :

Par ce départ furent *adnichilez*
Tous les plaisirs du vaillant *Achillés*, etc.
(Hug. Salel, liv. I.)
En luy baillant pour patron *Ulyssés*,

Duquel les Grecs étoient tous *surpassez*
En bon conseil et en douce faconde. (Id. id.)
Et veut trouver le subtil *Ulyssès*
Lequel avoit les autres Grecs *laissez*. (Id. II.)

On trouverait dans les 10 livres de l'Iliade de Hug. Salel plus de cent exemples semblables.

Voici quelques autres exemples de mots français, dont l'*e* est aujourd'hui plus ou moins ouvert, rimant avec des terminaisons en *é* fermé :

Tost sont *ruinés*
Cent mil poissons et plusieurs *nefs*.
(Fig. du n. Testament, apocal. VIII.)
Et lors estant les *Grecs*
Assis selon leurs estats et *degrez*. (Hug. Salel, liv. I.)

Du reste, il est probable que cette variété dans les sons *ez*, *ès*, *ais*, ne date guère que de la renaissance, et que le moyen-âge, comme j'essaie de le démontrer plus loin, ignorait l'emploi de ces sons dans les syllabes finales.

Voir le chap. I de la deuxième partie : De la prononciation de la diphthongue *ai*.

Règle II. — *E* fermé se prononce presque constamment comme *e* naturel, c'est-à-dire *eu*; Ex. : *Espérer*, *exemple*, *créer*, *mémoire*, *nettoyer*, etc., pron. : *Euspeurer* (ou *aspérer)*, *exampe* (ou *axampe)*, *creuer* (ou *créyer)*, *meumouéere*, *neutouéyer*, (ou *natouéyer)*.

Il sonne souvent de même dans la syllabe finale des participes de la 1re conjugaison, toujours dans les terminaisons en *ève*, *èvre*, qui se prononcent l'une et l'autre *euve*; Ex. : *Aimé*, *bonté*, *vérité*, *clé*, etc., pron. : *Aimeu*, *bounteu*, *veuriteu*, *(variteu*, *varteu)*,

(1) Il est à remarquer dans l'édit. de l'Iliade de Hug. Salel de 1545, que, tandis que la préposition *à* est toujours marquée d'un accent grave, tous les *e*, ouverts aujourd'hui, sont ou inaccentués, ou marqués d'un accent aigu.

cleu, etc. — *Fièvre, orfèvre, chèvre, il se lève*, etc., pron. : *Fieuve, orfeuve, chieuve, i's leuve*, etc..

Il nous est resté des traces de cette prononciation dans les noms propres *Lefeuvre*, *Lefeuve*, pour *Lefèvre* (du latin *Faber)*. (1)

... Le monde, quand il eut *forgé*
Ce ne t'a nul apris, *fors je*.
(Rom. de la Rose, vs. 5461.)

De ce ne vous *ment-gie;*
C'ierent III mort de vers *mengié*.
(Baud. de Condé, dans Alph. de la M., p. 1.)

La vos aporteront les *clefs*
E dons grans, beaus, riches e *teuz*, etc.
(Chr. d. d d. Norm. 18348.)

Car le vin est trop cher; l'impot, les *quatriesmes*,
Pestes des biberons,
Faulte d'un peu de vin, feront mourir de *rheumes*
Les povres compagnons. (Oliv. Bass., p. 18.)

Desor son dos que bien s'en *cuevre*.
Des or puet-il bien laisser *treve*.
(R. du Renart, vs. 851.)

Les *treufves* sont prinses entre eulx pour deux mois. (Palsgr., p. 751.)
L'accord fut fait d'une *treuve* paisible. (L. des Mas., p. 561.)

C'est en vertu de cette règle que *vef, vefve* sont devenus définitivement au XVIe siècle et dans l'écriture et dans la prononciation *veuf, veuve*. Du Bartas est le dernier qui se soit servi de la vieille forme :

Je chante les vertus d'une vaillante *vefve*
Qui pour sauver Jacob trempa le juste *glaive*
Dans l'infidelle sang du prince assyrien. (Du Bart., Judith.)

REMARQUE I. — *E*, quoique fermé en français, ne se prononce pas dans *chétif*, ni dans *quérir*.

(1) Voir La Morlière, page 376, *Jean, Lorfebvre* et aux pages 339 et 377 le même personnage, *Jean Lorfeuvre*. Cf. Cl. Fauchot, rec., p. 109. Fierent com *feuvres* sus enclume.

« Il faut prononcer *qrir* et non pas *quérir.* » (A. de Boisreg., p. 497.)

REMARQUE II. — *E* sonne *i* dans *dehors*, *fainéant*, *lésard*, *lécher*, *jeter* et leurs composés, ainsi qu'en certains temps du verbe *acheter* (prononcé *a-jeter)*, surtout aux formes où la syllabe radicale *chet* est suivie d'un *e* muet : *Diors*, *féegniant*, *lizard*, *licher*, *jiter*, *j'ajite* (ou *j'ajeute)*, *j'ajiterons* (ou *j'aj'trons)*.

« La *feniantise* les avoit réduits à tel point qu'ils estoient prests à mener une vie fort dissolue, sans qu'ils en furent détournez par le philosophe Pythagoras. » (De Coll.-Cauv., liv. XX.)

Et si acquiert deshonneur par mentir,
Par paresce, du tout *s'aniantir*. (Eust. Desch., p. 36.)
Attourné de Gaultier *fait-nyent*. (1)
(Testam. de Path., p. 186.)
Petits *lisars* courans a travers le pampre.
(Rabelais, ap. Jaubert.)
Semblable a ce serpent, qui, pu de mauvaise herbe,
Reliche et repolit ses escailles bien jointes.
(Ronsard, cité par H. Est. Précell., p. 55.)
Et la *lichant* se joue aux abords du rivage.
(Ronsard, cité par Gérusez, Hre de la Litt. fr. tom. 1, p. 366.)
Ils se *lichoient* le morveau.
(Journal de l'Estoile, 8 décemb. 1593.)
Gita un cri, si s'escria (R. du Renart, v. 551.)
Comme qui *giteroit* rubis
Entre porcs ou entre berbis.
(Bible Guiot, dans Roquef. à *giter*.)
Qui bien *gitera*
Le compte trovera. (J. Rouyer, p. 111.)
Gitoers (Jetons) de la Chambre des comptes le Roy.
(Id., p. 39.)

(1) Voir Jeh. Bouch., prolog., pag. 10, *faict néant*.

Cf. avec l'Italien : Lui, che dal mare era *gittato* a terra. (Seneca, de Benefizj, trad. de Bened. Varchi.)

Lamentandosi d'haver *gittato* via il tempo. (Dial. de Bened. Varchi, p. 26.)

REMARQUE III. — *E* se prononce *o* dans *fremer* (par métathèse pour *fermer)*, pron. : *fromer*. On dit aussi *freumer, farmer, framer* et *froumer*. Toutes ces formes ont leur explication dans des règles dont j'ai déjà fait, ou dont je ferai plus tard mention. Cf. *Fremer, fromer* avec le grec τρέπω, τέτροπα.

Puis fait ses escrins *defremer*.
(J. Bodel, Buchon, p. 163.)
L'ostesse s'emparti, a la clef *frema* l'uis.
(Le dict. du Buef. A. Jub. N^eau rec., p. 65.)

On a dit de même *fremi, fromi, froumi*, par métathèse du latin *formicus*, et plus tard en renversant la métathèse *formi* et *fourmi*.

Dist la *fromis* : or chante à mei. (M. de Fr. II, p. 124.)
Se m'aïst Diex et Saint Remi
Troverois un œuf de *fremi*.
(Rom. de la Rose, v. 14872, cité par Littré.) (1)
Li *froumi* fait pourvéance de blé. (Eust. Desch., p. 191.)

E sonne aussi *o* dans *redingote*, pron. : *rodingote* ou *roudingoute*. Par un changement tout contraire on dit *Remorantin* ou plutôt *R'mourantin* pour *Romorantin*.

Ce fut fet à *Remorantin*. (Lett. de Rois, p. 179.)

REMARQUE IV. — *E* se prononce *u* dans *fume* (ou *feume)*, *fumelle* pour *femme, femelle*, et dans les composés *fumeler* (fréquenter les femmes), *fumelier*, (qui les fréquente).

... Se penche sur un ruisseau
Pour contempler d'un grand zèle
A l'autre bord sa *fumelle*. (Ronsard, cité par Jaubert.)

(1) Je ne trouve pas ces vers à l'endroit indiqué, dans l'édit. d'Amsterdam, 1735, la seule que j'aie entre les mains.

« *OE* se change en *u*; Ex. : *Fœmella*, *fumelle.* » (J. Dubois.)
Fumelle, voyez *Femelle.* (J. Nicot.)

La présence de l'*e* ou de l'*u* indistinctement dans certains mots s'explique par la fréquente identité de prononciation de ces deux voyelles, c'est-à-dire *eu*; Ex. : *gemeaux* et *jumeaux*; *chalemeau* et *chalumeau*; *bevons* et *buvons*; *vevage* et *veuvage*, etc.

Règle. III. — Dans la poésie chantée, le dialecte blaisois sonne toujours en *o* bref l'*e* muet des rimes féminines; Ex. :

> *Acceuptée* (pron. : *tée-eu* ou *tée-o) c'bouqueu*
> *Que ma main vous peurzent...o.*
> *Peurnée n'en eune fleur; (eur* très bref)
> *C'ée pour vous féer' coumprend...o*
> *Que vous beules couleurs*
> *Passerount coumm' cée fleurs.* (Chanson beauceronne.)

Chacun sait que dans les langues et les patois néo-latins du midi, l'*a*, l'*i* et surtout l'*o*, remplacent en maintes circonstances notre *e* muet, ne se prononcent par conséquent pas et souvent même sont supprimés dans l'Ecriture; Ex. :

> *Quel* liquor, di secreto *venen* misto. (L'Arioste.)
> Amico, hai vinto, io ti per*don*; perdona. (Le Tasse.)

L'habitude qu'ont nos paysans de faire sonner dans leurs chansons l'*e* muet des rimes féminines comme un *o* n'est autre chose qu'un débris de l'ancienne prononciation, ainsi que l'attestent les lignes suivantes de Palsgrave (p. 4) :

« Si, dans un mot français de plusieurs syllabes, l'*e* est la dernière voyelle, soit seul, soit suivi d'un *s* et sans accent, il sonnera à cette place comme un *o* et avec un son nasal très prononcé; Ex. : *homme*, *femme; hommes*, *femmes; avecques;* prononcez le dernier *e* comme un *o*, *hommo*, *femmo*, *hommos*, *femmos; avecquos*. De sorte que si le lecteur élève la voix sur la syllabe qui précède immédiatement cet *e*, et la baisse tout-à-coup, quand il vient à prononcer cette lettre en *o*, et cela avec un son nasal

bien marqué, il prononcera cet *e* dans les exemples ci-dessus à la manière des Français. »

Peut-être n'est-il pas inutile ici de faire remarquer qu'à l'origine de la langue l'*o* occupait la place de l'*e* dans les mots *le, ce, je*, Ex. :

> Attendez *lo*, que ja venra praici.
> (Le myst. des Vierg. sages, Buchon, p. 4.)
> *Ceo* saverum ja per noz serganz.
> (Le myst. de la Résurrect. Buchon, p. 12.)
> *Jeo* l'tendrai si ben endreit de mei. (Id. id., p. 20.)
> *Ço* est le definement! (Ch. de Roland. 11775.)

Règle IV. — *E* suivi dans la même syllabe de *n* ou de *m*, suivis eux-mêmes d'une autre consonne, a le son de *a* très long, et très nasal; Ex. : *enfant*, *ennemi*, *ennui*, *éloquemment*, *hennir*.

Par quelle étrangeté disons-nous *an-nui*, *ha-nir*, *ennemi*, puisque ces mots s'écrivent tous les trois par *enn?* Nos paysans, héritiers du vieux langage, ne sont-ils pas plus conséquens que nous, en prononçant tous ces *en* de même ; *an-nui* (autrefois *an-oi*, du latin *in odio;* espagn. *enojo); han-nir*, *an-nemi?* (Voir de la prononc. de la voyelle *a*, règl. I, remarq. IV.)

Remarque I. — Aujourd'hui les terminaisons en *en*, *ien*, *ain*, sonnent *ain*, *iain;* Ex. : *Examen*, *chien*, *lien*, etc. Les terminaisons en *ent*, *ient*, ont, par une anomalie qui semble singulière, mais dont l'étymologie fournit l'explication, trois prononciations bien distinctes; tantôt l'*e* est muet, comme dans ils *convient*, ils *dévient*, ils *couvent*, ils *ferment*, ils *équivalent*, ils *négligent;* tantôt il a le son *ain*, comme dans il *convient*, il *devient;* tantôt enfin le son *an*, comme dans les substantifs *couvent*, *ferment*, et les adjectifs *équivalent*, *négligent*. Ces bizarreries n'existaient point dans l'ancien français, où ces différentes terminaisons, excepté toutefois celles en *ent* muet, se prononçaient à peu près de même. J'en dirai autant du dialecte Blaisois, si ce n'est qu'on y prononce

parfois en *ent* dur même les terminaisons en *ent* muet : y *négligeânt*, y *conviânt*, y *déviânt*. Ex. :

> Hélas! il me *souvient*
> D'un qui fut mon *parent*. (Oliv. Bass., p. 52.)
> En nom Dieu, sire, y vous *convient*
> Que vous me menez devers le Roy
> De France tout *présentement*. (M. du S. d'Orl. vs . 7196.)
> Ton fils Pamphile *entretient*
> Cette garse à bon *escient*.
> (Bonav. des Périers, l'Andrie, p. 252.)

C'est surtout aux imp. du sub. que l'on rencontre la troisième pers. du pluriel, dont la finale est aujourd'hui muette, terminée en *ant*. Cf. Rois, pag. LXXXIV, qu'ils *ceinsissant* et pag. 43, *venissant*. Mais l'imp. du subj. n'existe pas en blaisois.

J'ajouterai encore ici quelques citations à l'appui de ma thèse. On a déjà vu que Palsgrave au XVI[e] siècle, le P. Chifflet au XVII[e] reconnaissaient une différence bien tranchée entre les sons *an* et *en*. Henri Estienne la signale également : « Le vulgaire, dit-il, prononce *tams, prudant*, *santance*, et s'excuse sur les poètes qui font rimer *constans* et *temps*. C'est une faute : il faut donner à chaque lettre le son qui lui est propre; on évite ainsi les équivoques d'*embler* (enlever) et de *ambler* (aller l'amble). » — « Une autre sorte d'*e* masculin, ajoute-t-il, est l'*e* des mots comme *chien, mien*, *tien*, *sien*, *vien* où il se prononce *chiin*, *miin*, etc. Mais cela a lieu principalement dans les mots monosyllabes, ou qui se prononcent comme les monosyllabes; tels sont ceux qui précèdent, car pour *lien*, *moyen*, *ancien*, *praticien* on ne peut d'aucune façon dire la même chose. »

Ces dernières lignes sont précieuses, en ce qu'elles servent à nous indiquer d'une manière précise l'époque ou la prononciation des monosyllabes en *ien* s'est modifiée. Prononcez *mianne*, *tianne*, *sianne*, dit Palsgrave; prononcez *miin*, *tiin*, *siin*, dit H. Estienne. C'est donc entre 1530 et 1570 que ce changement s'est opéré.

Voici ce qu'environ dix ans après écrivait, en s'inspirant probablement de H. Estienne, Claude de *Saint-Lien* (n'allez pas prononcer de *Saint-Lian; Lian* se disait en 1572; il ne se dit plus en 1580) : « L'*e* devant *m* et *n* au milieu et à la fin des mots prend une prononciation qui tient le milieu entre l'*a* et l'*e*; ainsi pour *attentivement* on dit presque *attentivemant*. Cette syllabe *en* se prononce comme elle est écrite, c'est-à-dire par *e* dans *mien*, *tien*, *sien*, *lien*, *bien*. A ces mots je voudrais qu'on joignit tous ceux qui sont terminés en *ien*, *yen*, *ient*, comme *il convient*, *moyen*, *terrien*. » On peut dire que c'est dans les vingt dernières années du XVI[e] siècle que dans les mots polysyllabes les terminaisons *ient*, *en*, *ien* ont pris le son qu'elles ont aujourd'hui.

Nota. — Nous avons conservé en français le mot *pennache*,

> L'honneur est son pennache.
> (Joach. du B. Cf. Regnier, p. 85.)

mais nous en avons modifié l'orthographe pour l'accommoder à notre prononciation, la syllabe *penn* ne se prononçant plus aujourd'hui comme autrefois. *Pennache* s'est donc écrit même dans la première moitié du XVI[e] siècle *pannache*, et peut-être en trouverait-on des exemples antérieurs :

> Le frappant sur la teste
> Au propre lieu ou le *pannache*, et creste
> Sont en l'armet : (H. Salel, VI[e] liv. p. 98.)

Pannache a conduit tout naturellement à *panache*, et la nasalisation a disparu. (Voir Cérémonies des gages de bataille, p. 53 : *Panons* pour *pennons.)* (1)

L'*e* a conservé dans *couenne* le son de l'*a*. Nous disons *couane;* les paysans blaisois disent *couân-ne*, *coueune* et *couéne*.

(1) Il y avait une autre forme, *pennage (pennaticum)* qui a disparu, ou qui s'est modifiée sous l'influence de l'ital. *pennachio*.

> Lequel voyant l'armet et le *pennage*
> Horrible et fier, soudain tourne visage.
> (H. Salel, VI[e] liv. p. 114, v[so].)

CHAPITRE III.

De la prononciation de la voyelle I.

Règle I. — *I* se prononce généralement *e*, *é*, *ai*, *ei*, au commencement et au milieu des mots; Ex. : *Imagination*, *bénédiction*, *vigueur*, *minuit*, *milieu*, *sillon*, etc., prononcez : *Emagénation*, *bénédection*, *végueur*, *ménuit*, *méyeu*, *seillon*, etc. Cette règle ne s'applique qu'à l'*i* suivi d'une consonne, jamais à l'*i* suivi d'une voyelle.

Et tost de votre *enfermeté* guarirez. (Rois, p. 20.)
Regars atraians, vairs, *humelians*.
(Ad. de la Halle, Buchon, p. 29.)
Täys-toi, *sacrefie* à nos Diex.
(Un miracle de St Ignace, Buchon, p. 269.)
Là *soufrerez*-vous grief martire. (Id. id. p. 281.)
Par la mort que tu *souffreras*
Couronne de vie acquerras.
(Un miracle de St Valentin, Buchon, p. 324.)
Souvent voi des plus *ediotes*. (Li Jus Adan, id. p. 66.)
La sousquanie qui fut blanche
Senefioit que douce et franche
Estoit celle qui la vestoit.
(Rom. de la Ros. cité dans Buchon, p. 103.)
Mais faus est qui se *glorefie*. (Rom. de Rou.)
Onquez mais rois, contes, ne dus
N'oïrent de meillor *estoire*. [1]
(Bat. de Caresme et de Charnage. Roquef. à *estoire*.)

(1) *Instrument*, *intention*, perdent la nasale et deviennent *estrument*, *étention*. Cf. Rois, p. 33.

Et n'y avez trouvé descorde. (Mist. du S. d'Orl., p. 244.)
Tous les sains et la *létanie*
Huy maugrez en puissent avoir. (Eust. Desch. p. 179.)
Letany prayer, *letanies*. (Palsgr. p. 238.)
Voilà l'avan-propos qui me sovera devant vous du *redicule*.
(Lett. du P. Rapin.)

C'est ainsi qu'en français

	medicin est devenu	*médecin*
et	*primier*	*premier*
et	*nigromantien*	*nécromantien*
et	*moriginer*	*morigéner*
et	*chyminée*	*cheminée*
et	*irésie*	*hérésie*, etc.

Ex. : Les *médicins* disent, quand on esterne, c'est bon signe, mais malvaise cause. (Palsgr, p. 644.)

Por ce dame vos loe a escuser
Que cil ne soient atains de l'*irésie*.
(Quesnes de Béthune dans Ch. hist. p. 38.)

Remarque I. — Dans les terminaisons en *ine*, *igne*, l'*i* sonne toujours *ei*. Ex. : *j'examine*, *poitrine*, *vigne*, etc. pron. ; : *j'eugzameine*, *potreine*, *veigne*.

En ceste croix est le *seigne*
De la chambre aus deniers la *Roinne*. (J. Rouyer, p. 31.)
Cette coupe est toute *pleine* ;
J'en vay laver mes poulmons ;
C'est le chaud et la *saleine*,
Ce n'est pas nous qui buvons. (Oliv. Bass. p. 94.)
Prendray-je ceste *médecine*?
Ouy, ouy, ne prenons point la *peine*, etc.
(Jean le Houx, p. 157.)
Et si tu n'as du fonds, pour le moins que par *mines*
Et non par bien aymer, ta maistresse tu *meines*.
(Est. Pasq., les Jeux Poétiq. Liberté.)

Voir aussi le sonnet de Nic. Ellain, commençant par : Or, viens un peu, je te prie, Lucine, et l'Euvangile des femmes, verset 2.

Cf. avec le vieux latin, conservé sans doute dans le langage populaire : *preimus*, *poplei*, et avec les noms primitivement en *en*, *einis*, plus tard *en*, *inis*, comme *gramen*, *fulmen*, etc.

Remarque II. — Dans les terminaisons en *iture*, l'*e* qui remplace l'*i*, ou sonne légèrement, ou même est complètement muet ; Ex. : *Confiture*, *nourriture*, *friture*, etc., prononcez : *conféteure*, (ou *counféteure*), *norréteure*, (ou *nourréteure)*, *fréteure*, ou avec la suppression complète du son *e : counf'teure*, *norr'teure*, *feurteure* (pour *ferteure*, lequel est pour *freteure*, avec transposition de l'*r.)*

Gaainz, labors et *norreture*. (Chr. des d. de Norm. v. 26692.)
Ja mes n'y aura advantage,
Tant ait esté de hault parage,
Qui ne devienne *pourreture.*
(Rom. d'Alexandre, cité par Fauchet, p. 45, Orig. des Dign.)
Que (car) tu venras en *pourreture ;*
Pense c'as (qu'aux) vers es *norreture.*
(Le Despisement du Corps. Roquef. à *Lai.*)

Règle II. L'*i* est remplacé par *u* dans les participes des verbes *bouillir*, *sentir*, *repentir*, *faillir* (dans le sens de *manquer de*,) et quelquefois *cueillir*, *suivre*, et leurs composés. Cette prononciation n'est autre chose qu'un débris des anciennes formes que ces verbes ont revêtues au moyen-âge. Ainsi pour *suivre*, je rencontre les infinitifs *suyvre*, *suyvir*, d'où les participes *suivi* et *suivu*. (1)

(1) Suyvir.

La fureur que *suivir* déjà je commençois. (Nic. Ellain, p. 46.)
Les vierges de sa cour la *suyviront* de près.
(Ph. Desp. Ps. XLIV.)
Si on avait seu'ment pu lée *suivir*.
(Pothier, garçon du bassin de natation à Sainte-Colombe, près La Flèche, 27 juillet 1868.)

1° Bouillir :

En or bouillant *bouillu* seras. (Myst. inéd. I. p. 94.)
Paradis painct, ou sont harpes et luz,
Et ung enfer ou damnez sont *boulus*. (Fr. Villon, p. 106.)
Bouilli ou *boulu*, caro lixa. (Féd. Morel.)

2° Faillir :

Et pour ce *faillu* lendemain
Que la place au prince rendissent. (Eust. Desch. p. 246.)

Je cite cet exemple-ci, bien que *faillut* y soit pour *fallut* et non pour *faillit*, parce que la forme *faillu* de *faillir* me paraît provenir d'une confusion entre les deux verbes, dont les Blaisois ont mêlé la forme mouillée de l'un avec la terminaison en *u* de l'autre.

3° Repentir :

Je me repens, je me suis *repentu*. (Palsgr. p. 686.)

4° Sentir :

Il m'a arraché une dent, et je n'ay point *sentu* de peine.
(Palsgr. p. 670.)
C'est une faute de dire *sentu* pour senti.
(H. Est. dans Livet, p. 436.)

Sentu se trouve encore dans le Dict. de rimes de Richelet, de 1781. (1)

Tu luy diras que je luy mande
Qu'en elle sera ma vertu
Et que je me suis *consentu*
Recouvrer le royaume de France. (M. du S. d'Orl., v. 7200.)

5° Suivre :

(1) V. affaire Varenne St Hilaire, Gaz. des Trib. aud. du 16 juillet 1868 : Mes mains ont *sentu* mauvais. (Déposition de P. Mercier.)

Toujours j'ay *suyveu* ceste guerre.
(M. du S. d'Orl. vs., 17526.)
Les Anglois l'ont tant *poursuiveue*. (Id. 11025.)

I sonne également *u* ou *eu* dans qq. subst. comme *linot*, *crible*, *limas*, pron. : *lunot-leunot*, *crube-creube*, *lumas-leumas*. Ces mots sont probablement arrivés à la forme blaisoise en passant par *e*, *eu*, *u* : *cribrum*, *creble*, *creuble*, *cruble*.

Limax, *lemas*, *leumas*, *lumas*. Cf. avec *fimarium*, *femier*, *feumier*, *fumier* ; *Limus*, *(lens)*, *(leuns)*, *luns*.

CHAPITRE IV.

De la prononciation de la voyelle O.

RÈGLE I. — La voyelle *o* dans le dialecte blaisois se prononce généralement *ou*; Ex. : *homme*, *bonne*, *côté*, *fossé*, *rosée*, *gosier*, etc.; prononcez : *houme*, *boune*, *côuté*, *foussé*, *rousée*, *gousier*, etc.

Cette prononciation de l'*o* est aussi vieille que la langue française. Chez certains peuples voisins du Latium et dans le langage des paysans romains l'*o* sonnoit *u-ou*, surtout quand il était suivi d'un *m* ou d'un *n*. De même chez nos ancêtres l'*u* et l'*o* servirent à marquer le son *ou*; Ex. :

Respundirent ces de Jabes : Dune nus respit set jurs; manderum nostre estre a tuz ces de Israel. Si poum avoir rescusse, nus l'atenderum; si nun, nus nus rendrum. (Liv. des Rois, cité par Génin, Variat, p. 167.)

Alez, vous pri, au rei *Othon;*
Si li dites *cum* je l' *semun*. (Chr. d. d. de Norm. vs. 18144.)

Prononcez : *Outhoun*, *coume* je l'*semoun*.

D'en *sum* del *munt* un flume *sort*
Qui dreit vers Oriant s'en *curt*,
(Chr. d. d. de Norm. vs. 319.)
XVII sont, vaut bien chis *contes*?
Pinchedé, warde que t'*empruntes*.
(Jehan Bodel, Buchon, p. 185.)

Je crois également qu'il faut lire *our*, *oure* les rimes en *or*, *ore* qu'on rencontre si fréquemment au XVII° siècle, surtout chez les écrivains bourguignons; Ex. :

Or puis avoir nom Chante-*plore*,
Qui de duel chante et de *tristor*.
Mult a Deus au monde en pou *d'ore*
Tolu quanqu'il avait d'*onor;*
Escossé en at tote *flor;*
Et nature ses *desonore*,
La ou la mors est au *desore;*
Et ele emporte lo *meillor*.
(Floire et Blancheflor, Ch. hist., I. 137.)

En effet dans les poètes du XII° et du XIII° siècle, souvent dans le même poète, les mêmes mots sont écrits tantôt en *or*, tantôt en *our*. Il y avait entre les trois principaux dialectes français pour cette terminaison différence d'orthographe; je ne pense pas qu'il y ait eu différence de prononciation. Les Picards écrivaient *eur* et *our*, les Normands *ur*, les Bourguignons *or;* (Voir Burguy, I, 17, 70.) tous disaient *our*, excepté les Picards, qui semblent avoir généralement préféré *eu* à *ou*, mais qui parfois néanmoins écrivaient *eur* et prononçaient *our*.

PLORE : J'en ai au cuer si grant dolour
Qu'a biau semblant souspir et *plour*. (Ch. hist. I. 96.)

Plourez, plourez, flour de chevalerie.
(Eust. Desch. p. 27. Cf. Ibid. 27, 44, 117, 231.)

TRISTOR : Plaine de doulour
De tris*tour*
Et de plour,
Dame de toute langour,
Que n'est ma vie finée! (Eust. Desch. p. 151. Cf. Ibid. 66.)

ORE : Sire, je suis venu a *oure* et a tens garder mon jour. (Assises de Jérusal. ch. 50.)

De ci a icele *oure* qu'ert prise la cité.
(Gui de Bourgogne, V. 391.)

ONOR : Ains l'ama de si bonne amour
Que mieux de li garda s'*onour*. (Ch. hist. I. 94.)

FLOR : La dame est ja par la verdour,
En un vergier, cueillant la *flour*. (Id. id. I. 98, id.)

DESONORE : Et Jupiter sers et *honnoure;*
A luy sacrifier laboure. (R. de la Rose, vers 9124.)

DESORE : Une grant roche *dessoure* appeirt.
(Saint-Grég. livr. I. ch. 8, dans Roquef.)

MEILLOR : Ahi, am*ors*, com dure departie
Me convenra faire de la *meillor*
Qui onques fust amée ne servie!
Diex me ramaine a li par sa douçour. (Ch. hist. I. 113.)

Du reste, la division admise par Burguy des trois terminaisons *our, ur, or*, attribuées à chacun des trois principaux dialectes est loin d'être complètement justifiée. Si Marie de France, ce charmant poète anglo-normand, écrit presque toujours *ur :*

Et sun Barun li respundi
Que il ot veu sun *Lecheur*
Qi li fist hunte et *desonur*. (M. de Fr. II. p. 209.)

l'auteur de la chronique des ducs de Normandie écrit le plus souvent *or :*

Mars, qui est deus de bataille,

Fu estrait de lur *anceisors* :
De c'unt joie, c'est lur *honors*. (Vs. 479.)

J'ai dit presque toujours, car Marie de France, pour ne citer ici qu'elle, bien que la terminaison en *ur* domine dans ses écrits, ne se fait point de scrupule, si le texte de Roquefort est exact, d'employer également les deux autres, ce qui vient à l'appui de ma thèse, que ces trois syllabes finales n'avaient qu'un seul et même son; Ex. :

Par cet Fable puvez savoer
Que nuz hum ne puit avoer
Chant e biauté tute *valor;*
Pregne ce qu'a pur le *meillor*. (M. de Fr. Fabl. 43.)
Qi si cunseillent lur *Seignour,*
Qi plus lur vient a *deshounour*. (Id. Fabl. 63.)
Ou en repos ou en *dolur*,
Solunc lur œvre et lur *labur*.
(Id. le Purgat. de Saint-Patrice, vers 147.)

On peut donc dire qu'au XIII[e] siècle le son *ou* était représenté à la fois par les signes *ou*, *o*, *u* et de plus par la forme écrite *ol*, dont j'aurai à m'occuper plus tard. Ex. :

O et U : Deu doint a tus cels joie d'*amurs*
Qui a danz Noel ferunt *honors*.
(Ch. du XIII[e] siècl. Musée Britanniq.)
Bel compain, od vus en *irrum*
Et le sepulcre *garderum*.
Nul n'i vendra qui ne *prengum*,
N'il ne levera que ne l'*sachoms*.
(La résurrect. du Sauveur, Buchon, p. 19.)
Et sire Roger de *Leyburne*,
Que ca et la sovent se *torne*. (Ch. hist. I. 199.)
OU et O : Sire *Simoun*,
Ly *prodhom*,

E sa compaignie
En joie vont au ciel *amount*
En pardurable vie. (Ch. hist. I. 209.)

OU et U : Seignors, ore entendez a *nus* :
De loinz sumez venuz a *wous*
Pur quere Noel.
(Ch. du XIII[e] siècl. Musée Britanniq.)

OL et O : Trente sols! lasse! trente *sols!*
Or viendra caiens le *prevoz.*
(Auberée, A. Jub. N[eau] rec. p. 219.)

Lisez *sous*, *prevouz*. (V. Gr. de Colyng., règl. 23.)

Je m'attends ici à une objection : Si *o* sonnait *ou*, comment pouvait-on discerner les cas où il conservait son véritable son, et ceux où il empruntait le son *ou?*

Je vais essayer d'y répondre en formulant quelques règles, que j'appuierai par des exemples :

1° Toutes les fois que *o* est suivi d'un *m* ou d'un *n* dans la même syllabe, il sonne *ou;* Ex. : *moun*, *toun*, *soun*, *renoum*, *houmme*, *tounnerre*. (Palsgr., ch. V, pag. 7.)

Et l'ont laissé à leurs bons successeurs.

Prononcez :

Et l'*oun* laissé a leur *boun* seuksesseurs. (Id. pag. 61.)

Ambition, compréhension, circonspection, démonstration; abondèrent, fondèrent; songe, mensonger; avons, donne, sont;

Prononcez : Aumbici*oun*, c*oun*prehensi*oun*, circ*oun*specti*oun*, dém*oun*strati*oun*; ab*oun*derent, f*oun*derent; s*oun*ge, mens*oun*ger; av*ouns*, d*oune*, s*ount*. (Palsgr. p. 60, 61, 62, 63, 64.)

On le voit, cette règle est signalée par Palsgrave, et elle constate une prononciation non seulement usité au XVI[e] siècle, comme elle l'est encore dans une foule de mots au pays Blaisois, mais datant, il est facile de s'en convaincre d'après les citations suivantes, des origines mêmes de la langue :

Quant le emfes at tel age,
Ke il scet entendre langage,
Prime en fraunceys li devez dire
Coment *soun* cors deyt descrivere, *(sic)*
Pur le ordre aver de *moun* et ma,
Toun et ta, *soun* et sa;
Ke en parole seyt meynt apris,
Et de nul aultre escharnys :
Ma teste ou *moun* cheef;
La greve de *moun* cheef, etc. (G. de Bibl.)
O quel folour
Quant vostre amour
Et vostre honour
M'avés aban*dounée*.
(Ernous Caupains, Buchon, p. 39.)

2° Toutes les fois que *o* est suivi ou précédé de *r*, il sonne et s'écrit même souvent *ou*. (Voir l'exemple précédent : *folour*, *amour*, *honour*.) Ex. :

Et s'averés pain de *fourment*,
Bon *froumage*, et clere fontaine.
(Li Jus du Pelerin, Buchon, p. 112.)
Et Jalousie et malle bouche
Qui n'ayme que maulvais *reprouche*.
(R. de la Rose, vs. 4194.)
Je n'en seray a nul *fourfait*. (J. Bodel, Buchon, p. 169.)
Le toict de ta maison envers toy fort s'*approuche*,
Car tu giez sur le bas, le hault joint à la bouche;
Tu n'as membre sur toy, qui n'ait aucun *reprouche*.
Os, char et cuir pourrit, tu n'as dent qui ne louche.
(Le déb. du Corps, p. 57.)
Quel chiere fait-il? Triste et *morne*.
Et que fait-il? Sans dire mot,
Il attend que le vent se *tourne*. (Ch. hist. I. 361.)
Enfermés comme (en) une tour

Y sont pris comme le *butour*,
Qui est dedans la sauterelle.
(Mist. du S. d'Orl., vs. 5150.)
J'espère être *encoures* la ou sera le roy.
(Lett. de Phil. de Com.)
Maintenant chacun vous appelle
Partout : Avocat, dessoubz l'*orme ;*
Encor ne le dis-je pas *pour me*
Vanter. (P. Path. p. 20.)

Cette citation nous indique la prononciation des rimes *orme* et *corne* dans les vers suivants du Testament de Pathelin (p. 207.) :

En son temps advocat sous l'*orme*,
Conseiller de Monsieur de *Corne*. —
Le lendemain l'abbé s'esveille et *sourt* (sort) ;
Des compagnons un chacun fait le sourd.
(Ch. Bourd. p. 90.)
Le maistre d'hotel serre tout
Pain, lard, voir une méchante crouste.
Il est avare jusqu'au bout ;
Pour faire un faux rapport il *trotte ;*
Pour la paix il va tout le pas ;
En scavoir jamais ne se *crotte*
Car il ne s'y enfondre pas :
Voilà pourquoi Monsieur le gouste. (Tabourot, p. 18.)
Ses reins de puissance et *fource* (force)
Elle trousse
Pour ouvrer a tout rebras,
Alegre, plaisante et douce, etc.
(Bonav. des Périers, p. 374.)
Cet œil qui fait qu'au monde je me plais
Qui fait rocher celuy qui s'en *approuche*,
Ore d'un ris, or' d'un regard farouche
Nourrit mon cœur en querelle et en paix.
(Ronsard, Amours, I, sonn. 212.)

Lui-même encor d'une sainte *rousée*
Trois fois en rond a la troppe *arrousée*.
(Joach. du B. Enéid. VI.)

Voir Rabelais passim et tous les auteurs du XVI[e] siècle.

3° *O* suivi de *l* sonne *ou* quand l'*l* est lui-même suivi d'une autre consonne, soit dans le même mot, soit dans le mot suivant.

Cette règle est ainsi formulée dans la grammaire de Colyngburne (règle 23) : Item, quandocumque hæc littera *l* ponitur post *a*, *e*, et *o*, si aliquod consonans post *l* sequitur, *l* quasi *u* debet pronunciari. (Palsgr. Introduct. p. 30.)

Se je ne soie de Dieu assous,
Chascun an gaaignait XX *sols*. (Ruteboeuf.)
Se aussi sage es que S[t] *Pol*,
N'ayant rien es reputé *fol*. (H. Est. dans Livet, p. 351.)
Ainsi sont tous, cum dit saint *Pol*,
Riche, poure, sage et *fol*. (Guill. de Guilleville.)

Voir Roquefort à *Pou*, *Poul*, pour *Paul*.

Le lait d'amande au lait *dolz*,
Le miel y vient desor les poz.
(Bat. de Karesme et Charnage, v. 499. Roquef. à *poz*.)
Là le cognurent bien li *fol* ;
Ne lui convint sonnette au *col*. (Le second Renart.)
Sus, Messire Jehan de la *Polle*,
Menez vos genz a une *folle*.(1)
(Mist. du S. d'Orl. vs. 8148 ; Cf. 15326.)

Lisez *Poule*, *foule*, comme l'indique le jeu de mots qui suit :

Et la *Polle* qui est en cage. (M. du S. d'Orl. vs. 15384.)

Souvent *ol* est écrit *oul*, conformément à la prononciation.

(1) Assaillez-les a une *foulle*,
Messire Jehan de la *Polle*. (Id. 5541.)

Ils ont esté trop bien secoux
De venir sur nous comme *foulx*.
(M. du S. d'Orl. vs. 8996.)

Remarque. — *O* précédé de *l* sonnait aussi généralement *ou* :

Seigneurs, ne faites nulle doubte;
Saillez sur eulx en une *flote*. (M. du S. d'Orl. vs. 5807.)
J'en *clouche*. (La Cond. de Banq. pag. 248.)

4° *O* suivi de *s* se prononce *ou*. *X* équivalant à deux *ss* exerce sur *o* la même influence :

Qoi, fist li *Lox*, maldis me tu?
— L'aigneax respunt: N'en ai voloir.
— Li *Loux* li dit: Jeo sais de voir, etc. (M. de Fr. Fabl. 2)
Li varles fut sage et *prox*,
Si se faisoit amer a *tox*. (M. de Fr. Lai de Gugemer, vs. 39.)
Chappel de fleurs qui moult peu couste,
Ou de roses de Penthe*couste*. (Rom. de la R. I., p. 74.)
Ensi demoura Blondiau deschi a *Pentecouste*.
(Chron. de Reins.)
De Pasques a *Penthecouste*
On n'a pour dessert qu'une crouste.
(Gabr. Meurier, dans Lincy, Pbes fr. p. 115.)
Las! Messeigneurs, que faites-*vous*?
Ce vous est bien mauvais pro*poux*.
(M. du S. d'Orl. p. 84.)
Quant au regart de leur puissance,
Ne fault acomparoir la *nostre*;
Chascun scet que la leur passe *oultre*...
Qu'a nostre bon roy et le *vostre*
Luy soyt tout ce cas récité. (Id. vs. 5779.)
Or ça, Monseigneur le *Prévost*,
Que vous semble, que dictes-*vous*? (Id. vs. 8395.)
Allez trompiller parmi l'*oust*
Pour assembler nos gens *trestoux*. (Id. vs. 18519.)

De servitudes oster toustes,
Et toutes autres male *toustes.*
(Godefroy de Paris, dans Gérusez, I, p. 182.)

Item, à Jehan Raguyer je donne,
Qui est sergent, voire des Douze,
Tant qu'il vivra, (ainsi l'ordonne)
Tous les jours une *talemouze*
Pour bouter et fourer sa *mouse*
Prinse a la table de Bailly ;
A Maubuay sa gorge *arrouse*,
Car à manger n'a pas failly.
(Fr. Villon, gr. Testam. str. XCV.)

J'ay prié aulcuns personnaiges que ceste hayne voulsist *repouser*.
(Lett. de Phil. de Com.)

J'ai veu letre d'un de *nous* embasadeurs, qui asure l'avoir veu.
(Id. id.)

Je n'en pense autre *chouse ;*
On veut que je l'*épouse.*
(Bonav. des Périers, l'Andrie, p. 261.)

Celle que bien dire je t'*ouse*
Pour ma propre et très chère *épouse.* (Id. id p. 263.)

Son reconfort et son *repous*,
Son ami, son cœur, son époux. (Id. id. p. 302.)

L'*hoste* s'attend avoir des pourceaux *houstes,*
Mais les avoir fust encore aux *escouttes.* (Ch. Bourd. p. 72.)

Or, pour partir chascun se botte et *house :*
A demeurer nul d'eux ne se *dispose.* (Id. p. 107.)

Car bien joyeux estoit d'avoir tel *hoste.*
Faifeu luy dit : Mon ami, quoi qu'il *couste*.. etc. (Id. p. 54.)

Ainsi puisses-tu vivre en amoureux *repous*
Jusqu'à la mort, Claudine, avecque ton *époux.*
(Ronsard, Eglog. et Mascarades.)

Les yeux tournez vers l'Occident, il *pousse*
Les noirs taureaux sur le bord de la *fousse.*
(Id. Franciade, ch. IV.)

Veu qu'il sembloit impertinent à *tous*...
Si d'adventure ils étaient à point *clous*.
(Rabelais, Gargantua, I. 2. p. 66.)
Grecs ou Latins, plus à craindre que *loups*,
Ny vous galous, v.... jusqu'à l'*ous*.
(Id. id. I. 54. tom II. p. 358. Cf. I. 13. p. 262)

Lorsque l'*s* est précédé d'une consonne qui ne compte pas dans la prononciation, cette consonne ne neutralise aucunement l'influence de l'*s* sur la voyelle :

Mettre a ruyne a peu de noyse et *cops*,
Mais sans picquons agus ou bec de *coqz*. (Jeh. Mol. p. 138.)

Souvent même la consonne intermédiaire à l'*o* et à l'*s* disparaît, et l'auteur, comme pour mieux se conformer à la règle, modifie lui-même l'orthographe du mot :

— Se je y vois, que présumez-vous?
— Que vous ne morrez point de *coux*.
— C'est dont à mon lit, à repoux.
(M. du S. d'Orl. vs. 1594.)

5° *O* sonne *ou*, toutes les fois qu'il commence un mot ;

Dans les exemples cités à l'appui des règles précédentes, nous avons déjà rencontré *orme*, *ourme* (règle 2), l'*oust*, j'*ouse*, *houstes*, *ous* (règle 4) ; mais on y peut attribuer le son *ou* à l'influence des consonnes suivantes *r* ou *s*. En voici d'autres où l'*o* prend évidemment le son *ou* d'après la place qu'il occupe au commencement du mot.

La terre a douleur
Goustera l'*oudeur*
De mainte souaire.
(Le malheur de la France; Roquef. à *oudeur*. Cf. Rom. de la R. vs. 6368.)
Oblyer, las! il n'entr'*oublye*

Par ainsi son mal, qui se deult.
Chascun dit bien : *Oblye*, *oblye*,
Mais il ne le fait pas qui veult. (Al. Chart. pag. 493.)
Pensez-vous que Dieu jamais *souffre*
Vos iniquités et injures,
Sans vous punir, quand le cas s'*ouffre*,
Comme les autres créatures. (Al. Chart.)
Je sonde en vain les abysmes d'un *gouffre*;
Sans qu'on m'invite à toute heure je m'*ouffre*.
(Ronsard, sonnet CII.)
Nadab avec Abiu feu estrange
Au signeur Dieu contre son vouloir *offrent*,
Dont est marry et sur le champ s'en venge,
Car dure mort par feu céleste *souffrent*.
(Quadr. hist. Lévitiq. X.)

Vues-tu dunkes en l'*ovrange* de Nonosi conoistre alcune chose.
(Dial. de St Grégoire, liv. I. chap., 7., Roquef. à *Ouvraigne*.)

Je passe sous silence les mots *oume*, *homme* (de l'*oume* ou de la fame, Coutume de Beauvoisis, chap. 18), *ounerance*, *ounour*, *oe-oue-oie*, attendu que le son *ou* y est dû plutôt à l'influence de la lettre qui suit.

6° *O* se prononce *ou*, toutes les fois qu'il est immédiatement suivi d'une voyelle; Ex. : *oan*, *oe*, *oil* ou *oyl*, pron. : *ouan*, *ouc*, *oui*; *roant*, *roele*, *roiame*, pron. : *rouant*, *rouelle*, *rouéiame*.

Un ou deux mots exceptés, cette règle existe encore en français. En effet nous prononçons aujourd'hui *o* comme *ou* dans les mots *moelle*, *oasis*, *oie*, *oindre*, *oiseau*, et leurs composés.

Or puet-il bien fere dommage
Sire Goubert d'une crasse *oe*;
James n'en metra en sa *moe*. (bouche)
(Rom. du Renart, vs. 9266.)

C'est celle qui a l'exemple de la forte et vertueuse femme, laquelle *loe* le sage, etc. (J. Gerson, sermon Pax hominibus...)

Cette règle a été trop bien démontrée par Génin (Variat. p. 164 et 199.) pour que je m'y étende davantage.

Au moyen âge on écrivait *noe* pour indiquer un cours d'eau dans une prairie basse et marécageuse. Ce nom, usité encore dans le même sens dans le dialecte blaisois, n'a laissé en français que les noms propres *Lanoue*, *Delanoue*, *Bellenoue*, qui s'écrivaient jadis *Lanoē*, etc., et le verbe *nouer*. Quand dès le XVme siècle on commença à perdre le sens de cette règle, comme de bien d'autres, à côté des noms de *Lanoue* et *Delanoue*, prirent naissance ceux de *Lanoé* et *Delanoé*, que nous rencontrons encore aujourd'hui.

Anes, malarz et jars et oes;
Et mesire Costant *Desnoes*, etc. (R. du Renart, 1273.)

7° En dehors de ces six règles on peut affirmer qu'il existe fort peu de cas où l'*o* sonne *ou*; et encore peut-on les expliquer, soit par une de ces licences poétiques si fréquentes chez nos vieux auteurs, soit par la coexistence de deux formes, l'une en *o*, l'autre en *ou* dans le langage vulgaire, comme aujourd'hui dans le dialecte blaisois *pomon* et *poumon*; soit enfin par les libertés ou l'ignorance de l'ancienne orthographe qui, plaçant un *l* ou un *s* après l'*o* dans bien des mots où nous l'avons supprimée, permet souvent de ramener ces apparentes exceptions à la règle.

Ainsi je trouve dans le *Chapelet de Virginité* la prononciation en *ou* de la voyelle initiale d'*octroyer* justifiée par l'orthographe *oultroyer*. Voici d'autres exemples :

— De cela ne faut faire *doubte*.
— Je cuyde, moy, que tu *radoubte*.
— Vous semble-il que je n'oy *goucte*? (F. du Mun. p. 248)
Car tout soudain par bien frapper en *coche*
Dedans ung an il eut sa femme en *cousche*. (1)
(Ch. Bourd. p. 109.)

(1) Cf. Enprès li monstre une grant *cosche*,
Puis dist la dame : Ci se couche
Misires. etc. (Auberée, A. Jub. Nouv Rec. p. 206.)

Dame, les trives sont jurées
Et plevies et afiées
De pes fere de *tol* en *tout*,
Et est jurée *tout* à bout. (Rom. du Ren. v. 1845.)

Je lis dans le même ouvrage, v. 6699 :

Que pense-tu, putain *provée*,
Quant o Renart t'ai ci *trovée?*

Et je n'hésite point à lire *prouvée*, *trouvée*, ayant vu les mêmes mots ainsi écrits au vers 6321 :

Il est preudom, ce sai-je bien,
Pieça que je l'ai *esprouvé*.
Et encore l'ai-je *trouvé*
Jusques ici moult loial home.

Ainsi cette prononciation de la voyelle *o*, telle qu'elle s'est conservée dans le dialecte Blaisois, a été la prononciation de presque toute la France de la langue d'oil au moyen-âge, notamment des pays situés entre Seine et Loire, ce que Palsgrave appelle le cœur de la France. Elle a été la prononciation du peuple, des écrivains et des rois :

« Perot s'en est fouy, (1) qui ne s'est pas *ousé* trouver devant moy. » (Lett. de François Ier. Gén. Variat. p. 291.)

et en la voyant dominer à la cour de Henri II, de François II et de Charles IX, Henri Estienne, qui en méconnaît l'antiquité, ne peut

Que que la dame de l'ostel
Li monstroit sa besogne *tote*
Et la vielle erraument *boute*
Le surcot par desoz la *coute* :
« Certes, fait-el, des Pente*coste*
Ne vi-ge mais si riche lit. (Auberée, A. Jub. Neau Rec. p. 206.)

Voir plus haut : *toustes*, male-*toustes*.

(1) *Fouy* est la vieille prononciation :

Et si le velt si soutilment
Fere, que il ne puist *foïr*. (Rom. du Ren. vs. 5858.)

Prononcez *fouir*, comme l'indiquent et la règle 6 et l'orthographe suivante :

Je sailli sus, si m'en *foui*. (Id. 4258.)

s'empêcher de s'écrier dans un accès de mauvaise humeur, en s'adressant aux courtisans :

N'estes-vous pas de bien grands fous
De dire *chouse* au lieu de *chose*,
De dire *j'ouse* au lieu de *j'ose*?

On peut donc dire sans exagération que le son *o* (qu'il fut représenté par la voyelle *o*, dont je viens de parler, ou par la diphthongue *au*, dont je parlerai plus loin) avait presque complétement disparu de la langue française, et l'on ne s'étonnera pas de voir Palsgrave écrire en 1530 :

« Le son de l'*o le plus général* en France est celui de l'*o* anglais dans ces mots : *a boore*, *a soore*, *a coore*. » (P. 7.)

A partir de la fin du règne de Charles IX cet usage commença à décliner. On n'en rencontre que peu de traces dans Régnier; on en chercherait vainement dans Malherbe. Néanmoins la cour et surtout le peuple continuèrent à prononcer certains mots à la manière de François Ier et l'on peut suivre à la piste les derniers restes, les restes les plus opiniâtres de cette prononciation jusque vers la fin du XVIIIe siècle.

En 1628, le sieur Auvray, dans une satire ou il critique les mœurs de la noblesse, s'écrie :

Dire *chouse* pour *chose*, etc.
Sont les perfections dont aujourd'hui se couvre
La noblesse françoise, etc.

Ainsi, cette prononciation condamnée par H. Estienne, tombée en désuétude dans les écrits des grands poètes du règne de Henri IV et de Louis XIII avait encore ses partisans à la cour. Nous en ressaisissons la trace en plein siècle de Louis XIV, dans l'écrivain le plus français de l'époque qui écrivit le mieux le français, dans cet admirable Lafontaine qui ne professait pas pour le moyen-âge le dédain superbe et ignorant de Boileau :

Doucement, notre épouse,
Dit le bonhomme. Or sus, monsieur, sortez,
Ça, que je racle un peu de tous côtés
Votre cuvier, et puis que je *l'arrouse*. (Le Cuvier.)

C'est ici, je crois, le dernier exemple de la voyelle *o* sonnant *ou*, que l'on rencontre dans un ouvrage littéraire. Mais si les poètes et les prosateurs ont abandonné cette prononciation, elle règne encore, dans un petit nombre de mots, il est vrai, et au barreau, et dans la chaire, et au sein de quelques salons où la poursuivent impitoyablement les grammairiens :

« En matière de prononciation, dit le P. Chifflet, dans son Essay d'une parfaite grammaire françoise, dont la première édition parut à Anvers en 1659, la dernière à Paris en 1697, il n'est pas bon de courir après les nouveautés (il appelle cette prononciation une nouveauté!), d'autant qu'il arrive assez souvent qu'elles passent comme un torrent; et venant à déchoir, elles laissent la peine de les désapprendre à ceux qui les ont voulu mettre en crédit. J'ay veu le temps que presque toute la France étoit pleine de *chouses;* tous ceux qui se piquoient d'être diserts *chousoient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée un certain lisant hautement ces vers :

Jetez-lui des lys et des roses,
Ayant fait de si belles choses;

quand il fut arrivé à *choses*, il s'arrêta, craignant de faire une rime ridicule; puis n'osant démentir sa nouvelle prononciation, il dit bravement *chouses*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendoient, qui ne baissât la tête, pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint a tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'estoit plus que la femelle d'un chou. » Je laisse à qui de droit la responsabilité du trait d'esprit final. « *Chouse*, dit ailleurs plus simplement le même auteur, n'est qu'une impertinence; dites *chose;* » et plus loin : « L'on écrit et l'on prononce *Pentecote*, et non *Pentecoute*. »

Ainsi l'on peut considérer la prononciation de l'*o* en *ou*, comme entièrement abolie dès la seconde moitié du XVII[e] siècle, mais seulement dans les mots ou l'*o* n'est pas suivi d'un *m* ou d'un *n*. La règle de Palsgrave en effet subsiste toujours, et le lecteur la reconnaîtra, telle que je l'ai citée au cours de ce chapitre dans les lignes suivantes du P. Chifflet : « En *omme* et *onne* l'*o* n'est pas tout-à-fait prononcé comme *ou*, quoiqu'il s'abaisse un peu pour s'unir à l'*m* et à l'*n*, mais si après *om* et *on* suit une autre consonne que l'*m* ou l'*n*, *om* et *on* se prononcent comme *oun*, ou comme en latin *umbra*, *sunt*, *pungunt*. Ex. : *Nombre*, *conférence*, *ronce*, *répondre*, *ronfler*, *songer*, *congé*, *trompeur*, *quiconque*, etc. lisez *noumbre*, *counférence*, *rounce*, etc., etc. De plus aux monosyllabes *bon*, *don*, *fond*, *gond*, *l'on*, *mon*, *ton*, *son*, *nom*, *pont*, *rompt*, *rond*, etc. lisez *boun*, *doun*, *found*, *gound*, etc. » Y a-t-il beaucoup de personnes, même parmi les plus lettrées, qui croient que Louis XIV prononçât tous ces mots absolument comme le paysan blaisois d'aujourd'hui?

Cette prononciation fit son entrée toutes voiles dehors dans le XVIII[e] siècle. On peut dire qu'elle s'y maintint pendant toute la première moitié : « Bien des gens, dit l'auteur de la Biblioth. des Enf. (p. 158. — 1733.) prononcent en *oun* la nazale *on* des mots *pont*, *ton*, *son*, qu'ils prononcent *pount*, *toun*, *soun*. » Et ailleurs : « On entend des prédicateurs et des personnes d'esprit qui prononcent des *houmes*, la ville de *Roume*, au lieu de dire des *hommes*, la ville de *Rome*; la dernière prononciation n'est-elle pas la meilleure? » (p. 142.) Certainement, pour que le grammairien n'osât pas se prononcer d'une manière plus affirmative, il fallait que l'influence du son *ou* fut encore bien puissante et bien répandue. Ici nous perdons complètement sa trace. Ni Wailly (1754), ni Restaut (1761), ni Fauleau (1781), ni aucun autre ne lui accordent même un souvenir. C'en est fait de lui, et il se confine désormais dans ces couches inférieures de la société ou le linguiste va le découvrir et l'étudier, mais où le grammairien ne se risque pas.

Il nous reste néanmoins encore des traces de cette prononciation dans *couvent* pour *convent*, *moutier* pour *moustier*, *Coutances* pour *Constance*, *soubresaut* pour *sombresault*. (V. Palsgr. pag. 179.)

Remarque. — Cette transformation du son *o* en *ou* n'est point particulière à la langue française. Nous la rencontrons en un certain nombre de langues, notamment en grec, en latin, et en italien.

En grec, πλευσοῦμαι, dont le substantif est πλόος, πλοῦς, attique pour πλεῦσομαι; νοῦσος, μοῦνος, ionien pour νόσος, μόνος; τυψοῦμαι, dorien pour τύψομαι; οὔνομα, οὔλυμπος, ionien pour ὄνομα, ὄλυμπος. (Cf. λέοντι et λέουσι avec *monstier-moutier*, *monstrer-moustrer*, etc.)

Quant au latin, ceux qui pratiquent les vieux auteurs savent qu'il n'est pas rare d'y rencontrer les mots et orthographe suivants : *Consol primos; aurom captom; poplom* pour *populum* (Inscript. de Duilius); *molta*, (1) *endo*, *sepolta*, *tumoltu*, *aivom* pour *œvum*, (Ennius); *volgi*, demisso *voltu* (Salluste). Pline assure, dit Priscien, liv. I, fol. IIII, qu'il y avait un certain nombre de cités italiennes, qui ignoraient l'usage de l'*o* et se servaient à sa place de l'*u-ou*; et il cite les Ombriens et les Toscans. « Les anciens Romains, ajoute-t-il, (2) changeaient souvent le son *o* dans la syllabe radicale, disant *huminem-houminem*, *funtes-fountes* pour *hominem*, *fontes*, et même quelquefois dans la syllabe finale :

> Angustoque *fretu* rapidum mare dividit undis.
> (Lucrèce, liv. I.)
> Nec Tityon volucres ineunt *Acherunte* jacentem. (Id. III.)

Plus tard cette prononciation devint le partage des paysans *(quæ tamen a junioribus repudiata sunt, quasi rustico more dicta)*, et

(1) Cf. Q. Enn. Annal. lib. I. vs. 59, 91, 144; Fragm. lib. II, vs. 3, lib. VII, vs. 36. (Corpus poet. Londini, 1713, 2 vol in-fol. p. 1458.) Vide et Quintil. I. 6.; Mar. Victorin. (Grammat. lat. auct. antiq. Hanoviæ, 1605), col. 2456; Gruter, Corp. Inscr. Ind. gramm. O pro u; Egger, serm. lat. vetust. reliq.; A. Schleich. Indog. Chrest.

(2) Cf. Prisc. liv. I. fol. IIII : « Romanorum vetustissimi loco ejus *(u)* o posuisse inveniuntur : *poblicum*, *polchrum*, *colpam*, *hercole*, et maxime digamma antecedente hoc faciebant, ut *servos* pro *servus*, *vulgos* pro *vulgus*, *davos* pro *davus*. Vide et Vossium, de arte gramm. I. 12.

C'est ainsi que *horologe* du latin *horologium*, après avoir passé par *oriloge* (Voir Rois, pag. 417, lignes 13 et 15 uns *oriloges*, en cest *oriloge)* est devenu, conformément à la règle de la suppression des brèves atones, (1) *orloge;* et *provost*, qui s'est conservé comme nom propre, *prévost*.

Et puis fait sonner ses *orloges*
Par ses salles et par ses loges. (Rom. de la R., vs. 21951.)

Remarque II. — Dans un seul mot, dans *tomber*, l'*o* sonne comme *u* ou comme *i*, *tumber*, ou plus communément *timber*.

« L'*u* grec se change en *u*, τύμβος, *tumbe*, d'où *tumber*. » (J. Dubois, Isagoge, 1531, dans Livet, p. 15)

Il y avoit quelque escripture sur sa *tumbe*. (Palsgr., p. 675.)

L'*u*, dès les origines de la langue, avait deux sons, *ou* et *eu*, ce qui a donné les deux prononciations *toumber* et *teumber*. *Teumber* se disait encore en certains pays à la fin du XVII[e] siècle avec la même prononciation qu'aujourd'hui dans le dialecte blaisois. En voici la preuve :

« Il faut dire *tomber*. Autrefois on disait *tumber* (prononcez la première syllabe comme la dernière d'*Autun*) ; il y a encore des pays où on le dit, ce qui pourroit bien venir du grec τύμβος, qui signifie une fosse, d'où vient qu'on dit encore en quelques provinces *une tumbe* pour dire *un tombeau*. »
(A. de Boisreg., 1692, p. 665.)

Cf. l'allemand *sinfluot*, la grande inondation, transformé par le peuple par une opération inverse à *tumber-timber* en *sündfluth*, inondation du péché.

Lisez *toumbe*, plutôt que *teumbe*, dans ces vers de Jehan Lemaire, bien qu'il soit resté fidèle à l'orthographe primitive :

Et lui fut fait ce monument et *tombe*,
Dessus lequel pluye et rousée *tumbe*. (Fol. CLXXII, verso.)

(1) Voir sur cette règle A. Brachet, Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes.

Je dois dire, pour être exact, que l'on trouve concurremment au moyen âge les deux orthographes *tomber* et *tumber*. On trouve même la première forme dans le sens actif de *faire tomber, renverser*, sens qui n'est pas indiqué dans le Dictionnaire de l'Académie, bien que *tomber quelqu'un* se soit conservé jusqu'à nos jours comme terme d'agonistique.

Mais qu'une fois la mort *te tombe*. (Alph. de la M. K.)

CHAPITRE V.

De la prononciation de la voyelle U.

Règle I. — *U* dans le dialecte blaisois sonne généralement *eu*; Ex.: *nature, morsure, piqûre;* j'ai *bu*, tu as *vaincu*, il a *aperçu; sur, mur, obscur;* pron.: *nateure, mourseure, pequeure*, j'ai *beu*, t'as *veunqueu*, il *a-z-aparçeu*, ou il *a-t-aperceu; seur, meur, osqueur*, ou *seu, meu, ousqueu*.

Telle a été en effet, non pas la seule prononciation de la voyelle *u*, mais une des plus communément employées depuis l'origine de notre langue. Je ne m'occuperai ici de la prononciation de la voyelle *u* qu'au XVIe siècle, qui lui-même l'avait reçue des siècles précédents.

« *Eû*, dit J. Dubois (1531) est signe de diphthongue; Ex.: *fleûr*. flos. »

« *Eū̂*, c'est *eû*, mais d'un son plus sourd, comme *cueū̂r, meū̂rt*, cor, moritur. »

Ainsi — qu'on ne l'oublie pas — *eu*, d'après Dubois, a deux sons, l'un fermé, l'autre ouvert. Le premier seul s'est conservé dans le dialecte blaisois. On a remarqué que la Comédie française, gardienne fidèle de la tradition, prononçait les finales en *eur* beau-

coup moins ouvertes que dans le langage usuel. Nos paysans prononcent *eu* le plus fermé possible, d'un accent un peu traînant; ils disent une *heure*, une *fleur*, en faisant sonner cet *eu*, à peu près comme *eue* dans *queue*.

« *E*, écrit plus loin le même grammairien, se change en *eû* : debitum, *deû*, ou *deût*, ou *debte*; — *i* en *eū*, visus, *veū*; — *o* en *eû*, hora, *heûre*, — *u* en *eû*, fluvius, *fleûve*. »

Ainsi en 1531 les participes *veu*, *deu*, aujourd'hui *vu*, *du*, se prononçaient réellement comme on les écrivait; et non-seulement ceux-là, mais tous les participes en *eu*, sans excepter même celui du verbe *avoir*; Ex. :

On ne pourroit mieulx
De ce qu'elle dit et propose;
Ce sont fais et dis *souteneux*.
(M. du S. d'Orl., vs. 15285.)

G'hai *receûptes* tes letres; g'*heûsse eû* faict; g'*heûsse eû* aîmé; ils *heûssent* aîmé. (J. Dubois.)

Il ne faudra donc pas s'étonner, si lors même que la diphthongue *eu* aura été dans une foule de mots contractée en *u*, le peuple, les courtisans, et les poètes, fidèles à l'antique usage, continuent à conserver à cet *u* le son de *eu*.

Je vais plus loin, et je prétends, fondé sur mes propres observations et confirmé dans mes idées par l'autorité de Palsgrave, que le son *eu* n'était pas alors représenté seulement par la diphthongue *eu*, mais encore par la voyelle *u*.

« L'*u* voyelle français, dit-il, sonne comme en anglais le son *ew* dans les mots *rewe*, an herbe, (qui s'écrit aujourd'hui *rue*, prononcez *reue)* (1); a *mew* for a hauke, (pron. *meue;* en français, une *mue);* a *clew* of threde (auj. *clew* et *clue*, pron. *cleue*.)

Ainsi dans les mots *plus*, *nul*, *humble*, *vertu*, etc. les français pro-

(1) Je note ici la prononciation anglaise du XVIe siècle et non celle d'aujourd'hui qui seroit *rioue*, *mioue*, etc.

noncent en traînant sur la prononciation de la voyelle : *Pleuus*, *neuul*, *feuus*, *euuser*, *heuumble*, *verteuu*. » (Palsgr. p. 7.)

G. du Guez ne parle pas autrement : « Vous prononcez l'*u*, dit-il, comme le font les Ecossais dans le mot *gud* » (pron. : *gueud*; c'est le *good* des Anglais).

Et ceci est tellement vrai que dans une pièce de vers d'Alain Chartier ainsi qu'en diverses autres citations où Palsgrave rapproche la prononciation de l'orthographe, et fait constamment entr'elles une comparaison intra-linéaire en inscrivant sous le texte du poète de Charles VII la manière dont on le lisait sous François Ier, la voyelle *u* est perpétuellement notée *eu*; Ex. :

> Ceux en vertu tellement abondèrent,
> Que du pays furent vrays possesseurs
> Et l'ont laissé a leurs bons successeurs.

Prononcez :

> Seuz an ver*teu* tellemant aboundéret
> Ke *de* pays *feure* vray possesseurs
> Et l'ount laissé a leurs bouns *seuksesseurs*.
> (Palsgr. p. 60 et 61.)

Je signale encore la notation des mots suivants :

justes	prononcez :	*jeustos*
durs		*deurs*
justice		*jeustice*
durerent		*deurerent* (Palsgr. p. 61.)
seurs (surs)		*seurs*
nature		*nâteuro*
ung		*eun* (Id. p. 62.)
imbue		*imbeuo*
prudente		*preudanto*
vertueuse		*verteueuze*
pupilles		*peupillos*
aventure		*avanteuro*

démesurée	*demezeuréo*
ruyneux	*reuineuz*
cruaulté	*creuauté*
nuyt	*neuyt*
obscurté	*obskeurté*
lubricité	*leubricité*
cupidité	*kcupidité* (Id. p. 63.)
circumspection	*sirkeunspectioun*
industrie	*indeustrie*
humble	*eumblo* (Id. p. 56.)
salut	*saleut*
me humiliant	*meumiliaunt*
jugemens	*jeugemans*
sous la poincture	*sou la poynteuro*
de sa punition	*de sa peunisioun*
maintenues	*mainteneues*
servitude	*serviteudo*
prudence	*preudanso*
vainqueurs vaincus.	*vaynkeurs vainkeus.* (Id. p. 57.)

Ne faudrait-il pas être aveugle en présence de preuves aussi concluantes pour nier l'attribution du son *eu* à la voyelle *u*, et est-il besoin de recueillir dans les poètes du XVIe siècle, où d'ailleurs elles fourmillent, des citations à l'appui?

C'est dans le *Dialogue de l'ortografe et de la prononciation francoese* du Manceau Jacques Peletier (1550) qu'il est fait mention pour la première fois de la transformation de la dipthongue *eu* en *u* dans les participes : « Incidemment faut dire ici, répond Dauron, l'un des interlocuteurs, que pour la même cause les supins *seu*, *peu*, *teu*, *deu*, *conneu*, etc. ont été mis en *su*, *pu*, *tu*, *du*, *connu*, etc.; item : *asseure*, *alleure*, *monteure*, *jeuner* en *assure*, *allure*, *monture*, *juner* et beaucoup d'autres. »

J'ai ici plusieurs conclusions à tirer. La première, c'est que c'est

entre 1530, où écrivoient Dubois et Palsgrave, et 1550, où écrit Peletier, que le son et la diphthongue *eu* ont commencé à se transformer en *u;* la seconde, c'est que de l'aveu même de Peletier, cette transformation n'a pas été subie par tous les mots terminés en *eu* et en *eure;* la troisième, c'est qu'il faut bien se garder de croire que cette pronciation en *u* fut alors aussi répandue que pourroient le faire penser les paroles de Dauron. Nous verrons en effet un grand nombre des mots, dont il s'agit, se maintenir en prose et en poésie pendant tout le XVI[e] siècle, et qui le croirait? jusque dans le sévère Malherbe lui-même. Le verbe *asseurer*, dont Peletier affirme si imperturbablement la métamorphose en *assurer*, vivra pendant la plus grande partie du règne de Louis XIV, et n'expirera qu'au seuil du XVIII[e] siècle. Quant à *juner*, dont on trouve encore des exemples dans Lafontaine, il est bien mort aujourd'hui : *jeuner* promet d'être immortel.

Et la preuve que cette prononciation en *u* ne sortait point, même alors, d'un petit cercle de novateurs, c'est que pas un des poètes contemporains de Peletier, ni Ronsard et sa pléiade, ni Est., Pasquier, ni L. des Masures, ni J. du Bellay, ni du Bartas lui-même, quoique postérieur, n'appuient de leurs exemples les préceptes du grammairien.

1550. — Mais pourquoy te fais-je demande
De si peu de baisers, friande,
Si Catulle en demande *peu?*
Peu vrayment Catulle en désire,
Et peu se peuvent-ils bien dire,
Puisque compter il les a *peu*. (Joach. du B. Bayser.)

1560. — Puisse arriver après l'espace d'un long âge
Qu'un esprit vienne a bas sous le mignard ombrage
Des myrtes, me conter que les âges n'ont *peu*
Effacer la clarté qui luist de notre *feu*.
(Ronsard, 2[e] livr. des Amours, Elég. à Marie.)

1567. — Je te feray tous les ans un grand *vœu*,

Heureux rideau ! non que par ta présence
J'aye cueilli le fruit de jouyssance.
Las! arriver à ce poinct je n'ay *peu*.
(Est. Pasq. Jeux poét. Loyauté.)

1572. — Les Dieux, les rois, le sang, le fer, le *feu*
En vers francoys Desmazures entonne
Qui a cerché Virgile, où il étonne
Tout l'Elysée au bruire de son *jeu*.
Puis est sorti sus en l'air peu à *peu*
Pour déclarer l'Enfer qui d'horreur tonne,
Chantant ainsi que le fils de Latone,
Ou que sonner le grand Virgile a *peu*.
(Fr. de Clémery dans L. des Mas. p. 263.)

Et ce participe *peu* dont je pourrais citer bien d'autres exemples, est précisément un de ceux de la finale desquels Peletier affirmoit positivement la transformation en *u!*

Ramus (1562) ne parle pas des participes. Il se contente de signaler la présence de la diphthongue et de la prononciation *eu* dans *peur, seur, meur*. Juste vingt ans après Henri Estienne dans son Hypomneses écrit ces lignes toutes contraires : « *seur, meur* se prononcent *sur, mur, u* long ». Il n'est peut-être pas un poète au XVIe siècle, qui ne donne raison à Ramus contre H. Estienne.

En revanche, les grammairiens paraissent désormais d'accord sur la finale des participes; le son *u* gagne de jour en jour du terrain; et au rebours de Rob. Estienne (1558) qui donne pour exemples de la diphthongue *eu seur, meur, peu, meurement, esmeu, heureux* sans faire de distinction entre la prononciation *eu* dans chacun de ces mots, Henri Estienne (1582) fait remarquer que dans *il pleut* et dans l'adverbe *peu* on n'entend pas le même son que en j'ai *pleu* et j'ai *peu*.

En 1584 la question paraît définitivement tranchée et Théod. de Bèze constate qu'*à l'imitation des Picards*, les Français prononcent par *u* simple :

1° Les mots *seur*, *meur* et leurs composés ;

2° Tous les noms en *eure* long, dérivés des verbes, comme *blesseure*, *casseure*, *navreure*, etc.;

3° Tous les participes passés passifs, masculins ou féminins, terminés en *eu*, *eue*, comme *beu*, *beue*; *deu*, *deue*; *leu*, *leue*, etc.

Et il ajoute : « C'est à tort qu'on fait rimer *heur* et *dur*; *engraveure* et *figure*; *heure* et *nature*, faute qu'on retrouve en Guyenne ». (De Franc. ling. rect. pronunt. 1584.)

Aussi les poètes se montrent désormais moins prodigues de rimes condamnées par les grammairiens et les courtisans, et l'on peut dire que dorénavant, en poésie du moins, l'attribution du son *eu* à la voyelle *u* est une exception. On n'en rencontre que deux exemples dans Desportes :

> O temps, qui du haut ciel la vitesse *mesures*,
> Las! retourne, disois-je, à mesurer les *heures*. (Elégie V.)
> Amour n'est point si beau; Angélique n'eut *sceu*
> Se garder d'enflammer aux rais d'un si beau *feu*.
> (Angélique.)

Et là-dessus Malherbe de s'écrier : « Rimes provençales! rimes gasconnes! mauvaises rimes! on dit *feu* et *heure* par diphthongue, *mesures* et *sçu* par voyelle simple. » (Comment. sur Desportes.) Mais, ô terrible Malherbe, quand on est si sévère pour les autres, on devrait au moins prêcher d'exemple, et je ne reconnais plus le critique de Desportes dans l'auteur des vers suivants :

> Non, Malherbe n'est point de *ceux*
> Que l'esprit d'enfer a *déceus*.
> (A M. de la Garde, 1628, année de la mort de Malherbe.)

Cf. Cur. in. p. 518 : Plusieurs peuvent être *déceux*.

> Pour moi dans ce que j'en ai *veu*
> J'assure qu'elle aura l'*aveu*
> De tout excellent personnage. (Id. id.)

On peut suivre pendant la plus grande partie du XVII[e] siècle la lutte dans certains mots entre *eu* et *u*. Ainsi je note dans Nicot (1606) : *Heurler* et *hurler; meusnier* et *munier; meurler* et *mugler; beurre* et *burre; beuvrage* et *bruvage;* etc. J'y rencontre *meur* et *seur* sans même que la seconde forme *mûr*, *sûr* soit notée. Ménage est le premier qui dans son Dictionn. Etymolog. ait signalé la double orthographe et la double prononciation *sûr* et *seur :* « En latin, dit le P. Chifflet (1658), on fait sonner l'*e* et l'*u* comme dans *Europa*, *Eurus;* en français l'on n'entend qu'un son : *Fleurir*, MEURIR, *peureux*, *feu*, *peu* ». — « La diphthongue *eu*, dit plus tard (1692) Andry de Boisregard, est longue : *Creuser*, *meugler*, excepté *seule*, ASSEURER, *fleuron.* »

Ainsi l'on voit qu'au moment ou le XVIII[e] siècle va s'ouvrir, le verbe *asseurer*, condamné par Peletier dès 1550, conserve encore des prosélytes même parmi les grammairiens.

Aujourd'hui il n'y a plus que le mot *gageure* sur lequel on soit partagé. L'Académie dit *gajure*, et M. Louis Veuillot *gageure.* [1]

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.

REMARQUE I. *U* se prononce *i* dans *jupon*, *ruban*, pron. : *jipon* ou *jeupon*, *riban* ou *reuban.*

Un bon *gipon* ouvré vesti et boutonna.
(Chr. du Guesclin.)
Argent ne pend à *gippon*, ne ceinture. (Fr. Villon, p. 218.)
Estreinte d'un *riban* qui de Moutoire vient.
(Ronsard, Amours, II, La quenouille.)

U se prononce aussi très souvent *i* dans *un*, *lundi*, *manufacture*, pron. : *in*, *lindi*, *manifacture.* (Ce dernier se prononce aussi *maneufacture* et *manéfacteure) :*

« Ce mestier estant divisé en beaucoup de parties, c'est-à-dire en plusieurs sortes de *manifacture.* » (H. Est. Précell. p. 144.)

REMARQUE II. — La voyelle *u* sonnant *eu*, ainsi que l'*e* naturel,

(1) Landry Stewart.

ceci explique comment il se fait que dans l'ancienne langue on écrivait certains mots par *e*, que nous écrivons aujourd'hui par *u* et réciproquement.

Je cuidai, fet-il, purchacier
Ma viande sor cest *femier*.
(M. de Fr., fabl. I.)
Usurier de sens *desruglés*
D'usure estes tant aveuglés. (La G^de^ D^me^ Mac. p. 14.)

Il se prist à façonner la fluste, liant plusieurs *chalemeaux*. (Jeh. de Mont.)

Cf. *Gémeaux* et *jumeaux; bevons* et *buvons*, *jusier* et *gésier*, *Jumiège* et *Gemiège*.

Remarque III. *U* est muet dans *furoncle*, pron. : *fronque.*

Froncle. (Dict. de H. Estienne 1546.)
Froncle. (Trésor de Nicot, 1606.)
Froncle ou *furuncule*. (Cotgrave, 1632.)

CHAPITRE VI.

Prononciation de l'Y.

Règle unique. — *Y* se prononce dans le dialecte blaisois comme en français, excepté :

1° Dans les mots *paysan* et *paysage*, où il sonne comme un *i* simple : *péezan*, *péezage* (Voir le chapitre sur la prononciation de la diphthongue *ai*.) Ex. :

Voici, saincte Cerès, le *paisan* Sosiclée
Qui de son petit clos te donne une gerbée.
(Jeh. de Montl. p. 55.)
De peur d'être odieux, je parle ici *paysan*.
(Du Lorens, sat. XI.)

Tu dis souvent, Monsieur, que je vis en *paysan*.
(Id. sat. XX.)
J'etois ravi de voir chose si rare,
Quand de *paisans* une troppe barbare
Vint oultrager l'honneur de ces rameaux.
(Joach. du B. Antiq. de Rome, p. 11.)
Dieu mit des cœurs de rois au sein des artisans,
Et au cerveau des rois des esprits de *paisans* (D'Aubigné.)
Le *paisan* n'ayant peur des bannières estranges (Régnier.)

Je ne trouve pas d'exemples de cette synérèse antérieurement au XVI[e] siècle.

On rencontre bien *pays* monosyllabe dans Alain Chartier, mais je suis porté à ne voir dans ce vers cité par Palsgrave (p. 61.) qu'un de ces jeux de mots ou allitérations, si communs au XV[e] siècle. (1)

Or ont régné en grant prospérité
Par maintenir justice et équité
Et ont laissé après mainte victoire
Les *pays* en *paix*, en haultesse et en gloire.

2° Dans *pays* et dans *crayon* où le son mouillé de l'*y* disparaît, pron. ; *péhis*, *craihon* ou *crahon*, ou *creuhon*.

« Quelques-uns disent *peyen*, *reyon*, *reyonner*, *eyons*, mais cette prononciation est mauvaise ; il faut prononcer l'*a* et dire *pa-yen*, *a-yons*, *ra-yon*. Prononcez cependant *peyer*, *peyons*, et non *pa-yer*, *pa-yons*. » (A. de Boisreg., p. 489.)

L'orthographe *raer* pour *rayer* semblerait indiquer l'existence de cette prononciation dès l'origine de la langue.

3° Dans un certain nombre de mots, la plupart d'origine grecque, l'*y* ayant le son de l'*i* suit les mêmes règles que cette der-

(1) D'après Sarasin (p. 71. Poésies), c'est une prononciation normande. Cf. Ch Bourd. p. 58.

nière voyelle, c'est-à-dire prend le son de l'*é* fermé ou de l'*e* naturel. Ex. : *labyrinthe*, *hydropisie*; pron. : *labérinte*, *édroupésie* :

> Puisque l'on voit un esprit si gentil
> Se recouvrer de ce chaos sutil
> Ou de raison la loi se *laberinte*. (dans L. Labbé, p. 210.)
> Vous serés tout *paraletique*. (Buchon, p. 89.)

REMARQUE I. — C'est en vertu de cette propension commune à nos ancêtres et aux paysans blaisois de transformer en *é* ou *e* le son *i*, qu'il soit représenté par *i* ou par *y*, qu'un certain nombre de mots, où figurait l'*y* au moyen-âge, ont passé dans notre langue actuelle en remplaçant cet *y* par *e*; Ex.: *yglise*, *Ysopet*, *syringue*, *yrésie*.

> Ci cummencerai la *primiere*
> Des fables qu'*Ysopez* escrit.
> (M. de Fr., Fables, Prologue.)

Ces hautes *yglises* dont il avoit tant que nus nel péust croire.
(Villehardouin.)

> *Syringuant* ses humeurs
> Par les pores secrets des arbres et des fleurs.
> (Du Bart., p. 38. Cf. p. 13.)

La *syringue*, instrument bien cognu, à l'aide duquel une chose est doucement infuse dans l'autre. (Notes sur le 2e jour de la semaine de du Bartas.)

> Moult hai li rois *yresie*. (Phil. Mouskes, 3078.)

Un exemple curieux de cette permutation d'*y-i* en *e* est le mot *cimetière*, qui après avoir passé par les formes *cimetire*, *cimeter*, *cimitere*, *cemetiere*, s'est fixé définitivement au XVIIe siècle sous celle qu'il conserve aujourd'hui.

CIMETER, CIMETIRE. — V. Chr. d. d. d. Norm., p. 249.

> Tuit li cors d'un *cimetire*
> Se pristrent à la karole. (Jub. Nouv. Rec. 11. 216.)
> Les *cimeters* en sont boçus. (Liv. du bon Jehan, 439.)

CIMETERE, CIMITIÈRE. — CHIMENTIERE.

Je la maine en son *cymitière*. (G^de^ D^se^ Mac., p. 43.)
En 1 *chimentere* l'ensierent. (Richart li biaus, p. 28.)

Cf. Jeh. Bouch. folio IX, recto, — et Roquef. à *cimentere*.

CEMETIERE :

Que la sera leur *semetiere*.
(M. du S. d'Orl., 18211; Cf. p. 752.)

Semetière (pron. *seum'quière*), est encore aujourd'hui la seule prononciation en usage chez nos paysans. Robert Estienne ne reconnaît que *cemetierre*. Nicot et Cotgrave signalent *cemetierre* et *cimetierre*.

Remarque II. — Dans *myrte*, l'*y* sonne toujours comme *e* naturel, c'est-à-dire *eu*.

Au chef tout à l'entour
Du maternel *meurte* met un atour.
(L. des Mas., p. 210.)
O combien je baiserois
Ces pommes qui tant de fois
Ont de moy fait un doux meurtre,
Sur lesquelles je cueillis
De mes lèvres le blanc lis
L'œillet, la rose et le *meurthre*. (Est. Pasq., chanson.)

DEUXIÈME PARTIE.

DES DIPHTHONGUES.

CHAPITRE Ier.

De la prononciation de la diphtongue AI.

Le véritable son de *ai*, c'est *é*. Nous le prononçons ainsi à la terminaison des premières personnes du parfait et du futur, j'*aimai*, j'*aiderai*. Mais si dans la première syllabe de j'*aimai*, *ai* sonne fermé comme dans la seconde, dans j'*aiderai* nous prononçons la première syllabe beaucoup plus ouverte que la dernière. Pourquoi cette anomalie, j'*émé*, j'*èderé?* En supposant qu'on voulut expliquer le son ouvert de la première syllabe du dernier mot par la synérèse de *aï* en *ai*, explication dont la connaissance ne saurait être que le partage de quelques-uns, loin d'être à la portée de tout le monde, pourquoi n'avoir pas alors indiqué la suppression du tréma primitif et la gravité de la prononciation par un accent circonflexe? Que *ai* se prononce très ouvert dans *maître*, je le comprends; il est marqué d'un accent qui indique la suppression de l'*s*, mais pourquoi le prononce-t-on de même dans *maison?* On m'objectera sans doute aussi qu'on allonge *ai* dans *maison*, à cause de l'*n* qui existe dans *mansio*. Pourquoi dans ce cas ne pas

indiquer la suppression de l'*n* dans *maison*, comme on indique celle de l'*s* dans maître? Le dialecte blaisois n'a point de ces anomalies. Il prononce *ai* toujours fermé aussi bien dans *j'aiderai*, (je n'ajoute pas j'*aimai*, parce que cette forme de parfait n'est pas usitée dans le dialecte blaisois) que dans *maître*, *maison* : j'*éderé*, *méte*, *mézon*, ou plus exactement en traînant sur la diphthongue : j'*éedré* ou j'*aïdcrai*, *méete*, *méezon*. Je vais essayer de prouver que cette prononciation est un débris de celle du moyen-âge.

En effet au moyen-âge *ai* sonnait non pas *aì* mais *é*, et parfois même comme nous le verrons, *éc*. J'appuie mon opinion sur ce fait que *ai* était alors représenté dans l'écriture, surtout dans le dialecte normand, soit par *ei*, soit par *e*.

Bien asemblad plus de cent reis
Od lur grant ost, od lur har*neis*.
Les nefs firent a terre *treire* ;
N'en quident *mes* aveir a *feire*.
(Geffrei Garnier, Buchon, p. 87.)

Je sais bien que M. Génin a prétendu que *ei* avait alors le son de l'*è* ouvert, mais il ne le prouve pas. La seule raison qu'il donne, c'est que de nos jours en Normandie cette diphthongue a le son très ouvert. La seule réponse que j'aie à faire, c'est qu'aujourd'hui dans le dialecte blaisois cette diphthongue a le son très fermé.

« Au lieu de *ai*, dit Palsgrave, les Français prononcent le plus communément *ei*. »

« *Ei*, dit-il ailleurs, sonne universellement en français comme en anglais dans les mots *obey*, *a sley*, *a grey*, c'est-à-dire que l'*e* conserve sa prononciation distincte, et que l'*i* a un son rapide et confus comme dans *conseil*, *vermeil*, etc. »

D'où je conclus que *ei* dans les exemples anglais et français cités plus haut ayant le son fermé, les deux diphthongues *ai* et *ei* se prononçaient *é*.

J'ajouterai que Palsgrave ne fait aucune différence entre le son le *e* dans *gré*, *bonté*, *regardé*, et dans *cyprés*, *excés*, *procés*, qu'il ıccentue absolument de même. « Dans ces mots, dit-il, *e* conserve e son le plus général de l'*e*, the most general sounding of *e*. » Or juel est le son le plus général de l'*e?* C'est celui-là même, qui surout alors servait à nommer cette lettre, c'est-à-dire *é*.

Je trouve encore la preuve de mon assertion au XIV[e] siècle dans Eust. Deschamps : « Les liquides *l*, *m*, *n*, *r*, dit-il, font la syllabe ›rieve, si comme est : *Ysabel*, *Marion*, *Jehan*, *Robert* et *eureux*, » L'art de faire chansons, etc.) qu'on prononçait *Ysabeu*, *Ma-'ion*, *Jehaun*, *Robert*, *eureux*, en abrégeant le plus possible la 'oyelle qui précédait immédiatement la liquide. Or si *r* avait alors ı propriété de rendre brève la syllabe précédente, il est évident [ue, dans l'exemple que j'ai cité tout à l'heure de G. Garnier, les ıots où entre la diphthongue *ei* précédée de *r*, *treire*, *feire*, doient sonner non pas *traire* et *faire*, comme nous prononçons ujourd'hui, mais *trére* et *fére*.

Enfin Dubois, qui dans son *Isagoge* (1531) consacre plusieurs ıages à la prononciation, ne parle ni de l'*e*, ni de l'*ai* ouvert, omme dans *procès*, *fête*, *faîte*. Il ne reconnaît que trois *e*, l'*é* fermé comme en *charité*, l'*e* muet comme dans *grâce*, et ce qu'il ap›elle l'*e* mixte : *Vous aimes* (aimez). Il cite un seul exemple pour la liphthongue *ai* : Le mois de *mai*. Evidemment, si l'*é* ouvert eut ılors été usité en français, Dubois n'eut pas manqué de le signaler.

Conclusion : Non seulement, sur la foi d'Eust. Deschamps, *ai* ›récédé de *r*, est bref, et par conséquent tous les mots en *aire*, '*ire*, *erre*, *ère*, *er*, mais encore, d'après Palsgrave et Dubois, *ai*-'*i*-*è* est toujours fermé.

Il ne me reste plus qu'à confirmer mes assertions par des exem›les. Ils abondent; on n'a pour s'en convaincre qu'à ouvrir le livre les Rois, la chanson de Roland, la Chronique des ducs de Normandie, etc.

1° Exemples de *ai*, *è*, *é*, représentés par *ei*.

Saül le *quereit* et *pursieveit* tus jurz. (Rois, XXIII.)

Je note au hasard dans le même ouvrage *ureisun*, *herneis*, *segreit*, le *rei meisme*, *paleis*, etc.

Tu as *parleit* si com une des foles femmes. (M. s. J.)
Et tes *dedeins* vint sor moi. (Id.)
Granz est, chier *freire*, li *sollempniteiz* de la *nativiteit*.
(St Bern.)
Seigneurs, vos en *ireiz;*
Branches d'olive en voz mains *portereiz*.
(Ch. de Roland, I. 79.)
Dist Blancandrius : Apelez-le *Franceis ;*
Ço dist li reis : Et vos l'i *ameneiz*. (Id. I. 505.)
Qu'il coneussent lur *desleiz*
Et lur mesfaiz e lur *nonfeiz*.
(Chr. des ducs de Norm. vs. 2083.)
Ne remaint......
Ne mur, ne temple, ne *paleis :*
De si fait damage n'orrez mais. (Id. vs. 1850.)
Se li ad un pain *demandei*,
K'il li aveit, ce dist, *prestei*. (M. de Fr., fabl. IV.)
Que se il sun cunseil velt *creire*
A mult bun chief en *purreit treire*. (Id. fabl. LXIII.)
Chacun la conoetra *vreye*.
(Peletier, 1555, dialogue de l'ortografe.)

Voir passim le Dialog. précité de Peletier, et le *Trecté* de la *grammere* francoeze de Meigret, 1550.

2° Exemples de *ai* représenté par *e*.

Vous prie et seupli que les prieus faciez mettre en *pésible* possession et en bone *pes*. (Lettr. de Rois, etc., p. 178. 5 févr. 1275.)

J'ai eu en ma grant nécessité *afére* de trois cent écus. (Lettr. de Phil. de Com.)

De ses choses n'ay jusques ici *fet* nulle poursuite, *mes* en attenderay leur *plesir*. (Id.)

Je vous prie que vous *plese* le croire. (Id.)
En *meisme* l'an et en cele *sésoun*.
(Rel. de diverses hostilités à la suite des Lett. des Rois, Reines, etc.)
Se estoit en ma religion
Servir a Dieu tout mon desir
En cloistre par devotion
Dire mes heures a *lesir*. (1)
Or m'est venue la mort *sesir;*
Au monde n'ay point de *regré*.
Face Dieu de moy son *plesir*. (D^es Mac. des Femmes, p. 30.)
Ils ont *rabessé* leur coraige. (M. du S. d'Orl., vs. 8894.)
Soudain, dis-je, il est pris au *per* (pair)
C'est fait, il n'en peut eschapper.
(Bonav. des Périers, l'Andrie, p. 248.)
Pour me venger, je *souhette*
L'un se changer en planette, etc.
(Joach. du B. De sa peine et des beautez de sa dame.)

Je trouve même un exemple de *aient* où la diphthongue *ai* est représentée par *ae*, de même que souvent dans les textes du moyen-âge le son *oi* est noté par *oe*.

Qu'ele s'apercoeve que mes prieres li *aet* valu.
(Lett. de Rois, p. 153.)

Voir Marot, tom. II. pag. 309 et 351 : *aesles* pour *ailes*.

J'ai dit que *ai* sonnait non-seulement *é*, mais encore en mainte circonstance *ée*, forme écrite qui reproduit très exactement le son traînant qu'affecte cette diphthongue dans le dialecte blaisois, toutes les fois qu'elle ne termine pas immédiatement un mot. J'en

(1) Comparer ce mot *lesir*, ainsi écrit par un *é*, avec le même mot dans la Chanson de Roland (I, 10) :

Sa costume est qu'il parole a *leisir*.

Et dans Chron. des Ducs de Norm.

N'i out del renoer *leisir*. (vs. 16370.)

V. *pleisir*, id. vs. 17562.

ai trouvé de nombreux exemples dans le Tome I des Lettres de Rois et de Reines. En voici quelques-uns :

Vous aviez fait bon *pées* et accord. — Et me maunderent que je me teince en *pées* a grant damage. (L. d'Alphonse, baron d'Espagne, 1277.)

Je vos *verée*, si Dieu *plest*, a nostre pallement.
(L. de Maurice de Craon.)

Mon deshonneur
Se y perdroit a tousjours *mais.* —
Et comme quoy? — Pour ce qu'en *Bée*
Il me paya subtilement. (Test[t] de Path. p. 201.)

Conjuguez ainsi, dit Dubois en son *Isagoge* (1531), l'imparfait d'avoir :

J'havé ou *j'havée.* [1]
Tu havés ou *tu havées*
Il havet ou *il havéet.*

Et il ajoute : « Ces terminaisons en *ée*, *ées*, *éet* usitées en Normandie et dans le nord de la France me paraissent préférables à celles qui sont aujourd'hui adoptées par l'usage : *oi* ou *oie*, *ois*, *oit*, etc. »

Il immole, dévot, à Neptun, dieu de l'eau,
Un sanglier *chasse-lée*, un agneau, un taureau.
(J. de Montl., p. 24.)

Il faudra donc bien se garder, comme l'ont fait quelques auteurs, de crier à la rime fausse, quand on rencontrera des mots dont la terminaison est aujourd'hui ouverte, rimant avec des mots à terminaison fermée. La rime était juste alors et conforme à la prononciation.

(1) Rob. Estienne est le premier grammairien, qui, en son traité de la Conjugaison franç. 1542, ait signalé la terminaison de la 1re pers. des imparf. et des condit. en *s*. Cet usage, préconisé par Ronsard, fut d'abord facultatif. Il ne devint obligatoire qu'au XVIIe siècle.

Ex. : Et Messire Florent d'*Illiers*
Avec mes gens *pres* a *pres*
Qui vous secourront par *exprez*.
Si acomplirez, s'il vous *plaist*.
(Mist. du S. d'Orl. vs. 17879.)
Facetot, sire, s'il vous *plaist*,
Avecques le bailli d'Esvreux
Vous deux ensemble vous *irez*
A Paris, et par *exprez*
Amerez vivres a puissance,
(Vous savez le besoin qui *est*) (1)
Et artillerie abondance. (Id. vs. 7892.)

Lisez *Illiée*, *prée*, *esprée*, s'i vous *plée*, *irée*, qui *ée*.

Voisin, ne songe en *procez* :
On en a toujours *assez*. (Ol. Bass. p. 41.)
Maintenant, Messieurs, *délaissez*
Tous vos *procez* (J. le Houx, p. 138.)
Et toy, mon pere cher, te plaise en ta main prendre
Les Dieux de la patrie, et les joyaux *sacrez*
Car d'une si grand guerre et d'un carnage *frais*
A moi n'aguere issu, ce seroit forfaiture
Les toucher de la main. (J. de Montl., p. 25.)
Tu revestis de verdeur les *forés* ;
Tu peints de fleurs et champs et *prés*. (Id. p. 506.)

(1) *Née* ne serait-il pas pour *n'est* en ces vers d'Eust. Deschamps, poète du XIVe siècle, P. 152) :

Quand jadis fu assenée, (mariée)
Honourée
Et bien amée,
Fors doubtée
Du plus vaillant cœur que *née*.

J'aimerais mieux cette explication que de supposer l'ellipse de *riens* dans cette phrase *ue riens née*, *que chose née*, si souvent usitée dans le sens de *qu'âme qui vive*.

Le vaillant Briarée et Cotte avec *Gygès*
Gardes de Jupiter, loiaux, y sont *logés*. (Id. p. 84.)
Mon ventre affamé *abaye*
Comme l'oisillon qui *bée*. (Est. Pasq. Jeux poét. Ambition.)
Et les mépris des grands Dieux *immortels* (1)
Suivent ton char : ce néantmoins tu *es*
Mère des Rois, etc. (Rons. Franciade, IIIe ch.)
Sa bouche encore ouverte, et ses deux bras *croisez*
Disent, sans dire mot, de son triste *decez*
La cause et la façon. (G. du Bartas, la Vocation.)

Et cette prononciation d'*ai* et *è* en *é* fermé s'est, de l'aveu des grammairiens, prolongée dans un grand nombre de mots jusques en plein XVIIe siècle.

« L'*ai* ou *ay*, dit le P. Chifflet, se prononce comme un *é* masculin en ces mots : *j'ai*, je *sçai*, *aisne*, lisez : *J'é*, je *scé*, *éne*, et en tous les *ai* qui terminent les futurs et les prétérits des verbes *j'aimai*, j'*aimerai*, lisez : j'*aimé*, j'*aimeré*. Mais ne prononcez pas en *é* masculin comme l'enseigne un grammairien, (il y avait donc encore au moins un grammairien fidèle à la prononciation du moyen-âge) *bréviaire*, *grammaire*, *paire*. Autrement nos petits écoliers diront : Je porte ma grand-*mére* dans mon sac, et à ce compte l'on dirait : Deux *péres* de bottes. »

Pour comprendre le sel de cette plaisanterie, il faut savoir que dans *père* et *mère* l'*e* au XVIIe siècle était fermé, absolument comme aujourd'hui dans le dialecte blaisois. « Dans *piége*, *liége*, *siége*, *pére*, *mére*, *frére*, dit le même auteur, on pro-

(1) *Els* qui primitivement sonnait *eus* se prononçait depuis longtemps *és* :
Je m'en retouray à l'*ousté* (hôtel)
De mon bon père et de ma mère,
Que vous avez cueur *enhorté*. (M. du S. d'Orl. vs. 7256.)
Apprenez, enfans, et *notez* :
....Gentilshommes de bons *hôtels*. (Coquillart.)
Quand par son poix ces corps faux et *cruels*
Furent gisans, desrompus et *tués*. (Marot, 1r livr. des Métam. d'Ovide.)
Cf. *Belfort* et *Béfort*.

nonce la pénultième en *é* masculin. » Ainsi *frère* se prononçait encore au siècle de Louis XIV, comme au temps de S[t] Bernard : Chier *freire*.

Du reste il s'est trouvé jusqu'au XVIII[e] siècle des grammairiens pour défendre le son fermé de la diphthongue *ei* : « *Ei* ou *ey*, dit le P. Buffier, marque le même son que l'*e* simple ou accentué : *peine*, *enseigner*, prononcez : *péne*, *enségner*. » Que diriez-vous en effet d'un personnage qui se conformant aux prescriptions de la *Grammaire des Grammaires* dirait : J'ai bien des *peines* (de cœur), du même accent qu'un serrurier pourrait dire : J'ai bien des *pènes* (de serrure) ?

Nota. — Les finales en *aie* suivent la règle générale et se prononcent *ée*, mais seulement dans les noms et les adjectifs : *Orfraie*, *raie*, *craie*, *gaie*, etc., prononcez : *Orfrée*, *rée*, *vrée*, *guée*, etc. (1)

Remarque I. — Nous avons vu (1[re] partie, chap. 2, règle 2) que l'*é* fermé se prononce souvent comme *e* naturel, c'est-à-dire *eu*. La diphthongue *ai* sonne souvent de même.

Ainsi pour j'*aimerais*, ils *étaient*, il se *trompait*, on dit tout aussi bien j'*eumerée*, *iz eutaînt* ou *il étaînt*, *i's'troumpeut*, que j'*émerée*, il *été*, *i's'trompé*.

« Les François, dit Garnier (1558), ont trois diphthongues *ay*, *oy*, *oe* qu'ils prononcent généralement par *e* simple et plut à Dieu qu'on écrivit comme on prononce *meson*, *oreson*, *foé*, *francoes*, etc. »

« Les uns, écrit Peletier, disent *plesir*, les autres *plaisir*, par un *e* clair. »

« Aujourd'hui les uns disent *eimer* ; les autres *emer* ; les uns j'*emois* ; les autres mettent *i* ou *y* en la penultime et disent j'*emoye*. » (Peletier, dial. de l'ortografe.)

Emer opposé à *eimer*, n'est-ce pas la prononciation actuelle de

(1) Cf. Alphabet nouveau de la *vrée* et pure ortografe françoise, etc., par Rob. Poisson, Paris, 1609.

nos paysans blaisois *eumer*, en regard de la prononciation française *aimer?*

Et par tous les saints j'*emeroye*
Mieux morir que n'estre vengé. (M. du S. d'Orl. vs. 15256.)

Remarque II. — De même que *é* dans certains mots se prononce *a : atouner*, *acouter*, etc., ainsi, mais dans un nombre de mots beaucoup plus restreint, *ai* sonne *a : Agu*, *aguser*, *claron*, *pament*, *vrament*, etc., pour *aigu*, *clairon*, *paiement*, etc.

Obliez trompettes, *clarons*. (Gde Dee Mac. p. 7.)
Il a bien sa *char* revestue
De bonne pel.
(Un miracle de St Ignace, Buchon, p. 290.)
Vifs comme dars, *aguz* comme *aguillon*.
(Fr. Villon, p. 197.)
Sachez, amy, que nostre poésie
N'entre aysément en toute *fantasie*.
(Nic. Ell. p. 40. Cf. p. 66.)
Desjà le point du jour sur l'horizon naissant
Va dans l'air *esclarcy* mon idole effaçant.
(Les Dél. de la P. p. 52.)

Voir Mist. du S. d'Orl. p. 196 *clarons*, *baffroy* pour *clairons*, *beffroy*. La diphthongue *ai* et la voyelle *é* ayant le même son dans la vieille langue, il n'est pas étonnant qu'elles aient subi les mêmes modifications. Du reste, comme nous l'avons vu, le son fermé de *ai* se notait souvent par *e* dans l'orthographe : *Rabesser*, *espesse*, (épaisse), *souhetter*, etc.

Les autres passe, autant qu'argent l'*erain*.
(Cl. Marot, Epigr. 25.)

C'est par suite d'un changement analogue qu'un grand nombre de mots qui au moyen-âge avaient la diphthongue *ai* l'ont vue transformée, les uns dès le XVIe, les autres au XVIIe siècle, en *a*.

J'ay veu par forte *glaive*,
Edouard, roy Anglois,
Expulsé comme *esclaive*
De ses royaux angletz. (Jeh. Mol. p. 160.)
Chascun *aignelet*
Sera vestu de pourpre violet. (Cl. Marot, I. p. 145.)
Les jours il se *cayche*. (Palsgr. p. 699.)
Ses vaisseaux elle *embraise*
Et des encensemens mesle parmi la braise.
(J. de Montl., p. 222.)
En lassis le tressant pour les *salairier*. (Id. p. 405.)
Il faut mettre un *a* en *déclaration*, et un *e* en *declerer*. (Peletier.)
Bref, plus soudain que je ne le *déclaire*,
Je fus muée en eau coulante et claire.
(J. de Montl., p. 907.)

Nos paysans ont conservé *déclairer* et *salairier*.

C'est ainsi qu'on a dit une *vaiche*, je *sàiche*, une *taiche* ou une *teche*, etc. Voir le nota de la remarq. 3 du chap. I, 1re partie, sur les terminaisons en *aige-age* dans les substantifs, p. 5.

REMARQUE III. — *Ai* dans les terminaisons en *aie* des verbes en *ayer*, je *paie*, je *balaie*, et dans le subj. d'*avoir*, que j'*aie*, se prononce en *ay-ey* mouillé : Je *peille*, je *baleille*, que j'*eille*. On dit aussi quelquefois que j'*a-ye* (Prononcez comme le subst. *ail*.)

Je *peille*, je *baleille*, que j' *eille* est une prononciation parisienne constatée par Geoffroy Tory, dans son Champfleury, dès 1529 :

« Les dames Lyonnoises, dit-il, prononcent gracieusement souvent *a* pour *e*. Au contraire les dames de Paris au lieu de *a* prononcent *e* bien souvent quand elles disent : Mon *méry* est à la porte de *Péris* ou il se faict *péier*, au lieu de dire : Mon mary est à la porte de Paris ou il se faict *païer* (pa-yer.)

Ainsi tandis que les Lyonnoises prononçaient je *pa-ye*, les Parisiennes disaient je *pé-ye*. C'est cette dernière prononciation que

l'usage avait consacrée avant que l'Académie reconnut les deux formes : Je *paye*, et je *päie*. Pourquoi cette faveur accordée au verbe *payer* quand elle interdit de prononcer j'*esséye*, il *effréyer* — a tu *étéyes?* Ne serait-ce pas pour parler à la fois comme Molière qui a dit :

> Mais elle bat ses gens et ne les *paye* pas. (Misanthrope.)
> Si de quelque retour tu *payeras* ma peine. (Malad. Imagin.)

et comme Racine qui écrit dans Britannicus :

> Et tout autre que lui me *pairoit* de sa vie... ?

C'est cette double prononciation du son *ai*, signalée par Geoffroy Tory, *pa-ier* et *pé-ier*, qui me paraît expliquer la double forme que l'on rencontre souvent aux XVe et XVIe siècles dans les substantifs qui n'en ont plus qu'une aujourd'hui : *travail* et *traveil*, *marvaille* et *merveille*, *soulail* et *souleil*, *consail* et *conseil*, etc.

> De ceste feste me lassay,
> Car joye triste cueur *traveille*,
> Et hors de la presse passay.
> Si m'assis dessoubz une treille
> Drue de feuilles a merveille.
> (Al. Chartier, la Belle Dame sans mercy. — Voir aussi le Lay de Plaisance du même auteur.)
> Mais, se faire veut, après bon conseil,
> A les garder doit mettre son *traveil*. (Ch. d'Orl. p. 17.)

On dit non-seulement dans le dialecte blaisois que j'*éye*, que tu *éyes*, mais encore à la troisième personne qu'il *éye* pour qu'il *ait*, comme on dit que je *soye*, que tu *soyes*, qu'il *soye* (pron. que je *souéille;* on dit aussi que je *séie)* pour que je *sois*, etc. C'est ainsi que parlait Corneille : (1)

> J'ai vu mourir Pompée et ne l'ai point suivi
> Et bien que le moyen m'en *aye* été ravi,

(1) Cf. Cl. Marot, Ps. LVII. B.

Qu'une pitié cruellé à mes douleurs profondes
M'*aye* ôté le secours et du fer et des ondes, etc.
(Pompée, acte III, sc. 4.)

« Cet *aye* à la troisième personne, dit Voltaire est un solécisme très commun. » Que de gens qui, sans être ni Corneille, ni blaisois, le commettent encore aujourd'hui !

REMARQUE IV. — Dans le verbe *baiser*, *ai* se prononce comme un *i* et *s* comme *ch*; Ex. : *Viens m'bicher, p'tit gâs.* Dans le Maine et l'Anjou on dit *biser*. C'est le seul exemple de la transformation de *ai* en *i* que je connaisse, mais on n'en sera pas surpris, si l'on veut bien se souvenir que l'*e*, qui en mainte circonstance dans la langue du moyen-âge se confond avec *ai*, *(meson-maison)* subissait fréquemment une métamorphose semblable : *Alixandre*, *cyens*, je me *desrigle*, *médicins*, etc. La réciproque, comme nous l'avons vu, se produit également. (Voir pour plus de détails 1re partie, chap. 3, règl. I, p. 24, et 1re partie, ch. 2, règl. II. remarq. 2, p. 18.)

NOTA. — *Nain*, *parrain* forment leur féminin, comme s'ils étaient terminés en *in* : *Nine*, *marrine*. Voir Cotgrave et Nicot aux mots *parrin*, *marrine*. (1) Ménage écrit *parrein* dans un endroit (p. 291) et *parrain* dans l'autre (p. 180). *Parrin* et *parrein* sont plus conformes à l'étymologie *patrinus*, les finales en *ain* correspondant surtout aux terminaisons latines en *anus*.

Parrin forme naturellement dans le dialecte blaisois *parrinage*.

CHAPITRE II.

De la prononciation de la diphthongue AU.

RÈGLE. — *Au* se prononce *ou*, comme dans *autre*, *faute*, *cause*, *vaurien*, se *vautrer* et quelquefois dans les terminaisons en

(1) Dans Nicot, il faut pour trouver *marrines* chercher *parrins*, pag. 462, éd. de 1606, en haut de la col. 2 : PARRINS et MARRINES ; *advocatio initialis*, etc.

aux, *aut*, *ot*, *eaux* comme *chevaux*, *echeveaux*, *sabots*, *crapaud*, etc., pron. : *oûte*, *foûte*, *coûse*, *voûrien*, se *voûtrer*, *chevoux*, *ech'voux* et *eg'voux*, *crapoue* et *carpoue*, etc.

1° C'était une règle, dont l'on trouve des traces dans la première moitié du XIII° siècle, et peut-être date-t-elle de plus loin, que la diphthongue *au* au commencement des mots sonnât *ou*. Le premier grammairien qui l'ait formulée est Palsgrave, p. 14.

« *Au* sonne en français comme en anglais dans ces mots : *a dawe*, *a mawe*, *an hawe*. Exception : Quand un mot français commence par la diphthongue *au*, comme en ces mots *aulcun*, *aultre*, *aussi*, (1) *aux*, *aucteur*, et autres semblables, on y donne a l'*a* initial le son de l'*o*. »

Ex. : *Ceux qui commander souloient par autorité.*

Pron. : *Seu ki coumaunder souloye par* OUTORITÉ. (Palsgr. p. 57.)

Car il ont *ou* saint grant fianche.
(Li Jus Adam, Buchon, p. 67.)
Que *ou* mois de may je songoye
Ou temps amoureux plein de joye.
(Rom. de la R. I. p. 3.)
Onque puis n'osa entrer *ou* pays. (Lett. de Rois, p. 207.)
Ou nom de Dieu...
Vous estes *ou* milieu de France.
(Mist. du S. d'Orl. vs. 409 et 1048.)
Ou coffre on quist, mais l'argent n'y fut plus.
(Ch. Bourd. p. 76.)
En cest exil *ouquel* je suis transmis. (Fr. Villon, p. 196.)

2° On confondait au moyen-âge les sons *au* et *ou*, comme on fesoit *o* et *ou*, non seulement dans la prononciation, mais surtout dans l'orthographe ; Ex. :

Ou ou m'eust *caupé* la teste.
(Li Jus Adam, Buchon, p. 67.)
Cires confus *saudées* et bien loyez. (Jeh. Mol. p. 132.)

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 143 et 579.

« On ne s'offensait pas au moyen-âge, dit Génin (Variat. p. 239), d'entendre un poète prononcer dix *sous* et une minute après, dix *saus :*

Fet li clerc : Quinze *sols* vous doi...
Li pain, li vin et li pasté
Ont bien couté plus de dix *saus*,
Tant ont-ils bien eu entre *aus*. [1]
(Des trois aveugl. de Compiègne). »

Avoeques tel Marion
Ja pastoriaus estre *vauroie* (voudroie).
(Motets et Pastourelles du XIII[e] siècle, Buchon, p. 32.)
Fleur de *consaulde*. (Jeh. Le Maire, Fol. CLXXXIV.)
Satur : *saul* (soul.) (J. Dubois, Isagoge.)

3° Il est très difficile de prouver qu'au moyen-âge la prononciation d'*au* en *ou* ait existé dans le corps des mots, attendu que dans ces sortes d'observations, c'est la rime qui sert de criterium. Néanmoins l'affirmative est très probable, pour ne pas dire certaine, premièrement parce qu'on a du se sentir entraîné à donner à *au* dans le corps des mots le son *ou* qu'on lui attribuait régulièrement au commencement; secondement, parce que, comme nous l'avons vu, on trouve dans les auteurs un certain nombre de mots, *saudées*, *caupées*, *pauvre*, etc., où les deux diphthongues s'emploient indifféremment l'une pour l'autre :

Lor beaus vis clers e lor cors jenz
Faiseient manger à mastins
E a *voutours* e a corbins. (Chr. d. d. d. Norm. II. p. 421.)
J'ay veu *pouvres* gens langourir.
(D[es] Mac. des Femmes, p. 37.)
Le *mouvais* riche, enflé d'iniquité. (Id. id. p. 47.)
Le *pouvre* corps.
(Ch. Bourd. p. 82. V. Est. Pasq. II. 57. B.)

(1) *Au* sonnant *ou* au commencement des mots, je lirais plutôt dans cet exemple *sous*, *ous*, que *saus*, *aus*.

A ces deux preuves je vais en ajouter une troisième.

Nous avons vu que dans ces vers du Mist. du S. d'Orl. (vs. 5779) :

Quant au regart de leur puissance
Ne fault accomparer la *nostre* :
Chacun sçait que la leur passe *oultre*.
Qu'à nostre bon roy et le *vostre*
Luy soyt tout ce cas récité;

nostre, *vostre* se prononçaient *noutre*, *voutre*. De plus nous trouvons une confirmation de l'exception formulée par Palsgrave, au sujet de la prononciation de la diphthongue *au* dans les vers suivants :

Chascun y a fait grand labeur
Et tant d'un cousté comme d'*autre*
Eu ont la moictié de la peur
Et n'y ont riens gaigné du *nostre;*
(M. du S. d'Orl. vs. 16027.)

ou *autre* prononcé *outre* rime avec *notre* prononcé *noutre*. Si maintenant nous rencontrons *autre* rimant avec un mot ou la diphthongue *au* ne soit point initiale, nous serons en droit de conclure que l'auteur du mystère où je puise ces exemples, auteur très probablement orléanais, et par conséquent voisin du pays blaisois, donnait a *au* le son de *ou*, non seulement au commencement, mais même au milieu des mots. J'en trouve une preuve évidente dans ces vers :

Et suffisant y est sans *faulte*.
On n'en doit point élire d'*autre*. (vs. 16698.)

où il paraît certain, d'après les développements que je viens de donner, qu'on doit lire *foute* et *oute* (voir au chap. de la prononciation de l'*r*), comme on prononce encore aujourd'hui dans le dialecte blaisois.

De même si vous vous rappelez la règle que j'ai formulée au sujet de l'*o* suivi de *r* et l'exemple dont je l'ai appuyée :

> Les reins de puissance et *fource*
> Elle *trousse*, etc.;

si vous considérez et les exemples précédents, et le pays d'où l'auteur était vraisemblablement originaire, et l'époque où il écrivait, vous n'hésiterez point à lire dans les vers suivants *Boùce* et *fource*, selon la prononciation blaisoise :

> Je doubte aller par la *Beausse* :
> Le plus fort des Anglois y est,
> Toute leur puissance et *force*.
> (M. du S. d'Orl. vs. 11471.)

Cette prononciation a-t-elle persisté pendant tout le XVI[e] siècle? Il serait difficile de l'affirmer. Je crois néanmoins en trouver des traces dans les citations suivantes, puisées dans le recueil de chants historiques publiés par Leroux de Lincy :

> L'un veut vendre ses *chausses*,
> Et l'autre son pourpoint;
> L'autre son *arquebouze*,
> Pour un morceau de pain. (II. 395.)
> Un tas de chefs de cette *cause*
> Qu'on ha veu n'avoir pas six blancs,
> Il faut qu'asteure dire j'*ause*,
> Parent a million de francs. (II. 386.)

Au au commencement des mots sonnait *ou;* j'*ouse* pour j'*ose* est la vieille prononciation française; c'est l'année qui précéda la naissance de cette chanson (1578) qu'Henri Estienne s'élevait contre j'*ouse*, qui se maintenait quand même à la cour; enfin, c'est un chant populaire, et l'on sait que le peuple reste fidèle à la vieille prononciation, comme aux vieux usages; ces raisons plaident ici, à mes yeux, en faveur de la prononciation j'*ouse* pour j'*ose*.

C'est dans la rencontre de Gautier Garguille avec Tabarin, etc. que je surprends la dernière trace de cette prononciation :

« Une partie gastent tout avec leurs fausses perruques *souspoudrées* de poudre de Chypre. » (Ch. de Gault. Garg. Jannet, 1858, p. 189.)

Quoiqu'il en soit, cette attribution du son *ou* à la diphthongue *au* est singulièrement exagérée dans le dialecte blaisois, puisqu'on la prononce ainsi, non seulement au commencement des mots, ce qui serait conforme à la règle, et au milieu, ce qui a très probablement existé dans le langage vulgaire, mais encore à la fin même des mots dans les terminaisons en *aud*, *aux*, *eaux*. Cependant cette dernière sonne plus généralement *iaux*.

Un grant *crapout* laid et hideus.
(De Monacho in flumine, etc. à la suite de la Chr. d. d. d. Norm. III. 524.)

Remarque. — *Au* sonne *a* dans le futur et le conditionnel des verbes *avoir* et *savoir*, ainsi que dans *baume* et son composé *embaumer*.

Les formes j'*arai*, je *sarai* sont le résultat d'une contraction. On n'a qu'à consulter à ce sujet Raynouard, Génin, Ampère, Chevallet, Burguy. Je ne reviendrai pas sur une question depuis longtemps éclaircie et épuisée. Ce qui m'importe uniquement ici, c'est de constater l'existence de ces formes pendant tout le moyen-âge, et jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Ma femme et mes enfans *aront* povre secours;
Quant m'en irai sans busche duel *aront* et courrous.
(A. Jub. Nveau Rec. I. 129.)

Le roy le *sara*.
(Buchon, Théâtre au moyen-âge, p. 235.)

Paumier, me *saroies*-tu dire? (Id. p. 220.)

Il *aroit* tout le royaume de France, moyennant son labour. (Procès de Jehanne d'Arc, tom. IV., p. 326 et passim.)

Nous n'en *arrons* ne croix ne pile.
(Fr. Villon, Dial. de Mallepaye et Baillevent.)

G'*harai* ou j'aurai maintenant faict. (J. Dubois.)

J'aorey ou j'*arey*
Tu aoras ou tu *aras*
Il aora ou il *ara*
Nous aorons ou nous *arons*
Vous *arez*
Ils aoront (1) ou *aront* (2). (L. Meigret.)

« Au futur de l'indicatif et à l'imparfait conjonctif (conditionnel) d'*avoir*, le *v* consonne est devenu voyelle et l'on a dit *aurai*, *auras*, etc. au lieu de *avrai*, *avras*. De là est venu ensuite l'usage de prononcer *arai*, *aras* en supprimant l'*u*. » (Th. de Bèze.)

Quant à *baume*, on le rencontre au moyen-âge sous les formes *balsime*, *balme*, *basme*, *bausme* et *barme*. Ces quatre dernières étaient, selon moi, identiques pour la prononciation, *baume*, où la diphthongue *au* conservait ce son indécis entre *a* et *o* que j'ai déjà signalé au chap. de la prononciation de l'*a*. (3) Aussi il est probable à mes yeux que la diphthongue *au* et la voyelle *a* sonnaient de même dans les mots *bausme* et *embasmée* des vers suivants :

La carogne ont molt honerée,
Et de tres chier *bausme embasmée*. (4)
(R. de Mah., p. 78.)

Je profiterai de cette circonstance pour faire remarquer que les lettres *s*, *l*, *m*, *n*, *r*, paraissent avoir eu au moyen-âge la même influence sur l'*a* que nous avons vu (1re part., ch. IV. p. 32.) qu'elles

(1) Le son *ao* pour *au*, tel que le note ici Meigret, n'existe plus dans le Blaisois; il s'est conservé dans l'Anjou.

(2) Cf. avec l'Italien :

Aresti gia Macon tuo rinegato.
L'anima tua *ara* quel vero Dio.
(Il Morgante magg. cant. I. vers 4 et 44.)
Che come noi *aranno* fatto gala. (Id. II. 26.)

(3) Voir aussi Max Muller, Nouv. Leçons sur la science du Lang. pag. 212, note.

(4) Cf. Hug. Capet, vs. 4896 et Aye d'Avign. vs. 2800.

avaient sur l'*o*. De même que *os*, *ol*, *om*, *on*, *or* sonnaient *ou*, de même *as*, *al*, *am*, *an*, *ar*, sonnaient *au* ou *âo*.

1° As — « Quelquefois l'*s* prend la valeur de l'*u* dans la prononciation : *Ascun*, prononcez : Aucun. » (Gr. de Colyng., règl. 67.) Cf. *As* pour *aux*, *bias* pour *biaux*, etc. et Hug. Capet, vs. 4896, *paumée* pour *pasmée*.

2° Al — « *L* mise après *a* et suivie d'une consonne se prononce comme *u* : *m'alme*, *loialment* ». (Id. règl. 23 — Voir aussi Génin, Variat. p., 320 et suiv.)

3° Am et an. — « Toutes les fois que l'*a* est suivi d'un *m* ou d'un *n* dans la même syllabe, il se prononce *au*. Ex. : *chambre*, *mander*, prononcez : *chaumbre*, *maunder*. « (Palsgr., pag. 1 et 2.)

4° Ar. — Je ne trouve dans les grammairiens aucune règle formulée concernant cette syllabe ; mais si vous comparez entr'elles :

1° les formes

alme-aume

anme-aunme (en cette dernière l'*n* devait se prononcer fort peu et représenter seulement le son nasal de *au*, comme nous voyons dans *monstier*, *convent* devenus par la suppression de l'*n* *moustier*, *couvent*.)

2° et les formes

almoyre

armoyre, écrites quelquefois avec l'orthographe *aulmoyre* (V. Villon, pag. 18.) et *aurmoyre*, cette dernière conservée de nos jours dans le langage populaire.

3° et enfin celles dont je m'occupe ici, savoir *balme*, *basme*, *barme* que l'on trouve aussi sous les formes *bausme*, *baume*, peut-être croirez-vous comme moi que ces diverses orthographes ne couvraient qu'une seule et même prononciation, *aome*, *aomoyre*, *baome*.

Je me contente d'indiquer ces idées. Il faudrait plusieurs pages pour les développer. Mon but, en engageant cette courte discussion, est tout simplement d'appuyer mon opinion sur la prononciation des mots *balme*, *basme*, *barme* au moyen-âge, et d'un autre

côté d'expliquer l'existence à cette époque de cette prononciation indécise de l'*a* entre *a* et *o*, et la justifier dans le dialecte blaisois d'aujourd'hui. Enfin — dernière observation — c'est elle qui dans les auteurs du moyen-âge nous donnera la clef de rimes, telles que celles-ci :

... Si le vit pendre
A une forches granz et *hautes*,
Trers le dos liées les *pates*.
(Rom. du Renart, vs. 12537.)

Deux causes bouleversèrent au XV[e] siècle les règles de l'ancienne prononciation. La première et la plus importante, à mes yeux, celle qui eut le plus d'influence sur le langage, est l'introduction d'une nouvelle prononciation latine. La seconde, celle qui eut le plus d'influence sur l'orthographe, est la découverte de l'imprimerie. Ces deux causes hâtèrent dans le langage l'accomplissement de la révolution, commencée dès la fin du XIV[e] siècle par l'oubli des vieilles règles. Aussi, tandis qu'au moyen-âge, au milieu de la diversité des dialectes, il y en avait un, celui des pays situés entre Seine et Loire, qui servait de modèle aux écrivains, le XVI[e] siècle ne fut qu'une époque de confusion et d'anarchie. C'est alors que l'orthographe *basme* donna naissance à la prononciation *bâme*, avec le son de l'*a* circonflexe, tel qu'il existe aujourd'hui en français. Palsgrave lui-même confirme cet oubli des règles. *Al* ne sonne plus *au*, conformément à la règle de Colyngburne, mais *â* et l'on prononçait *royâme*, comme on disait *bâme*. Ex. :

Quant le hault pris du royalme dechiet;
Prononcez :
Kaun le hau pris deu *royamo* deshiet. (1) (Palsgr. p., 62.)

(1) Cf. ce passage des sept dames de rhétorique (fin du XIV[e] siècle, ou commencement du XV[e]) ou l'*a* de *royamme* sonnait à mon avis a_o :

... Dont les vertus passent l'humaine *fame* ;
Plus digne en cs que nul de ce *royamme*,

et Lais inéd. p. 51.

Mais le mien cueur adonc plus elle *enflamme*,
Car son alaine odorant plus que *basme*
Souffloit le feu qu'amour m'a préparé (Marot.)
Ange divin, qui mes playes *embâme*,
De quelle porte es-tu coulé des cieux
Pour soulager les peines de mon *âme*?
(Ronsard, sonnet XXX.)

Cf. également ces exemples tirés des œuvres diverses de Jehan Molinet, poète du XVI[e] siècle :

J'ai vu de deux *Royaulmes*
Deux rois contemporains
Confesser en leurs *ames*
Haulx motz et souverains. (G. Chastel., p. 157.)
Les Vigilles auront des *ames*
Trois feuilles après les sept *Pseaulmes*.
(Jeh. Mol., p. 197.)

CHAPITRE III.

De la prononciation de la diphthongue AY.

Règle. — *Ay* se prononce généralement comme en français dans *payer*, *essayer*, *effrayer*, et par une conséquence logique on dit je *pé-ye*, j'*effré-ye*, j'*essé-ye* et non je *paie*, j'*effraie*, j'*essaie*. Cette question ayant déjà été traitée à propos de la diphthongue *ai*, je n'y reviendrai pas.

Exceptions. — 1° *Ay* se prononce comme *ai*, c'est-à-dire *ée* dans *paysan*, *paysage*, et leurs composés, pron. : *péezan*, *péezage*, *péezanner*, etc. (Voir 1re partie, chap. VI., p. 57.)

2° Dans les temps du verbe *avoir* ou l'*y* est suivi d'une autre voyelle qu'*e* muet et dans un très petit nombre de mots, comme

rayon, *crayon*, la liaison ne se fait pas entre l'*a* et l'*y* et le son mouillé disparaît; Ex. : *ayant*, *ayons*, *ayez*, etc., pron. : *a-yant*, *a-yons*, *a-yez*, *ra-yon* ou *ray-on*, *cra-yon* ou *cray-on*. On dit même quelquefois que j'*a-ye*, que tu *a-yes*, qu'il *aye*.

« En *ayant*, *a* est une syllabe et *yant* une autre par contraction de deux. » (Guil. des Autels, 1548.)

« L'y se détache toujours nettement de la voyelle suivante. *Ayons* se prononce *a-y-ons*. » (Claude de St-Lien, 1580.)

« Que j'*aye*, que tu *ayes*, qu'il *eyt*, que nous *ayons*, que vous *ayez*, qu'il *ayet*. » (Meigret, 1548.)

La différence d'orthographe entre les autres personnes et qu'il *eyt* prouverait que Meigret prononçait que j'*a-ye*, quand bien même il n'ajouterait pas plus loin : « Dites *ayant*, et non *eyant*. »

« *Ayant* et *ayez d'avoir* ne se prononce pas en *e*, *eyant*, *eyez*, mais en *a*, *ayant*, *ayez*. » (L. Chifflet, 1658.)

Inconséquence étrange : il n'y a dans le Dictionnaire de l'Académie que trois substantifs terminés en *aye*, et elle indique pour tous les trois une prononciation différente. Il faut dire une *abbaye (abéie)*, un *cipaye (cipa-ye, cipail;* il est vrai que ce dernier mot est étranger), une *paye (paie)*. Le paysan blaisois ne se sert jamais des deux premiers noms, l'un, parce qu'il le remplace par le mot de *couvent*, l'autre, parce qu'il l'ignore. Quant au troisième, il le prononce substantif, comme il le fait verbe : *il pé-ye*, *une pé-ye*.

NOTA. — Au lieu de *balayer*, on se sert de préférence de *balier*, qui sonne généralement *baliller* (ll mouillés); de même pour les composés *balieur*, *baliure*, *baliement*. Ce n'est point ici un changement d'*ay* en *i*, comme nous l'avons vu pour *baiser*, transformé en *biser*, *bicher*, *biger;* c'est tout simplement une forme, autrefois en usage, conservée de préférence à une autre.

En effet, nos verbes en *ayer* ont eu généralement deux et même trois formes au moyen-âge, selon les dialectes, *ier*, *ayer* ou *eyer* et *oyer*; par exemple :

Néier et *noyer*, *payer* et *poyer*,
lier et *loyer*, *seier* et *soyer*, (1)
charrier, *charreyer* et *charroyer*
fouldrier, *fouldréier* et *fouldroyer*,
plier, *pleyer* et *ployer*,
(plion, *pleyon* et *ployon)*,
prier, *preier* et *proier*,
(prière, *preière* et *proière)*,
balier, *balayer* et *baloyer*,
nestier, *nettéyer* et *nettoyer*,
suplier, *suployer*.

1° *ÉIER*. — *AIER*. — *Preiez* Deu mercit. (Ch. de Rol. II, 472.) Que nos *seioms* avisés. (Lettr. de Rois, etc. Eléon. d'Angl. à Ed. I.) *Reneié* pr *renié*. (Chr. d. d. de Norm. II, p. 176.) *Desveier*. (Id. II, 254.) *Sopleie* pr *supplie; otreie* pr *octroie*. (Id. II, 485.) Nus *souppleions*. (Lett. de Rois, I. p. 436.) *Néier*. (Liv. du bon Jehan, p. 525.) *Pléier*. (Burguy. II, p. 311.) *Sejer* les bleds meurs. (J. de Montl. p., 23.) etc.

Ne vus *esmaiez*. (Ch. de Rol. I, p. 27.) *Esmayer, nayer*. (Rom. de la R., vs. 6291.) *Abayer*. (Mtre P. Path., p. 115.) *Abaie*. (Chr. d. d. de Norm. II, p. 455.) Je l'*otrai* pr *octroie*. (R. du Ren., vs. 3170.) *Braiez* pr *broyés*. (J. de Montl., p 561.) etc.

2° *OIER*. — Elle me semont et *proie*. (Mot. et Pastour. du XIIIe s. Buchon.) *Renoyent* pr *renient*. (Rom. de la R., vs. 5129.) *Chastoye* pr *chastie*. (Id. vs. 10453.) *Noier* pr *nier*. (Chr. d. d. de Norm., addit. III, p. 873.) *Proiez* pr *priez; soyez* du verbe *être; soiez* pr *sciez; loiez* pr *liés*. (R. du Ren., I, p. 457, 541.) *Ploie*. (Ibid., vs. 14837.) *Desvoie*. (Lais inéd., p. 108.) Au povre bestail qui *s'effroye*. (Eust. Desch., p. 14.) *Effroyée*. (Mtre P. Path., p. 193.) Je vous *poirré* pr *paierai*. (Liv. du bon Jeh., p. 492.) *Poyer*. (Ch. Bourd., p. 56.) Vous ne *poyerez* rien. (Palsgr., p. 527.) *Royé* pr *rayé*. (Liv. du bon Jeh., p. 515.) *Balloyer* et nectoyer. (Jeh. Bouch., fol. XXIII.) etc.

3° *IER*. — *Prie*-li s'aïde m'envoit. (Un mir. de St-Ign. Buchon.)

(1) V. Eust. Desch. p. 71.

Prier Jhesus. (Un mir. de S[t]-Val. Ibid.) *Souplions* à nostre fil. (Lett. de Rois, Marg. de Fr. à Ph. le Hardi.) *fouldriez* p[r] *foudroyer*. (Rom. de la R., vs. 5649.) Je vous *pry* p[r] *prie*. (M[tre] P. Path., p. 189.) *Chastie*. (Rom. de la R. II, p. 298.) *Ottriée* p[r] *octroyée*. (Lais inéd., p. 14.) Je l'*ottrie*. (Rom. du Ren., vs. 5430.) Josqu'a la terre si chevoel li *balient*. (Ch. de Rol. II, p. 459.) Je *balie* and je *baloye*. (Palsgr., p. 745.) *Festier* (Ch. Bourd., p. 102, 103.) Je *festie* and je *festoye*. (Palsgr., p. 548.) *Guerrie* et *guerroie*. (Ch. d'Orl., p. 109, 118.) Je *costie* and je *costoye*. (Palsgr., p. 499.) Je *renie* and je *renoye*. (Id., p. 556.) Je *nestie* and je *nettoye*. (Id.)

De ces formes diverses nos paysans, comme le français d'aujourd'hui, ont conservé l'une au détriment des autres; seulement la langue française et le dialecte blaisois n'ont pas toujours fait tomber leur choix sur la même forme. Le français et le blaisois ont conservé également *lier* et *scier*, mais tandis que le premier préférait *noyer, plier,* (1) *balayer,* le second adoptait *néyer, pléyer, balier*. Qu'est-ce qui a déterminé leur choix entre ces terminaisons? L'euphonie? le caprice? Je n'en sais rien. Mais un fait remarquable dans notre dialecte, qui touche par tant de points au bourguignon, c'est qu'il repousse dans un grand nombre de verbes les terminaisons en *oyer*.

Balier que l'on prononce en trois syllabes *ba-li-er (baliller)* a été en usage jusqu'au XVIII[e] siècle. Le Dictionnaire de Trévoux est à ma connoissance le dernier qui l'ait signalé.

« Balier, *balayer*. Ce dernier mot se prononce comme s'il était écrit *balèier*. *Balier* et *balayer* sont bons tous deux, mais *balier* est plus en usage que *balayer*, parce qu'il est plus doux à l'oreille. Il signifie *netéier* avec un balai. Ex. : *balier une chambre. Eole lâche les vents, quand il faut balier le monde.* (Scarron, Virg. travesti, liv. 1.) Ce mot se dit aussi des

(1) De même que le français a conservé les deux formes *plier* et *ployer*, le dialecte angevin a conservé les deux formes *scier* et *soyer*, mais dans des acceptions différentes, *scier* s'appliquant spécialement au bois et *soyer* aux moissons.

habits longs qui trainent et amassent des ordures : *D'une robe à longs plis balier le barreau.* » (Dépr. sat. I. — Dict. de Richelet.)

Aujourd'hui l'on n'a plus de mots en français pour dire un marchand de balais, à moins que l'on ne se serve de l'un des barbarismes de nos dialectes du centre : *Balilletier, balaitier, balayetier* et *balaissier*. Au siècle de Louis XIV, *balieur* s'appliquait au balayeur, a celui qui balaie les maisons ou les rues; *balayeur* et *balayeuse* signifiaient uniquement un marchand, une marchande de balais. (Voir Richelet.)

CHAPITRE IV.

De la prononciation de la diphthongue EI.

Règle unique. — *Ei* se prononce généralement comme *é* fermé, c'est-à-dire que : 1° tantôt il sonne *é*; ex.: *Peine, veine, pleine*, prononcez *péne, véne, pléne* et non *pène, vène, plène;* 2° tantôt *eu : Peune, veune, pleune;* 3° tantôt *a* bref : *Pane, vane, plane*, trois prononciations différentes que l'on entend quelquefois d'une seule et même bouche s'appliquer aux mêmes mots. La forme *poine* pour *peine*, archaïsme usité en Anjou, est inconnue dans le pays blaisois, bien qu'on y ait conservé *poitrir* pour *peitrir-pétrir.*

La prononciation de *ei* en *é* provient, je crois, du dialecte de l'île de France. Le Roman de Renart en fournit de nombreux exemples. Celle d'*ei* en *eu* vient de Bourgogne ou l'on a l'habitude, encore aujourd'hui, de faire sonner ainsi les syllabes *ai, ei, è, é;* Ex. :

Say bontay l'*emeune*
En masque no voy.

Le grand queique foi
An masque ai meneu se *promeune*. (La Monnoie, I. 6.)

La transformation du son *ei* en *a* existe surtout en Sologne. C'était également un usage particulier au dialecte roman : « Comme le dialecte dorien, dit Henri Estienne, le dialecte roman, c'est-à-dire celui des frontières de France et le patois de la Savoie remplacent volontiers les sons *e*, *ai*, par le son *a*, disant *cla*, *clar*, *man*, *fan*, *pan*, *fare*, etc. pour *clef*, *clair*, *main*, *faim*, *pain*, *faire*, etc. Cet *a* du roman est plus voisin de l'étymologie qui paraît mieux dans *pare*, *mare*, *deman*, etc. que dans *père*, *mère*, etc. »

Exceptions. — 1° *Ei* se prononce *ée* dans *reine* : La *réene*. (V. 2e part., ch. I., p. 65.)

2° *Ei* se prononce *a* ou *i* à volonté dans *enseigne*, *peigne* et leurs composés, prononcez : *Ensagne*, *pagne*, ou *ensigne*, *pigne*. *Teigne* sonne toujours *tigne*.

La transformation d'*ei* en *i* est un résultat de la confusion qui a existé au XVIe siècle entre les sons *i* et *ei*. (Voir 1re partie, chap. III, p. 24 et 25.) J'en ai déjà cité quelques exemples à propos de la prononciation de la voyelle *i*; en voici un autre; c'est un sonnet de Nicolas Ellain :

Or viens un peu, je te prie, *Lucine*.
Dame Junon, viens un peu soulager
Ceste douleur qui ne fait qu'engréger
De ceste pauvre accouchante la *peine*.
Viens soulager sa douleur *inhumaine* ;
Viens, viens, Junon, ses tranchés alléger ;
Viens la livrer, Lucine, de danger,
Et adoulcir le tourment qui la *mine*, etc.

Du reste les anciens auteurs français depuis l'origine de la langue nous présentent une foule d'exemples de ces changements d'*é* en *i* et réciproquement. (Voir 1re part., chap. II et III, p. 18 et 24.) En voici deux nouveaux :

Et le tint en grant *désépline*. (M. de Fr., I. 268.)
Moult hai li rois *yresie*
Fauseté et *ypocrezie*. (Phil. Mouskes, vs. 3078.)

Je ne trouve point dans mes notes d'exemples du mot *enseigne*, où la diphthongue *ei* soit remplacée par *i*. Je suis sûr que je finirai par en découvrir, car l'analogie indique que cette prononciation a du exister. En revanche, j'en rencontre beaucoup pour le mot *peigne* et ses composés, presque constamment écrits aux XVe et XVIe siècles *pigne*, *pigner*, etc. C'est là l'orthographe de Villon, d'Am. Jamyn, de Rabelais, de Montaigne, de du Bartas, de Ronsard. On peut remonter plus haut :

Elle estoit gresle et alignée,
N'estoit fardée, ne *pignée*. (Rom. de la R., I. p. 35.)
Tiens-toy bien net; tes cheveux *pigne;*
Mais ne te farde, ne te guigne. (Rom. de la R., I. p. 74.)

Mais qui peut assurer, la voyelle *i* sonnant *ei* en mainte rencontre, que *pigne* ne se prononçat pas *peigne?* Ainsi voici dans Villon *vigne*, *engigne*, *ligne*, *pigne*, *trépigne* et *bigne* rimant ensemble. (Voir Ballade et oraison, pag. 134.) Rien ne me prouve que l'on ne prononçât pas alors *veigne*, *leigne*, *trépeigne* comme aujourd'hui encore dans le dialecte blaisois; *peigne* comme en français; *beigne* qui a disparu de la langue, en y laissant son diminutif *beignet;* et enfin *engeigne*, qui signifie *prendre au piège*, *tromper*, comme en ces vers de Lafontaine. (Liv. IV. Fabl. II.)

Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui
Qui souvent s'*engeigne* soi-même.

Je crois donc, jusqu'à preuve contraire, qu'au milieu de l'anarchie qui régna dans le langage au XVIe siècle, anarchie dont on peut faire remonter l'origine et les causes jusqu'à la fin du XIVe, les deux prononciations *enseigner* et *ensigner*, *peigner* et *pigner*, *teigne* et *tigne*, etc., ont régné de concert, jusqu'à ce qu'enfin l'une des deux l'ait emporté.

Ainsi dans ces vers :

J'é apperceu
De Talebot droit son *enseigne*,
Qui porte un espagneau velu
Et ung petit gars qui le *peigne*.
(M. du S. d'Orl., vs. 19738.)

je lis *enseigne* et *peigne*, parce que j'ai remarqué que si *i* sonne souvent *ei* dans la vieille langue, comme le prouvent les exemples cités plus haut, jamais la diphthongue *ei*, non suivie d'une voyelle, n'a sonné *i*.

Au contraire, en ces vers cités par H. Estienne :

Femme trop piteuse
Fait souvent fille *tigneuse*,

je lis *tigneuse*, comme il est écrit, et non *teigneuse*, comme nous prononçons aujourd'hui, parce que, *tigne* et *teigne* étant également usités (1) alors, il a choisi l'orthographe et la prononciation qu'il préférait. Ennemi des nouveautés et des caprices de la mode, méthodique, H. Estienne me paraît un guide sûr pour la prononciation des voyelles et des diphthongues. Y a-t-il deux formes pour un même mot, il les signale à l'occasion, mais il indique celle qui lui paraît de meilleur aloi : « Dicitur *Brebis* sive *Berbis*, sed *Brebis* magis receptum est. » (Gloss. Avertissement au lecteur, pag. 3, lignes 17 et 18.)

Ce fut le XVII[e] siècle qui contribua à mettre de l'ordre dans ce chaos; les Précieuses et les grands écrivains fixèrent l'orthographe et la prononciation, et enfin l'Académie. Mais il ne faut pas s'étonner que les vieilles formes, condamnées alors, soient demeurées dans la bouche de nos paysans qui ne lisent point les grands écrivains, qui ne connaissent guère l'Académie, et qui n'ont jamais entendu parler des Précieuses.

(1) Ils l'étaient encore au XVII[e] siècle. Voir Danet, Magnum Dictionn. latin. et gallic. au mot *tinea*, et Nicot à TE et à TI.

Quant au blaisois *ensagner*, ou l'*a* est mouillé comme dans notre mot *campagne*, on en trouve de nombreux exemples :

Il li *ensengeront* un cercle.
(Saint-Grégoire. Cf. Roquef. à *Ensengnement.*)
Li leus volst les siens *enssengnier*. (M. de Fr.)
Que pour paour li sires *prangne*
De son serf et subjit l'*ensaingne*. (Eust. Desch.)

Robert Estienne ne signale que la forme *enginer;* le Dictionn. abrégé de Trévoux renferme à la fois *engeigner* et *enginer*. L'orthographe d'*engin*, écrit autrefois *engein*, a sans doute contribué à la double prononciation du verbe. Ménage note de plus la forme *enganer :* (Cf. avec l'Italien *ingannato*, et Buchon, p. 101, *engaigne.*)

Mal *enganés* et malement surpris.
(Guill. au court nez. Ménag. a *engigner.*)

Engeigner, *enginer*, ou *engigner*, *enganer* correspondraient ainsi à la triple prononciation :

Enseigner, *ensigner*, *ensagner;*
Peigner, *pigner*, *pagner*, etc.

CHAPITRE V.

De la prononciation de la diphthongue EU.

Règle unique. — *Eu* se prononce généralement comme en français ; Ex. : *lieu*, *peu*, *eu*, prononcez *lieu*, *peu*, *eu*, et non *u*. (Pour la prononciation de *eu* dans *eur*, voir IVe partie, ch. III.)

La prononciation de *eu* étant la même dans le dialecte blaisois qu'en français, il n'y a que le participe *eu* du verbe *avoir*, qui puisse être ici l'objet d'une discussion.

La prononciation en est très diverse ; on dit *évu*, *éü*, *eu*, *u*, c'est-à-dire que le dialecte blaisois reproduit les différentes prononciations, que ce mot a revêtues depuis les origines de la langue jusqu'à la fin du XVIe siècle et même jusqu'au premier tiers du XVIIe. Aucune contestation ne peut s'élever au sujet des diérèses *évu*, *éü*. Un seul point est contesté, et ici j'ai le regret de ne pas me trouver d'accord avec le savant auteur du *Traité de Versification française* (p. 354), (1) c'est qu'on ait jamais prononcé le participe *eu* comme il est écrit.

La question prend immédiatement un caractère général, car il saute aux yeux que les évolutions suivies par le participe *eu* deviendront pour un esprit non prévenu applicables à tous les participes aujourd'hui terminés en *u*. Si je prouve que à *évu* et *éü*, prononcés probablement d'abord *évou* et *éou*, *éveu* et *éeu*, a succédé *eu*, de même que ce dernier a été remplacé par *u*, j'aurai prouvé implicitement qu'on a dit d'abord *conné-u*, *pé-u*, *sé-u*, prononcés *conné-eu*, *pé-eu*, *sé-eu*, puis *conneu*, *peu*, *seu*, en dernier lieu *connu*, *pu*, *su* et de même pour tous les autres participes de terminaison identique.

M. Génin, et d'autres après lui, a très bien prouvé l'existence des diérèses *évu*, *éü*. (Variat. p. 114, 143 et suiv.) Les exemples en sont innombrables, et l'on peut suivre la trace d'*évu* jusqu'à la fin du XVe siècle, d'*éu* jusqu'au XVIIe. C'est à mes yeux une question jugée et sur laquelle il n'y a point à revenir.

Reste la forme *eu*, prononcée *eu*, dont on a contesté la prononciation.

« Baïf, dit l'auteur du *Traité de Versif. franç.* (p. 356), qui tenta d'introduire une nouvelle orthographe, destinée à noter exactement la prononciation, écrivait j'*usse* au lieu de j'*eusse*. » Et

(1) Traité de Versific. franç. où sont exposées les variations successives des règles de notre poésie, et les fonctions de l'accent tonique dans les vers français par L. Quicherat, agrégé de l'Université, bibliothéc. à la Biblioth. Ste Geneviève, 2e édition, Paris, Hachette, 1850.

fondé sur cette unique autorité, oubliant tout ce qu'il y avait de mobile et de variable dans la prononciation du XVI[e] siècle, il cite en les accusant de rimer à faux ces deux vers de Regnier:

Et pour ne perdre point le renom que j'ai *eu*
D'un bon mot du vieux temps je couvre tout mon *jeu*.

Et encore (p. 356) : « La prononciation du mot *seur* et de ses composés, a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui : *sûr*, *assurer*. Pareillement j'*eus* s'est toujours prononcé de même. »

J'ai parlé déjà et je reparlerai ailleurs de *sûr* et d'*assurer*. Il ne saurait être question dans ce chapitre que des temps du verbe *avoir*, *eu*, j'*eus*, etc.

C'est dans le Mystère du siège d'Orléans que j'aperçois la transition du son *éü* au son *eu*. On y rencontre au hasard les deux formes, selon les besoins de la mesure ou de la rime :

Nous avons *héu* grant travail,
Ainsi comme chacun peut croire.
(M. du S. d'Orl., vs. 8868.)
Vous avez *héu* du courroux
Et de l'annuy pour vostre royaume. (Id. vs. 10028.)
Vous estes bien ici *venue*,
Sans nulle fortune avoir *eue*.
Vous n'estes plus qu'à une *lieue*
D'Orleans, comme je puis entendre
Ferons icy une *repeue*. (Id. vs. 11555.)

Lisez ven*cue*, *cue*, *lieuc*, rep*eue*,

Y n'ont pas *éu* l'avantaige,
Mais un très piteux désarroy
Ont *éu*, et un grand dommaige. (Id. vs. 12740.)

Et quatorze vers plus bas :

Sans avoir *eu* aucun repoux. (Id. vs. 12756.)

Lisez *cu* sans diérèse.

Nous devons rendre grâce à *Dieu*
De la très puissante journée,
Quant la victoire avons *eu*
Et leur puissance subjuguée. (Id. vs. 4788.)

Je trouve dans le cours du XVI[e] siècle des traces de cette prononciation. (¹)

1° Dans Jehan Molinet (p. 180) :

Il tint en sa demaine
Des fleurs de lis le *neud ;*
Puis le temps Charlemaigne
Homme si grant bruyt *n'eut.*

2° Dans une chanson de 1544 reproduite par M. Ler. de Lincy, et dont l'orthographe est significative :

En cest instant je m'esveillay,
Et tous les mots que entendus j'*eux*
Legierement escrire alay,
Et par ce plainement *congneulx*
Que l'an M. V. C. vingt et *deux*
En haulte et basse Picardie
Requerent trois monstres *hideux.*
Le hault Dieu du ciel les maudie. (Ch. hist. II. p. 149.)

3° Dans Ronsard, 1552 (Elégie 27) :

Car, feuilletant nos livres, ell'ont *eu*
Ce qui attise et amortit le *feu.*

4° Dans Tabourot, 1572 :

Las, Monsieur, l'aumône pour *Dieu !*
Faites-moy donner du potage.
Attendez ; les chiens n'ont pas *eu*
Encore à présent leur partage.

5° Enfin l'on a pu voir dans le chapitre intitulé : De la pronon-

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 223.

ciation de la voyelle *u*, que Jacques Dubois (1530) prononçait *eu*, et non pas *u*; et Ch. Bourdigné, qui écrivait à la même époque (1526), ne prononce pas autrement :

...On ne sçait quoy et ne sçais à quel *jeu* ;
Ce néantmoins son argent avaient *heu*. (Ch. Bourd., p. 30.)

Est-ce à dire que cette prononciation régnât seule? Ce serait une erreur de le croire. La diérèse *éü* persistera jusqu'au siècle de Louis XIV. Racan, dans la vie de Malherbe, raconte que ce tyran des mots et des syllabes lui reprochait de rimer *eu* avec *vertu*, parce que, disait-il, à Paris on prononçait *éü*.

Il est inutile d'accumuler les exemples. Je termine par une courte histoire, sur laquelle je compte beaucoup pour faire pénétrer mes convictions dans l'esprit de mes lecteurs.

L'évêque d'Angoulême, Octavien de S[t] Gelais, avait écrit ces deux vers dans son Epître d'Œnone à Pâris :

Se n'es-tu pas le premier qui as *eu*
Plaisir d'icelle, et avec elle *geu* ;

imitation de ce passage de l'héroïde d'Ovide :

Ardet amore tui ; sic et Menelaon amavit ;
Nunc jacet in viduo credulus ille toro. (vers 105.)

Geu dans le dernier vers est le participe du verbe *gésir*, *jacuisti*. Mais la prononciation de ce participe se confondait si bien avec celle du substantif *jeu*, et la diphthongue dans ces trois mots *geu*, *jeu*, *eu* sonnait si bien de même que les compositeurs s'y trompèrent et imprimèrent ainsi les deux vers en question :

Se n'es-tu pas le premier qui as *eu*
Plaisir d'icelle et avec elle *jeu*. (1)

Heureuse erreur ! qui sans changer le sens général de la phrase devait servir un jour à l'histoire de la prononciation de la diph-

(1) Cf. Villon. Gr. Test. p. 172.

thongue *eu*, et appuyer mes affirmations. Quand j'aurai ajouté que ces deux rimes *eu* et *jeu*, que nous avons rencontrées à la fois dans S[t] Gelais et dans Regnier sont encore bonnes aujourd'hui dans ce dialecte blaisois, débris certain, comme j'essaie de le prouver dans cet ouvrage, de l'ancienne langue et de l'ancienne prononciation françaises, n'en aurai-je point dit assez pour convaincre ceux qui ne ferment pas leurs yeux à la lumière?

CHAPITRE VI.

Etude sur les causes de quelques erreurs à propos des sons EU et U.

L'historique que je viens de faire de la prononciation de la diphthongue *eu*, et antérieurement de la voyelle *u*, renverse complétement, comme on peut le voir, les assertions du spirituel auteur des *Variations du langage français*, pag. 145 et 171, et celles du savant auteur du *Traité de Versification française*, pag. 354 et 199. Quand on se trouve en présence de tels adversaires, c'est un devoir, à mon avis, non pas seulement de signaler leurs erreurs et de les réfuter, comme j'espère l'avoir fait, mais encore d'en rechercher les causes. Que ceux qui seraient tentés de considérer le présent chapitre comme une digression veuillent bien songer 1° qu'en remontant aux sources d'une erreur propagée sous le couvert de noms respectés, j'espère donner une nouvelle force à la thèse que je soutiens, et 2° pour céder la parole à Vaugelas lui-même, « c'est qu'il y a quelque plaisir, meslé d'utilité, de considérer les voyes et la naissance d'une erreur, et quand on a relevé une personne, encore est-on bien aise de voir ce qui l'a fait tomber. »

M. Génin n'a, pour ainsi dire, pas discuté la question; il affirme trop et ne prouve pas assez. L'auteur du *Traité de Versific. franç.* a mieux étudié le sujet, mais son travail, si consciencieux qu'il soit, aboutit aux mêmes conclusions, à savoir que pendant tout le XVI° siècle la diphthongue *eu* dans les participes terminés en *eu*, les substantifs terminés en *eure*, et dans les syllabes initiales ou médiales de quelques autres mots, comme *heureux*, *malheureux*, s'est prononcée *u*.

Première cause d'erreur. — Ce qui les a trompés tous deux, c'est cette phrase de Théod. de Bèze : « *Tout ce qui parle bien en France prononce hureux.* » Cela est vrai, et j'ai expliqué plus loin en parlant de la prononciation de l'*eu* initial (Voir p. 105), comment on avait été amené à dire *hureux* et *hurter* qui ont disparu, et *hurler*, qui est resté. Leur tort a été de donner à cette phrase plus d'extension qu'elle n'en comportait; ils ont conclu trop vîte du particulier au général. Aussi l'auteur du *Traité de versif. franç.* n'a-t-il pas de peine à découvrir une fourmilière de rimes fausses dans les poètes du XVI° siècle.

Je crois avoir prouvé que ni *eu*, ni *u* n'ont sonné *u* avant 1530, du moins dans le dialecte français. Le son *u*, sous la forme *eu* ou *u* (je ne parle pas de la forme *ui*, que j'étudierai plus tard), est une importation picarde, qui ne commença à prendre racine à Paris qu'entre 1530 et 1550. Meigret est le premier, à ma connoissance, qui en 1545 (Baïf, cité dans le *Traité de Versif. franç.*, n'avait alors que 13 ans), essaya une nouvelle orthographe j'*us*, tu *us*, il *ut* pour une prononciation nouvelle. Il faudrait avoir la meilleure volonté du monde pour faire remonter jusqu'à cette année la nouvelle prononciation d'*heureux*. Je dis la nouvelle, car auparavant on prononçait toujours *heureux*, et non *hureux*.

Ex. :

Année 1531. — Regnans par droit, eureux et glorieux,

Prononcez :

Renaun par droat, *eureuz* et glorieuz. (Palsgr. p. 61.)

Année 1562. — Ramus, qui invente un nouveau caractère dérivé de l'*e* pour noter le son *eu*, cite précisément pour exemples de cette diphthongue : *eureu*, *maleureu*.

De Bèze est, je crois, le premier grammairien qui dans son *Traité de la bonne prononciation française* (1584) ait signalé le son de l'*u* dans la première syllabe d'*heureux*. « L'*e*, dit-il, est inutile dans le mot *heureux*, qui se prononce *hureux*, bien qu'il soit dérivé de *heur* ou s'entend la diphthongue *eu*, » et ailleurs : « Tout ce qui parle bien en France prononce *hureux*. »

Le plus grand nombre prononçait donc *heureux*. Ceux qui parlent bien ne forment jamais qu'une minorité.

N'a-t-on jamais été entraîné à dire *hur* pour *heur*, comme le prétend Théod. de Bèze, je n'oserais pas l'affirmer. En tout cas, on a certainement prononcé *bonhur* et *malhur* (1) ; on a dit *Diu* et *liu* pour *Dieu* et *lieu*, Ramus l'affirme. M. Ed. Fournier ajoute même, je ne sais sur la foi de quelles autorités, que d'autres mots en *eur* sonnaient aussi *ur* ; on aurait dit par exemple : « ma *sur* est pleine de *cur*. » (2) J'en doute ; je ne crois pas que cette prononciation se soit étendue à d'autres mots que ceux que j'ai cités plus haut (3). Mais, quoi qu'il en soit, on peut soutenir que ç'a été une prononciation passagère, de même que celle des Incroyables du Directoire ou que le Javanais d'aujourd'hui.

Hûreux seul ne passa pas ; il traversa heureusement le XVII[e] siècle, escorté de *malhureux* et de *valureux*, et son succès a peut-être contribué à fortifier l'erreur que je combats. Richelet (1670), Ménage (1694), le dictionnaire de Trévoux (1704) en signalent encore l'emploi. Il expira tranquillement à la fin du XVIII[e] siècle. « Il

(1) V. Tall. des Réaux, I, p. 214.
(2) V. Correspant du 25 févr. 1867, p. 427.
(3) Ajoutez *émute* (La Fontne VII. 8.) Cf. Recueil I, p. 130.

y a des gens, dit *The Practical French grammar* (1783), qui voudraient prononcer en *u* la première syllabe d'*heureux* et la seconde de *malheureux*, mais c'est contraire à l'usage. » Wailly avait fait trente ans auparavant (1754) la même remarque dans les mêmes termes.

Qu'on ne croie pas que *heureux* ait été abandonné, même au temps où *hûreux* florissait. Il se maintint toujours. Nicot (1506) ne signale même pas *hûreux*, et le P. Chifflet dit en propres termes (1658) : « On prononce *hureux* et *heureux*. »

L'auteur des *Variations du langage français* et l'auteur du *Traité de Versification française* ont donc eu tort de s'appuyer sur le son exceptionnel de *eu* dans *heureux* pour en tirer la conclusion que *eu* sonnât *u*.

Deuxième cause d'erreur. — « Nous avons, dit le *Traité de Versif. franç.* (p. 356), un témoignage formel, celui de Sibilet (1548), qui constate positivement la séparation opérée entre les mots écrits par *eu* : « Je trouverais rude, écrit-il, de rimer *heure* contre *nature* pour la différence du son, mais bien *morsure* avec *asseure*. »

Evidemment, l'auteur conclut de là que *asseure* sonnait *assure*; c'est là l'erreur. Il y avait au XVI[e] siècle des noms en *eure* long, d'autres, en plus grand nombre, en *eure* bref. *Heure* était long; *asseure* était bref; J. Dubois eut noté ainsi cette différence *heūre*, *nateūre*, *asseūre*. (Voir 1[re] part., ch. V, p. 49.) *Heure* et *nature* eussent donc été des rimes rudes — remarquez bien que Sibilet ne dit pas fausses — comme l'est celle d'une longue avec une brève, *fābles* avec *croyables* dans Boileau, *āge* avec *courage*, *grāce* avec *audace* dans Racine. *Asseure* et *morsure*, qui sonnait *morseure*, eussent été des rimes douces, la quantité de la pénultième étant la même.

Estienne Pasquier, en écrivant ces deux vers :

> Il l'est vraiment, il l'est, je t'en *asseure*,
> Et non en un desdain, mais une haine *pure*, etc.

a fait preuve d'une oreille plus délicate et plus harmonieuse que Du Bartas en ceux-ci :

> Comme un mesme soleil de ses rais en même *heure*
> Durcit le mol bourbier et fond la cire *dure*.

Mais franchement Du Bartas est-il aussi coupable que s'il eût fait rimer *hallebarde* avec *miséricorde*, comme on le lisait sur la tombe de Mardoché, le sonneur de S[t] Eustache? Et ne voyons-nous pas encore aujourd'hui nos meilleurs poètes ne pas se gêner le moins du monde de faire rimer une longue avec une brève. Je prends au hasard dans la dernière œuvre de M. Em. Augier, un académicien, et je lis :

1° Si la poutre que j'ai dans l'œil n'est qu'une *paille*.
— Voyons — On m'a dit hier un mot qui me trav*aille*.
2° Et je me consacrai sur l'heure à cette *tâche*,
Heureux de retrouver à ma vie une *attache*.
3° Si tu savais qui *c'est*
Et quel piège le sort goguenard me *dressait*.
4° Mon Dieu! faut-il que les hommes soient *bêtes*
De se donner en pâture aux *coquettes!*
5° Je n'ai pas, mon enfant, sujet d'être bien *gaie*.
— La supposition de mon père est donc *vraie*.
(Paul Forestier, passim.)

De même nous rencontrerions au XVI[e] siècle bon nombre d'exemples d'*heure* rimant avec une terminaison brève en *eure*, malgré l'observation de Sibilet ; Ex. :

1° Enée en sort à l'*heure*.
Ainsi tous deux, de ravissante *alleure*, etc.
(L. des Mas., 1552.)
2° L'autre, d'aise ravi, dans Nazaret *asseure*
Qu'une dame sera vierge et mère en même *heure*.
(Du Bart., 1578.)

3° Sa bonté se montre à cette *heure*
Et veut qu'on *s'asseure*.
(Monfuron, 1632, cité dans le Traité de Versif. franç. p. 358.)

Ces deux dernières citations viennent à l'appui de ce que j'ai déjà démontré, à savoir que même après que le son *u* eut en un grand nombre de mots remplacé le son *eu*, quelques-uns, parmi lesquels *seur*, *meur*, et leurs composés *asseurer*, *meurir* s'obstinèrent à le conserver. Aussi n'hésiterai-je point à lire en *eur* les rimes suivantes de Pibrac :

Car le vert brun du bled qui d'un éclat *obscur*
Brille dedans les yeux, lui donne l'espoir *seur*, etc. (1)
(Traité de Versif. franç. p. 355.)

Tous les autres exemples invoqués dans cet ouvrage vont justement à l'encontre des assertions de l'auteur. Je n'en citerai qu'un seul :

Un chacun admirait la douceur de ses *mœurs*.
Et la mort, dont la faulx toute chose moissonne,
Voyait de sa vertu naître des fruits si *meurs*, etc.
(Racan, cité dans le Traité de Versif. p. 358.)

« C'est une rime indubitablement défectueuse, » dit le critique. Point du tout ; on disait *meurs* comme aujourd'hui encore dans le dialecte blaisois ; et j'ai été heureux de trouver à ce sujet un défenseur de mes opinions dans un écrivain du XVIII[e] siècle. L'auteur des *Amusemens du cœur et de l'esprit* (1) ne s'y est pas trompé. « On voit, dit-il, que du temps de Racan on prononçait fruits *meurs*, et non pas fruits *murs* comme aujourd'hui. » Et il cite pour exemple précisément les mêmes vers dont se sert l'auteur que je

(1) Cf. Cl. Marot, Ps. CXVIII, M, *seure, heure* ; CXLIII, B, *heure, asseure, seure* ; XXIV, M. *heure*, m'*asseure* ; XVII, M, *asseure, demeure* ; XXXVII, M, *heure, labeure, seure*. —

Ps. X,M, *seur, amasseur* ; XVIII, M, *seur, défenseur* ; XIV, M, *seur, douceur*, avec *obscur*, *seur* de Pibrac, et plus loin avec *dicitur. seur* de Coquillart.

V. le Parnasse des plus excellents poètes de ce temps, 1601, p. 376.

combats pour soutenir la thèse contraire. Si barbares que l'on puisse supposer les oreilles des poètes du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e], est-il croyable qu'ils eussent commis des rimes qui ne seraient même pas des assonances ?

TROISIÈME CAUSE D'ERREUR. — « Vers le même temps, Coquillart (1478) nous montre comment on prononçait le mot *sûr* qui s'écrivait *seur* :

> Si ce mignon, ut *dicitur*,
> N'appartient à homme vivant,
> Il faut dire, pour le plus *seur*, etc. »
> (Traité de Versif. franç. p. 355.)

L'auteur fait ici, si je ne me trompe, ce que l'on appelle dans l'Ecole une pétition de principe. Il suppose connue la prononciation de la terminaison latine *ur*, tandis qu'elle est précisément un des termes du problême, et le premier qu'il fût besoin de prouver, puisque c'est sur la prononciation de cette terminaison latine que le savant philologue s'appuie pour en conclure la prononciation du mot *seur*.

C'est, je crois, au rebours qu'il fallait procéder, c'est-à-dire que l'on devait d'abord prouver la prononciation du mot *seur* pour en conclure celle du latin *dicitur*.

Ce qui me confirme dans cette méthode, c'est précisément que l'auteur l'a déjà suivie avec succès (Tr. de Versif. fr. p. 377). Il conclut de la prononciation de mots français rimant avec un mot latin, *malan* avec *Jérusalem*, *an* avec *amen*, non que la terminaison latine imposât sa consonnance finale à la terminaison du mot français, mais au contraire et avec raison que le mot français servait de règle et de modèle à la prononciation du mot latin.

Or j'ai prouvé (1[re] part. chap. V, p. 53.) que le son *u* appliqué à la diphthongue *eu* ne date pas de plus loin que 1530. Rob. Estienne

(1) Vol. XII, pag. 226.

(1558), Ramus (1562) attestent notamment la prononciation de *seur*. « Ce pays-ci, dit Peletier, a été autrefois habité par des gens qui avaient la langue tout ainsi que la manière de vivre plus robuste que nous n'avons aujourd'hui, mais depuis que les Français ont esté en paix (or la paix en question date du traité de Crespy, 1544 ; Peletier écrivait ceci en 1549), ils ont commencé à parler plus doucement, et si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vus si sujets à leurs dames, qu'ils eussent cuidé estre péché mortel de prononcer autrement qu'elles ?... Et de là est venu *aimissions*, *parlissions*, *donnissions*. De même lieu est venu *je vous assure*, et maints autres qui se prononcent à petit bec. » Ainsi pour être exact, c'est non pas à 1530, mais à 1544 qu'il faudrait faire remonter l'introduction du son *u* dans *asseurer*, *seur*, et l'on sait, comme je l'ai démontré, que la double prononciation, qui prit alors naissance, dura jusque très avant dans le XVIIe siècle, et est constatée par Ménage dans son Dictionnaire (1694). En voici un exemple tiré des Délices de la poésie française (1615) :

Et devant les autels, de leur franchise *seur*,
L'occit incurieux des amours de sa *sœur*.
(Trad. de l'Enéide, p. 144.)

Ainsi *dicitur* dans les vers cités plus haut rimant avec *seur* se prononçait *diciteur*, de même que *Jerusalem* rimant avec *an* se lisait *Jerusalan* dans ces vers de Bonav. des Periers :

Or veux à toi parler une fois l'*an*,
Ainsi que Dieu dit de *Jerusalem*.

Et *frater*, *fraté* dans ceux-ci d'Ol. Basselin :

Au couvent encore ne suis ;
De cecy je puis bien *gouster*.
J'en vay boire à vous, mes amis !
Dites-moy, grand merci, *frater*.

Et *petit*, *peti* en ces vers de Bourdigné :

Comme votre parent *petit*,
Qui beneficium *petit*,
Je prendray si grand *appétit*, etc.

Et *factum*, *facton* en ce passage de Voltaire :

Pour certains couplets de *chanson*,
Et pour un mauvais *factum* ([1]).

De même enfin qu'*Ennius* se prononçait *Ennieu* dans cette citation de Bonav. des Periers :

Tant Nœvius, Plautus que *Ennius*,
Tous ces auteurs desquels il aime *mieux*
En ces écrits suivre la négligence.

Dans les noms latins en *us*, la syllabe finale se prononçait si bien *eus* que *Olibrius*, passé à l'état d'adjectif, faisait au féminin *Olibrieuse* : « Ceste-cy fait de l'*olibrieuse*, » dit Brantôme (p. 268).

SUPPLÉMENT AUX CHAPITRES V ET VI.

De la prononciation de la diphthongue EU. Exceptions.

1° *Eu* dans le dialecte blaisois se prononce *u* au milieu et à la fin de quelques mots ; Ex. : *meunier*, *bleu*, *bleuâtre*, *queue*, etc. ; pron. : *munier* ou *mugnier*, *blu*, *bludte*, *cue*.

Après avoir tourné de toutes parts la vue
De ses yeux allumés d'une lumière *blue*.
(de Mar. Géorg. IV.)

L'auteur a le soin d'ajouter en note : « *Bleue* ou *blue*, pour faire la rime plus juste à *vue*, sur quoy il serait assez malaisé d'en ajuster une autre, parce qu'il s'en trouve peu à *bleüe*. »

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 6345 et 6360.

« Bien des gens prononcent et écrivent *bluâtre.* » (La Monnoie, Gloss. à *Epluante.* »)

Cette prononciation, due à l'influence picarde, date de la période d'indécision qui régna même à la cour au XVI° siècle. On entendait parler autour de François I[er] et d'Henri II tous les dialectes de France. Celui-ci disait un *mounier*, une *coue ;* celui-là un *meunier*, une *queue ;* ce troisième un *munier* (1), une *cue*. C'est ce qui explique comment on trouve dans des grammairiens assidus à la cour des assertions si différentes. « Il faut prononcer *cue*, *hurte* par *u* tout nud, dit Meigret. » — « Est-ce possible? s'écrie des Autels, qui pourra jamais consentir à prononcer ainsi au lieu de *queue*, *heurte?* » Et là-dessus grandes colères, imprécations, injures. Les savants de ce temps-là ne se ménageaient pas. « La cause de nos désaccords, dit justement Peletier, vient souvent de la double prononciation d'un même mot, ceux-ci disant *recouvre*, ceux-là *recœuvre*, » ceux-ci *cue*, *hurte*, ceux-là *queue*, *heurte*. Ce fut là précisément le cas de des Autels et de Meigret.

La Fontaine a fait rimer *émute* (Fabl. VII, 8, et X, 4.) avec *dispute* et *députe*. Bien que M. Walckenaer prétende que l'on n'a jamais dit *émute*, et qu'en effet je n'en connaisse pas d'autre exemple, je suis porté à croire que La Font[ne] n'a fait que mettre en pratique une prononciation du XVI° siècle, qui pouvait encore avoir cours dans la bouche des vieillards. Pourquoi n'eût-on pas dit *émute* ou *émeute*, puisque H. Est. dans son Dict. franç. lat. signale *mute* et *meute*, d'où il essaie de prouver que *émeute* est dérivé? On dit également bien en blaisois *mute* ou *meute*, *émute* ou *émeute*, *émutier* ou *émeutier*.

II° Dans les mots, surtout dans les noms propres commençant par *eu*, cette diphthongue sonne généralement *u*. Ex. : *Eucharistie*, *Europe*, *Eugène*, pron. : *Ucharistie*, *Urope*, *Ugène*.

« Le peuple, dit M. Quicherat (p. 356), prononce comme un *u*

(1) *Mounier*, *munier* se sont conservés comme noms propres.

simple la première syllabe de *Eugène*, *Eugénie*, *Eustache* ; il n'est pas rare d'entendre encore dire *hurter*. » Le peuple en parlant ainsi est resté fidèle à la vieille langue ; c'est nous qui avons changé la prononciation. Ce son de l'*u* initial qui remonte à la seconde moitié du XVI[e] siècle a duré jusqu'au XIX[e] et voici ce qu'écrivait en 1775 L. Chamb. dans sa *Gramm. of the french tongue* : « *Eu* se prononce *u* dans *Eugéne*, *Eusébe*, *Eustache*, (¹) *Euripide*, *Europe*, *eucharistie*, *eunuque*, *etc.*, qu'on prononce *Usèbe*, *Urope*, *unuc*, etc. » Il est facile de voir que c'est en vertu du même principe que l'on a dit *hureux*, *hurter* que nous avons perdu, et *hurler*, *hurlement*, que nous avons conservé. C'est ainsi que nos paysans disent encore : *L'dépattement d'Ure et Louéere* (Eure-et-Loir), et qu'Hamilton a écrit :

> Des bords de la rivière d'*Eure*
> Lieux où pour orner la nature, etc. (Ep. à Boileau.)

Et Voltaire :

> Près des bords de l'Iton et des rives de l'*Eure*
> Est un champ fortuné, l'amour de la nature.
> (Henr. ch. VIII.)

CHAPITRE VII.

De la prononciation de la diphthongue OI.

RÈGLE. — *Oi* se prononce généralement *oué* ; Ex. : *croix*, *noix*, *poids*, *roi*, *quoi*, etc. pron. : *croué*, *roué*, *loué*, *poué*, *quoué*, etc.

(1) « L'usage général veut qu'on écrive *Eustache* : cependant il faut prononcer *Ustache*. » (Restaut, Traité de l'orth. fr.)

Le son *oué* (1) paraît avoir été la prononciation la plus ancienne de la diphthongue *oi;* Ex. :

Roé d'Engleterre — *soé* — et vos fesons *asavoer* — en mout bon *poent* — et qui *arroet* tres grant joie. (Lettr. de Rois, etc., vol. I, p. 133.)

Roé — m'est venue *voer* — qu'ele s'aper*coeve*. (Lettr. de Rois, I, p. 153.)

Qui gardera mon *ouvrouer*
Tandis que je suis a mal aise;
Mes gens ne feront que *jouer*. (G^de^ D^me^ Mac., p. 32.)

Les réformateurs de l'orthographe française au XVIe siècle Meigret, Peletier, Ramus, Baïf, ne représentent jamais autrement que par *oe* le son *oi*.

Remarque I. — *Oi*, dans les noms terminés au singulier en *oi*, *oix*, *oids*, etc., prend quelquefois, surtout au pluriel, un son plus ouvert qui répond à *ouè* ou *ouaì;* Ex. : *Lois*, *Suédois*, *rois*, pron. *louès*, *Suédoès*, *roès*, etc. Ex. :

« *Oi* a le son *oai* dans *loi*, *moi*, *foi*, etc. » (Th. de Bèze.)

Remarque II. — *Oi*, suivi d'une syllabe muette, se prononce toujours *oué*, mais avec un accent traînant, que je ne crois pouvoir mieux reproduire qu'en le rendant par *ouée;* Ex. : *Paroisse*, *angoisse*, qu'il *croisse*, il *poise;* pron. : *Parouéesse*, *angouéesse*, qu'il *crouéesse*, il *pouéeze*. (Voir 1re part., ch. II. De la pron. de l'*é*, remarq. 3, p. 14.) *E* sonnant *ée*, il est tout naturel que le dialecte blaisois fasse sonner *oué* en *ouée*, surtout quand la syllabe suivante est muette.

Remarque III. — *Oi* dans les mots *froid*, *droit* et leurs composés, dans *étroit*, *croix de par dieu* et le verbe *croire* se prononce *é* : *Fred*, *dret*, *étret*, *crépâdieu*, *crére* ou *créere*.

Cette prononciation est d'origine normande.

(1) Génin (Variat. p. 304.) attribue à tort le son *oué* : *Jo espéroué*...*e pluroué* (Rois, p. 161.) aux termin. de la 1re pers. sing. de l'imparf. normand en *oue*, *oues*, *out*.

Ne sait que cuider, ne que *creire*,
Mais des or volt haster son *eire*.
(Chron. d. d. de Norm. Cf. passim.)

Florissante en Normandie pendant le XI[e] et le XII[e] siècles, cette prononciation n'a laissé que peu de traces dans le dialecte de l'Ile-de-France où elle fut étouffée de bonne heure par la prononciation picarde et bourguignonne en *oué*. Elle ne reparut en français qu'au XVI[e] siècle, et surtout après le traité de Crespy (1544).

« Après avoir dit de *credere, rege, fide*, etc., *crére*, *ré*, *fé*, etc. qui sont encore conservés en certains dialectes, on remplaça *e* par *oi* ou *oy*, *croire*, *roy*, *foy*, etc. » (Henri Estienne, dans Livet.)

« Pourquoi quelque dame voulant bien contrefaire la courtisanne (femme de la cour) à l'entrée de cest hyver, dira-t-elle, qu'il fait *fred?* » (G. des Autels, dans Livet.)

Eschappé du filet qui d'une attache *estrette*
Les tenoyt enserrez, chascun fait sa retraite.
(J. de Montl., p. 149.)

Remarque IV. — *Oi*, au commencement des mots et dans les monosyllabes *bois*, *trois*, *mois*, *pois*, ainsi que dans quelques autres mots, comme *poêle*, *poêlon*, *François*, etc., qui admettent également bien le son *ouai*, se prononce *ouâ;* Ex. : *oie, oiseau, Suédois, François*, etc., pron. : *ouâe*, *ouâziau; mouâs*, *bouâs*, *pouâs*, *trouâs; Suédouais* ou *Suédouâs; Françouées, Françouais* ou *Françouâs*.

C'est dans le Mistere du siège d'Orléans que j'ai remarqué pour la première fois des traces de la prononciation d'*oi* en *oua;* Ex. :

Voicy la nuyt qui fort nous *haste;*
Je voy que tout se pert et *gaste*.
Hé Dieu et la vierge *benoiste*,
Voicy diverse destinée!
Faut-il donc que je gouste et *taste*
Telle douleur, telle journée! (vs. 8656.)

Trois detz plombez, de bonne *carre*,
Ou ung beau joly jeu de cartes...
Mais quoi? s'on l'oit vessir ne *poirre*,
En oultre aura les fièvres quartes.
(Fr. Villon, Gr. Test. XCVIII.)

Cette prononciation régna concurremment avec les deux autres *oué* et *ouè* jusqu'à la fin du règne de François Ier. Voici en quels termes Palsgrave en formule les règles :

« 1° *Oi* en français a deux sons bien distincts. Tantôt on le prononce comme *oy* en anglais dans ces mots : *a boye*, *a froyse*, *coye*, et autres semblables; tantôt l'*i* de *oy* sonne à peu près comme *a*. »

« 2° Si *s*, *t* ou *x* suivent immédiatement *oy* dans un mot d'une syllabe, on prononcera l'*i* à peu près comme *a*. Ainsi pour *boys*, *foys*, *soyt*, *croyst*, *voyx*, *croyx*, on dira *boas*, *foas*, *soat*, *croast*, *voax*, *croax;* et de même dans les mots de plusieurs syllabes, si *oi* fait partie de la dernière, et si elle est suivie d'un *s* ou d'un *t*. Ainsi l'*i* de *oi* sonnera comme *a* dans ces mots : *Aincoys*, *françoys*, *disoyt*, *lisoyt*, *jasoyt*, pron. : *ainçoas*, *françoas*, *disoat*, *lisoat*, *jasoat*. Mais *o* et *a* dans ces mots sonnent comme une diphthongue, de manière que l'on n'entende pas deux sons distincts et séparés. »

« 3° Toutes les fois qu'au milieu d'un mot, *oy* est suivi immédiatement d'une des consonnes *r* ou *l*, l'*i* sonne à peu près comme *a*, Ex : *gloyre*, *croyre*, *memoyre*, *victoyre*, *poille*, *voille*, *poillon*, pron. : *gloare*, *croare*, *mémoare*, *victoare*, *poalle*, *voalle*, *poallon*. » (Palsgr. p. 13 et 14.)

Cette prononciation existait encore en 1578 à la cour de Henri III, s'il faut en croire Henri Estienne dans cette invective aux courtisans :

N'estes-vous pas de bien grands fous
De dire pour *trois mois troas moas;*
Pour je *fay*, *vay*, je *foas*, je *voas?*

Théodore de Bèze la constate en 1584 : « Une faute très grande des Parisiens, dit-il, c'est de prononcer *voarre*, *foarre*, *troas* et

nême *tras* [1] pour *verre*, *foire*, *trois*. » Mais elle paraît néanmoins ıvoir déjà perdu beaucoup de son influence, et ne se limiter plus ɿu'à un petit nombre de mots. Il est facile de suivre cette prononiation à la trace pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècles; c'est ce que e me propose de faire dans le chapitre suivant.

Remarque V. — Dans un petit nombre de mots, la plupart ommençant par *poi*, si cette syllabe n'est pas elle-même suivie l'une syllabe muette, *oi* se prononce *o*. Ainsi *poisson*, *poison*, *oignard*, *poitrail*, *poirier*, *tesmoigner*, *voisin*, etc. sonneront rès souvent *posson*, *pozon*, *pognard*, *potrail*, *porier*, *tesmogner*, *vozin*, etc.

Cf. avec la *Possonière*, station du chemin de fer d'Angers à Nantes; avec l'orthographe *pongnard :* « L'ung d'iceulx lui dona un coup de *pongnard* » (Jeh. Bouch., fol. XLVII, verso.) et avec *porasine* en cette phrase de *Pantagruel* (IV. 13) : « Jectoient pleines poignées de *porasine.* » *(poix résine.)* — *De Boisrenard*, nom d'une famille connue du Blaisois, ne se prononce jamais autrement que *de Borrenard*.

M. Génin prétend (Variat. p. 162.) que le son *oin* est d'invention moderne, et que tout le moyen âge a prononcé *oin* par *on*, *oigne* par *ogne*.

1° OIN a évidemment sonné *on-oun*. Les exemples en sont nombreux; M. Génin en cite quelques-uns, mais est-ce à dire que *oin* n'a jamais sonné comme aujourd'hui dans les mots *loing*, *soing*, *besoing*, et autres semblables? Je n'oserais le prétendre, comme le fait l'illustre étymologiste, en présence des exemples suivants :

> Et les delaissez en ce *soing;*
> Car onc fromages de *gaaing*
> Ne se cuit mieux qu'ils se cuiront.
> (Rom. de la R., vs. 7911.)
> Colperent les piez e les *puinz*. (Rois, p. 135.)

(1) C'est sans doute de cette époque que vient la forme *je vas* p[r] *je vois-je voas-je vais.*

Faut y adviser près et *loing*
Et à nostre oust avoir le *soing*
Ny ne fault avoir le cœur *vain*.
(M. du S. d'Orl. vs. 73.)

2° OIGNE a eu trois prononciations différentes au moyen âge, *éne*, *ouéne* et *oune*. Le son *éne* correspond à la représentation normande de *oi* par *ei*, le son *ouéne* à la prononciation bourguignonne et picarde de *oi* en *oué*, le son *oune* à la forme normande *on* pour *oing*. C'est ainsi que *tesmoing*, peut-être sous la forme *tesmeing* (dont je ne trouve pas d'exemples), a donné *témégne;* prononcé *tesmouaing*, *tesmouégne;* prononcé *tesmoug-tesmoung*, *tesmougne*. Le *g* ne sonnait pas. Ex. :

ÈNE : Le livre Ovide ou il *ensegne*
Comment cascuns s'amour *tesmegne*.
(M. de Fr., I, p. 66.)

OUÉNE : Comme Valérius *tesmoigne*,
Ne peut nul aimer qu'il ne *preigne*.
(Rom. de la R., vs. 9102.)

OUNE : Fors de sa tiere adont *s'eslogne*,
Et vint kacier en la *vicougne*.
(Ph. Mouskes, vs. 2082.)
De cui la scriture *tesmonget*.
(Mor. s. Job, p. 443. V. Introd. aux 4 livr. des Rois, p. 127.)

Au XVI° siècle on prononçait encore *tesmouène :* « quelques nouveaux *temoenent*. » (Peletier.) (1)

M. Génin se trompe quand il affirme (Variat. p. 161.) que le XVII° siècle figurait l'*i* dans les trois verbes *grogner*, *éloigner*, *témoigner*, et ne le prononçait dans aucun. La prononciation de l'*oi* devant *gn* était alors très controversée. Ménage veut qu'on dise

(1) Cf. Cl. Marot, Ps. XXIX. D. *tesmoigne* (*témouilne* ou *témougne* ;) *besongne* (*besouilne* ou *besougne*;) XVI, M, *besongne*, *tesmoigne;* VI, M, *s'eslongne*, *vergongne*.

témoigner, *éloigner*; Sarrasin est pour *élogner*, et le P. Chifflet dit en propres termes :

« L'*o* doit sonner clairement, presque comme s'il était seul dans *besoigne*, *éloigner*, etc. Exceptez-en *témoigner* et *joigne*, ainsi que ses composés, ou l'*i* se prononce comme l'*è* ouvert. »

Le XVIII[e] siècle supprima l'*i* de *oi* dans un certain nombre de mots où il ne se prononçait pas. Il le conserva dans *éloigner*, qui se prononça dès lors exclusivement *éloègner*. « *Oi*, dit Chambaud sans signaler d'exception, sonne *oè* devant *g* et *n*, *témoigner*, *joindre*. »

CHAPITRE VIII.

Etude sur les causes de quelques erreurs à propos du son OI.

Je me propose de combattre quatre erreurs qu'un savant de nos jours a accréditées, et appuyées de l'autorité de son nom; la première, c'est que la diphthongue normande *ei* soit antérieure à la diphthongue picarde et bourguignonne *oi*; la seconde, que *oi* ou *oy* se soient jamais prononcés *ai* pendant le moyen âge; la troisième, que la rime en *oi*, *ois*, *oit*, plus rare dans les grands poètes du XVII[e] siècle, fut alors certainement vicieuse; [1] la quatrième, que « cette rime qui faisait déjà disparate au XVII[e] siècle, se soit maintenue au XVIII[e]. »

(1) Voir Traité de Versification française, p. 339, 340 et suiv.

9

§ 1. — Que EI n'est point antérieur à OI.

Bien que l'auteur du *Traité de Versif. franç.* ne prétende pas en propres termes que *oi* soit antérieur a *ai*, comme forme d'écriture, il est impossible de nier qu'il le considère comme antérieur pour la prononciation. « Nos plus anciens textes, dit-il, (1) présentent presque toujours *ei* à la place de *oi*, » et plus loin : (2) « Primitivement *oy* avait le son de *ay*. »

Il est vrai qu'un grand nombre d'anciens textes, par exemple, la Chanson de Roland, la Chronique des ducs de Normandie, le Roman de Rou, présentent presque toujours *ei* à la place de *oi*. Mais il ne suffit pas de citer des textes anciens; il faut citer des textes de provenance diverse, et tous ceux que l'auteur met en avant sont Normands. Or il n'est pas douteux et personne ne conteste que la Normandie ait professé et témoigne encore de nos jours pour le son *ei* un culte tout particulier. Je trouve dans Burguy (I. p. 25.) une réponse qui me semble péremptoire aux opinions du savant philologue : « D'où nous vient, dit-il, la diphthongue *oi* inconnue aux autres langues romanes? L'attribuera-t-on à l'influence celto-belge? *Oi* répond en effet au gallois *wy* qui s'emploie également pour *e* long et *æ* latin, que nous traduisons par *oi;* de plus la diphthongue *oi* a été prédominante au nord de la France, au sud de la Belgique, et un peu plus tard dans la Bourgogne proprement dite, contrées habitées par les Celtes Belges. Je crois néanmoins qu'il ne faut pas chercher une origine étrangère à la diphthongue *oi*; elle est aussi organique que les autres. Je n'accorde pas, comme on le fait ordinairement, une plus haute ancienneté à l'*ei* qu'à l'*oi*, en ce sens que *ei* aurait été d'abord employé pour *oi*, où l'on trouve aujourd'hui ce dernier. Ni le chant d'Eula-

(1) Id. p. 340.
(2) Id. p. 346.

ie, ni le fragment de Valenciennes, etc. ne nous permettent de irer une telle conclusion, parce qu'on ignore par qui et où ont été crits les manuscrits qui nous sont parvenus. Les monuments posérieurs, chartes, romans, nous montrent partout l'*oi* et l'*ei* en arfait accord avec la vocalisation de la province à laquelle ces nonumens doivent être rapportés. »

J'ajouterai que deux des plus anciens monuments de la langue rançaise, le Livre des Rois et le Livre de Job, le premier en dialecte Normand, le second en dialecte Bourguignon, tous deux écrits lans la seconde moitié du XII[e] siècle, confirment l'opinion du grammairien. Dans l'un, c'est l'*ei*, dans l'autre, l'*oi* qui domine. Fallot ne s'y est pas trompé : « Le langage Normand, dit-il, écrivait en *ei* ou simplement en *e* la syllabe *oi* française, substituant ainsi des formes grêles et tenues aux syllabes pleines et sonores des autres dialectes. » (G. Fallot, Rech. p. 25.) On peut voir dans le *Traité de Versif. fr.* de nombreux exemples d'orthographe et de prononciation normandes; en voici un de prononciation bourguignonne tout aussi ancien :

« Quar la cremmors, cui je *cremmoi, moi* est venue, et ce que je *redotoi, moi* est chaüt. (M. s. J. p. 471.)

Je pourrais en citer mille autres pris, et dans le Livre de Job, écrit, comme je l'ai dit, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, et dans les sermons de S[t]-Bernard, dont la copie, qui date du XIII[e] siècle, a été faite très scrupuleusement, au témoignage de M. Leroux de Lincy, sur une du XII[e].

Pourquoi n'abriterai-je pas mon opinion sous l'autorité du savant Est. Pasquier, qui écrivait à Ramus : « Nous avons une diphthongue *oy* qui est née avec nous, ou qui par une possession immémoriale s'est tournée en nature, diphthongue dès pieça recognue estre nostre par les estrangers, etc. »

Il me semble suffisamment démontré que l'*oi* bourguignon est aussi ancien que l'*ei* normand.

§ II. — OI–OY ne s'est jamais au moyen âge prononcé AI–EI.

D'après l'auteur du *Traïté de Versif. fr.*, la bivocale *oi* aurait sonné *ai* jusque vers la première moitié du XVI[e] siècle. Qu'est-ce qui le prouve? Quoi! parce que vous trouvez *bourgeois*, *croix*, *courtois* rimant avec je *fais* dans Christine de Pisan; *Seine* et *royne*, *aise* et *poyse*, *sait* et *cessoit* dans Villon; *hayes* et *monnoies*, *paresse* et nostre *paroisse* dans Coquillart; *françoise*, *courtoise*, *framboise*, *Amboise*, rimant avec *aise* dans Cretin; *roide* et *reméde* dans Marot, tous auteurs qui n'étaient pas Normands, vous en concluez qu'on prononçait *bourgeais*, *craix*, *courtais*, *frambaise*, *Ambaise*, etc., pendant tout le moyen âge! (p. 343 et 344.) Et un éditeur d'un Recueil de Farces, Sotties et Moralités du XV[e] siècle, adoptant les mêmes idées, n'a pas hésité, à propos de ces vers du nouveau Patelin :

> De même vous fais assavoir
> Qu'il y a deux ou trois *bourgeoises*
> De mesme qui seront bien *ayses*, etc.

à mettre en note : « Cette rime prouve qu'on prononçait alors *bourgeaises*, comme on prononce maintenant *françaises.* »

Je m'inscris en faux contre ces assertions. C'est absolument comme si, à propos de ces vers d'un poète moderne :

> Adieu, pleurez-moy sans me *plaindre;*
> Je meurs en tout espoir, et sur de vous *rejoindre.*
> (V. de Laprade, Pernette.) (1)

un commentateur venait dire à son public dans 400 ans d'ici : « Cette rime prouve qu'en l'an de grâce 1868 on prononçait *rejaindre*, de même qu'aujourd'hui en 2268 nous prononçons *plaindre.* »

(1) Cf. ibid. *saintes*, *jointes;* et Cl. Marot, Ps. LXVI. B. *joindre*, *estreindre;* LXVIII. B. *jointes*, *sainctes*.

J'ai prouvé par des citations authentiques que *oi-oué* remontait aux plus anciens temps de notre langue, et j'ai appuyé mon sentiment d'une manière irréfutable, si je ne m'abuse, des opinions de Burguy et de Fallot, qui sont aussi celles de M. Leroux de Lincy. Je vais lui donner une nouvelle force à l'aide des assertions même de l'auteur que je combats.

« On n'a jamais prononcé *gloire, mémoire*, dit-il (p. 353.), avec le son *ai*, *glaire*, *mémaire*. » Je me demande alors comment le savant bibliothécaire lirait les vers suivans :

Anneaux, robes, IX ou dix *paires*.
Ce morceau cy m'est trop aigret.
Moult se passe tost vainne *gloire ;*
Femme en ses saulx meurt à regret.
(Dits Mac. des femmes.)

Lira-t-il à la moderne *père*, *gloare?* Il n'y a plus de rime; il n'y pas même d'assonance. Dira-t-il *poires?* Impossible, puisqu'il a déclaré (p. 343) que « pendant le XVe siècle, *oi* continue à se prononcer *ai*. » *Glaire?* mais « on n'a jamais, écrit-il avec raison, prononcé *gloire* avec le son *ai*, *glaire*. » Qu'il lise avec la prononciation bourguignonne *oué* ou *ouè*, peu m'importe, et la rime y est :

Anneaux, robes, IX ou dix *paires*...
Moult se passe tot vainne *glouère*. (1)

Et tout est expliqué, toutes les difficultés sont levées. Pourquoi voyons-nous si souvent la dipthongue *oi* notée *oe*, non pas seulement au XVIe siècle, mais dès le XIIIe, sinon parce que, excepté dans le dialecte normand, on la prononçait ainsi ? Ex. :

Roé — roi; soé — soi; asavoer — asavoir; poent — point; arroet — auroit; (Lettr. de Rois, vol. I. p. 133. a. 1260.)

Aussi ces beaux dorez *tressouers*,
Et ces riches dorez *fermouers*. (Rom. de la R. vs. 9730.)

(1) Cf. Cl. Marot, Ps. CIX. B. *gloire, taire ;* LXIII, B ; *gloire, sanctuaire.*

Alors il n'y a plus de fausses rimes; on peut affirmer qu'il n'y en eut que très rarement, qu'il n'y en eut peut-être même jamais à une époque où l'on était préoccupé de rimer, non aux yeux, mais à l'oreille. *Je fais* rime avec *courtois*, prononcé *courtouais; Seine* avec *roueine; aise* avec *pouaise*, *scet* avec *cessouet; bourgeouaise* dans le nouveau Pathelin avec *aise*, etc. Et faut-il s'étonner maintenant que Sibilet ait autorisé les poètes à faire rimer *estre* avec *cognoistre* prononcé *connöuestre?* (1)

Ainsi *oi* n'a point sonné *ei* pendant le moyen âge. *Oi-oué* était la diphthongue picarde et bourguignonne et par suite française, comme *ei* fut la diphthongue normande.

§ III. — Qu'il est faux d'affirmer d'une manière générale que la rime en OI, plus rare dans les grands poètes du XVIIe siècle, fut alors certainement vicieuse.

« Il ne peut, dit l'auteur du *Traité de Versif. fr.* (p. 347.), y avoir aucun doute à cet égard; c'est une erreur de croire que ces rimes étaient bonnes du temps de Boileau et de Racine. » C'est ce que je vais examiner.

Je ne parlerai pas de la rime de *françois* avec *lois, fois, exploits, bourgeois*, si commune dans tous les poètes, même les plus sévères, du XVIIe siècle. Tout le monde sait, et Régnier-Desmarais nous l'apprend dans sa grammaire (p. 42 et suiv.), que l'on disait *Français* dans le langage commun et *François*, dans un langage plus relevé. Je le cite ici textuellement, afin que l'on comprenne bien qu'au XVIIe siècle il y avait deux prononciations distinctes de la diphthongue *oi*, même dans le même mot : « Il y a des mots de nation dont la dernière syllabe au masculin, et la pénultième au

(1) V. Traité de Versif. fr., p. 345.

féminin se prononcent ordinairement par un *e* ouvert, comme un *François*, une *Françoise*, un *Anglois*, une *Angloise*, quoyque dans les vers ou dans un discours public ils reçoivent la prononciation de la règle générale, » qui était que la diphthongue *oi* sonnait *ouè*. Et c'était non seulement les noms de nation, qui se prononçaient ainsi, mais encore un certain nombre d'autres mots, comme l'atteste le passage suivant : « Généralement l'*o* et l'*y*, l'*o* et l'*i*, assemblez dans une mesme syllabe se prononcent comme une diphthongue, où l'on entend en même temps le son d'un *o*, et celui d'un *è* ouvert. Mais l'usage ordinaire de la prononciation excepte de cette règle les verbes *croire*, *croistre*, *connoistre*, *paroistre*, *nettoyer* et leurs dérivés; *droit* adjectif, *froid* et *roide* avec tous leurs dérivés; les trois personnes singulières du verbe *estre* au subjonctif, *je sòis*, *tu sòis*, *il soit*, et la personne plurielle du mesme temps, *ils sòient;* et enfin la dernière syllabe de tous les imparfaits des verbes dans les personnes singulières, comme *j'estois*, *je seròis*, etc. et dans les troisièmes personnes plurielles, comme *ils estoient*, *ils seroient*, etc. où l'*e* et l'*n* perdent leur son. » (p. 45.)

Eh bien! tous ces mots, adjectifs ou substantifs rimant avec des imparfaits en *òit*, et qui vous offusquent comme fausses rimes, lisez-les conformément aux règles que je viens de citer, *drette*, *adrette*, *frède*, *étrette*, à la Normande, ou *drouéte*, *adròuéte*, *frouéde*, *étroéte*, à la Bourguignonne, et de fausses rimes, il n'y en a plus. *Maladròit-maladret* ou *maladrouet* rime avec *perdroit-perdrouet; endroit-endret* ou *endrouet* avec *surprendroit-surprendret* ou *surprendrouet; froid-fred* ou *froued* avec *observoit-observet* ou *observouet*. Souvent même dans la plupart des éditions antérieures à 1660, et aussi dans quelques éditions postérieures, l'orthographe de ces mots se trouve d'accord avec la prononciation. J'ai déjà cité l'exemple suivant de J. de Montlyard, poète du XVI[e] siècle :

Eschappé du filet qui d'unè attache *estrette*
Les tenoyt enserrez, chascun fait sa *retraite*,

En voici de nouveaux puisés dans les auteurs même du XVII[e] siècle :

> Sur un sceptre d'ivoire il repose sa *drette*
> Qui donne à son maintien une beauté *secrète*.
> (S[t]-Garde, Ch. Martel, ch.,IV.)
> Une tête de barbe avec l'étoile *nette*,
> L'encolure d'un cygne, effilée et bien *drette*.
> (Molière, les Fâcheux, acte II. sc. 7.)
> Damoiselle belette au corps long et *fluet*
> Entra dans un grenier par un trou fort *étreit*.
> (Lafontaine, III, 17, éd. de 1678.)
> Voyez-vous ces cases *etrètes?*
> Je me suis proposé d'en faire vos *retraites*.
> (Id. III. 8, éd. de 1678.)

L'édition de 1668 écrit *étraites :* « Peut-être prononçait-on ainsi, » met en note M. Walkenaer. S'il avait ouvert Richelet, il eut effacé *peut-être*. « *Etroit, étroite*, dit Richelet, prononcez *étret, étrette*. » Evidemment, si l'on veut appliquer à la langue du XVII[e] siècle la prononciation actuelle, *drouate, étrouate*, la rime sera fausse. Mais si vous vous refusez absolument à lire *drète, étrète*, prononcez *drouète, étrouète* et la rime y sera encore ; et c'est ainsi, c'est-à-dire en *ouè* que je lirais ces deux vers de Racine, lesquels on a accusés d'être faux de rime (1).

> Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre exploit. *(explouet.)*
> — Comment, c'est un exploit que ma fille lisoit. *(lisait ou lisouet.)*

Je n'hésiterais pas à dire *lisouet*, comme on prononçait encore au Palais à cette époque. Les Plaideurs sont de 1668 ; or voici ce que je lis dans une grammaire imprimée pour la première fois en 1659 et dont la dixième et dernière édition fut publiée en 1697 : « Plusieurs grammairiens sont trop rigoureux en leurs censures,

(1) Traité de Versif. fr., p. 348.

condamnant trop hardiment l'une des prononciations de deux qui sont également bonnes, ou du moins toutes deux recevables. Par exemple, il est plus doux et plus commun entre les bien disans de prononcer : *Je parlais*. Toutefois ce n'est pas une faute de dire : *Je parlois*, puisqu'à Paris, dans le barreau, et dans les chaires des prédicateurs, il y a beaucoup de langues éloquentes qui ne refuyent pas cette prononciation. » (L. Chifflet, p. 178. Cf. p. 200.)

Nos grands poètes se sont toujours montrés sur la rime d'un scrupule et d'une sévérité beaucoup plus grands qu'on ne le croit généralement.

Racine, pour ne citer qu'un exemple, était à cet égard d'une rigueur inouïe. Il avait mis dans la première édition d'Andromaque :

> Lassé de ses trompeurs *attraits*,
> Au lieu de l'enlever, Seigneur, je la *fuirais*.
> (Acte III, sc. 1.)

Fuirais, c'était contraire à l'orthographe usuelle. Tout le siècle de Louis XIV a écrit *fuirois*, mais *fuirois* ne rimait pas aux yeux. « Autrefois, dit Vaugelas, on laissait aux poètes la liberté de rimer les imparfaits qui se prononcent en *ais*, comme *je voulois* avec des mots qui se prononcent en *ois*, comme *voix*. Présentement ces sortes de rimes ne sont plus permises : *Musas colimus severiores.* » Que fit Racine? Pour rimer à la fois et à l'oreille et à l'œil, il réforma ainsi son vers :

> Lassé de ses trompeurs *attraits*,
> Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour *jamais*.

Et l'on accuserait un poète aussi scrupuleux de rimer à faux!

Est-il bien utile maintenant de justifier ces deux vers de Corneille :

> Vous me parlez en vain de ce que je *connoi;*
> Je vous ai vu combattre et commander sous *moi*.
> (Le Cid, acte I, sc. 4.)

On disait en 1636 *je connais* et mieux *je connois*, comme nous venons de voir que l'on prononçait, même en 1666, *il parlait*, et *il parloit*. Ni le Trésor de Nicot, ni le Dictionn. de Richelet, qui signale toujours les prononciations en désaccord avec l'orthographe, ne font mention de la prononciation *connaître*. Et d'ailleurs la note de Voltaire sur ce vers ne suffit-elle pas : « On prononçait alors *connoi*, comme on l'écrivait. » (1)

§ IV. Qu'au XVIIIe siècle, la rime en OIS, telle que l'ont employée nos poètes, n'était pas plus fausse qu'au XVIIe.

« On aurait pu croire, dit l'auteur du *Traité de Versif.* (p. 349), qu'une rime, qui faisait déjà disparate au XVIIe siècle, ne se serait pas maintenue au XVIIIe. Cependant, elle y reparaît encore quelquefois. »

Et il cite *François* rimant avec *exploits*, *endroit* avec *écrivoit*, *froid* avec *croiroit* dans Rousseau, *François* et *lois*, *anchois* et *Polonois* dans Chaulieu, *François* (nom de saint) et *Charolois* dans Voltaire, *cloître* et *connoître* dans Gresset.

Le XVIIIe siècle hérita de la prononciation du XVIIe, et *Francouès*, *endret* ou *endrouet*, *fred* ou *froued*, *Polonouès*, *Charolouès*, conservèrent leur droit de cité. Quant à *connoître*, que l'on prononçait alors *connaître*, il rime avec *cloître*, qui sonnait non pas *cloudtre*, mais *clouêtre*. Sibilet ne dit-il pas positivement qu'on peut rimer *être* avec *cognoistre?* (2)

FRANSOUÈS. — Oui, l'on prononçait encore ainsi à l'Académie, même en 1733. En voici la preuve : « M. l'abbé R... dit que l'usage approuve presque également qu'on prononce la dernière

(1) Théâtre de P. Corneille avec Commentaires, 3 vol. in-8o, 1764, tom. 1., p. 188, Note.

(2) V. Traité de Versif. fr., p. 345.

silabe du mot *François (Gallus)*, et la première de *croire*, en fesant entendre en même temps l'*o* et l'*i*, ou comme l'*è* ouvert. Un Suisse me demandait à propos de cet endroit-là, si l'on prononce *cro-ïre* et *Franso-ïs* comme *Simoïs*, ne voyant pas que le mot *même temps* désigne là le seul son de l'*è* ouvert du mot *francès*, ou *français*, au cas qu'on ne voulut pas prononcer l'*o* et l'*i*, c'est-à-dire *francoès*. Bien des gens au reste sont surpris d'entendre lire et prononcer *frânsoais*, au lieu de *français*, dans l'Académie même par de beaux esprits qui n'oseroient prononcer ainsi dans le monde le plus poli en fait de langage. » (Biblioth. des Enf., 1733.)

FRED, ENDRET, CRAITRE. — Quant à ces mots, et surtout à *craître*, (1) que l'on a reproché si sévèrement à Voltaire d'avoir exhumé, ils se sont prononcés ainsi jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Oi sounds like *ai* or *é* open in verbs ending in *oître* as *connoître*, CROÎTRE, *paroître*, etc. in *monnoie*, *foible*, *roide*. There are several well bred people in France, who always make this sillable an improper diphthong 1° in *droit (right)*, *froid*, and other derivatives; 2° in *avoine*, *harnois*, *étroit*, *netoyer* and *noyer* (*drown*), which they pronounce *drait*, *fraid*, *avaine*, etc. » (Porny, 1783.)

Ainsi il est avéré que tandis que *droit*, *froid* et leurs composés avaient deux prononciations, l'une en *oué*, l'autre en *ai*, *croître* n'en avait qu'une seule, *craître*. Voltaire n'a point eu à l'exhumer.

NOMS DE PEUPLE, CHAROLOIS, POLONOIS, ETC. — L'abbé de Chaulieu, qui a commis le crime de faire rimer *Polonois* (2) avec

(1) « Voltaire ose encore se servir de la même rime, et pour la faire passer, il exhume l'ancienne prononciation :

> Quel parti prendre ! où suis-je et que dois-je *être* ?
> Sur quel terrain puis-je espérer de *craître* ? » (Tr. de Versif. fr., p. 351.)

(2) Ne serait-ce pas plutôt *Boulonnois* que *Polonois* :

> Ce seigneur courtois,
> Qui, toujours entouré d'anchois,
> D'un grand fromage *Boulonnois*
> Faisait une chaise percée.

(Chaulieu, épître au duc de Nevers, pag. 95, édition d'Amsterdam, 1733.)

anchois, mourut en 1720. Or nous venons de voir qu'en 1733 on prononçait encore *Fransoais* même à l'Académie. N'est-il pas bien probable que dans le langage relevé on prononçât aussi *Anglois*, *Polonois*, etc. ?

Voici les noms de peuple et de pays qui en 1783, d'après une grammaire du temps, sonnaient en *oi* :

Gaulois	*Brussellois*
Gallois	*Hongrois*
Genois	*Danois*
Maltois	*Suédois*
Genevois	*Chinois*
Hessois	*Japonois*
Bavarois	*Siamois.*
Liégeois	

On voit qu'à l'exception de *Maltois* et de *Japonois*, ces noms sont les mêmes qu'aujourd'hui.

Voici ceux qui en 1775, d'après L. Chambaud, sonnaient encore en *oi* :

Bavarois	*Hibernois*	*Suédois*
Danois	*Vaudois*	*Hessois*
Hongrois	*Malthois*	*Génois*
Liégeois	*Comtois*	*Aragonois*
Cretois	*Dunois*	*Navarrois*
Japonois	*Vermandois*	*Modénois*
Iroquois	*Bazadois*	*Barrois*
Maroquois	*Chinois*	*Crémonois*
Albigeois	*Gaulois*	*Artois*
Rochelois	*Carthaginois*	*Valentinois*
Remois	*Beaujolois*	*Nantois*
Gatinois	*Champenois*	*Gantois*
Angoumois	*Piémontois*	*Condomois*
Rhetelois	*Blésois*	*Valois*

Bourdelois	*Auxerrois*	*Brussellois*
Genevois	*Agenois*	

La liste des noms qui sonnent en *oi* est, comme on le voit, beaucoup plus longue en 1775 qu'en 1783, et elle le deviendrait davantage, à mesure que l'on remonterait plus avant vers le XVIIe siècle. J'ai voulu montrer en la transcrivant que c'est progressivement, d'année en année, pour ainsi dire, que cette transformation d'*oi* en *ai* a eu lieu. Ainsi pour revenir à *Charolais*, bien qu'il sonnât comme aujourd'hui en 1783 et en 1775, il est certain qu'à l'époque où Voltaire le faisait rimer avec *François*, c'était autorisé par la prononciation usuelle. J'en trouve la preuve dans cette note de Duclos à la Grammaire générale : « On a dit autrefois *roine* et *reine*, et de nos jours *Charolois* est devenu *Charolais*, *harnois* a fait *harnès*, etc. » Or ces lignes datent, si je ne me trompe, de 1756, et le quatrain galant que l'auteur du *Traité de Versification* met en cause, est de 1720 :

Frère Ange de *Charolois*,
Dis-nous par quelle aventure
Le cordon de St François
Sert à Vénus de ceinture?

Voltaire, qui n'avait alors que 26 ans, se conformait à l'orthographe et à la prononciation générales; ce ne fut que plus tard qu'il entreprit sa campagne pour la transformation d'*oi* en *ai*.

Les deux auteurs, dont j'ai tiré les noms de peuple et de pays que je viens d'énumérer, ont oublié le mot *Marseillois*. Je ne veux pas dire qu'ils n'en aient point omis d'autres, mais je m'attache à celui-là de préférence, parce qu'il m'offre l'occasion de raconter une anecdote, qui prouve avec quelle lente progression ces noms en *ois* se sont insensiblement transformés. On y verra de plus que ces transformations ne se sont pas produites si loin de nous, qu'on se le pourrait trop facilement imaginer; et l'on en conclura peut-être que, de même qu'une langue, si parfaite qu'on la suppose,

n'est jamais fixée ni pour le sens, ni pour la forme des mots, dès lors qu'elle demeure à l'état de langue vivante, de même aussi il s'opère dans le langage parlé un travail sourd, lent, imperceptible, et dont les causes sont extrêmement complexes, qui altère presque à notre insu, et modifie la prononciation.

C'est entre 1792 et 1814 que le nom de *Marseillois* s'est transformé en *Marseillais*. D'une part en effet, nous trouvons dans la Carmagnole un témoignage de la prononciation de ce mot; de l'autre, M. Laurent Lautard, dans son ouvrage intitulé : *Marseille depuis 1789 jusqu'à 1815*, (II. p. 288.) raconte que le comte d'Artois, visitant Marseille en 1814, assista à une représentation solennelle donnée au théâtre en son honneur. Là il adressa aux habitants, pour les remercier de leur brillante réception, un petit discours, qu'il commença ainsi : *Marseillouais!* « Cette prononciation, déjà surannée, ajoute le narrateur, provoqua un étonnement universel. »

CHAPITRE IX.

Monographie de la diphthongue OI.

Je crois nécessaire de résumer ici tout ce que j'ai dit de la diphthongue *oi*, l'une de celles qui jouent le rôle le plus important dans notre langue, tandis que, chose remarquable, elle manque à tous les autres idiômes romans. Je me propose d'ajouter quelques développements et quelques preuves de plus à l'appui de mes assertions. On verra mieux dans ce coup d'œil d'ensemble quel est son emploi actuel dans le dialecte blaisois et dans la langue française, quelles diverses prononciations elle a eues, ou possède encore, et

jusqu'à quelle époque à peu près l'on peut légitimement faire remonter chacune d'elles.

Le son *oi* a pris naissance dans les pays du nord et de l'est de la France ; il est, comme nous l'avons vu, l'un des caractères particuliers aux dialectes picard et bourguignon, et à part quelques exceptions, au sous-dialecte français. Les monuments les plus anciens où on le rencontre et dans les imparfaits des verbes et dans les autres parties du discours datent du XIIe siècle. Il correspondait à l'*ei* et à l'*ai* normands et sonnait primitivement *oué*.

A une époque indéterminée ce son *oué* s'allongea, non pas généralement, en *ouè* ou *ouai*. Il est difficile de préciser au juste le temps où cet allongement eut lieu, attendu qu'on ne peut affirmer si la terminaison en *aire* ou *ere*, rimant avec des mots en *oire*, avait le son ouvert ou le son fermé. J'ai prouvé dans un précédent chapitre que *ai* et *e* avaient eu souvent au moyen-âge et même jusqu'au XVIIIe siècle le son fermé dans des mots où aujourd'hui nous le prononçons ouvert. Ainsi, il est impossible de démontrer dans ces vers qui ouvrent le Mistère du Siège d'Orléans :

Très haulx et très puissans seigneurs,
Vous remercy des grans honneurs
Dont vous a pleu ainsi me *faire*,
Quant vous autres, princes greigneurs,
Qui estes les conservateurs,
De tout nostre *territoire*,
Me vouloir faire *commissaire*,
Estre lieutenant *exemplaire*,
C'est de Henry, noble roy de renom.
Pour le jour d'uy n'est de si noble *affaire*,
De France est roy, il en est tout *notoire*, etc.

Il est impossible, dis-je, de démontrer que l'on prononçât *territouére*, *commissére*, etc., comme on le fait encore de nos jours dans le dialecte blaisois, ou *territouère*, *commissère*, etc., comme prononcent encore aujourd'hui bien des Français. On ne peut

donc émettre à cet égard que des suppositions, et comme la méthode hypothétique n'est pas condamnée par la science, pourvu que les faits observés n'apportent point un démenti à la loi ou au principe supposé, je ne crois pas dépasser les justes limites de la méthode scientifique en exprimant l'opinion, que l'*è* ouvert n'existait pas dans la plupart des dialectes de la langue d'oil au moyen âge, pour ne pas dire dans tous, et qu'il n'a pénétré en France que par suite de la nouvelle prononciation latine de la finale *er*, dans la seconde moitié du XVe siècle. Cette hypothèse admise, il deviendrait logique d'admettre que c'est seulement à cette époque que la diphthongue *oi-oué* a dû pour la première fois prendre le son *ouè-ouai*.

C'est dans le *Mistère du Siège d'Orléans* écrit et représenté dans le deuxième tiers du XVe que nous avons surpris les premières traces de la prononciation *oi-oua* (V. chap. VII, rem. 4, p. 107.) Je ne connais pas d'autre grammairien que Palsgrave, qui ait formulé les règles de cette prononciation. Les ayant citées, je n'y reviendrai pas. C'est la prononciation qui domine de nos jours, et de même que nous avons vu les poètes du moyen âge faire rimer les mots terminés en *oisse-ouesse* avec d'autres terminés en *esse* :

> Car quand on oit clarons sonner
> Il n'est courage qui ne *croisse*.
> Tout aussitôt : Où esse ? *où esse?* (Fr. Villon.)

De même nous voyons aujourd'hui des poètes de tous les étages faire rimer des mots en *oir-ouar*, en *oisse-ouasse* avec d'autres terminés en *ar* ou en *asse*.

> Je fais flanquer à la porte
> Cette armée de vieux *soudards*,
> Qui encombrent mes *couloirs*.
> (Complainte du roi Lear, dans le *Journal pour rire* du 2 mai 1868.)

« On lit sur la boutique d'un barbier, rue de Rennes, à Paris :

Si votre barbe est longue et vos cheveux sans *art*,
Arrêtez-vous ici ; vous êtes à l'enseigne
Du merveilleux *razouart*
Et du magique peigne. » (Union de l'Ouest du 31 8[bre] 1866.)

C'est de la poésie de perruquier, je n'en disconviens pas, mais toute poésie est précieuse au point de vue où je l'étudie ici. En voici de meilleure :

Sur l'arbre nu que les vents *froissent*,
Les corbeaux funèbres *croassent*,
Et de plus en plus les nuits *croissent*
Par le décroissement des jours. (¹)
(Am. Pomm. p. 274.)

L'ancienne prononciation de la diphthongue *oi-ouè* n'en persiste pas moins dans la poésie populaire, et puisque j'ai déjà cité parmi mes auteurs un barbier de la grande ville, on ne m'en voudra pas d'ajouter ici comme exemple ce couplet d'un frater de village :

Car vraiment sans qu'ça *paraisse*
J'connais un peu d'tout,
J'suis bedeau dans not' *paroisse*
Et j'ras' pour un sou.
(L'homme sans pareil, dans *la Muse pariétaire et la Muse foraine*, J. Gay, 1863.)

Prononcez *paraisse*, *parouaisse*. (²)

Ainsi au moment où nous entrons dans le XVI[e] siècle, la diphthongue *oi* a trois sons :

1° Le son *oué* :

(1) Cf. Figaro du 25 juill. 1869.
Pour le bien de notre avenir
Il naquit dans un nid d'*ouate*.
Allez, allez, gens de la *droite*,
Cueillir un portefeuille en cuir. (A. Millaud.)

(2) Comparer ces deux rimes avec les suivantes, citées dans le *Traité de Versif. franç.* p. 344, comme démontrant la prononciation d'*oi* en *ai* au XV[e] siècle : « De Coquillart : *paresse* et *paroisse*. »

L'hoste me respondit : *Si ay.*
— Apportez-le donc devant *moy.* (Fr. Villon, p. 256.)

2° Le son *oué-ouaì :*

Dieu mercy! grands seigneurs et *maistres,*
Les autres mendient tout nudz,
Et pain ne voyent qu'aux *fenestres ;*
Les autres sont entrez en *cloistres.*
(Fr. Villon, Gr. Testam. XXX, p. 55.)

3° Le son *oua :*

Aussi Messire *Mathias.*
Avec le sire de *Coras*
Poton de Saintrailles aussi,
Et son frère *gasconnois.* (M. du S. d'Orl. vs. 1735.)
Mort destruit tout, c'est son usage,
Aussitôt le grand que le *moindre.*
Qui moins se prise plus est sage ;
En la fin faut devenir *cendre.* (G[de] D[es] Mac. p. 4.)
De rechef donne à Périnet,
(J'entends le bastard de la *Barre.)*
Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son escu, en lieu de *barre,*
Trois detz plombez, de bonne *carre,*
Ou ung beau joly jeu de cartes...
Mais quoy? s'on l'oyt vessir ne *poirre,*
En oultre aura les fièvres quartes.
(Fr. Villon, Gr. Testam. XCVIII.)

Et Cl. Marot, en son édition des œuvres de ce dernier poète, a soin de mettre en note : « *Poirre*, prononcez *poare.* » Il ne sera peut-être pas sans intérêt de remarquer que Villon m'a fourni à lui seul des exemples des trois sons principaux de la diphthongue *oi.*

Je dis principaux, parce qu'elle en a eu encore deux autres, plus rares, il est vrai, mais que je ne dois point oublier ici, d'au-

tant plus que l'un des deux est encore assez fréquemment usité dans le dialecte blaisois ; je veux parler du son *oueu* et du son *oï*.

Nous avons vu qu'au moyen âge, comme aujourd'hui dans le langage de nos paysans, l'*é* fermé sonnait souvent comme *e* naturel. C'est de cette habitude qu'est née la transformation de *oué* en *oueu*, simplifié souvent en *eu* :

...Qu'aven ne vint mie d'*Aucheurre ;*
Or me prestés donc un *voirre.*
(Ad. de la Halle, Buchon, p. 86.)
Nous irons faire *espreuve*
De mon scavoir chez vous;
Je vous prie qu'on n'y *boive*
Tout le meilleur sans nous.
(Ol. Basselin, p. 170.)
Je cognois approcher ma *soef;*
Je crache blanc comme coton
Jacobins aussi gros qu'un *oef.*
(Fr. Villon, Gr. Testam. LXII, p. 94.)

Veurre ou *varre*, jamais *voueure ; épreuve*, *beuve* ou *boueuve ; soueu* et *œu* sont encore aujourd'hui des rimes excellentes dans le dialecte blaisois.

Quant à la prononciation d'*oi* en *oï* avec diérèse, elle est signalée en ces termes par H. Estienne : « Il faut se garder de prononcer *oy* comme *oï* dans le grec ὄϊς. C'est ce que font plusieurs qui détachent l'*i* de l'*o* et disent *fo-ï*. » Palsgrave me paraît faire allusion à cette prononciation quand il dit que *oy* sonne souvent en français comme dans l'anglais *a boye*, où l'on entend distinctement aujourd'hui (j'ignore s'il en était de même autrefois) le son de l'*o* et de l'*y*. Est-ce cette prononciation qu'Erasme a en vue quand il écrit dans son Traité *de rectâ Ling. Lat. pronunt.* : « *Oi* diphthongus Gallis quibusdam est familiarissima, quum vulgari more dicunt *mihi*, *tibi*, *sibi*, aut quum pronuntiant *fidem*, *legem*, *regem*. Hic enim audis utramque vocalem *o* et *i*. » Il me semble que, s'il

n'eût voulu parler de cette prononciation en diérèse, commune à *plusieurs (quibusdam)*, que signalait H. Estienne, il eût dit, non pas qu'on entendait les deux voyelles *o* et *i*, mais les deux voyelles *o* et *e*. D'un autre côté, il est difficile de supposer que ç'ait jamais été la prononciation vulgaire, *vulgari more*. Cf. L. Chiff. p. 199. 16.

Quoi qu'il en soit, je ne m'occuperai plus de ces deux prononciations de la diphthongue *oi*, parce qu'elles me paraissent n'avoir vécu que peu de temps, et n'avoir eu cours que dans un domaine très restreint, et en second lieu, parce que la dernière n'existe pas, et n'a jamais existé, que je sache, dans le dialecte blaisois. Il me serait impossible de citer d'autres témoignages d'*oi* sonnant *oï* que ceux que je viens de transcrire, et je n'en trouve d'exemple dans aucun poète du XVI[e] siècle. Peut-être pourrait-on la considérer avec quelque fondement comme un souvenir et un débris de la prononciation du XIII[e] siècle, alors que la diérèse était souvent pratiquée dans les diphthongues *ai* et *oi* et qu'on disait un *traïstre* et une *roïne*.

Jusqu'en 1544, c'est le son *oué* qui domine dans le style écrit; en effet, je ne trouve dans les poètes du règne de François I[er] aucune trace du son *oua*. On s'en servait toujours dans la conversation, Palsgrave l'atteste; la littérature, depuis Villon, semble l'avoir abandonné.

Le son *ouè*, né dans le siècle précédent, et qui devait dans le siècle suivant triompher à son tour, fait des progrès lents, mais sûrs. Aussi tandis qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles, quand les écrivains cherchent à noter le son *oi* par l'orthographe, ils le transcrivent *oe* ou plus rarement *oue*, on commence au XVI[e] siècle à le voir reproduit sous les formes *ouè* ou *ouai*, *oè* ou *oay* :

Lors s'escria : A l'aide, je me *noye*.
Faifeu s'en va, et laisse luy et l'*oaye*.
(Ch. Bourd. p. 28.)

Le son *oué* dans la première moitié du XVIᵉ siècle a pour défenseurs Louis Meigret, Jacq. Pelletier, Pierre Ramus, Jean Garnier, etc. « *Oy*, dit Meigret, qui peut se conserver dans *royal*, où l'on entend distinctement l'*o* et l'*y*, doit être remplacé dans *roy* par *oé*, qui représente exactement le son. De même devra-t-on écrire *aymoet* et non *aymoit* ou *aymoient*. Toutefois, quand nous disons : Pierre *aymoet* ceux qui l'*aymoet*, il n'y a différence entre ces deux verbes, sinon que le premier a l'*é* ouvert femenin et le dernier l'*é* masculin qui demande une prononciation lente, estant de l'autre fort soudaine. » — « Plût à Dieu, s'écrie à son tour Jean Garnier, qu'on écrivit comme on prononce *foé*, *loé*, *francoés*, etc. » Ouvrez Peletier et Ramus qui tous deux ont essayé de conformer l'orthographe à la prononciation, vous ne verrez pas *oi* signalé autrement que par *oé* : *Moé*, *loé*, *Françoés*, *connoétra*, *quoé que soet*, et Baïf, disciple de Ramus, dans un temps où le son *oué* aura déjà perdu beaucoup de terrain, suivra cependant les errements de son maître. Lisez plutôt ses *Etrenes de poésie francoeze*. (1574.)

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir Pasquier, l'un des champions de la diphthongue *oi-ouè*, écrire à Ramus sur un ton de reproche: « Au lieu d'icelle (de la diphthongue *oi* prononcée *oè*) vous avez introduit un *oé*, et au lieu de ce que nous disons *moy*, *roy*, *loy* (lisez *mouè*, *rouè*, *louè*) vous dites *moé*, *roé*, *loé*, *foé*, etc. Sçauriez-vous représenter le vray son et énergie de notre prononciation, quand vous écrivez en ceste façon *loéal*, *roéal*, *quoée*, j'*oée*, *je voée?* » Pasquier néanmoins finit par suivre le torrent, et j'ai peine à croire qu'il prononçât lui-même *bèle*, *estouèle*, *vouèle*, *èlle*, dans ces vers dont il est l'auteur :

L'autre luit plus entre les *belles*
Que la lune entre les *étoiles*.
(Est. Pasquier, les jeux poétiq. Liberté.)
Toy... (il s'agit d'une puce.)

Qui t'enyvrant sous son voile
Du sang, ains du nectar d'*elle*. [1]

En 1584, Théodore de Bèze écrit : « Non suivie de n, oi prend une prononciation voisine de oai, ou de oi et e ouvert. »

La seule conclusion que je veuille tirer de ces citations que je pourrais multiplier, c'est que les sons *oué* et *oué* ont régné de concert au XVIᵉ siècle, et dans une mesure à peu près égale; ce n'est qu'aux approches du XVIIᵉ siècle que celui-ci a détrôné celui-là.

Dès 1531, et peut-être avant, un autre son de la diphthongue oi avait commencé à se répandre [2]. Une triple influence contribua à le propager; l'influence Normande, qui n'avait jamais cessé d'agir sur le dialecte de l'Ile-de-France; l'influence des femmes, qui « avoient peur, dit H. Estienne, d'ouvrir trop la bouche en disant *François, Anglois*; » et enfin, d'après Théod. de Bèze, l'influence « des imitateurs de l'italien. » Je veux parler du son ai-ei ou *è*. C'est Jacques Dubois qui, à ma connaissance, le signale

(1) Comparer ces rimes avec celles des vers suivants, qui datent de 1870 :

Nous sommes les fils des héros,
Nous avons la fibre et la *moelle ;*
Soldats, officiers, généraux,
Nous naissons avec une *étoile.*

(Nadaud, la Française, chant patriotique, dans le *Figaro* du 27 juillet 1870.)

Que vos rhythmes puissants remettent dans nos os
De l'énergie et de la *moelle !*
Que vos éclairs vengeurs, embrasant nos drapeaux,
Rallument au ciel notre *étoile!*

(Alex. Flan à Victor Hugo, dans la chanson illustrée, 2ᵐᵉ année, nº 78.)

Faut-il lire *moalle* ou *étoualle?* Wailly tient pour *moale*, Napoléon-Landais pour *moèle* Cf. dans le *Bien Public* du 16 Octobre 1871, le Petit Alsacien, par Em. Bergerat, XXIᵉ strophe, *dévoile, moelle.*

(2) C'est entre 1500 et 1525 que l'alphabet qui se lisait autrefois à la Bourguignonne *Boi, coi, doi*, etc., commença à se prononcer à la Normande : *Bé, cé, dé*, etc. Cf. La Monn Gloss. à *Bé*, et Lincy, Pᵇᵉˢ fr. p. 5.

le premier : « Les Normands, dit-il, prononcent tous ces mots en *e* et non en *oi : tele, estelle, sée, ser, tect, vele, ré, lé, amée,* pour *toile, estoile, soie, soir, toict, voile, j'amoie,* etc. Aujourd'hui même cette prononciation semble avoir envahi Paris ; on dit bien encore *estoille*, mais si on entendoit *estoillé*, et non *estellé*, *endoibté* et non *endebté*, on mourrait de rire et l'on crieroit au barbare. » Et plus loin à propos des mots *voie* et *voirre* (*verre*) : « Mieux vaudrait-il pour tous ces mots dire avec les Normands *vée*, *vésin (voisin)*, *verre*, *fé*. Cet *é*, employé d'abord, les François l'ont changé en *oi*. Dans la banlieue de Paris on entend à chaque instant dire : *Par ma fé vere*. L'affinité des deux sons *e* et *oi* a causé la confusion. » On ne s'étonnera pas, après ce qui précède, de voir Dubois admettre dans la conjugaison des verbes la forme Normande et dire : *J'aimée*, *tu aimées*, *il aiméet*, etc., *j'havée aimé*, *j'aimerée*, etc. et traiter la conjugaison en *oie*, *ois*, *oit* de forme vulgaire.

Ce fut surtout après le traité de Crespy que le son *e*, déjà usité et répandu, comme nous venons de le voir, à la ville, prit de l'extension à la cour. Il avait commencé à s'implanter dans quelques substantifs et adjectifs ; il s'insinua ensuite dans les verbes, non pas dans tous à la fois, mais d'abord dans ceux en *ier*, ou la voyelle *i* qui précède la terminaison exigeait un plus grand effort de bouche pour la prononciation des imparfaits. » Nous prononçons, dit Peletier (1555), *priet*, *criet*, *estudiet*, et toutes tierces personnes de l'imparfait indicatif, venant des infinitifs en *ier*, et toutefois nous escrivons *prioit*, *estudioit*. Et mesme aujourd'hui s'en trouvent qui s'estiment grands courtisans et bien parlans, qui vous diront : *J'allès, je fesès*, *il iret*, *il diret*. Toutefois, si c'est bien dit, qu'ils y pensent. Je ne suis ici ni pour, ni contre eux ; mais tant y a que je sais bien qu'il n'y a celui d'eux qui n'écrive : *J'allois, je fesois*, etc. » Moins de 20 ans après voici ce qu'écrivait Henri Estienne : « Comme le son *oi* est une sorte de son moyen entre *oi* et *oe*, quelques-uns l'écrivent *oe : moes*, *poevre*. *foet*,

soer et surtout *moelle* (1). On n'oserait dire *François* ni *Françoyse* sur peine d'être appelé pédant, mais il faut dire *Francès* et *Francèse*, comme *Anglès* et *Anglèse;* pareillement *j'estès*, *je faisès*, *je disès*, *j'allès*, *je venès* pour *j'estois*, etc. » (H. Est., 1572.) Et 12 ans plus tard Théodore de Bèze : « *Oi* a le son *oai* dans *loi*, *moi*, *foi;* quelques-uns supprimant le son *o* prononcent seulement *ai*, ainsi les Normands écrivent et prononcent *fai* pour *foi* et le peuple parisien dit *parlet*, *venet*, *allet*, pour *parloit*, etc. Les imitateurs de l'Italien prononcent de mesme *Anglès*, *Francès*, *Ecossès* pour *Anglois*, etc. » On voit que Th. de Bèze n'est pas aussi absolu dans son langage que Henri Estienne; il n'a point l'air de considérer comme pédants les imitateurs de l'italien. Claude de St-Lien, qui écrivait en 1580, dit formellement : « Prononcez *j'aimoé*, *j'alloé*, *moéne*, *toé*, etc. »

Ainsi l'on peut dire que pendant le XVIe siècle les uns restent fidèles à l'ancienne prononciation de la diphthongue *oi;* les autres, se soumettant aux exigences de la mode, changent de prononciation suivant ses caprices. J'ai dit la mode, et je ne me dédis pas : « Chascun sçayt, écrit Peletier, qu'entre les François la prolation change de temps en temps. » Mais chaque prolation laissait dans le langage et dans l'orthographe des traces qu'il est facile de surprendre encore de nos jours.

L'adversaire le plus fougueux du son *ai* attribué à la diphthongue *oi* fut Estienne Pasquier. Avez-vous lu sa lettre à Ramus? Quelle ardeur, quelle énergie il déploie contre l'invasion de la prononciation nouvelle? Avec quelle ironie il se moque de ces courtisans « aux mots douillets, qui vont couchant de telles paroles :

(1) Ce dernier mot a conservé cette orthographe. Il en est qui prononcent à tort *moale*. Du reste, il s'est également écrit *moile* jusqu'au milieu du XVIe siècle :

Je aide à tistre aux araignes leurs *toilles*...
De queles sont leurs substances et *moiles*.
(Les sept dames de rhétorique.)

Pasquier écrit encore *moilon*. (V. L. X. Lettre XI.)

Cf. avec *boite* et *coiffe*, écrits jusqu'à notre siècle *boëte*, *coëffe*.

Reyne, *allet*, *tenet*, *venet*, *menet*, etc. Ni vous, ni moy, je m'asseure, ajoute-t-il avec résolution, ne prononcerons, et moins encore escrirons ces mots, ains demeurerons en nos anciens, qui sont forts : *Royne*, *alloit*, *venoit*, etc. » Pasquier pardonnait à Ramus d'employer *oué* pour *ouè;* on sent à la chaleur de ce passage qu'il lui eût gardé une rancune éternelle de donner dans la prononciation des Normands, des femmes, et des imitateurs de l'Italien.

Et la prononciation d'*oi* en *oua*, que devenait-elle? Elle s'était réfugiée dans le peuple. Les grammairiens de cette époque paraissent en avoir complétement ignoré l'ancienneté. Ils la considéraient comme du dernier vulgaire, comme le comble du mauvais goût; et quand dans un de ces accès de mode, si fréquents au XVI[e] siècle, la cour elle-même se permet dans un petit nombre de mots d'adopter la prononciation en *oua*, H. Estienne ne peut s'empêcher de donner un libre cours à son indignation. « N'estes-vous pas, s'écrie-t-il, en s'adressant aux courtisans,

> N'estes-vous pas de bien grands fous...
> De dire pour *trois mois troas moas*
> Pour *je fay, vay, je foas, je voas?* »

S'il s'en fut trouvé un parmi eux qui connût un peu la littérature du siècle précédent, il eût pu lui citer ces vers ou l'emploi du mot *trois* à la rime en indique assez la prononciation :

> Au regard du fait de la guerre,
> Souvent le plus fort ne l'a *pas*.
> Quand les Françoys nous vindrent querre
> Ils estoient dix contre *trois*,
> Que nous amenyons le *harnoys*
> Et les vivres devant Paris,
> N'eussent pas le bon les *Françoys*
> Auprès de Rouvray S[t]-Denys.
> (M. du S. d'Orl. vs. 14045.)

Théod. de Bèze partage à ce sujet les idées de H. Estienne : « Une faute très grave des Parisiens, dit-il, c'est de prononcer *voarre*, *foarre*, *troas* et même *tras*, pour *voirre*, *foire*, *trois.* »

Ainsi quatre prononciations de la diphthongue *oi*, savoir : *oué*, *ouè*, *oua* et *ai-è* ont régné au XVI[e] siècle avec des succès divers. Le XVII[e] n'en adopta que deux : *ouè* et *è*. Mais de même que nous avons vu dès la fin du XV[e] siècle le son *ouè* faire concurrence au son *oué*, de même nous voyons au XVII[e] le vieux son de l'*e* normand, c'est-à-dire *é-ée*, lutter contre la prédominance toujours croissante de l'*è* ouvert. Les uns s'obstinaient à dire, selon la vieille prononciation de J. Dubois, *Francés*, *j'allés*, ou même *Francées*, *j'allée;* les autres, à la mode d'Henri III et de Charles IX, *Francès*, *j'allès.*

Que comprenait alors le domaine de la prononciation d'*oi* en *ę*, non pas à la ville où, comme je l'ai déjà dit, toutes les prononciations avaient laissé des traces plus ou moins profondes, mais à la cour?

1° Tous les imparfaits et conditionnels des verbes;

2° Un certain nombre de noms de peuple, parmi lesquels *François*, *Anglois*, *Ecossois*, etc.

3° Divers adjectifs et substantifs, tels que *dret* et ses composés, *adret*, *fred*, *etret*, *rede*, *harnès ;*

4° Les verbes *connoître*, *paroître*, *croître*, et leurs composés.

Ce serait se tromper étrangement de croire que ces prononciations en *è* datent toutes de la fureur d'italianismes qui régna à la cour de Henri II, et contre laquelle s'éleva si énergiquement H. Estienne. Nous avons vu que Dubois est le premier qui dès 1531 ait signalé les imparfaits normands comme un modèle de beau langage. Palsgrave nous apprend qu'à cette époque *Reine* était déjà la prononciation la plus commune. Or ce ne fut que deux ans après que Catherine de Médicis épousa Henri II, et que l'influence Italienne commença à se faire sentir. Je comprends que le *stretto* et le *freddo* des Italiens aient pu déterminer le *fred* et l'*estret* des

courtisans; *Francese*, *Inglese* dans la bouche d'une reine florentine ont sans doute contribué au succès de *Francès* et d'*Anglès* auprès des femmes de la cour, quoique nous n'ayons pas attendu les Italiens pour former *retrécir*, et que ces mots *étreit*, *freid*, *franceis*, etc. soient aussi anciens que le dialecte normand lui-même; mais l'Italien *destro*, *dritto* ne saurait m'expliquer les formes *dret*, *adret*, encore moins *rigido*, *spavento* les formes *raide*, *effrai*. Il faut absolument pour se rendre compte de la transformation d'*oi* en *ai* au XVIe siècle admettre une autre influence que l'Italien, une influence antérieure, et pour moi je considère avant tout cette prédominance du son *ai* à cette époque, comme issu de la réaction du dialecte Normand contre le dialecte Bourguignon qui, au siècle précédent avait dominé presque exclusivement dans le dialecte de l'Ile-de-France. Je m'appesantis à dessein sur ce sujet, parce que je ne partage point l'opinion de M. Ed. Fournier qui attribue à Malherbe et à Corneille, poètes Normands, une part considérable dans la propagation du son *ai-ci* (1). Personne n'oserait contester leur influence sur les progrès de la langue; ils n'en eurent aucune, à mes yeux, sur la prononciation; ils la suivirent, sans la devancer jamais.

C'est entre 1620 et 1630 que le son *ai* atteignit à la cour son apogée. Courval-Sonnet, qui écrivait en 1622, le constate en ces termes :

> Bref, que diray-je plus? Il faut dire *il allet*,
> *Je crè*, *Francès*, *Anglès*, *il diset*, *il parlet*.

Et Auvray, l'auteur du *Banquet des Muses*, écrivait en 1628, un an avant la représentation de Mélite :

> Dire *chouse* pour *chose* et *courtez* pour *courtois*
> *Paresse* pour *paroisse*, et *Francez* pour *François*

(1) V. Correspondant du 25 février 1867, p. 427. — Loin de donner dans les travers de cette prononciation, Corneille se sert constamment de la forme Bourguignonne, *harnois*, et non *harnès*, *je connoi*, et non *je connais*.

Faire du Simonnet à la porte du Louvre [1]
Sont les perfections dont aujourd'hui se couvre
La noblesse françoise, etc.

Ainsi, quoique déjà ancienne de 100 ans, cette prononciation, déchue de la vogue dont elle avait joui sous Henri III, était considérée alors comme une affectation ridicule, et particulière à la noblesse et aux courtisans. Néanmoins elle se répandit insensiblement dans le peuple. Les gardiens naturels du langage, la partie lettrée de la nation resta fidèle à la vieille langue, au vray son et énergie, selon l'expression de Pasquier, de la diphthongue *oi*; et la chaire, le barreau, les parlements, et bientôt l'Académie résistèrent à toute espèce d'innovation. De l'obstination contagieuse des uns, de la résistance opiniâtre des autres naquit un double langage. Autour du foyer domestique, dans la conversation familière, on admit peu à peu le son *ai*. Parlait-on en public, c'était le son *oi* qu'on préférait. Racine et Boileau, causant entr'eux dans les jardins d'Auteuil, diront comme nous aujourd'hui : *Je lisais des vers français*. Transportez-les à l'Académie, où dès l'origine règne le respect de la tradition, ils vous diront d'une grande ouverture de bouche : *Je lisoais des vers françoais*. Jamais, même dans les genres les plus simples, on ne vit plus de différences de style et surtout de prononciation qu'au siècle de Louis XIV entre le langage de la conversation et le langage d'apparat.

Les excentricités de la cour sous Louis XIII n'auraient peut-être pas réussi à faire passer la diphthongue *ai* dans tant de mots, d'où elle était jadis exclue en français, sans l'appui que leur prêtèrent et Vaugelas et les Précieuses, chez lesquelles plus d'une fois il alla chercher le mot d'ordre. Confinée à la cour, elle eût peut-être fini par périr en laissant peu de traces dans la langue, mais adoptée par les Précieuses, par Vaugelas, « parce que, dit celui-ci,

(1) Voir sur le sens de cette expression : *Faire du Simonnet* l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux du 10 février 1867, col. 81.

la diphthongue *ai* est incomparablement plus douce et plus délicate que l'autre, » elle descendit de la cour à la ville, passa des rangs de la noblesse au foyer du bourgeois, envahit tout ce que l'on appelait alors honnêtes gens, hormis les prêtres, l'Académie et les gens de robe, et pénétra enfin dans les dernières couches du peuple. C'est entre 1629, date de la première représentation de Mélite, et 1646, date de la première de Rodogune, qu'elle remporta cette victoire. Elle en abusa en véritable despote; elle poursuivit avec acharnement la diphthongue *oi* et la chassa d'un grand nombre de mots, « où elle faisait bonne figure. » — « Une infinité de gens, écrit Vaugelas, disent *mains* pour dire *moins*, et par conséquent *néantmains; je dais*, *tu dais*, *il dait* pour *je dois*, *tu dois*, *il doit*, ce qui est insupportable. Quelques-uns disent *véage* pour *voyage*, ce qui ne se peut souffrir, non plus que *réaume* pour *royaume*. » On le voit, c'est l'éternelle lutte du dialecte bourguignon et du normand se disputant la prédominance sur le français.

Heureusement que le sentiment de la mesure était au XVII[e] siècle dans le langage comme dans la littérature une des qualités dominantes de l'esprit français. Une sorte de niveau entre les deux diphthongues finit par se rétablir. On répudia *mains*, *je dais*, *véage*, *réaume* et toutes ces expressions normandes qui faisaient moins « bonne figure » que les expressions rivales tirées du bourgignon. Les noms de peuple en *ois*, qui avaient reçu le son final *ais* dans le langage ordinaire, furent conservés avec la prononciation bourguignonne à l'Académie, dans la chaire, au barreau, en poésie :

Durant les premiers ans du Parnasse *françois*
Le caprice tout seul faisoit toutes les *lois*.
(Boileau, Art poét., ch. I.)

Et quant aux imparfaits et aux conditionnels, toujours écrits en *oi*, chacun les prononçait à sa guise, quoique le son *ai* y régnât plus communément :

Et du foin que leur bouche au râtelier *laissoit*
De surcroît une mule encor se *nourrissoit*.
(Boileau, sat. X.)

Lisez ou bien *laissait*, *nourrissait*, comme aujourd'hui, ou bien *laissouet*, *nourrissouet*, comme on pouvait faire alors. Nous avons vu en effet qu'au témoignage du P. L. Chifflet « bien des gens ne refuyoient pas cette prononciation, » et j'invoquerai encore à l'appui de mon assertion ce passage du Dictionn. Universel de Trévoux, qui, publié en 1704, prouve que le son *ouè*, dans les syllabes finales des imparfaits et probablement aussi des conditionnels, n'avait point encore, même à cette époque, complétement disparu : « *Oi* se prononce très souvent comme *ai* a l'imparfait de l'indicatif : *je faisais* pour *je faisois*. »

Quant aux autres mots, tels que *froid*, *étroit*, *droit*, *maladroit*, etc. on peut en suivre pas à pas la prononciation jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Je laisse parler mes auteurs :

1° VAUGELAS, 1647 : « Dans toutes les monosyllabes on doit prononcer *oi* et non *ai*, excepté *froid*, *droit*, *je crois*, *qu'il soit*, *qu'ils soient* que l'on prononce *fraid*, *drait*, *je crais*, *qu'il sait*, *qu'ils saient*. — On prononce également *oi* dans les polysyllabes, excepté dans *craire*, *accraire*, *créance*, *craistre*, *accraistre*, *connaistre*, *paraistre*, etc. pour *croire*, *croyance*, etc.

2° Remarques de PATRU sur celles de VAUGELAS, 1647 : « 1° *Croit*, *droit*, pour *jus* en toutes façons se prononce avec l'*oi*; *droit* pour *rectus* avec *ai*; *droit* ou *droite* pour *dextrum* et *dextera* se prononce *ai*, le côté *drait*, la main *draite*. 2° *Croire* et *accroire* se prononcent *oi* et *ai*, mais en parlant en public *effroyer*, *effroye* se prononce *effraier*, *effraye*. *Effroy* se prononce en *oi*; quelques-uns néanmoins le prononcent *ai*, mais mal.

3° CHIFFLET, Essay d'une parfaite grammaire, 1659. « Aux prétérits imparfais terminés en *ois*, *je parlois*, *tu parlerois*, etc. *ois* se prononce de meilleure grâce et avec plus de douceur en *è* ouvert, ou, qui est le mesme, en *ai*, *je parlais*, *tu parlerais*, etc. quoy qu'à la rigueur on

ne condamne pas pour une faute de les prononcer en *oi*. Les étrangers ont tort de dire que cette prononciation est une nouveauté, car il y a plus de quarante ans que je l'ai veue dans le commun usage. Il est vray qu'on luy a long-temps résisté comme à une mollesse affectée de langage efféminé, mais enfin elle a gagné le dessus. La même prononciation de l'*oi* en *ai* est aussi fort ancienne en *connoître*, *paroître*, *droit*, *adroit*, *endroit*, *estoit*, etc. Toutefois *droit*, quand il est substantif, se prononce *oi*, par exemple : Je soutiens son *droit;* j'ay *droit* et vous avez tort. De plus les noms des nations se prononcent plus élégamment en *ai*, comme *Français*, *Portugais*, *Anglais*, etc. excepté *Génois*, *Suédois*, *Liégeois*. Plusieurs associent aux *ai*, *craire*, *craître*, *fret*, *sait*, pour *croire*, *croître*, *froid*, *étoit* et *soient* du verbe *estre*. On laisse encore passer *faible* et *courtais*, mais *véage*, *réaume*, *mains*, *neanmains*, *vecy*, *vela*, *je dais*, *tu dais*, *il dait* ne sont que des badineries. *Avoine* est mieux dit qu'*aveine*. L'on ne dit et l'on n'écrit plus *Roine*, mais *Reine*. »

Il faut savoir se borner, et je me reprocherais à moi-même d'avoir cité ces passages au lieu de les avoir résumés, si je n'eusse pensé que le texte même des auteurs contemporains dût avoir auprès du lecteur plus de poids et d'autorité. Je tenais surtout à citer ce long fragment du P. Chifflet, qui confirme toutes mes assertions, et qui prouve en même temps combien peu généralement les grammairiens du temps connaissaient l'histoire de notre langue, puisque le P. Chifflet ne fait pas remonter au-delà de quarante ans la prononciation d'*oi* en *ai*.

Des mots qui viennent de nous occuper, les uns persistent, les autres tombent en discrédit, quelques-uns disparaissent complétement dans la dernière partie du XVIIe siècle. *Courtès* s'évanouit, malgré l'autorité de Ménage; *François* bien qu'il doive dépasser le premier tiers du XVIIIe siècle, commence à voir, même en public, son étoile pâlir. *Foible* écrase son rival *faible*, qui l'étouffera bientôt. *Craire*, *fred*, *estret*, *que je seis* continuent à régner dans la conversation, accompagnés de *craître*, dont la faveur va toujours en grandissant.

Chose étrange! pas un des grammairiens du siècle de Louis XIV ne parle du son *oua*, dont nous avons suivi les traces presque jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. La cour l'avait condamné; il ne parut pas à la cour, et pendant la longue lutte de l'*ai* et de l'*oi*, il resta au milieu des rangs du peuple, perdu dans cette foule qui conserve le plus long-temps et le plus fidèlement les traditions du vieux langage. Nous le retrouverons au XVIII[e] siècle, où nous allons entrer.

Voici, d'après Régnier-Desmarais, qui publia sa grammaire en 1705, quelle était la prononciation de la diphthongue *oi* dans les dernières années du règne de Louis XIV :

« *Oi* se prononce comme dans *foy* et *roy*, c'est-à-dire *oe*,

1° Toutes les fois qu'il termine un mot;

2° Toutes les fois qu'à la fin d'un mot l'*o* et l'*i* ne sont suivis que d'une *r;*

3° Dans tous les monosyllabes, de quelque consonne qu'*oi* se trouve suivi;

Excepté dans *droit*, adjectif, *froid*, tant au substantif qu'à l'adjectif, *roide*, et tous leurs dérivés; *je sois*, *tu sois*, *il soit*, *ils soient*, ainsi que les verbe *croistre*, *connoître*, *paroître*, *noyer*, *nettoyer*, ou l'*oi* se prononce comme *è* ouvert.

L'usage approuve presque également qu'on prononce la dernière syllabe de *François*, et la première de *croire* en *oè*, ou qu'on les prononce comme un *è* ouvert, avec cette différence toutefois, que la première prononciation appartient plutôt aux discours qu'on fait en public, et aux vers qu'on déclame, et que l'autre convient davantage à la conversation familière. » (Régnier-Desmarais, p. 43, 44, 45, 46.)

Nous avons déjà vu qu'en 1733 on prononçait encore *Fransoais* à l'Académie. Ce furent là ses derniers retranchements. Dans la conversation *Français* l'avait entièrement supplanté, et dans le monde le plus poli en fait de langage les académiciens n'osaient plus introduire *Fransoais*. Il fut assez long-temps encore usité en poésie, et ce fut Bernis, à ma connaissance, qui s'en servit pour la dernière fois (1).

(1) Rousseau, conduit par Polymnie,
Fit passer dans nos vers *françois*

D'un autre côté nous savons par le *Dictionn. Universel de Tré-oux* qu'en 1704, époque de sa publication, *oi* dans les imparfaits e prononçait « très souvent » *ai*, ce qui atteste que *je faisòès, je dor-noès*, etc. au commencement du XVIIIe siècle n'avaient pas encore lisparu.

Probablement en 1730, mais certainement en 1750, la pronon-iation *ai* des imparfaits et des conditionnels est fixée. Je ne revien-lrai pas sur les noms de peuple; j'ai donné plus haut une liste le tous ceux qui dans la dernière moitié du XVIIIe siècle sonnaient encore en *oi* et l'on se rappelle que c'est seulement au seuil du ıôtre que *Marseillois* est devenu *Marseillais*. *Courtois* demeure, l n'est plus question de *courtais*; *faible* a étouffé *foible*; *connaître*, *araître* règnent sans partage; on dit *croître* et *craître*, et ce der-ıier est le plus usité. *Charolois* devient *Charolais*, *harnois* se fixe u plutôt semble se fixer en *harnais*, car de nos jours l'usage et 'Académie en admettent encore la double prononciation. Bien que I. de Wailly pose en règle (1754) que *oi* à le son d'*oè* dans tous es monosyllabes, même dans *froid*, l'ancienne prononciation de e mot et d'autres semblables demeure en usage. En voici la a preuve :

« *Oi*, dit M. Louis Chambaud, dans sa *Grammaire de la langue fran-aise*, publiée en 1775, sonne *è;*

1° Dans les verbes en *oire* et *oître*, *croître*, *paroître*, *croire*, *je crois*, *roissant*, participe de *croître*, *nous paroissons*, etc., prononcez *craître*,

Ces sons nombreux, cette harmonie
Qui donnent la vie et la voix
Aux airs qu'enfante le génie.
(Epitre à mes dieux Pénates, petits poètes français, éd. Buchon, p. 353.)

Partout ailleurs il emploie *Français* :

Voyez sur les bords de la Seine
Ce prince, l'amour des *Français;*
La victoire qui le ramène
Annonce a grands cris nos succès.
(Les Rois, ode, id. id. p. 358.)

paraître, *craire*, *je crais*, *paraissons*, *craissant*, etc. Faites sonner *oi* comme *o-e* dans *le croissant* de la lune.

2° Dans les mots *foible*, *roide* et leurs dérivés, *harnois*, *monnoie*. *Oi* se prononce *o-e* dans *monnoyé*.

Les personnes de *être*, *sois*, *soit*, *soyons*, *soyez*, *soient*, *croire*, *je crois*, *il croit*, *nous croirions*, etc., *froid* et ses composés; l'adjectif *droit;* l'adverbe *tout droit; endroit; étroit*, *netoyer* et peut-être quelques autres sont prononcés par les uns avec le son de l'*è* grave, par les autres *o-è*. La prononciation de ces mots est complètement arbitraire dans la conversation, mais en déclamant des vers, au théâtre, au barreau, on les prononce toujours avec le double son de *o-é* (1). *Soit*, conjonction, *soit que*, *ainsi soit-il* sonnent toujours *soè*, même dans la bouche de ceux qui prononcent en *ai* la même personne du verbe *être*. »

Porny dans sa *Practical French grammar* publiée en 1783 confirme la même prononciation.

On a peut-être été frappé dans la citation que j'ai faite de M. Louis Chambaud de cette expression : « le double son d'*o-è*, » en même temps que de la notation de la diphthongue au moyen de ces deux voyelles séparées par un trait. C'est qu'il y avait au XVIIIe siècle trois façons différentes de faire sonner cette diphthongue *oi*. « L'on demande, dit l'auteur de la *Bibliothèque des Enfans*, si les diphthongues *oi*, *oin* dans les mots *gloire*, *joindre*, etc. se prononcent en *ouè* ou en *oè*, si l'on dit *glou-aire*, *jou-aindre*, etc. ou *glo-ère*, *jo-endre*, etc. C'est peut-être une prononciation moyenne entre l'*oè* et l'*oué*. » La véritable prononciation était alors, comme le dit M. Wailly, de prononcer en une seule émission de voix.

« Il y en a, ajoute l'auteur de la *Bibliothèque des Enfans* qui prononcent les diphthongues *oi* et *oin* comme s'il y avait un *a*, et disent *glo-are*, *glou-are; jo-andre*, *jou-andre*, mais l'usage condane cette excessive ouverture de bouche qui confond le son de l'*e* ouvert avec le son de l'*a* et ne la tolère peut-être qu'à l'égard des monosyllabes en *oi* les plus comuns come *bois*, *pois*, *vois*, etc.

(1) *Oi* sonnait à cette époque toujours *o-è* dans *droit*, substantif, *effroi*, *noyer*.

où le peuple de Paris fait sonner la voyelle *a*, en disant *boa*, *poa*, etc. ou *boua*, *poua*, etc. prononciation, que bien des gens condanent. » (1)

Cette prononciation, condamnée alors par bien des gens, fait insensiblement des progrès, et s'impose à l'attention des grammairiens. « *Oe*, dit Fauleau (p. 248), change en *oua* dans quelques mots; *poële* se prononce *pouale.* » Qu'on n'oublie pas que cette prononciation est la même que nous avons rencontrée au XVe siècle dans le *Mistère du Siège d'Orléans*, et dont Palsgrave nous a tracé les règles en choisissant précisément pour exemple ces mots *poalc*, *poalon*, que nous retrouvons deux siècles et demi plus tard sous la plume du grammairien français. « *Oi*, ajoute Fauleau, change aussi le premier son toujours en *oi* et le second quelquefois en *a* sourd, comme dans les mots *bois*, *pois* qui se prononcent *bouas*, *pouas*, etc. » Ainsi, bien que ni Vaugelas, ni Patru, ni aucun grammairien du siècle de Louis XIV ne fasse mention du son *oua*, nous le voyons, dès le premier tiers du XVIIIe siècle, reparaître sur la scène, où il est destiné à se maintenir et à triompher (2).

Les Incroyables du Directoire (car toutes les folies et toutes les modes laissent leurs traces dans le langage) contribuèrent puissamment à la diffusion du son *oua*. Ils adoptèrent cette prononciation populaire; ils cherchèrent à se créer un langage à part, comme nos parleurs de langue verte, ou de javanais d'aujourd'hui. Où ne pousse pas la démangeaison de se faire remarquer? Ils disaient non seulement *bouas*, *pouas*, mais *foua*, *loua*, un *houa*, un *houatelet* pour un *roi*, un *roitelet*. Cette affectation, du moins en ce qui concerne le son *oa*, ne nous paraît plus ridicule, parce qu'elle est devenue notre prononciation d'aujourd'hui.

(1) Entr'autres le père Buffier, voir sa Gram. fr. 1729, Tom. I, p. 346.

(2) Je trouve néanmoins une preuve directe de cette prononciation au XVIIe siècle dans la comédie de Cyrano de Bergerac, le Pédant joué :

« J'en *avouas* queuque fouleur... n'y revenez pas eune autre *foüas*. » (Acte V, sc. 10.)

« Je *m'emporteroüas* a jeter son chapiau par les frenestres. » (Id. Acte I, sc. 4.)

Girault-Duvivier (1811) la signale comme à regret : « La diphthongue *oi*, dit-il, a plusieurs sons qu'il est difficile de représenter par écrit. Ce sont à peu près : 1° Celui de l'*ouè* ou l'*è* a un son ouvert *a* (1) (remarquez bien ce son ouvert *a*) : *loi*, *foi;* 2° Celui de l'*oua : mois*, *pois*. L'*ou* dans ces deux cas est prononcé très rapidement; 3° enfin, celui de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort : *bois*. — On prononce *louè*, *fouè*, *moua*, *poua*, *boua*. » Mais si l'on prononce *ouè*, pourquoi nous dire plus haut que cet *è* a un son ouvert *a?*

Je m'imagine que ce n'est point seulement, comme il le dit, la difficulté de représenter ces sons par écrit, mais aussi son attachement au vieil usage, qui le fait s'exprimer ainsi. Il faut bien l'avouer, Girault-Duvivier regimbait contre toute innovation en matière de prononciation comme d'orthographe. Il les signale en sa qualité de grammairien, mais il semble ne le faire qu'à contrecœur. Ainsi dès 1754 plusieurs auteurs changeaient en *ai* la diphthongue *oi* dans les mots où elle a le son de l'*è*. Domergue, Beauzée, Dumarsais, l'Encyclopédie, l'abbé Girard s'élevèrent contre ce changement. Ils eurent beau déclarer qu'ils regardaient cette tentative comme une témérité; l'Académie elle-même après une enquête eut beau la répudier; appuyée par Voltaire, la nouvelle orthographe triompha. Fidèle à l'*oi* et à l'Académie, Girault-Duvivier ne se rend pas. La vieille orthographe en *oi* n'est plus de mise; il y a 20 ans qu'elle n'est plus l'orthographe du *Moniteur;* n'importe. « On n'est pas tenu, dit-il dédaigneusement, de se ranger à l'avis de quelques littérateurs, qui ne se sont sûrement empressés de s'emparer de cette nouvelle orthographe, que parce qu'ils l'ont crue de Voltaire, imitant en cela les courtisans d'Alexandre, qui se croyaient des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchaient la tête d'un côté. »

(1) Dans l'édition de 1819, l'auteur est plus clair : « L'*è* a un son ouvert *qui approche de celui de l'a.* » (Gramm. des Gramm. Paris, 1819, tom. I, p. 24.)

Il est certain que cette orthographe n'eut pas triomphé si rapidement, peut-être pas triomphé du tout, sans une circonstance fortuite. Le 31 octobre 1790, un prote de l'imprimerie du *Moniteur*, soit fantaisie, soit système, imagina d'introduire l'orthographe préconisée par Voltaire dans le journal du Gouvernement. Le *Moniteur* du 31 octobre ne renfermait que des imparfaits en *oit*; celui du 1er novembre ne renferma que des imparfaits en *ait*. Le tour était joué. O puissance de la philosophie et de la centralisation! La diphthongue *ai* avait désormais pour elle Voltaire et le *Moniteur*, les philosophes et les fonctionnaires. Les adversaires étaient, non plus des rivaux, mais des ennemis et des rebelles.

L'Académie fut du nombre; elle ne se rallia qu'en 1835 au drapeau du *Moniteur* et de Voltaire. Les protestations de Charles Nodier furent impuissantes, mais quand on a pour soi d'Olivet, Girard, Dumarsais, Domergue, Beauzée, Wailly, d'Alembert, Girault-Duvivier, toute une escouade de grammairiens, on ne mérite pas ce reproche d'ignorance, que l'auteur du *Traité de Versification française* lui adresse peut-être trop sévèrement.

SUITE DU CHAPITRE IX.

De la diphthongue OY dans les verbes en OYER.

Primitivement, tous les verbes normands en *eyer*, *éier*, *ayer* avaient leurs correspondants en *oyer* dans le dialecte bourguignon, à peu d'exceptions près :

Et ne se cessent d'*esmayer*,
Que liens ne les faille *nayer*.
(R. de la Rose, vs. 6291.)

Pour riens qui doinst jà point n'en *aye ;*
Mieulx s'arde, ou se pende, ou se *naye.*
(Id. vs. 13809.)

Esmayer, *nayer*, c'est du normand.

Ains s'enfuient et les *renoyent*,
Si tost come povres les *voyent.*
(Id. vs. 5129.)

Renoyent pour *renient*, *voyent*, c'est du bourguignon.

On voit que ces verbes en *oyer* et *ayer* étaient employés les uns et les autres dans le dialecte qu'on est convenu d'appeler le dialecte de l'Ile-de-France, mais qui en réalité était moins un dialecte particulier et original qu'un choix fait parmi les dialectes voisins, un composé de normand, de picart et de bourguignon.

Une troisième forme existait, la forme en *ier*. Je ne l'ai pas rencontrée pour tous les verbes en *oyer* dans les auteurs du moyen-âge, mais je l'ai rencontrée pour un certain nombre. Ainsi l'on n'a jamais dit *pier*, comme on a dit *poyer* et *payer*, ni *esmier*, comme *esmoyer*, et surtout *esmayer*, de même qu'on ne trouve pas *leier* [1] ou *layer* pour *lier*, quoiqu'on trouve *loyer*. Mais on a dit:

Baloyer,	*Balayer*,	*Balier*
Charroyer,	*Charreyer*,	*Charrier*
Foudroyer,	*Foudreyer*,	*Foudrier*
Octroyer,	*Octreyer*,	*Octrier*
Ployer,	*Pleyer*,	*Plier*
Proier,	*Preyer*,	*Prier*
Soyer,	*Seyer*	*Scier* [2]

Ces formes s'appliquaient également aux substantifs dérivés de ces verbes. Ainsi de même que l'on a dit *proière*, *préière* et *prière*, trois formes dont nous avons préféré la dernière, ainsi l'on a dit

(1) *Léier* se dit encore dans le Maine et doit se rencontrer dans les ouvrages écrits en dial. normand.

(2) Un auteur du XVIIe siècle, le Sr de la Guilletière, dans un ouvrage intitulé *Athènes ancienne et moderne, etc. Paris*, 1675, emploie constamment *louvier* pour *louvoyer.*

baloyure, *balayure* et *baliure*, formes dialectales dont le XVII[e] siècle avait adopté la troisième, tandis que le nôtre a choisi de préférence la seconde :

> Apprends-nous sous quel ciel, sous quel angle du monde
> Le ciel nous a jetés, *ballieures* de l'onde.
> (Les Dél. de la poés. fr., p. 143.)

Long-temps déjà avant le XVI[e] siècle, le dialecte de l'Ile-de-France avait parmi ces formes employé les unes au détriment des autres. Il avait emprunté au picart *foudrier*, au normand *nayer*, *esmayer*, au bourguignon *renoyer*, de préférence aux formes *foudroyer*, *noyer*, *esmoyer*, *renier*. Au XV[e] siècle, Villon fait de même. Il emprunte *rayé* au normand :

> Et l'asne *rayé* qui recullе.
> (Fr. Villon, Pet. Testam., XII.)

Et *croie* pour *craie* au bourguignon :

> Et tous les jours une grosse *oye*,
> Dix muys de vin blanc comme *croye*.
> (Id. XVII.)

Le dialecte de l'Ile-de-France fut essentiellement éclectique, et c'est ce qui explique la diversité de formes qui règne encore dans le français. Nous disons aujourd'hui *voir* qui est bourguignon, et je *verrai* qui est normand ; *peine* qui est normand, et *avoine*, qui est bourguignon ; *sarcler*, qui est bourguignon, et *cercler*, qui est normand. « Pour enrichir la langue, s'écrie Peletier, puisez à pleines mains dans les patois. Que le poète apporte mots picards, normands et autres qui sont sous la couronne. Tout est françoys, puisqu'ils sont du pays du roy. » Son conseil fut entendu ; une foule de mots de tous les dialectes fit invasion dans la langue française. Chaque auteur y apporta non-seulement le langage, les expressions, les tournures, mais encore la prononciation de sa province. Beaucoup de ces locutions faisaient double emploi ; la

prononciation manquait d'unité. Faire un tri parmi ces expressions diverses ; donner un sens différent à chaque forme du même mot, quand on en conservait deux, par exemple *ployer* et *plier*, *doigt* et *dé* ; (1) assigner à deux prononciations diverses du même mot un emploi différent en réservant celui-ci pour le discours public, celui-là pour la conversation familière ; imposer, autant que possible, à la France polie et lettrée l'unité de langage, tel fut le rôle des grammairiens au XVIe siècle ; tel fut au XVIIe le rôle des précieuses, des grammairiens, de l'Académie, et surtout de cette pléiade de grands écrivains qui firent du français une langue européenne, et contribuèrent plus que qui que ce soit à fixer son dictionnaire et sa grammaire.

Au commencement du XVIe siècle, dans le dialecte français, devenu définitivement la langue française, la plupart des verbes qui nous occupent se terminaient en *oyer*, non en *eyer* : *Guerroyer*, *nettoyer*, *baloyer*, *noyer*, etc :

> Il leur aydoit à la *balloyer* et *nectoier*.
> (Jeh. Bouch. folio XXIII.)
> Je *balye* ant je *baloye*.
> (Palsgr. p. 745.)
> N'*effroyez* pas.
> (Id. p. 471.)

Au lieu de *ployer*, on employait de préférence *plier* (*plicare*) ou *plessier* (*plexiare* ?). Dès la fin du règne de François Ier, les formes en *eyer*, *ayer* se propagent ; elles dominent même un instant pour décroître ensuite, et le XVIe siècle ne lègue au XVIIe que les formes suivantes dont l'orthographe et la prononciation ne fussent pas fixées :

(1) Engrillonné poules et *detz*.
(Fr. Vill., p. 48.)

Baloyer,	*balayer,*	*balier;*
Aboyer,	*abayer;*	
Effroyer,	*effrayer;*	
Nettoyer,	*nétéier;*	
Noyer,	*nayer;*	
Ployer,	*plier;*	
Tutoyer,	*tutayer.*	

Ces formes, jusque vers 1660, furent employées, les premières dans le style relevé, les autres dans la conversation familière. Les poètes mêmes se servirent souvent des formes en *eyer*, et Corneille et Boileau dans leurs premières éditions n'usèrent pas d'autre expression que *néier*. « Les poètes, dit Richelet, n'usent de *noyer, nettoyer*, que quand la rime les oblige. » A la fin du XVIIe siècle *abayer* et *effroyer* ont disparu ; on ne dit plus qu'*aboyer* et *effrayer; ployer* et *plier* sont toujours en lutte, et malgré les distinctions de sens qu'on essaie de faire s'emploient souvent, comme de nos jours, indifféremment l'un pour l'autre. *Balier*, qui a régné, du moins dans le langage domestique, pendant tout le siècle de Louis XIV (1), cède le pas à *balayer*. *Nettéier* et *néier* subsistent jusqu'en 1783, où ils tombent définitivement dans le langage populaire. *Tutayer* et *tutoyer* seuls ont vécu jusqu'à nos jours, mais on peut prévoir dans un temps prochain le triomphe absolu de *tutoyer*. *Tutayer* se dit encore dans quelques provinces, et bien que Molière s'en soit servi, l'Académie ne le reconnaît plus.

> Il *tutaye* en parlant ceux du plus haut étage.
> (Le Misanthrope, II, sc. 5.)
> Le génie de cette langue permet de *tutayer*., etc.
> (Mém. de Litt. I, p. 135.)

(1) D'une robe à longs plis *balier* le barreau.
(Boileau, sat. 1. 1666.)
D'une robo à longs plis *balayer* le barreau.
(Id. Cologne, P. Marteau, 1672.)

CHAPITRE X.

De la prononciation de la diphthongue OU.

RÈGLE. — La diphthongue *ou* sonne *o* dans un certain nombre de mots, Ex.: *tourment*, *poumon*, *nourrir*, etc., prononcez: *torment*, *pomon*, *norir*, etc.

Très usitée dans ces mots et dans quelques autres, ainsi que dans leurs composés, cette prononciation est rare néanmoins dans les autres mots où se rencontre la diphthongue *ou*. Elle date du XVIe siècle, et surtout de cette période d'indécision, qui s'étend de 1550 à 1580, où parmi les grammairiens les uns plaidant pour la voyelle *o*, les autres pour la diphthongue *ou*, les deux prononciations règnent de concert, jusqu'à ce que l'une ait été adoptée et imposée par la langue littéraire, tandis que l'autre persiste dans le peuple. Cette prononciation d'*ou* en *o* dans quelques mots est une des conséquences de cette bifurcation.

« Qui t'accordera, s'écrie Peletier, en s'adressant à Meigret, qu'il faille prononcer par *o* simple ces mots *bone*, *comode*, *conu*, *come*, *home*, *honeur*, pour *bonne*, *commode*, *connu*, etc.? et qui pis est, qu'on doive prononcer *troup*, *noutres*, *couté*, *clous*, *nous anciens* par diphthongue *ou*, au lieu de *trop*, *notres*, *côté*, *clos*, *nos anciens* par *o* simple? Au contraire, à qui as-tu entendu dire *coleur*, *doleur* par le même *o* simple que tu appelles *o* ouvert? C'est le vice de certains pays, comme de la Gaule Narbonnoise, Lionnoise, et de quelques endroits de l'Aquitaine, où ils disent: Le haut *bot*, un huis *overt*, du vin *roge*, au contraire un *mout*, une *chouse*, des *pourreaux*. N'épousons point si hardiment la prolation de nos pays. J'ai eu souvent occasion de hanter les courtisans; je

n'en ai jamais ouï un qui prononçast les mots, ainsi que je les escris. » Et Mr Livet, auquel j'emprunte cette citation, ajoute : « Mais Meigret ne demeurait-il pas aussi à Paris, au bout du Petit-Pont ? Ne témoigne-t-il pas dans sa préface du *Menteur* qu'il était assidu à la cour ? Auquel croire ? »

L'embarras en effet serait grand, s'il n'existait des règles à l'aide desquelles il est facile de résoudre ces difficultés. Aux yeux de Peletier, Meigret était coupable de prononcer *bone*, *comode*, *honeur*, etc., comme nous le faisons aujourd'hui, car il violait une règle généralement acceptée, et que j'ai déjà formulée plus haut, à savoir que tout *o* suivi dans la même syllabe d'un *n* ou d'un *m* se prononce *ou*. C'est en vertu de cette règle que l'on a d'abord prononcé avec un son nasal, indiqué par l'*n*, *mounstrer*, *mounstier* (d'abord *monestier*), *counvent*, puis *moustrer*, *moustier*, *couvent* : (1)

> Si nommeray le mot tout *oultre*,
> Bien fait qui sa folie *monstre*.
> (Rom. de la R. vs. 5955; voir aussi vs. 9370.)
> Qui ce brevet recouellera,
> Garde se bien, qu'il ne le *moustre*,
> Ou de le dire tout en *oultre*,
> Fors a tous ceux qu'il trouvera.
> (Vers cités par M. E. J. B. R. Intermédiaire du 10 août 1866, col. 463.)

Enfin par une de ces inconséquences que l'on rencontre dans toutes les langues, l'*n* au commencement du XVIIe siècle se fixa définitivement dans *mòntrer*, tandis qu'il disparaissait à jamais de *moutier* et de *couvent*. Nous disons, contrairement à l'ancienne prononciation, *le parc Monceaux*, (2) et en nous y conformant, *Pont-à-Mòus-*

(1) Cf. κατὰ τὴν μοῦστραν — suivant la montre, l'échantillon. (Trad. grecq. de la cour du Vicomte dans les assises de Jérusalem, art. 37.)

(2) Le peuple dit encore *Mousseaux*.

son (*Pons ad Montionem*). Celle-ci s'est conservée. dans *il couste* (auj. *coûte*) ; celle-là, dans le terme de pratique, *il conste*, tous deux issus du même mot latin. Enfin *Constantia* est devenu dans la bouche du peuple la ville de *Coutances;* comme nom de baptême, c'est *Constance* qui s'est conservé.

Quant à *trop*, *notre*, *côté*, *clos*, etc., j'ai cité de nombreux exemples de la prononciation d'*o* en *ou* dans ces mots jusque dans le milieu et même dans la seconde moitié du XVIe siècle, et il n'est pas inutile de rappeler que quelques-uns d'entre eux, comme *chouse*, *Pentecouste*, *arrouse*, persistèrent jusqu'à la fin de la première moitié du XVIIe siècle. C'est une prononciation, qui, après avoir longtemps fleuri, commença à décliner, lorsque cette pléiade de grammairiens, dont les plus illustres furent les Estienne, organisa la police de la langue, et essaya d'introduire un peu d'ordre et d'unité dans le désordre et la diversité des prononciations provinciales. Mais, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est une prononciation qui eût ses règles ; je les ai formulées ailleurs, et il serait superflu d'y revenir ici.

Les Gascons, les Provençaux, les Dauphinois préféraient généralement le son *o*, les Picards le son *eu*, les Normands et les Bourguignons le son *ou*. J'ai essayé bien souvent dans le cours de mes études sur l'ancienne langue française de pénétrer les causes qui ont fait que l'*o* latin s'est transformé dans notre idiome tantôt en *o*, tantôt en *eu*, tantôt en *ou*. Le peuple, la cour, les savants, trois éléments divers et souvent en lutte, ont concouru au choix des sons. Chez le peuple, c'est une affaire d'instinct et de tradition ; c'est aussi, je crois, une question de physiologie des organes vocaux, pour laquelle je me déclare incompétent. Le courtisan n'obéit guère qu'au caprice et la mode ; chez le grammairien et le savant, chez la plupart d'entr'eux du moins (je ne parle que du XVIe et aussi du XVIIe siècle), je ne vois guère que bizarrerie, inconséquence et pédantisme. Pour chacun d'eux, il n'y a qu'une prononciation de bonne, celle qu'ils ont rapportée de leur province.

Le Gascon *trove* et *dévore ;* le Picard *treuve* et *déveure ;* le Bourguignon *trouve* et *dévoure ;* et tous ces mots luttent entr'eux dans la bouche des habitants de l'Ile-de-France, jusqu'à ce que, s'imposant par l'ascendant de leur génie, les grands écrivains rejettent les uns de ces mots, adoptent les autres et à peu d'exceptions près fixent et arrêtent l'orthographe française.

Au XVIII[e] siècle le son de la voyelle *o* et de la diphthongue *ou*, comme leur domaine réciproque est généralement fixé dans le langage des gens lettrés. Cependant il reste encore même à Paris, comme aujourd'hui dans les campagnes du Blaisois, des traces et des souvenirs de la prononciation vaincue : « On entend, dit l'auteur de la *Bibliothèque des enfans* (1733), des prédicateurs et des hommes d'esprit qui prononcent des *houmes*, la ville de *Roume.* Bien des gens du Daufiné disent *mon cosin, ma cosine ;* on trouve même des Parisiens, qui disent encore *norir* pour *nourrir.* » Cf. Tall. des Réaux, III, p. 8.

Nos paysans parlent aujourd'hui comme les Parisiens, les prédicateurs et les hommes d'esprit de 1733.

Remarque. — Nous avons vu que dans le dialecte blaisois, comme dans l'ancienne langue française et même en quelques mots dans la moderne, *oi* se prononce en *o ;* Ex. : *empoigner*, pron. *empogner.*

Cet *o* dans le langage de nos paysans tantôt se conserve, et tantôt se transforme en *ou ;* d'où les formes suivantes :

Poignée,	*pognée,*	*pougnée ;*
Poirceau,	*poreau,*	*pourriau,*
Coissin,	*cossin,*	*coussin ;*
Coische,	*coche,*	*couche ;*
Encoire,	*encore,*	*encoure ;*
Demoiselle,	*demoselle,*	*demouselle.*

qui toutes, ou ont été usitées pendant le moyen âge et la renaissance, ou le sont encore aujourd'hui dans les dialectes du bassin

supérieur de la Loire. Ainsi dans le Maine on dit un *coissin*, (pron. *couessin*) pour un *coussin*; dans le Blaisois, *pognée* ou *pougnée*; *pouériau* ou mieux *pourriau*; l'Académie exclut *pourreau*, *pourriau*, mais elle admet *poireau* et *porreau*. Nos paysans ont conservé *encôre* et *encoure* ou avec l'aphérèse *'côre* et *'coure*, au détriment de *encoire*, usité au XVe siècle :

La Denrée qui vault mieux *encoire*...
Dieu vous rende votre mémoire. (Nceau Path.)

Et quant à *coche*, qui sonne *còche* et *couche* dans notre dialecte, on ne doutera pas d'après les exemples suivants qu'il se soit prononcé *coische* et *couche* :

Il a tantost prins une *flesche;*
En la corde la mist en *coiche*.
(R. de la Rose, Tom. I, p. 58.)
Car tout soudain par bien frapper en *coche*,
Dedens un an il eut sa femme en *couche*.
(Ch. Bourd. p. 109.)

TROISIÈME PARTIE.

DE LA TRIPHTHONGUE *EAU* ET DE LA PERMUTATION DES SONS *A* ET *E*.

CHAPITRE I.

De la prononciation de la triphthongue EAU.

REMARQUE PRÉLIMINAIRE. — Les grammairiens ne sont point d'accord sur le nombre de nos diphthongues. Les uns, s'appuyant sur l'étymologie et la définition même du mot, ne comptent point parmi les diphthongues les sons simples, comme *au*, *eu*, *ou*. D'autres, pour mieux accentuer une diversité qui frappe tous les esprits attentifs, les ont distinguées en *diphthongues auriculaires* et *diphthongues oculaires*. Ces dernières ont reçu de quelques-uns le nom de *voyelles composées*, ou même de *fausses diphthongues*. L'on a été jusqu'à créer le nom de *bivocale* pour distinguer le son simple, résultant de l'union de deux voyelles, du son composé. Enfin, il en est qui, prenant avant tout en considération le nombre des lettres qui se prononcent en une seule émission de voix, ont appelé *diphthongue* la réunion de deux voyelles, et *triphthongue* la réunion de trois. C'est à cette dernière opinion,

que pour des raisons qu'il serait, je ne dirai pas inutile, mais en dehors de mon sujet de développer ici, je me suis définitivement rangé.

RÈGLE. — La triphthongue française *eau* se prononce toujours *iau* dans le dialecte blaisois.

Cette prononciation date des origines de la langue :

J'ay *mantiaux* fourrez de gris
J'ay *chapiaux*, j'aî *biaus* proffis.
(Eust. Deschamps, p. 87.)
Et maint *biau* drap d'or et de soie. (Ad. de la Halle.)
De tous boins *morsiaux* sent-il le fusike. (Id. ap. Buchon.)

Je scay bien que ferez au roy plaisir *biaucop* plus grant que je ne vous en escrips. (Ph. de Com. Lett. à Laur. de Médicis.)

Lorsqu'au XVI[e] siècle, et même dès la fin du XV[e], cette prononciation disparut du style littéraire, elle persista dans la bouche du peuple, comme en fait foi Théod. de Bèze : « Evitez la faute grossière des Parisiens, l'*iau* pour l'*eau*. »

Si l'on ignorait les différents signes à l'aide desquels on la représentait, on pourrait croire qu'elle était beaucoup moins commune qu'elle ne le fût en réalité au moyen âge. De même en effet qu'on représentait souvent le son *ou* et le son *eu* par l'orthographe correspondante :

Et Jalousie et malle *bouche*
Qui n'ayme que mauvais *reprouche*,
(R. de la Rose, vs. 4194. Cf. 9251, 7761, 8403, 9838, 8979, 8997, etc.)
Et tu fusses mais a toudis
Si bon *menestreus* com tes pere?
(Ad. de la Halle, Buchon, p. 66.)

De même aussi faisait-on la triphthongue *iau :*

Pour li elle offri

Deux coulom*biaux*.
C'est un des services plus *biaux*.
(Myst. de la femme arse, Buchon, p. 359.)

Mais d'autres fois de même qu'on représentait 1° le son *ou* par *ol*, *or*, *os*, *ox* :

Assaillez-les à une *foulle*,
Messire Jehan de la *Polle*..
(M. du S. d'Orl. vs. 5544.)
La quarte quadele Brun l'*ors*
Qui moult estoit et *pros* et *fors*.
(R. du Renart, Cf. vs. 7143, 7249, 9241, 9261 et 26405.)
Ils sont a demye lieue de *nous* ;
Faisons tant que soyons *enclos*.
(M. du S. d'Orl. 8621.)
Qoi, fist le *Lox*, maldis me tu?
L'aigneax respunt : N'en ai voloir.
Li *Loux* li dit : jeo sai de voir. (M. de Fr. fabl. 2.)

2° Le son *eu* par *el*, *er*, *es*, *ex* :

« *L* après *e* sonne *u*, si elle est suivie d'une consonne; Ex. . *bel compaigneoun*. (Gr. de Colyngb. Règle 23.)

Happy, m. *bienereux*, *bienereuse*. (Palsgr. p. 314.)
Ki n'ose les *dolerous* fais sostenir. (Pieres de Corbie.)
L'impost, les *quatriesmes*,
Faulte d'un peu de vin, feront mourir de *rheumes*
Les povres compaignons. (Ol. Bass. p. 18.)
Se *Diex* plaist, et il ara *miex*.
— Or cha! levés-vous sus, biau *fiex*. (1)
(Li Jus Adan, Buchon, p. 67, 68. Cf. p. 64.)

(1) Cf. avec Lafontaine, Fabl. IV, 16.
Biaux chires leus, n'écoutez mie
Mère tencbent chen *fieux* qui crie.

De même aussi représentait-on *eau* par *ial*, *ias*, *iax*; Ex. :

De *pials* de bestes se vestent.
(L'image du monde, Roquef. à *pials*.)
Icil *chastial* les travailla mult lunguement. (Villehardouin.)
Le bos est entour moult *biax*,
Et l'erbe verde et li *ruissiax*. (R. de Rou.)
Robins estoit assez *biax*
Et la pastorete bele;
Robins est *biax davadiax*
Et bele est la pastorele,
Car blons avait les *cheviax* (1)
Et durete la mamele.
Robins est *biaus garçonniax*...
(Jean Moniot, Buchon, p. 34.)

Quant à *iar*, l'on n'en rencontre pas d'exemple pour une bonne raison, c'est qu'il n'existe pas de mot dans lequel l'étymologie exige la présence d'un *r* après la triphthongue *eau*. Mais on a déjà vu que la diphthongue *au* était parfois représentée par *ar*. Comparer en outre *arme* et *alme*, *armoyre*, *almoyre* et *aulmoyre*; *armalx* et *aumaulx*, etc.

Les formes en *s*, *x*, *z*, conformément à la grammaire, s'employaient de préférence pour le sujet; les formes en *au*, *iau* pour les cas obliques :

Il me dit : *Biau* sire, par saint Denis!
J'aim plus *biau* de vous e mult melz apris;
Autre m'amerai, je le vous plevis;
Car il est et *biax* et cortois, et senez.
(Rich. de Semilly, Buchon, p. 32.)

Pour bien se rendre compte de cette prononciation, usitée

(1) Voir Roquefort aux mots :
Cheviax et *cheviáz*;
noviax et *novias*;
beax, *biax*, et *bias*.

surtout en Picardie, il ne faut pas oublier que, comme nous l'avons vu plus haut, *e*, *ei* se transforment très souvent en *i* et réciproquement. Le dialecte normand écrit très souvent *deiable*, *chasteiaux* là où la mesure du vers indique à n'en pas douter qu'il faut lire *diable*, *châteaux*. (V. Chron. des ducs de Norm. vers 29213 et passim.) Même, lorsqu'il y avait un *e* seul et non *ei*, l'*e* sonnait *i*, comme on peut le voir par les exemples suivants :

Le *deable* en nous auroit bien part. (Mor. de l'Av. p. 226.)
Vous savez que devant *Orleans*
Nous avons là le siège mis.
(M. du S. d'Orl. vs. 7972.)

Lorsque l'*e* surtout était suivi d'une autre voyelle, on introduisait entre les deux, pour en adoucir la rencontre, un son mouillé qui peut être rendu par *i* ou par *y* et que l'on indiquait ainsi quelquefois. Par exemple, on écrivait *agreable*, *creature*, mais l'on prononçait *agreyable*, *creyature*, et comme le dialecte picard a toujours eu une inclination à transformer les sons *ei*, *ey*, *e* en *i*, on finit par dire *agriable*, *criature*, ou même *agriaule*, puisque c'est un des caractères du dialecte picard, caractère trop souvent méconnu et que je ne vois signalé nulle part, de transformer, surtout dans les terminaisons en *able* et en *ive*, le *b* et le *v* en *u* : (1)

Li dis : Douce *criature*,
Endurez les douz maz d'amer.
(Colars li Boteilliers, Buchon, p. 36.)

Le dialecte blaisois a conservé les deux prononciations que j'ai

(1) Exemples :
Sa mencungne est mix *convenauble*
E plus ressanle chose *estauble*. (M. de Fr. fabl. 89.)
V. Rec. des mon. inéd. de l'hist. du Tiers-État, tom. 1. p. 141 ; *défendaules-défendables* ; p. 142, *coupaules-coupables* ; p. 158, *restaulissent-restablissent*, et passim.
Dame, li dist Baudrains, sage estes e *soutiue*,
Bien l'avez recousu a pers fil et a *gliue*. (Rom. d'Alex.)

indiquées par les exemples : *agreyable*, *creyature*, et *agriable*, *criature* (mouillez l'*i*).

Remarque. — Les mots *fléau* et *préau* (ce dernier très rarement employé), qui se prononcent aussi *fléyau* et *préyau* sont plus communément monosyllabes et sonnent *flau*, *prau* ; Ex. :

D'or sont ses trois anneaux, d'or est son *fleau* encor.
(Dubartas. IV[e] jour, p. 139.)
Et le *fleau* brise-épic à peine commençoit
Dans l'aire retentir, etc.
(Id. Judith.)

Fleau (*sic*, sans accent) ou flayau. (Nicot.)

Ce tertre est le théâtre ou les foudres de Mars,
Les durs *fleaux* de la faim, de la peste et l'orage.
Ont long-temps fait monter leurs guerriers étendars
Et engrossi des monts de meurtre et de carnage.
(De Nérée, dans la N[lle] Troye., p. 294.)
Où sont-ils à présent tous ces grands conquérans,
Ces *fleaux* du genre humain, ces illustres tyrans.
(Desmarets, les Visionnaires, acte I. sc. I.)

La forme dissyllabique était également employée :

L'Eure en chasse autres trois, vrai *fléau* du Levant.
(Dél. de la poés., p. 127.)

Quant à *préau*, il a suivi la même destinée que *fléau*, et de même qu'on a dit *flael*, *floyau*, *flayau*, *fléau*, *fleau* ; on a dit aussi *prael*, *proyau*, *prayau*, *préau*, *preau*. La prononciation monosyllabique s'est conservée dans *Beaupreau*, chef-lieu d'arrondissement du dép[t] de Maine-et-Loire, que l'on écrit souvent *Beaupréau*, mais qui sonne *Beaupreau*. J'ai également été frappé de l'habitude constante de Richelet d'écrire le nom de Despréaux *Dépreaux*, avec un accent sur le premier *e*, et point sur le second. Ceci me ferait supposer qu'il régnait au XVII[e] siècle une double prononciation de ce mot, *Dépreaux*. Ainsi même en ces vers où la mesure exigerait Dépréaux, Richelet persiste à l'écrire sans accent sur le second *e*.

Vous demandez pour quelle affaire
Boileau le rentier aujourd'hui
En veut à *Dépreaux* (*sic*), son frère ?
C'est qu'il fait des vers mieux que lui.

Voir Richelet aux mots *Débile*, *renté*, *rentier*, etc.

CHAPITRE II.

De la permutation des sons A et E.

La permutation d'*e* en *a* est très commune dans le dialecte blaisois ; celle d'*a* en *e* est beaucoup plus rare.

Je n'ai rencontré dans aucun des auteurs, qui ont traité de l'ancienne langue, trace de cette règle que j'ai déjà citée en l'appliquant au dialecte blaisois actuel, et qui peut s'appliquer au bourguignon et au français du moyen âge : « Tout *e* suivi de deux consonnes, dont la première est un *r*, sonne comme un *a*. »

Dans les plus anciens monumens de notre langue nous trouvons selon les dialectes, et quelquefois selon le caprice des écrivains, le même mot écrit ici par *e*, là par *a*. Est-il besoin d'ajouter que c'est surtout dans les textes normands et picards que nous surprenons la présence de l'*e*, surtout dans les textes bourguignons et français celle de l'*a* ?

Si lo *confermet*-il plus vraiment.
(M. s. J. p. 504.)
Par tanz tesmoignaiges est hui *confarmeie* vostre foiz.
(St-Bern. p. 553.)
Mult en *verrez* grans maux eissir.
(Chr. des Ducs de Normand. vs. 11513.)

Or *varra* hon vostre bontei.
(Rutebœuf, I, p. 150.)
Si ne se *perchoit* li chevaliers.
(Lai d'Ignaurès, p. 14.)
Tu voiz, et *parsois*, et entens.
(Ruteb. I, p. 126.)
Dist Gerars : Bien puis *aperchoivre*
Que biau parlers n'i vaut noient.
(R. de la Violette, p. 213.)
Trois manieres de sainteit poons *apparzoivre* en ces trois festes.
(St-Bern. p. 542.)
Tut qu'*aparceit* et conoist bien.
(Chr. des Ducs de Norm. vs. 1358.)
Que c'est merveille en tant de *termes*
Ou porent trover tantes *lermes*.
(Chr. des Ducs de Norm.)
C'est ris plain de pleurs et de *larmes*,
Repos travaillant en tous *termes*.
(R. de la Rose, vs. 4129.)

Voir Jubinal, nouv. rec. tom. I, p. 332, Li *avars*, et p. 333, Li *avers*. — V. aussi R. du Ren. vs. 4961, *avers;* 6214, *sarmonant ;* 6458, *sarmon*.

Est-ce à dire que chacune de ces deux prononciations resta cantonnée dans les provinces où elle avait pris naissance, sans jamais en franchir les frontières? Ce serait une erreur de le croire. Il faudrait supposer pour cela qu'il n'existât entr'elles aucune relation ni commerciale, ni politique, et que Bourguignons et Normands fussent pour ainsi dire murés dans leur pays, sans jamais en sortir, comme l'ont été longtemps le Japon et la Chine. Il est plus que probable au contraire, nous pouvons même dire certain que, de même que nous voyons Simon de Montfort dans les premières années du XIII[e] siècle « introduire avec ses Français la langue picarde ou le français wallon dans les villes du Languedoc »

(Châteaubriand, anal. rais. de l'Hist. de France, Philip. II.), les relations de toutes sortes entre la Neustrie et l'Austrasie avaient fait pénétrer dès une époque indéterminée et peut-être même avant le XIII[e] siècle une prononciation étrangère au sein de la prononciation indigène en Normandie et en Bourgogne. J'en rencontre des traces en plusieurs endroits des premiers livres des rois et de la chanson de Roland dans les formes s'*esclargisset* (Rol. II. 298.) pour s'*éclaircisse*, *guaret* (Id. II. 725.) p[r]. *guéret*, *guarir* (Rois., p. 20.) p[r]. *guérir*, *aparcéurent* (Id. p. 15.) p[r]. *aperçurent*, etc. Marie de France surtout nous en fournirait de nombreux exemples, si l'on pouvait se fier entièrement au texte publié par Roquefort. (Voir la thèse latine intitulée: De ætate, rebusque Mariæ Francicæ Nov. quæst. instituitur, auct. Eduard. Mall, Halis Saxonum, 1867.)

Si le vers suivant:

Le *sarpent* ou vilain *proia*

est réellement conforme au texte de l'auteur, et n'a été altéré ni par l'éditeur, ni par le copiste, il prouverait que le bourguignon exerçait dès lors une influence sur le normand.

L'*e* est en effet, à mes yeux, un signe tellement caractéristique du normand, que, bien que je ne connaisse pas dans ce dialecte d'exemples de *guérir* (1), j'hésite à croire que *guarir* y ait pénétré autrement qu'à la faveur d'une influence étrangère. Comment cet *e* s'y prononçait-il dans les mots où il était suivi de deux consonnes dont la première est un *r*? Ne sonnait-il pas *a* comme en d'autres dialectes? Je ne le crois pas. Tandis que les textes bourguignons et français écrivent toujours en *er* des mots qu'il est facile de voir d'après la rime, qu'ils doivent se prononcer en *ar*, les textes normands représentent le son d'*e* et d'*a* par le signe alphabétique immédiatement correspondant, le son *e* par la lettre *e*, le son *a* par

(1) Bien qu'il y ait sans doute des exemples antérieurs, c'est dans Bert. aus. gr. p. XCII. p. 125 que j'ai rencontré le prem. ex. de *guérir*.

la lettre *a*. *Apperzoivre*, *serpent*, bien qu'écrits par *er*, pourront sonner en bourguignon, et c'est ainsi que je les lirais, *apparzoivre*, *sarpent*; en normand, jamais.

Cet *er* normand ne sonnait point ouvert comme dans notre langue d'aujourd'hui. On a déjà vu qu'à mon avis l'*er* ouvert datait tout au plus de la fin du XV[e] siècle. J'ai d'un autre côté prouvé en plusieurs endroits (Voir notamment 1[e] part. ch. II, règle 2, p. 16; et 2[e] part. ch. XII), que *e* avait souvent le son *eu* dans l'ancienne langue (1). Ce qui me porterait à penser que *er* sonnait ainsi en normand au commencement et au milieu des mots dans le cas qui nous occupe, c'est qu'aujourd'hui il a conservé le même son dans la langue anglaise, qui, comme on sait, a emprunté une grande partie de son vocabulaire et de sa prononciation au normand. (2)

Le dialecte de l'Ile-de-France se trouvait naturellement placé pour servir d'intermédiaire, et pour ainsi dire de régulateur entre les divers dialectes qui l'entouraient. Dès avant le XII[e] siècle, Paris était véritablement par son importance politique et commerciale, (3) par l'influence qu'il exerçait déjà sur le langage, la capitale de cette république aristocratique que les historiens appellent le royaume de France. Dès le règne de Louis le Débonnaire, et même, dit-on, de Charlemagne, la foire du Landit, qui se tenait à la fois à Paris et à S[t]-Denis; dès le règne de Louis le Gros, la réputation des écoles de Paris attirait dans la capitale, outre une foule d'étrangers et d'oisifs, des commerçants et des écoliers de toutes les provinces de France. Là, on entendait tous les dialectes, le nor-

(1) Cf. Lett. de Rois, tom. I, p. 436, *Eudduart*, p. 402, *Andreu*.

(2) I am alpha, says the *saviour*,
I omega likewise am.
I was dead, and live for *ever*,
God Almighty and the Lamb.
(Hymns on various subjects, by the rev. Jos. Hart, London, Hamilton, s. d. p. 209.)

(3) V. Ch. Nisard. Etud. sur le langage populaire ou patois de Paris, etc. Paris, Franck., 1873.

mand, le bourguignon, le picard sans compter les idiômes étrangers et les ratiocinations en latin. Paris était une sorte de terrain neutre ou les différentes formes de la langue d'oil se rencontraient et se donnaient la main, et de ces formes diverses, quoique ayant un air commun de ressemblance et de parenté, *qualem decet esse sororum*, il s'en était créé une à lui, que l'on parlait à la cour, s'il m'est permis de me servir d'un nom trop ambitieux pour cette époque, que Quesnes de Béthunes regretta plus d'une fois de ne pas parler assez purement, où tous les dialectes se disputèrent l'honneur d'apporter leur contingent, et qui devait un jour enfin devenir la langue française. On eût dit que Paris, par un pressentiment de sa destinée, tenait déjà à réaliser, en fondant avec mesure tous les dialectes français en un seul, cette unité française dont les rois et les siècles devaient poursuivre l'accomplissement. Ainsi se mêlèrent les dialectes; ainsi de leur contact se produisit, même avant le XIII[e] siècle, l'invasion pacifique et successive de l'un dans l'autre. De là, pour en revenir à l'objet principal de ce chapitre, dans le dialecte de l'Ile-de-France, de là dans la langue française de nos jours la rencontre fréquente de l'*a* bourguignon à côté de l'*e* normand. Dans Rutebœuf, dans Jeh. de Meung, ou G. de Lorris vous rencontrez *amere*, *avere* (amarus, avarus), ils *serchent*, formes normandes à côté de je *varrai*, *darnier*, *parsevoir*, formes bourguignonnes. Aujourd'hui encore, si vous dites *ferme* et non *farme*, *vert* et non *vart*, *dernier* et non *darnier*, je *verrai* et non je *varrai*, vous faites de la prose normande sans le savoir. Dites-vous au contraire *larme*, *gendarme*, *arrhes*, *catarrhe* au lieu de *lerme*, *genderme*, *errhes*, *catherre*, c'est du bourguignon le plus pur.

Le dialecte de l'Ile-de-France, ou comme on l'appelait déjà, le Français prit donc parti tantôt pour l'*e* normand, tantôt pour l'*a* bourguignon. Il paraît néanmoins avoir eu pour celui-ci jusque vers le milieu du XVI[e] siècle une prédilection plus marquée. En voici quelques exemples tirés du roman de la Rose:

Sans mettre en leurs pleurs fins ne *termes*,
Que tous se plungent en leurs *larmes*.
(vs. 6289.)
Travail et douleur la *hébergent*,
Mais ils la lient et la *chargent*.
(vs. 4733.)
Ne cuidez pas que les *départe*,
Mais s'entr'aiment par grant *desserte*.
(vs. 4799.)
Ainçois despendent en *taverne*
Toute leur gaigne et leur *espargne*.
(vs. 5271.)
Moult est fol qui tel chose *esparne*;
C'est la chandelle en la *lanterne*.
(vs. 7787.)

M. L. Quicherat a lu *espergne* dans un texte. (V. Traité de Versif. franç. p. 362, note.) « Je transcris un bon manuscrit, » dit-il; et il en conclut que le son de l'*e* normand prévalait dans ces deux vers. Même en admettant son texte, je ne saurais me ranger à son opinion, et voici mes raisons : Il ne faut pas juger d'après deux vers de leur prononciation; ce n'est qu'après avoir étudié l'ouvrage dans ses détails phonétiques, considéré la patrie de l'auteur, le pays et le dialecte où il a écrit, qu'on peut asseoir sur la prononciation des termes, dont l'écrivain s'est servi, un jugement qui puisse ne pas trop s'écarter de la vérité. Or est-il vrai que dans le roman de la Rose se trahisse une tendance générale à observer la règle que j'ai formulée plus haut? On n'a qu'à jeter les yeux sur les exemples que je viens de citer, et dont j'aurais pu aisément décupler le nombre. Quand bien même les meilleurs manuscrits écriraient à la Normande toutes les rimes par moi citées plus haut, et écrites à la Bourguignonne dans l'édition que j'ai sous les yeux, c'est-à-dire *lermes*, *chergent*, *déperte*, (lequel je n'ai jamais rencontré en normand), *espergne* au lieu de *larmes*, *chargent*, etc., je

douterais encore, connaissant la patrie de l'auteur, où règne encore de nos jours l'*a* bourguignon, et les habitudes du dialecte français où cet ouvrage est écrit. Ainsi la remarque de M. Quicherat n'infirme en rien la règle que j'ai déjà formulée, et que je soumets en toute humilité à ceux qui sont plus que moi versés dans l'étude du vieux français, à savoir que « tout *a* placé devant deux consonnes dont la première est un *r* sonne *a* et jamais *e*; tout *e*, placé devant deux consonnes dont la première est un *r*, sonne *a* et jamais *e* dans le Bourguignon et dans le Français. »

Comment se fait-il que *e* sonnat *a* dans ce dernier cas? Je crois pouvoir l'attribuer à ce que *ar*, *al*, *an* ayant long-temps sonné *au* avec un son nasal plus ou moins prononcé dans les dialectes du moyen âge, comme je crois l'avoir démontré plus haut, le Bourguignon et le Français et peut-être d'autres dialectes, notamment quelques variétés du Picard, voisines du Bourguignon, sentirent le besoin d'attacher à un groupe quelconque de lettres le son *ar* et choisirent de préférence dans ce but le signe *er*, toutes les fois que l'*r* était suivi d'une autre consonne, tout en lui conservant néanmoins le son *é* ou *eu* à la fin des mots.

Ainsi il est évident que dans ces vers, tirés du Mistère du Siège d'Orléans (vs. 12471.)

Y nous fault tendre ce chemin;
C'est fortiffier ceste *place*,
Avoir artillerie tout plain
Pour gecter contre cette *garce*.
Qu'en un feu puisse-t-elle être *arse!*
Si luy feray, si je la tiens.
N'y trouverra nul contr*overse*.

il faut lire *controvarse*, *er* se trouvant au milieu du mot; et que dans ceux-ci du même auteur :

Nous ne pourrions *résister*,
Qu'i leur vient gens de tous *coustez*.
(vs. 5771.)

A-ele meué tel *mestier?*
En tot le monde n'a pas son *per.*
(vs. 28365.)

il faut lire *resisté*, *metié*, ou même *resisteu*, *métieu*, *er* se trouvant à la fin d'un mot.

Je vais plus loin, et je prétends que la règle par moi formulée était tellement connue et pratiquée, surtout dans le dialecte de l'Ile-de-France, que dans le cas particulier qui nous occupe, on écrivait parfois par un *e* des mots ou l'usage commun exigeait un *a*; Ex. :

Que soit tost ceste murdriere *arse*,
Et en pouldre sa char *esperse.*
(Mistère de la Femme arse, Buchon, p. 354.)
Messeigneurs, voici grant merveille
De ceste truande *paillarde.*
Qui la meut ne qui la conseille
De nous mander telle *baverde?*
Mes n'est-elle pas bien *couarde?*
Et si fait, quant je la *regarde.*
(M. du Siég. d'Orl. vs. 11343.)

L'auteur, en écrivant ainsi, savait très bien que le lecteur ne s'y tromperait pas, et qu'à ses yeux *arde* et *erde*, *arse* et *erse* auraient le même son.

Cette prononciation régna pendant le XV[e] siècle tout entier : « Pourquoi le vin n'est-il pas bon cette année, » demandait Louis XI; « Sire, lui répondit un compère spirituel, c'est que les *sarmens* n'ont pas tenu. » On écrivait *serment (sacramentum)* et *sarment* de vigne *(sarmentum)*, mais dans les deux cas on prononçait *sarment* (1). Aujourd'hui dans le dialecte blaisois, c'est *ser-*

(1) *Serment* est un mot dont nous possédons la forme au IX[e] siècle : *Sagrament* (serment des soldats de Charles-le-Chauve), puis *sagrement*, *sairement*, *sarement*, *serement*, *serment*. Je trouve *sarment* (*sarmentum*) écrit *sermeni* dans ces vers du XVI[e] siècle :

S[t]-Paul, échappé du naufrage,

ment (sacramentum) qui se prononce *sarment*, et *sarment (sacramentum)* qui se prononce *serment*.

— Ains que dure *verge*
De mort nous *héberge*,
Présentons un *cierge*
A la mère *Vierge*,
Qui là sus prospère...
(Jeh. Mol., p. 142.)

Comment prononcerez-vous les quatre vers, en *erge* ou en *arge?* N'hésitez pas, rappelez-vous la règle et lisez hardiment :

Ains que dure *varge*
De mort nous *hébarge*, etc.

et si malgré tout vous avez encore quelque doute dans l'esprit sur la rectitude de cette prononciation, achevons ensemble la strophe, et vos doutes se dissiperont :

Affin que de *charge*
Elle nous des*charge*
Sans plus de *rencharge*,
Et soit la *concierge*
Du Filz et du Père.

C'est surtout dans Villon, enfant de Paris, que cette prononciation règne en souveraine, et pour en citer des exemples, je n'ai que l'embarras du choix :

Item à Thibault de la *Garde*,
Thibault? je mens, il a nom Jehan,
Que lui donray-je, que ne *perde?*
Assez ay perdu tout cest an.
(Grand Test', CXXVII.)

Dedans une isle s'arrêta
Print des *sermens* pour le chauffage.
(Quadr. historiq., actes, XVIII.)

Item, je donne à mon barbier
Qui se nomme Colin *Galerne* (1),
Près voysin d'Angelot l'Herbier
Un gros glasson... Prins où? en *Marne*,
Affin qu'a son aise *s'yverne*,
De l'estomac le tienne près,
Si l'yver ainsi se *gouverne*,
Trop n'aura chault l'esté d'après.
(Gr. Testam. CXLIV.)

Cette ballade lui envoie
Qui se finist toute par *R* (2).
Qui la portera, que j'y voie?
Ce sera Pernet de la *Barre*.
(Gr. Testam. LXXXIII.)

Item et au mont de *Montmartre*,
Qui est un lieu moult ancien,
Je lui donne et adjoincts le *tertre*
Qu'on dit de Mont Valérien.
(Gr. Testam. CXXXVII.)

Ne craignez pas de lire *parde*, *galarne*, *hyvarne*, *arre*, etc. comme prononcent encore aujourd'hui nos paysans blaisois. Sinon je vous renvoie à la lettre de François 1er à Mr de Montmorency : « Le cerf nous a menés jusqu'au *tartre* de Dumigny. » (Gén. Variat. p. 291.)

Je pourrais citer de nombreux exemples puisés dans les écrivains du XVIe siècle, mais est-ce bien utile, et n'ai-je pas surabondamment démontré ce que je m'étais proposé de prouver, à savoir que dans le dialecte bourguignon, généralement imité en cela par le dialecte de l'Ile-de-France, tout *e*, suivi de deux consonnes dont la première est un *r*, se prononce *a?*

Je ne puis me dispenser cependant de reproduire un passage

(1) « Virez la piaute en *galarne*. » (Cri des mariniers de la Loire.)

(2) En anglais, R se prononce encore aujourd'hui *ar*, comme en ces vers de Villon.

d'Henri Estienne qui jettera, je l'espère, plus de jour sur cette question : « L'*e* masculin a un autre son encore qui tient à la fois de l'*e* et surtout de l'*a;* on le trouve surtout avant *m*, comme *femme*, *temps* ou *tems*, et avant *n*, comme *dent*, *prudent*, *prudence*, etc. Le vulgaire prononce *tams*, *prudant*, *santance*, et s'excuse sur les poètes, qui font rimer *constans* et *temps*. C'est une faute; il faut donner à chaque lettre le son qui lui est propre; on évite ainsi les équivoques d'*embler* (enlever) et d'*ambler* (aller l'amble). Nous nous faisons parfois un jeu de ces ambiguités; ainsi : « Pourquoi dit-on la vérité dans le vin? Parce qu'il est de *serment.* » Ici l'*e* de *serment* se prononce un peu comme l'*a* de façon qu'on puisse hésiter entre *serment (jusjurandum)* et *serment (sarmentum)*. »

Ainsi dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, *a* et *e* placés devant *m* ou *n* et aussi *r*, comme on peut le voir d'après l'anecdote finale, renouvelée de Louis XI, avaient, du moins aux yeux des grammairiens et des puristes en fait de prononciation, un son différent. Lequel, sinon que *a* avait ce son indécis entre *a* et *o*, dont j'ai parlé au chapitre de l'*a*, et qui est souvent noté *au*, comme j'en ai cité des exemples, par les écrivains du moyen âge, et par Palsgrave, et que *e*, devant les mêmes lettres, sonnait comme notre *a* d'aujourd'hui?

Quoiqu'il en soit, dès le commencement du XVI[e] siècle, une réaction se produisit contre l'influence bourguignonne de l'*a*, non seulement dans les mots ou l'*e* était suivi de deux consonnes dont la première était un *r*, mais encore dans une foule d'autres, même dans ceux où la lettre *a* existait dans l'orthographe dès l'origine de la langue. J'en trouve la preuve dans plusieurs auteurs, entr'autres dans Geoffroi Tory, dans Palsgrave, dans H. Estienne. N'avons-nous pas vu, p. 71, que les dames de Paris, d'après le témoignage de G. Tory, disaient mon *méry*, *Péris*, *péier?*

Cette réaction durait encore en 1578 : « Les courtisans, dit H. Estienne, contrefaiseurs de petite bouche, et les femmes qui croi-

raient déroger à leur noblesse en prononçant l'*a* le remplacent par *e*, et disent *catherre* et *cataplesme* pour *catharre* et *cataplasme.* »

Faut-il attribuer ce retour du son *e* à l'influence des courtisans et des femmes, ou bien à cette loi qui veut que la juste mesure dans le langage comme dans le reste résulte de l'équilibre et de la neutralisation l'un par l'autre des excès contraires? Les femmes et les courtisans ne furent, à mes yeux, que des exécuteurs inconscients de cette loi; mais la loi n'en existe pas moins, et il est à remarquer que les langues de l'antiquité et des temps modernes les plus belles et les plus répandues ont toutes dû leur perfection à la lutte plus ou moins longue, et à la fusion définitive de leurs différents dialectes en un seul et même idiôme (1). Du reste, mon but dans ce travail n'est point de remonter jusqu'aux causes; je me borne à constater des faits. Or, ce qui me paraît démontré et évident, c'est que dès le commencement du règne de François Ier et même auparavant, il se produit dans la prononciation de l'*e*, surtout dans les mots où cette voyelle est suivie de deux consonnes dont la première est un *r*, une confusion, résultat naturel de la lutte entre les deux sons, confusion qui nous embarrasse d'autant plus pour déterminer alors la véritable prononciation de l'*e*, qu'elle embarrassait déjà les contemporains.

Une preuve, à mon avis, entre celles que j'ai déjà émises, que la règle de l'*e* suivi de deux consonnes dont la première est un *r* a perdu de son empire, c'est que Palsgrave ne la signale pas; et, en l'absence de règles le langage étant livré à l'arbitraire, on trouve à cette époque de transition presque toujours deux formes pour des mots où autrefois dans le dialecte Bourguignon ou dans celui de l'Ile-de-France l'*a* seul régnait. Ainsi on dit *marque* et *merque* et même *merche; chescun* et *chascun*, etc. Ex. :

I marvayle, je me *merveille.*
(Palsgr. p. 633.)

(1) Cf. Xenoph. de rep. Atheniens. 2. 8.

I marvayle, je me *marvaille*.
(Id. p. 83.)

Toutes mes choses sont *merquées* or *merchées* de ceste *merque* or *merche*.
Id. p. 633.)

Marke or bounde, *marque*, borne.
(Id. p. 243.)

Marke or token, *marque*, signe, ensigne.
(Id. id.)

Die ung *chescun* ce que dire vouldra. (Epitaphe de Gill. du Guez, 1535.)

The masculine singular *chascun*, plurel *chascuns*. (Palsgr. p. 82.)

L'*aguzzar* des Italiens est forgé sur notre *aguzer* ou *aiguizer*. (H. Est. 'récell. p. 311. Cf. p. 199, *arain*, *airain*.) (1)

Cette diversité de prononciation est attestée par Pasquier. Qu'on ise la lettre qu'il adresse à Ramus à ce sujet, et l'on concevra fa-ilement la confusion qui régnait alors, en voyant des hommes els que Ramus, Pelletier, Meigret, Pasquier différer d'avis sur la ırononciation. Néanmoins l'*e* gagnait tous les jours du terrain, non ans lutte. Des grammairiens avaient paru, les deux Estienne, Cl. de ,ᵗ Lien, Théod. de Bèze, qui essayaient de mettre de l'ordre dans le haos. Fidèle à l'étymologie grecque, H. Estienne combattait pour '*a* en défendant *catharre* et *cataplasme ;* ennemi de la prononcia-ion bourguignonne, partout ailleurs il rompait des lances en aveur de la prédominance de l'*e :* « Quelles pensions-nous, dit-l, qu'estoient les oreilles d'alors (du XVᵉ siècle), qui portoient ıatiemment mon frère *Piarre*, mon frère *Robart*, la place *Mau-art?* Et toustefois, notre Villon, un des plus éloquens du temps, ıarle ainsi. » Et comme l'*a* cherchait à reprendre pied à la cour, n s'y introduisant à la faveur de la diphthongue *oi*, il gourmande es courtisans et s'écrie avec indignation :

N'estes-vous pas de bien grands fous...
De dire pour *trois mois troas moas*,

(1) Voir aussi Ch. Bourd. p. 74, *escarlette-costelette*, et deux vers après : *escarlatte-latte*.

Pour *je fais, vais, je foas, je voas?*
A la fin vous direz la *guarre*,
Place *Maubart*, maître *Piarre.*

Ronsard, comme la plupart des poètes de la seconde partie du XVI[e] siècle, donna des gages aux deux prononciations. Ainsi, je lis les vers suivants à la Bourguignonne ; ce sont les deux premiers quatrains d'un sonnet :

Cette fleur de vertu, pour qui cent mille *larmes*
Je verse nuict et jour sans m'en pouvoir souler,
Peut bien sa destinée à ce Grec esgaler
A ce fils de Thetis, à l'autre fleur des *armes.*

Le ciel malin borna ses jours de peu de *termes*
Il eut la courte vie ailée à s'en aller,
Mais son nom qui a faict tant de bouches parler
Lui sert contre la mort de pilliers et de *termes.*
(Sonnet à Hélène, LXX.)

Au contraire je lirai avec M. Quicherat les deux vers suivants à la Normande :

Comme Amphion tira les gros quartiers de *pierre*
Pour emmurer sa ville au son de sa *guiterre.*
(Rons. cité dans *Tr. de Versif. fr.* p. 362.)

Quant à ceux-ci, comment les lirez-vous?

L'humide nuict, qui de son voile *enferme*
L'œil et le soin des hommes qu'elle *cherme.*
(Franciade, ch. III. 1.)

Ronsard les lisait-il lui-même selon la vieille et forte prononciation de Villon, ou bien, en écrivant *cherme,* a-t-il fait une concession aux oreilles délicates des dames qui se déclaraient pour *catherre*, et *cataplesme?* Jusqu'à preuve contraire, me fondant sur les *termes* du sonnet que je viens de citer, et sur ces vers de Villon dont la prononciation en *a* nous est affirmée par Marot :

Item donne aux amans *enfermes* [1]
A leurs chevetz, de pleurs et *lermes*
Trestout fin plain ung benoistier. (Gr. Test. CLV.)

je lirai *enfarme* et *charme*. Ronsard n'a-t-il pas écrit ailleurs : « Vieux *charmeur* — Amour est un *charmeur?* » (2e livr. des Amours, XX.)

Quoi qu'il en soit, c'est de cette période de transition que nos paysans ont conservé un certain nombre d'expressions où ils substituent l'*e* à l'*a*, Ex. : *Almenach*, [2] *bremer*, *chercutier* ou mieux *chaircutier* (plus communément *chertutier*), *catherre*, *errhes*, *élourdir*, *fener*, *glener* ou *gléner*, *genderme*, *jerdin*, *phermacien*, *sercler*, *serdine*, et leurs composés *feneur*, *glene*, *élourdissement*, *jerdinier* [3], etc. *Attécher*, *cherger*, *merquer*, *tisène*, *ténière*, *tèche*, usités dans le Maine et l'Anjou, n'ont que peu de cours dans le Blaisois.

...Non pas si dur que plomb ou terre,
(Aussi n'en eut si dangereux *caterre*. (Ch. Bourd. p. 23.)
Mes gens n'ont point encore *glenné* en ce champ.
(Palsgr. p. 568.)
Comme on voit le *gleneur*
Cheminant pas à pas, recueillir les reliques
De ce qui va tombant après le moissonneur.
(Joach. du B. p. 9.)
Je ne cesse d'ouïr une lourde tempeste
De propos complaignans qui m'*eslourdent* la tête.
(J. de Montl. p. 97.)

(1) *Enfermes* dans ce vers vient de *infirmus*, et s'est à peu près conservé en blaisois sous la forme *infeurme* Le verbe *enfermer* (*infirmare)* a dans notre dialecte cinq ou six prononciations bien distinctes : J'*enfarme*, j'*enfeurme*, et avec la métathèse de l'*r*, j'*enframe*, j'*enfreume*, j'*enfrome* et j'*enfroume*.

(2) Ou *armena*.

(3) L'Anjou et le Maine, particulièrement le canton de Malicorne, ont conservé les formes du XVIe siècle, *jerdrin* ou *jardrin*, *jerdrinier* ou *jardrinier* :

Il me sembla, de fantasme surpris,
Veoir les *jardrins* des nobles Hespérides. (Jeh. Bouch., Dédicace.)

Sans que l'abboy d'un chien ou le cri d'une beste
Ou le bruit d'un torrent *élourdisse* ma tête.
(Joach. du B. Hymn. de la Surdité. Cf. p. 15.)

Belaud savait mille manières
De les surprendre en leurs *tesnières.*
(Joach. du B. Ep. d'un chat.)

« I mowe downe haye with a sythe : Je *fene ;* il y a plus de dix jours que j'ay *fené* ma praerie. » (Palsgr.)

En caresme est de saison
La marée et le sermon ;
Se faire en ce temps *chaircutier*,
On n'y profite d'un denier.
(Lincy, Pr^bes fr. p. 96.)

On peut suivre pas à pas en plusieurs de ces mots la continuation de la lutte entre les deux prononciations jusqu'à ce que le bel usage, comme on disait au XVIIe siècle, ait décidé le triomphe de l'une d'entr'elles. Leur histoire ne manque pas d'intérêt, et l'on ne saurait croire avec quelle persistance *merque*, *catherre*, *merry*, *serge*, *chercutier*, etc., ont disputé à leurs rivaux la possession du champ de bataille. Au temps de Vaugelas, *serge* et *sarge* se disputaient la prééminence. Vaugelas, en écrivant ses remarques sur la langue françoise, avait l'habitude de consulter trois de ses amis, qu'on appelait pour ce motif ses trois consultans. Ceux-ci se déclarèrent pour *serge* (1). Sans leur rien dire, Vaugelas, qui *in petto* tenait pour *sarge*, va s'adresser à la personne, qui en ce temps là était l'oracle suprême en fait de littérature et de grammaire. La grande Arthénice se déclara pour *sarge*. Comment concilier les deux opinions ? Le grammairien ne fut point embarrassé, et il écrivit le paragraphe suivant où il introduisit délicatement une pa-

(1) *Serge* était la forme normande ; *sarge*, la forme bourguignonne :

Tu es de Danemarche,
Des mal quvers qui se vestent de *sarge*. (Og. de Danemarche.)

Molière, il est vrai que c'est dans don Juan, si je ne me trompe, a aussi employé le mot *sarge*.

renthèse, que je prie le lecteur de remarquer : « Autrefois on disait l'un et l'autre et plustost *guarir* que *guérir*, mais aujourd'hui ceux qui parlent et escrivent bien disent toujours *guérir*, et jamais *guarir*. Aussi l'*e* est plus doux que l'*a*, mais il n'en faut pas abuser, comme font plusieurs qui disent *merque* pour *marque*, *serge* pour *sarge* (toute la ville de Paris dit *serge* et toute la cour *sarge*), et *merry* que tout Paris dit aussi pour *marry*. » (Rem. sur la lang. franç.)

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que six mois après la grande Arthénice changea d'avis et se déclara pour *serge*. L'histoire ne dit pas si Vaugelas suivit son exemple : « Il faut dire *serge*, écrit Patru ; autrefois on disoit *sarge* comme *guarir*, mais aujourd'hui la cour et la ville disent *serge* et *guérir*. » (Rem. sur les Rem. de Vaugelas.)

Tout Paris, écrit Vaugelas, dit *merry* pour *marry*. Cette prononciation était toute récente ; depuis les temps les plus reculés du dialecte français jusqu'à 1640, c'est *marry* qui domina ; Ex. :

D'ileuc ving au moustier Saint-Bon
Et de Saint-Bon à Saint *Marri* ; (1)
La n'oi-je pas le cuer *marri*.
(Le dit des Moustiers, Jub. I. 111.)

Et dès demain seront justement treize (jours)
Que je fus faict confrère au diocèse
De St-*Marry*, en l'église St-Pris.
(Marot.)

« Quels sont les membres de la confrérie de St *Merry* ? — Les mal mariés. — Et pourquoi ? — Parce qu'ils sont *marris* d'être mariés. »
(V. Oudin, Curios. franç. 1640.) (2)

Ainsi, c'est Paris, ce même Paris, jusqu'alors partisan effréné de la prononciation bourguignonne (3) qui devient le centre de la

(1) *Merry*, pour *Médéric*, comme *Thierry* pour *Théodoric*, *Ferry* pour *Frédéric*, etc.

(2) Cf. Mol. Sganarello, act. I, sc. IX.

(3) *Haubert* rimé contre *part*, dit Cl. Marot, montre que Villon était de Paris, et qu'il prononçoit *haubart* et *part*. (Villon, notes, pag. 19.)

prononciation efféminée en *e*. Ouvrez les grammairiens du temps; les protestations pleuvent contre l'*e* : « *Guérir*, dit l'auteur de la *Lettre touchant les nouvelles remarques sur la langue française*, est plus efféminé, et d'enfant de Paris qui change *a* en *e*. *Erondelle* est du franc badaudois (le badaudois, c'est le langage de l'enfant de Paris); de même *merry* pour *marry*, *mademe* pour *madame*. » — « *A*, dit le P. Chifflet (1659), garde partout sa prononciation commune, excepté en *arrhes*, *catharre*, *païs*, *païsan*, qui se prononcent *errhes*, *caterrhe*, *péis*, *péisan*. *Merry* et *merque* sont des corruptions de langage. Le peuple dit *serge*, mais la cour dit *sarge*. Dites une *charrette*, et non *chairette* ou *cherette*. » — « *Arondelle* est le vray mot, dit Patru. *Herondelle* (ou mieux *érondelle*); se dit par le peuple de la même façon qu'il dit *cherrette* pour *charrette*, *chertier*, *charcutier*, au lieu de *chartier*, *charcutier*. *Hirondelle* est latin, et n'est connu que de ceux qui savent le latin, et qui pensent qu'il y faut ramener le François autant qu'on peut. Néanmoins il faut confesser que maintenant *hirondelle* l'emporte. »

Le seul mot, condamné par les grammairiens que je viens de citer, et que j'aie rencontré dans une œuvre imprimée du temps, est le mot *chercutier* :

« Son père était cuisinier, et sa mère fille d'un *chercutier*. » (Satire en prose et en vers contre le gros Lycidas, Paris, Mich. Vaugon, 1664.) (1)

Catherre (que l'on trouve écrit aussi *caterre*), était seul usité en prose et en vers (2) ; de même *errhes* :

Mille invisibles régimens
De flus, de fievres, de *caterres*
Rampèrent partout sur nos terres.
(Duperron, 1618, dans Rec. des poét. tom. V, p. 150.)

(1) J'ai depuis rencontré *chaircutier*, ainsi orthographié, dans un ouvrage du commencement de ce siècle. — *Erres* se trouve encore dans Richelet, Dict. de Rim. 1781. p. 211.

(2) Boileau a employé *catherreux*. (Œuvr. div. du sieur D***, Barbin, 1685. Ep. V. p. 128.)

L'aurore dans ces temps d'hyver
Gardant ses fleurs pour d'autres terres
Ne sème plus à son lever
Que des rhumes et des *catherres*.
(Sarasin, poés. p. 89.)

Datque arrhabonem : et luy a donné des *erres*.
(Trois com. de Pl. tom. II, p. 11.)

Là-bas ton dernier payement et ici-haut bientôt les *erres*.
(Recueil, vol. C, p. 126.)

Errhes, *catherre*, *chercutier*, *érondelle*, *sarge* se sont fidèlement conservés dans le dialecte blaisois; *cherrette*, *chertier*, *merry* en ont complètement disparu.

Bien qu'on ne trouve plus dans les grammairiens du XVIII[e] siècle aucune trace de discussion sur la substitution mutuelle de l'*e* à l'*a*, l'antique prononciation s'est perpétuée jusqu'à nos jours, non seulement dans le dialecte blaisois, mais encore dans le langage populaire, et même dans le langage bourgeois de plusieurs provinces. Qui n'a en effet rencontré quelquefois et jusque dans la capitale de ces descendantes du Bourgeois gentilhomme ou des Pourceaugnac, qui vous disent d'un air pincé et prétentieux: « Bonjour, *médéme*, avez-vous visité *Péris?* » tout comme les « petites bouches » du XVI[e] siècle ? J'ai connu personnellement un officier, jadis gamin de Paris, qui ne manquait jamais de commander à ses troupiers : « Portez.... *ermes!* en avant.... *erche!* »

Remarque. — Nous avons vu dans le cours de ce chapitre que dans un petit nombre de mots l'*a* se transforme en *e*, comme dans *almenach*, *bremer*, *feneur*, *glene*, *chèrité*. La réciproque a lieu beaucoup plus fréquemment, même dans les syllabes qui ne sont pas suivies de deux consonnes dont la première est un *r*; on l'observe également dans plusieurs cas ou l'*e* n'est suivi que d'une seule consonne :

1° Dans quelques mots ou l'*e* français est suivi d'un *r* seul,

comme *varité* pour *vérité*. Peut-être cette forme *varité* vient-elle de l'ancienne forme *verté* qui par l'absence de l'*i* rentrait dans la règle générale et pouvait se prononcer *varté* (1); Ex :

La *verté* de l'histoire.
(Rom. d'Alexandre cité par Fauchet.) — (V. Chron. des d. de Norm. vers 27481.)

Le dialecte bourguignon offre une foule d'exemples de 3me pers. plur. de parf. de l'indic. ou l'*e* devant *r* se change en *a*. On en rencontre surtout dans St Bernard à l'origine de la langue, et plus tard dans Rabelais, Ronsard et Dubellay.

« Les infinitifs en *er*, dit P. Delaudun d'Aigaliers, (Art. poét. franç. pag. 32), forment leur prétérit parfait en *a*. Ils gardent ladite lettre *a* en toutes leurs personnes, comme j'*aymay*, ils *aymarent*. »

La pluspart de ces mulets
Tous chargez nous *demeurarent*
Et les plus visles genets
Par les esperons *crevarent*.
(Ch. hist. II. 490.)

Cette forme de parfait ne se rencontre plus dans le dialectc blaisois (je dis plus, car je pense qu'elle s'y trouvait du temps de Rabelais), par une bonne raison, c'est que excepté en certains cantons de la Sologne, l'on peut dire que le parfait défini n'y existe pas.

C'est ainsi qu'on dit *fil far* (fil de fer), *mar* (mer), *gari* (guéri), *pari* (péri), *rencharir* ou mieux *renchardir* (renchérir), *hiar* (hier), etc.

Harsoir, Marie, en prenant maugré toy, etc.
(Ronsard, 2e livr. des Amours, chanson.)

(1) Un certain nombre de mots, même au XIIIe siècle, possédaient à la fois la forme populaire et abrégée, comme *verté*, *ferté*, *noble* et la forme directement calquée sur le latin, comme *vérité*, *fermeté*, *nobile*.

2° Dans un certain nombre de mots ou l'*e* est précédé d'un *r*, et par suite dans quelques-uns de ceux qui commencent par la particule itérative *re* :

Maintz sont qui d'entrer ens se hastent
Qui tous a l'entrée *s'arrestent*.
(R. de la Rose, vs. 6247.)
Empoint le bien, si l'ait fait *trabuchier*.
(G. de V. dans Burguy, II. p. 240.)
Or vois se j'y passe et *rapasse*.
(Un miracle de St-Ignace, Buchon, p. 274.)
Puis, *rapassant* la mer...
(L. des Mas. p. 68.)
Cesse de plus *ravasser*.
(Desportes, ps. 41.)
Les pécheurs *radressera*. (1)
(Cl Marot, Ps. édit. de 1564, XXV. M.)

C'est ainsi que *refreschir*, usité au moyen-âge, est devenu au XVIe siècle *rafraîchir*. On trouve de même *regaillardir* et *ragaillardir*, *revigorer* et *ravigorer*, travesti depuis et conservé dans le dialecte blaisois sous la forme *ravigoter*.

Divin harpeur, est-ce par la donzelle
Ou bien par toi que suis *ravigoté* ?
(M. Le Fèvre à M. de Voltaire, dans N^eaux Amus. Tom. XIV, pag. 71.)

N. B. Compar. avec la règle grecque : Tout verbe dont l'ε ou l'η du radical est suivi ou précédé d'un ρ change cet ε ou cet η en α à l'aor. 2 :

τρέπω, ἔτραπον. ῥήγνυμι. (ῥήγω) ἐῤῥάγην.
τέρπω, ἔταρπον. βρέχω, ἐβραχην. (2)

(1) En cette même édition, XXVII, B, je lis *redresse*, comme nous dirions aujourd'hui. Cette édition est, je crois, la même que celle qu'indique ainsi Brunet : Cent cinquante psaumes de David, en rime françoise par Cl. Marot et Théod. de Bèze, etc. Lyon, 1563, in-16. Brunet ne signale pas l'édit. de 1564.

(2) V. Burnouf, gr. gr. par. 116 et H. Congnet, gramm. de la lang. grecq. 466, 4°.

3° Dans quelques mots où l'*e* est suivi d'un ou plusieurs *m* ou *n*, comme *même*, *gemme*, [illegible] seulement dans *ad gemme*, *étrenne*, *deuxième*, etc., [illegible] *meeme*, *meame* ou *mame*; *geume* ou *geamme*, [illegible].

> De son corps fait ira faire un basme
> Ardent en flamme
> Hé! Vierge, precieuse *gemme*!
> Miracle de la Femme arse. Buchon, p. 331.
> Or, adieu donc, royne de toutes *femmes*,
> La fleur des fleurs, le parangon des *gemmes*.
> Le Maire, fol. CLXXIV, v°.
> Pourras-tu bien endurer en toy-*mesme*
> De perdre ainsy la princesse des *femmes*.
> Le Maire, fol. CLXXI.

M. Artaud, qui fut recteur de l'Académie de Paris, prononçait ainsi le mot *même*. Il me souvient que, présidant un concours public où un candidat avait cité en ces termes la pensée bien connue de Buffon : « Le style, c'est l'homme, » M. Artaud l'interrompit brusquement : « Monsieur, quand on cite, il faut citer textuellement : Le style est l'homme *maame*. »

4° Dans la plupart des mots, on peut même dire dans tous les mots commençant par la syllabe *é* ou *hé*, comme *égrener*, *émietter*, *exempter*, *héritier*, *héritage*, etc. pron. : *agheurner*, *amieuter*, *axemter* ou *euxemter*, *aritier* ou *arétier*, *arétage*, etc.

> Maistre, ne soiés *abaubis*.
> (Li Jus Adan, Buchon, p. 65.)
> Tant tint li prestres son cors chier,
> Qu'onques non laissast *acorchier*, etc.
> (Rutebeuf.)
> Tu peux bien *assaier*.
> (Palsgr., p. 416.)

On va, on vient, on *s'accoute* à l'aureille (1).
(Est. Pasq. t. II, p. 922.)
Acoute un peu.
(Molière, Don Juan, acte II, sc. I.)
Quant fu apoiez sur son coute
Anieuse, fet-il, c'*acoute*.
(Roquef. à *coute*.)

Cette règle, communément pratiquée dans le dialecte blaisois, s'applique moins à la voyelle *é* qu'au son lui-même; et la preuve, c'est que cette transformation en *a* se produit non seulement dans les mots commençant par *é*, mais encore dans plusieurs de ceux dont la syllabe initiale est la diphthongue *ai*, comme *agu*, *aguille*, *aguillon* (pron. *agu-yon* ou *agheuillon) aguser*, *asselles*, *azément*. La diphthongue *ai*, comme nous l'avons vu, se change même parfois en *a* dans le corps des mots : *Vrament* pour *vraiement*.

En revanche, il n'y a qu'un très petit nombre de mots ou l'*a* initial se change en *é;* Ex. : *élourdir*, *égrandir* pour *alourdir*, *agrandir*.

C'est par suite d'une transformation semblable que *acouter* est devenu *écouter* et *appeler*, s'il fallait en croire un grammairien, *eppeler* dans un sens tout spécial, puis *épeler*. *Appeler*, appliqué à la lecture, dans le sens d'*épeler* a été usité jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. « Il faut dire : *Appeler* les lettres; cet enfant ne sçait pas encore bien lire, il ne fait qu'*appeler* les lettres. *Eppeler* ne se dit que par les maistresses d'école et parmi le vulgaire. Mais ceux qui parlent bien disent *appeller :* Il ne faisoit qu'*appeller* les lettres sans pouvoir lire leurs sons. » (Andry de Boisreg., 1692.) — Voir Brachet, Dict. Etym. à *épeler*.

(1) Ecrit par deux *c*, il aurait plutôt ici le sens de se pencher, s'appuyer; *s'accoter*, comme on dit encore en dial. blaisois. Cf. Guy de Nanteuil, vs. 83.

Qui plus est souffroit m'acouter,
Joignant elle, près s'accouter.
(Fr. Villon, p. 91.)

4° Enfin dans quelques rares mots, qui ne rentrent dans aucune des classes précédentes, comme *sacher* pour *sécher*, *alle* pour *elle*, *qual* devant une voyelle pour *quel*, *savatier* pour *savetier*, lesquels je considère comme des formes dialectales de l'ancienne langue ; Ex. :

Nus ne puet estre *çavatiers* à Paris, se il n'achate le mestier du Roy. (Et. Boileau, Livre des métiers, Titre LXXVI.)

Vous voyez qu'*al* le soutient -- Vous êtes témoin comme *al* l'assure. (Molière, Don Juan, act. II, sc. V.)

Dans le dialecte blaisois proprement dit, les *è* ouverts, comme je l'ai déjà fait remarquer, sonnent fermés et avec un accent traînant; Ex. : *tête*, *tempête*, *faîte*, pron. *téete*, *tempéete*, *féete*. Les gens de la Sologne prononcent souvent cet *ê* en *a* long : *tâte* *tempâte*, *fâte*. Th. Corneille a essayé de reproduire cette prononciation dans une de ses comédies :

Car, voyez-vous, j'avons une tarrible *tâte*
Que j'cachons sous not' bonnet;
Je vous moudrai, grugerai, pilerai,
Menu, menu, menu comme la chair en *pâte*.
(L'inconnu, représentat. de 1679, divertissement du Ve acte.)

Comme complément à cette étude, j'engagerais à lire l'acte II du Don Juan de Molière. Bien que la scène se passe au bord de la mer, c'est le langage des paysans de l'Orléanais et du Blaisois, langage qui, du temps de Molière était probablement celui des villageois de l'Ile-de-France, que le poète comique a mis dans la bouche de Piarrot, de Mathurine et de Charlotte. On y remarquera que le caractère principal de ce patois de comédie est comme dans le dialecte blaisois le changement de l'*e* en *a*, chaque fois qu'il est suivi de deux consonnes dont la première est un *r*.

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA PRONONCIATION DES CONSONNES DANS LE DIALECTE BLAISOIS.

Je traiterai des consonnes dans l'ordre suivant :

1° De la consonne aspirée H.
2° Des liquides L et R.
3° Des liquides M et N.
4° Des labiales.
5° Des dentales.
6° Des gutturales.
7° Des sifflantes.

CHAPITRE I.

De la prononciation de la consonne H.

Règle. — L'*h* n'est jamais aspiré dans le dialecte blaisois. On dit l'*hasard*, l'*hache*, j'*haïs* pour *le hasard, la hache, je hais.*

L'*h* aspiré, aussi ancien que la langue française, me paraît avoir, surtout au moyen âge, dominé en Bourgogne. Le dialecte picard au contraire me semble avoir eu plus de propension à le rejeter;

l'on peut dire néanmoins que jusqu'au deuxième tiers du XVIe siècle son influence fut prédominante. Voici par exemple un mot fort usité au moyen âge et que l'on rencontre ici avec, là sans aspiration, dans des auteurs de la même époque, mais de dialectes différents :

Cil qui a l'escu et au *hyaume*.
(Jubinal, I. p. 85.)
L'*iaume* lachie, l'espée traite.
(Lai d'Ignaurès, p. 24, dans Burguy, II. p. 227.)

Palsgrave et après lui d'autres grammairiens du même siècle nous ont laissé la liste des mots dont l'*h* initial était alors aspiré. Il ne paraît pas néanmoins que ni cet usage ait été très répandu, ni l'influence des grammairiens bien puissante, puisque, comme je viens de le dire, je surprends dans un grand nombre d'ouvrages du XVIe siècle des mots où l'*h* ne conserve pas son aspiration; et cela, non pas seulement dans les écrivains de la Bourgogne, de la Guienne, du Berry et du Lyonnois, pays où, au témoignage de Théod. de Bèze, on ignore complètement l'usage de l'*h* aspiré, mais aussi dans ceux qui, comme Amyot et Pasquier avoient vécu à la cour, et respiré, pour ainsi dire, sa prononciation. Bien plus, à une époque où l'Académie française commençait déjà à exercer sur le langage un salutaire empire, la règle de l'*h* aspiré n'était pas encore observée par tous les écrivains, et j'y surprends des infractions jusque dans le cours du XVIIe siècle.

HACHE. —

« L'un des chevaliers occist d'un coup *dache* ledit duc de Bourgoigne. » (Jeh. Bouch. fol. XXX, recto et verso.)

HAGARD. —

Le voilà sur sa garde,
Espiant ses enfans, et d'une gueule *hagarde*
Frais-nez les engloutit. (J. de Montl. p. 106.)

HAINE, HAÏR. — Je rencontre dans le livre des Rois ce verbe sans aspiration : (1)

« Jo l'*haz*, pur co que tuz jurs me prophetizad mal et nul bien » (p. 135.)

Nous le retrouvons de même au XVIe siècle :

Il fust chaery de chascun et chescune,
Sans *estre hay* la de personne aulchune. (Ch. Bourd. p. 36.)
L'*haïssant* plus que peste. (Brantôme, Dam. gal. p. 215.)
Ell'*hait* les gens de bien et aux méchans agrée.
(J. de Montl. p. 313.)
Qui sont ses Costilliers?
Guerr', *Hain'*, Opprobr', Estrif le suivans à milliers.
(Id. p. 377.)

« Joach. Du Bellay, écrit Génin en ses Variations (p. 133) fut un des premiers à se permettre *je hais* (avec aspiration et sans diérèse). Aussi Ch. Marot, élève de Fontaine, dit-il : La première syllabe du verbe *haïr*, que tu fais monosyllabe est de deux syllabes divisées, sans diphthongue, comme il appert par le participe et l'infinitif qui sont divisés et ainsi par tous les temps et personnes. »

Cette assertion de Génin est une erreur. Bien longtemps avant J. du Bellay, l'auteur inconnu de *Un miracle de St Ignace* avait écrit avec aspiration et sans diérèse (p. 268) :

Je hé tant ces gens crestiens
Que je ne soufferroy pour riens
Qu'en mon règne, etc.

HANNISSEMENT. —

« L'*hannissement* des chevaux. » (Tavannes, pag. 361.)

(1) Cf. Chr. d. d. de Norm. p. 187 : qui l'*héent*, et Lais inéd. p. 67 : que je l'*hace*, Marot aspire l'*h* ; Cf. Ps. XXXI, B.

Hardiesse. —

Mais l'*hardiesse*
Et la prouesse
De ce roy généreux
M'a mis en fuite
Par la poursuite
De son bras valeureux. (Lincy, Ch. hist. II. 505.)

Haricot. —

« Les gens de cour au siècle de Louis XIV ne mettaient point d'*h* aspiré à haricots ; on disait *des aricots.* » (*Siècle* du 30 avril 1865.)

Que le peuple d'alors, comme celui d'aujourd'hui, prononçât *des zaricots* (1), je n'en doute pas ; mais les gens de cour, et encore devant Louis XIV, j'en doute fort. J'ignore sur quel fondement s'appuie cette affirmation ; j'ai cité mon auteur, et je le donne pour ce qu'il vaut.

On sait fort bien que ses paroles
Ne sont pas articles de foi.

Hasard. — Les exemples où l'*h* dans ce mot perd son aspiration sont si fréquents au XVI[e] siècle que l'on n'a pour citer que l'embarras du choix :

Où est le corps de Sainct Martin gisant
Le roy Loys après maints grans *azars*
Ung beau treilliz d'argent donna pesant
Cinq mil sept cens soixante et seize mars.
(Jeh. Bouch. fol. XLVIII, verso.)
... Qui fut cause de l'*hasard* de la bataille
(Brantôme, Vie de l'emp. Maximilien, p. 23.)
Si quelqu'un chet d'*hasard* dessous la patte forte
Des lions rugissans. etc. (J. de Montl. p. 258.)
Car contre ces vaillans il y a trop d'*hasars*. (Id. p. 502.)

(1) V. Intermèd. III. 409, comment l'hôtel *Darricau* devint l'hôtel *des Zaricots*.

Ce qui n'empêche pas le même poète d'écrire en conservant à l'*h* son aspiration :

Que tout va par fortune, *au hasard* et sans guide.
(Id. p. 105.)

Par une anomalie semblable on dira dans le dialecte blaisois : l'*haut* d'un peuplier et *au haut* d'un peuplier ; l'*hasard* et *au hasard*. Tel mot s'aspire à certains cas qui ne s'aspire point aux autres (1). C'est l'idée que le paysan se fait de l'élégance et de l'harmonie du langage qui, en cette circonstance, comme la plupart du temps, détermine son choix.

HASARDER. —

S'il veut tant soit peu s'*hazarder* (2)
A les vouloir bien regarder.
(Est. Pasq. la Puce.)

Nul n'*hasarde* volontiers sa vie.
(Tavannes, p. 339.)

Quand non loin des bords odieux
A Junon qui les mit en cendre
Sur l'Hellespont trop furieux
S'*hazarda* le pauvre Léandre.
(Rec. des poèt. franç. V, p. 14.)

J'iray loger à Paris près de votre hôtel avant m'*hazarder* de vous voir. (1642 ; Lettre du bar. de Pujols, reproduite par la Revue des questions historiq. du 1er janv. 1868, p. 180.)

HAUSSER. —

Pourvu qu'en vous servant cela n'empesche pas
D'*hausser* le gobelet, beuvant jusqu'au trépas.
(Poés. choisies, p. 404.)

HAUT. « Du temps de François 1er, dit Génin (Variat. p. 51.), on n'aspirait pas encore l'*h* de *haut*. » Cette affirmation est une

(1) Cf. L'Ent. du Dict. p. 147 et suiv.
(2) Pasquier aspire l'*h* dans *hardi*, *heurt*, *hauteur*, non dans *hasard* et ses composés.

erreur. *Haut*, comme la plupart des mots qui précèdent ou qui suivent se trouve dans la liste de Palsgrave. On peut donc conclure de cette liste, et des nombreux exemples d'autres mots ou l'*h*, même chez les écrivains, ne conservait pas son aspiration, que la double prononciation de *haut*, qu'on aspirât ou non l'*h*, régnait à la cour.

O admirable *hautesse*,
Grâce nous te rendons.
(La reine de Navarre.)

Encore Génin ne cite-t-il que des exemples du mot *hautesse* pour prouver que *haut* n'était pas aspiré au XVI[e] siècle. Cette preuve par analogie ne saurait être d'une rigueur absolue. Un philologue du XXI[e] siècle serait-il bien venu à ne citer que des exemples d'*héroïsme* pour prouver l'absence en 1868 d'aspiration dans *héros?* Cette manière de raisonner est d'ailleurs combattue par les faits eux-mêmes; on ne trouve pas dans les psaumes de Marot un seul exemple de *haut* et de *hautesse* ou l'*h* ne soit aspiré. (1)

Néanmoins, il est certain que très souvent au moyen âge et jusque dans le XVI[e] siècle l'*h* n'était pas aspiré dans *haut*, et que même on se dispensait de l'écrire, conformément à l'étymologie *altus*, comme le prouvent ces vers tirés du roman de la Destruction de Troie:

Moult si furent *hault* li portail
Sus chacune et d'or principal,

(1) Je trouve *hautesse* sans aspiration dans J. de Montlyard:
La terre me doit, vueille ou non,
Fournir de pasture à foison,
Pour mes ouailles que j'engraisse,
Non pour quelque divin'*hautesse*.
(Myth. p. 974.)
Cf. Mist. du S. d'Orl. vs. 17760.

K'*aute* est, espesse et défensable.

D'*haulx* langages ne tenoint compte.
(Liv. du bon Jeh. p. 515.) (1)

HAUTBOIS. —

« L'*haubois* a commencé à oser faire entendre sa voix et son son. (Amyot, Plutarque, du mot EI, p. 755.)

HÉROS. —

Qu'une fille ait l'honneur de ce que tant d'*héros*
Effectuer n'ont peu, cela n'est à propos.
(Nic. Chrest.)

HEURTER. —

« De peur d'*heurter* à quelque pierre. » (St. Franç. de Sales, Introd. à la vie dévote.)

HIDEUX. — Pour celui-là j'ai un nombre très considérable de citations dans mon escarcelle; je n'en prendrai que quelques-unes au choix :

Adonc les tourbillons et les souspirs du Nort
Acoisent leur courroux, et l'*hideuse* menace
De Neptun boursouflé contreschange sa face.
(J. de Montl. p. 852.)
C'est l'horrible Charon, d'*hideuse* crasse affreux.
(Id. p. 184. Cf. 107, 146, 628.)
Nous envoirons au sabbat
L'*ideuse* et vieille sorcière.
(Ch. hist. II. 399.) (2)

(1) On peut affirmer, d'après la citation qui suit, qu'au XVII[e] siècle St-Mars n'aspirait pas l'*h* de *haut*.

« Un petit sacchet qu'il avoit couseu au fond de son *au de chose*. (Extr. du Corresp du 25 janv. 1870.)

(2) Cf. *Figaro* du lundi 31 juill. 1863, p. 3, col. 1 et 2.

Quand on brulait chez nous la guillotine,
Gendarmes hideux, vous lanciez de vos forts
La bombe en feu dévorant la chaumine, etc.
(Ch. par le cit[en] Sénéchal.)

HOBEREAU. —

« Voyant un jeune *obereau.* » (Cont. de Gaul. p. 209.)

HONTE, HONTEUX. —

Pour pleurer en lieu secret
Son mary, Jeanne se cache.
Est-elle honteuse qu'on sache
Qu'elle a de luy du regret?
(Tabourot, p. 89.)
Celuy qui est bon françois
Maintenant se réjouisse,
Car il fault qu'à ceste fois
Le Lorrain d'*honte* rougisse.
(Ch. hist. II, 486-1590.)

« Sa jeunesse fut deshonorée de beaucoup d'*honteuses* reproches. » (Coeffeteau, cité par Patru, p. 388.)

Cet exemple est remarquable en ce sens qu'il est tiré d'un écrivain estimable du XVIIe siècle; et notez bien que la critique de Patru à propos de cette phrase porte non sur ce que l'auteur a écrit *honteuses* sans aspiration, mais sur ce qu'il a fait *reproches* du genre féminin. (1)

HUGUENOT. —

« Les armées mal logées, sans vivres, l'*huguenote* se recule de cinq lieues. » (Tavannes, pag. 340.)

« L'*huguenotte* arrogance... » (La Morl. pag. 447.)

HUCHER. —

Et quoiqu'avec airins et cymbales on l'*huche*
Jamais de ses chevaux la lune on ne déjuche.
(Jeh. de Montl. p. 564.)

(1) Cf. Cl. Marot, ps. XLIIII, B.

HUMER. —

.Garde bien d'approcher, quand ell'*hume*, à ses bords.
(Id. p. 866.)

Il est question de Scylla.

HANGAR. — J'ai gardé pour la fin, [1] parce qu'il est du XVIII[e] siècle, l'exemple suivant, tiré des œuvres du marquis de Villette, moins connu par ses poésies que par ses relations avec Voltaire :

Voilà les tableaux entassés
Sous l'*hangar* de la renommée.
(Cité par le *Moniteur de l'armée* du 1[er] mai 1868.)

Ce n'est que dans son édition de 1835, que l'Académie a signalé l'aspiration de l'*h* dans *hautbois* et dans *hautesse*. Elle l'avait dès longtemps signalée dans *hangar*, au grand étonnement des auteurs du dictionnaire de Trévoux et plus tard de Domergue, indignés que l'Académie écrivît par un *h* un mot dérivé du latin *angarium*. Je me demande pourquoi ils n'ont pas ressenti la même indignation au sujet de l'aspiration de *haut*, qui dérive du latin *altus*.

HONGRIE, HOLLANDE. — Ces noms propres offraient jusqu'aux premières années de ce siècle une particularité curieuse. L'aspiration y disparaissait, toutes les fois qu'ils ne servaient qu'à indiquer la provenance commerciale d'un objet. Ainsi on disait le stathouder *de Hollande*, le roi *de Hongrie* [2], mais de la toile *d'Hollande*, de l'eau de la reine *d'Hongrie*. C'était la règle; elle subissoit souvent des infractions : « Les *Ollandois*... etc. » (Tavannes, 3[e] advis au roy, pag. 21.)

M. Helvétius est fils d'un médecin *d'Hollande*. (Vigneul-Marv., Mélang. I. p. 42.)

(1) Je puis ajouter pour être complet un exemple du XIX[e] siècle. J'ai trouvé en mai 1873 Paris envahi par des placards ainsi conçus : A l'*Hérissé*, 28, boul. de Sébastopol.

(2) Ce mot n'était pas aspiré au moyen âge : « Si estoit madame Ysabeau avec la roine, celle qui fu *d'Ongrie*. » (Liv. de la Conq. dans Buch. Hist. des Conq. p. 421.)

Ce n'est guère qu'à partir des dernières années du XVI[e] siècle que la règle de l'*h* asp., à part quelques rares exceptions, dont j'ai signalé quelques-unes, est fidèlement observée par les écrivains, dans les mêmes mots où nous aspirons encore l'*h* aujourd'hui. Néanmoins il ne faudrait pas croire qu'il en fut toujours de même dans la conversation, et Vaugelas nous atteste que dans la plus grande partie de la France cette règle, de son temps, était fort peu pratiquée. Du reste, encore de nos jours, le peuple, même de Paris est loin de reconnaître et de suivre en cette matière les préceptes de l'Académie, et je me souviens d'avoir entendu crier dans les rues de la capitale par ces gamins qui s'improvisent au printemps marchands de hannetons : « A un liard *les z'hannetons!* »

REMARQUE. — Il y a quelques mots dont la lettre initiale, non aspirée en français, est aspirée dans le dialecte blaisois: ce sont *huit* et ses composés, *huiler* (non pas *huile)*, *onze* et ses composés, *ouéte*, *oui* et *ourse*. L'aspiration qui se fait sentir dans ces mots, à l'exception de *onze* et de *ourse*, reproduit un son très voisin du *v*, une sorte de digamma, lettre qui remplaçait aussi l'esprit rude dans le dialecte éolien ; Ex. : grec, ἑσπέρα; éolien, Fεσπέρα; latin, *vesper*. Ainsi beaucoup de naturels du pays blaisois ne se contenteront pas de dire *le huitième, iz on huilé, de la ouete, i m'a di oui*, mais prononceront *vuitiéme*, ou même *veutiéeme* et *vitiéeme; vuiler* et *vueuler; d'la vouete; voui* ou même *vi*.

1° *Huit* et ses composés ont eu l'*h* tantôt muet, tantôt aspiré au moyen-âge (1); mais j'ai cru découvrir une trace de la prononciation par *v* dans une lettre d'Edouard I[er], roi d'Angleterre :

Doné a Dovre, le *vytime* jur de fevryer. (Lettr. de Rois, I. p. 190.)

Qu'on remarque bien que dans cette phrase le *v* comme dans *Dovre* et *février*, et l'*u* comme dans *jur* sont bien distincts.

(1) Cf. Cur. inouies, p. 293 : *L'huictiesme ciel.* — *Au huictiesme* — p. 68. *La huictiesme*; et Bibliot. des Enf. p. 135 : « D'autres d'un plus haut rang disent : *voui vou non; vou autrement; vuit heures.* »

2° *Huiler* se prononce *huiler*, *hueuler* (*h* aspiré) ou *vhuiler*, *vhueuler*. Je ne rencontre pas d'exemple de cette prononciation dans la vieille langue. *H* n'est jamais aspiré dans *huile;* prononcez *ueule*, ou *eule*, ce qui est probablement l'ancienne prononciation de la forme *oile*.

3° *Onze*. D'après Vaugelas *o* ne devrait jamais dans ce mot et ses composés être aspiré. Cette opinion de l'illustre grammairien est conforme à l'usage du moyen âge.

> Biaux ostes, prestes me une *onzainne*.
> (Le Jus St-Nicholaï, Buchon, p. 185.)

Le XVIIe siècle a usé des deux prononciations :

> Il sortit de la ville en colère, *l'onzième* de juin.
> (Fléchier.)
> Peut-être que *l'onzième* est prête d'éclater.
> (Cinna, act. III, sc. I.)

Voir pour des exemples de *le onzième* (*o* aspiré) Vaugelas et Bouhours.

Aujourd'hui, d'après l'Académie, *onze* est toujours aspiré. Ponsard s'est conformé à cette règle, quand il a dit dans sa tragédie d'Ulysse :

> Et *le onzième* jour, la tempête calmée
> Lui permit de partir, suivi de son armée.
> (Act. II, sc. 4.)

Le dialecte blaisois aspire toujours l'*o* dans les cas obliques : *Ou ounzeu d'feuvérieu; deu ounzieume* ou *d'l'ounzieume ou douzieume jou*. Il supprime quelquefois l'aspiration dans les cas directs : *L'ounze* ou *le ounze*.

4° *Ouete*. Devant ce mot, en français *ouate*, on fait toujours entendre le son de *v* : *d'la vouete*, ou *d'la voueute*. Je ne pense pas que *ouate* ait jamais été aspiré en français :

Ou apporte à l'instant ses somptueux habits
Ou sur l'*ouate* molle éclate le tabis.
(Boileau.)

Cependant je n'oserais l'affirmer en présence de ces vers d'Est. Pasq. (II, 41, A):

Car jone dame et ceinte et avoysie
Douce et plaisante, belle, courtoise et sage,
M'a mise au cœur une si douce rage,
Que j'en oubly le voir et *la ouye.*

5° *Oui* a toujours été aspiré aux XIIe et XIIIe siècles. On en trouve de nombreux exemples dans Theroulde et dans les écrivains postérieurs. Parfois même, pour mieux noter l'aspiration, on l'écrit par un *h.*

Que il ne set *ne o* ne non.
(Rutebeuf,)
On ne me dist *ne ho* ne non.
(Les rues de Paris.)

Ce ne fut guère qu'au XVIIe siècle que les écrivains se partagèrent d'opinion, et que les uns supprimèrent l'aspiration, maintenue par les autres.

Les anciens disaient *qu'oui,* mais les nouveaux disent que non. (Pascal.)

Il répondit *qu'oui.*
(Vaugelas.)
On lui dit *que oui.*
(d'Ablancourt.)

Molière semble avoir donné des gages aux deux prononciations :

Je crois *que oui.*
(Bourgeois gentilh.)
Ah! *cet oui* se peut-il supporter!
(Femmes savantes.)

« Il faut prononcer *ce oui,* » dit Richelet. C'est aussi l'avis de l'Académie : « *Le oui et le non ;* » et de nos paysans. Ceux-ci prononcent très souvent *oui* comme *ouete*, avec le son du digamma très marqué : *voui*. (Cf. Bibliot. des Enf., p. 135.)

6° *Ourse.* Ce mot n'est aspiré que quand il est précédé de l'article *la : La ourse.* Cet usage me paraît avoir été introduit par ces bateleurs étrangers qui font profession de faire danser des ours sur les places, et qui en profitent pour écorcher la langue. Je les ai entendus maintes fois de mes propres oreilles encourager leurs bêtes en disant : « Dansez, la ourse ! »

7° Quelques mots, prononcés d'une manière emphatique pour mieux appuyer sur la pensée, paraissent aspirés, mais en réalité ne le sont pas. Ainsi l'on dira : « *Il'teu ancien, ancien.* — *Un bœu eunourme.* — L'apparence de l'aspiration provient dans ces mots de l'absence de liaison, si fréquente dans le dialecte blaisois. C'est à peu près comme si l'on prétendait que l'absence d'élision dans ce vers rend aspirée la voyelle initiale d'*imponere* ou de *Ossam :*

Ter sunt conati imponere Pelio Ossam.
(Géorg. I. 281.)

CHAPITRE II.

De la prononciation des liquides L et R.

Règle commune. — Toutes les fois que dans une syllabe qui termine un mot, *l* ou *r* se trouvent placés après une consonne et avant un *e* muet, le dialecte blaisois les supprime complètement dans la prononciation; Ex: *table*, *boucle*, *souffle*, il *étrangle*,

peuple ; membre, encre, esclandre, il *souffre, maigre, pampre*, etc., prononcez *tabe, bòuque, souffe*, il *étrangue, peupe, nombe, enque*, etc.

C'est par suite de cette habitude de prononciation qui a régné au moyen-âge et même jusqu'au XVIe siècle, comme on peut le voir par les exemples qui suivent, qu'un grand nombre de mots ont perdu en français l'*l* de la syllabe muette finale. C'est ainsi que *bouticle, Christofle, damaticle, démoniacle, guimple, thériacle,* sont devenus *boutique, Christophe, dalmatique, démoniaque, guimpe, thériaque.*

Traistre, larron, *simoniacle,*
Fol, enragé, *démoniacle.*
(Neau Path. p. 170.)
Fille, tu es bien outrageuse
Et bien folle *demonyacle*
Bien enragée et malheureuse
De voloir tenir tel sinacle.
Tu cuides donc faire miracle...
Mes va ailleurs vendre *thriacle.*
(M. du S. d'Orl. vs. 11920.)
Se mons me voy a dangereux article
C'est que d'ouvrir l'est droite ma *bouticle.* (1)
(Les 7 dames de Rhétoriq.)
Le seigneur qui sert saint *Christofle.*
(Fr. Villon; cf. du Bart. p. 97. — 1583.)
L'oriflamme est une bannière
Aucun poi plus forte que *guimple* (2)
De cendal rousoyans et simple.
(Guill. Guyart.)

Ils avaient donné pour eux parer *guimples* et chaperons (St-Palaye.)

Venez voir les lauriers environner ses *temples.*
(Les Dél. de la poés. fr. p. 75.)

(1) On trouve encore dans Cotgrave *bouticle* et *bouticlier.*
(2) Cl. Lais inéd. p. 11.

Dans les terminaisons de cette nature, les *l* et les *r* ou ne son-aient pas, ou ne se prononçaient que d'une manière à peine ensible, comme on peut en juger par les exemples suivants :

Je ferai proier en *chapitre*
Que diex ses pechiez li *acquite*.
(Le Département des livres, Bull. du Bouq. I. 44.)
Maistre Jehan de Meun ce rommant
Parfist aussi comme je *treuve*,
Et ainsi commence son *œuvre*.
(R. de la Rose, vs. 4153.)
Comment en la Beausse se *treuve*...
Afin y faire une belle *œuvre*.
(M. du S. d'Orl. vs. 8121.)
Ce que demandrez, vous l'arez,
Et plus grant chose, ce me *semble*,
Que vous êtes son *oriflambe*.
(Id. vs. 18801.)
Orde vieille, putain, *truande*,
Veci pour moy trop grant *esclandre*.
(F. du Mun. p. 247.)
Pourtant que on se donne *garde ;*
Y ne faut qu'un coup pour tout *perdre*.
(M. du S. d'Orl. vs. 19987.)
Braire, crier, mon bec n'*arreste ;*
Celuy qui a trop de langage
En lieu de bien ne peut point *estre*.
(Les dicts des oiseaux.)
Son rollet, plein de point en point,
Tire aux dents pour le faire *croistre ;*
Sa prinse eschappe et ne tient poiut ;
Au pilier s'est heurté la *tête*.
(P. Gromet.)

Ces lettres se prononçaient si peu que souvent même on les sup-rimait complètement dans l'écriture ; Ex. :

Mais en peut venir grant *esclande*
A moy et à toute ma *bende.*
(M. du S. d'Orl. vs. 7486.)
Menteur, *traite*, larron et sodomite encore,
(Du Bart. p. 434. — 1611.)
Car si j'ai voyagé, ce n'est que dans la *carte*,
Et je n'allai jamais de Paris à *Montmarte.*
(Du Lorens, sat. IX.)
Aurois-je pas mauvaise grace
De prendre *marte* pour renard.
(Le lit d'hostelerie.) (1)
Ça serait *malhounéete*,
Si j'alliouns en saligau
Visiter noute *méete.*
(Gde Bibl. des Noels, p. 306.)

Esplingues que je rencontre pour la dernière fois dans Gaultier-Garguille, « Un cent d'*esplingues*, » est devenu par métathèse *épingle* en français, et par suppression de l'*l*, *épingue*, en blaisois.

Tartre comme *bouticle* a perdu sa liquide : *tarte*, *boutique.* Je trouve encore au XVIIe siècle dans la *Fleur des chansons* (p. 198) :

L'autre jour ma femme fit
Une *tartre* de fromage (2)

De même pour *arbalétre*, et *tourtre*, et *fisicle*, auj. *physique.*

Canons, ars et *arbalestres*
Trop doubtoint avoir nouveaulx mestres.
(Liv. du bon Jeh. p. 516.)
Ne de lui (du fromage), talent ne me prend,
Car *fisicle* le me défend.
(R. du Renart. vs. 7315.)

(1) Cette pièce se trouve dans un manuscrit du XVIIe siècle en ma possession. Quicherat en son Dictre fr.-lat. admet *martre* et *marte.*

(2) V. Gaultier-Garguille LIII. note, éd. Delahays.

Voir encore Mist. du S. d'Orl. vs. 17886, *Chartres*, *certes;* vs. 19300, *étendre*, *rendent;* vs. 11289, *lectres*, *faites;* vs. 9872, *lectres*, *secrètes;* vs. 12575, *Euvertre*. Voir aussi Liv. du bon Jehan, pag. 431, *autre*, *faute*.

On supprimait même le son de l'*r* au milieu des mots et l'on disait, comme aujourd'hui en blaisois, un *âbre (arbre)*, du *mabre (marbre)*, ou pour parler plus correctement, *âbe*, *mabe*.

Son bruyt, son loz, sa vertu, sa louange
Sont renommez en Puille et en *Calabre*.
Il fait trembler France comme feuille en l'*arbre*.
(Ch. hist. I, 394.)

CHAPITRE III.

De la prononciation de la liquide R.

On peut poser en règle générale que dans le dialecte blaisois l'*r* ne sonne pas à la fin des mots, mais comme il y a quelques distinctions à faire et quelques exceptions à signaler, je diviserai cette question pour mieux l'éclairer, et je traiterai successivement des syllabes finales *ar*, *er*, *ir*, *or-our*, *ur-eur*.

AR. — Dans cette terminaison l'*r* sonne presque toujours et l'*a*, comme je l'ai dit ailleurs, s'y prononce de ce son voisin de l'*o*, que je n'ai pu mieux indiquer par signes, qu'en le notant *a₀*.

J'ai lieu de croire qu'autrefois l'*r* ne sonnait pas plus dans cette terminaison que dans les autres, et j'ai entendu souvent des vieilles gens de la campagne qui ne l'y prononçaient point, ou qui le faisaient sonner d'une manière à peine sensible, de manière à lui donner l'apparence d'une légère aspiration. Aujourd'hui cette

prononciation tend à disparaître ; on ne l'observe plus guère que dans *brouillard*, qui sonne *brouillâ* ou *brouillô*. *Soulard* est devenu *soulaud*.

L'*r* au moyen âge avait le privilège de rendre brève la voyelle précédente. Ce n'est guère que vers la fin du XVI[e] siècle qu'on donna à l'*a* dans cette circonstance un son complètement ouvert. Du reste, il paraît à peu près certain que dans ces terminaisons l'*r* final ne sonnoit pas.

> Des gens d'armes de toutes *parts*...
> Je voy que nous ne croissons *pas*.
> (M. du S. d'Orl. vs. 5745.)
> Le vaillant sire de *Villars*...
> Toute la charge haut et *bas*. (Id. vs. 5800.)
> O quelle foy d'un tyran apostat
> Qui faisoit tant le doux et papelard.
> (Lincy, Ch. hist. II. 445.)
> Leur tranchant *coutelas*
> Feront rougir et taindre
> Au sang de ces *pillards*. (Id. II. 430.)

C'est par suite de cette prononciation que *soldars*, d'abord prononcé *souda*, est devenu au XVI[e] siècle *soldats*, tout en nous restant avec une nuance de mépris sous la forme *soudards* (1). Nous voyons même quelquefois l'*r* ou disparaître, ou remplacé par un *t*, et l'écriture se conformer ainsi à la prononciation.

> Chasse ces noirs *brouillats*.
> (Du Bart. pag. 101, — 1583. Cf. J. de Montl. p. 54, 344, etc.)

ER-OIR. — Je réunis ces deux terminaisons dans le même paragraphe, parce que *oir* se prononçait autrefois et s'écrivait même la plupart du temps *òer* et *ouer*. L'*r* y était toujours muet. Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que l'on commence à le faire sonner, et ce n'est

(1) *Soldars* est encore usité en Anjou.

guère que vers le milieu du XVIIe que cet usage devient général. Aujourd'hui en français nous prononçons toujours l'*r* final des terminaisons en *oir* ; nous ne faisons sonner l'*r* dans celles en *er* fermé que lorsque le mot suivant commence par une voyelle ; nous dirons par exemple : « *tomber (tombé) dans la rivière*, » et : « *tomber à l'eau (tombéra).* » En blaisois l'*r* ne sonne dans aucun cas : « *timbé à l'iau.* » De même pour les mots en *oir* ; si quelques-uns y prononcent l'*r*, la plupart le négligent, et l'on entend dire plus souvent : « *Soun mouchoué ce ben biau*, que *soun mouchouéere ée ben biau.* »

C'est bien dit, il le faut *avoir ;*
Habiller vous fault en *archier*.
(M. du S. d'Orl., p. 53.)
Qui gardera mon *ouvrouer,*
Tandis que je suis à mal aise;
Mes gens ne feront que *jouer*.
(D^{es} Mac. des Femmes, p. 32.)
Mais pour gaudir il dit à pleine *voix :*
Puisqu'il me faut ainsi ma femme *avoir*.
(Ch. Bourd., p. 101.)
La vieille ne fait que *jouer*,
T'attendant à l'*abreuvoer*
Ou elle dresse sa panthière.
(Est. Pasq., II, 985.)
Un *terroüer* hideux.
(Séb. Roull. 1628, pag. 1.)

Parfois même l'*r* disparaît complétement dans l'orthographe comme dans la prononciation.

Ainsi les habitans de ce même *terroy*
Fourmillent à ce bord d'un regard plein d'*effroy*.
(Ronsard, Hymnes.)
Pour mien je ne recognoy

Le *Terroy*
De Mycènes ou de Phthie.
(Joach. du B., p. 37.)

Lisez *reconnoué*, *effroué*, *terrroué*. Ces deux derniers ne sonnent pas autrement dans la bouche du paysan blaisois (1).

Il ne me paraît pas avoir existé dans la langue de terminaisons en *er* ouvert jusqu'à la fin du XV[e] siècle, où la nouvelle prononciation latine introduite en France réagit sur la prononciation du français lui-même.

Pur itels cops nos ad Charles plus *cher* ;
A voir escriet : Ferez i, *chevaler !*
(Ch. de Roland, III, 123.

Prononcez *ché*, *chevalé*. Ailleurs (id. IV. 220.) *mer*, *aprester*, *Omer* (Homère) riment, ou plutôt sonnent avec *antiquitet* ; évidemment il faut lire *mé*, *aprestè*, *Omé*. Cette prononciation subsista pendant tout le moyen âge et malgré l'innovation dont je viens de signaler la naissance à la fin du XVI[e] siècle, elle dura jusqu'au règne d'Henri IV, et pour quelques mots, comme nous le verrons, jusqu'en plein XVIII[e] siècle.

Mais si eust-il *volontiers*
Esté plus grand de deux *tiers*.
(Tabourot, p. 65.)

Ronsard fait rimer *rocher* avec *chair*, *atteler* et *parler* avec *l'air*, etc., mais peut-être déjà prononçait-il *rochair*, *parlair*, *attelair*, se rangeant ainsi à la prononciation latine des terminaisons en *er*, *Lucifer*, *Jupiter*, qui pendant tout le moyen âge sonnèrent *Lucifé*, *Jupité?*

On peut croire qu'alors, comme nous l'avons déjà vu pour plusieurs voyelles et diphthongues, régna une double prononciation. Il est certain par exemple que même dans les substantifs et les

(1) Cependant dans les campagnes *effroi* se prononce plus généralement *effrai*.

adjectifs en *er*, même dans ceux où l'*r* est ouvert aujourd'hui, l'*r* ne sonnait pas, bien qu'ils fussent au pluriel, et de même que nous lisons au XVᵉ siècle dans le M. du S. d'Orl. (pag. 48.)

Ne aultre part ailleurs n'allez,
Et que vous les lessez en *paix*,
Ils diront que vous n'oserez,
Et vous en seront plus *pervers;*

nous trouvons au XVIᵉ siècle, dans Ch. hist. tom. II.

Il est mort, ô le meschant!
Sa sépulture aux *enfers*,
Et à jamais languissant,
C'est le guerdon des *malfaicts*.

Une des raisons qui m'inclinent à croire que Ronsard avait adopté, sinon complètement, du moins en un certain nombre de mots, la prononciation latine des terminaisons en *er*, c'est l'intention qu'il me paraît mettre à écrire certains mots par *air* plutôt que par *er*. Ainsi dans les deux exemples suivants :

Là, l'Ithaquois, chargé du grant *bouclair*,
Qui ne fut sien, brillant comme un *esclair*.
(Franc. ch. I, p. 595. — 1609.)
Neiges et vents, et tourbillons et gresle
Du ciel crevé tomberont pesle-mesle,
Entre-semez de foudres et d'*esclairs*.
Hommes, chevaux, morions et *bouclairs*
Seront frappés d'un orageux tonnerre ;
(Franc. ch. IV, p. 648.)

pourquoi n'écrit-il pas ou *boucliers*, ou *bouclers* selon l'orthographe d'alors? N'est-ce pas pour indiquer d'une manière plus nette le son ouvert de la syllabe finale?

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce son ouvert de la syllabe

finale *er*, attendu qu'il n'existe pas en blaisois, même dans les mots comme *hier*, *fer*, *hiver*, *ouvert*. *Er* en effet a dans notre dialecte trois prononciations : 1° tantôt *ar*, comme *hiar*, *far*, *hivar*, *ouvart :*

« Est-ce donc pelamor qu'ous avez un engein de *far* au costé qu'ous fetes l'Olbrius ? » (Le Pédant joué, acte II, sc. 2.)

« Oul l'y en demeury les badigoines escarbouillées tout avaux l'*hyvar*. » (Id. id. id.)

« J'étions donc sur le bord de la *mar*. » (Le Fest. de Pierre, act. II, sc. 1.)

2° Tantôt *écre*, comme dans *hiéere*, *féerc*, *hivéere*, etc. 3° Tantôt *é* ou *eu*, comme dans les infinitifs français de la 1e conjug.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, l'*er* fermé français, celui d'*aimer*, par exemple, ne sonne jamais *ar* ou *écre*. Il n'y a que l'*e* ouvert qui reçoive l'une ou l'autre de ces deux prononciations. Je me suis déjà expliqué plus haut sur la prononciation d'*er* en *ar*; je pense que celle d'*er* en *éere* est le résultat d'une sorte de compromis entre le son de *er*, tel qu'il était au moyen-âge et le son de *er*, tel qu'il commença à se produire à la fin du XVe siècle. Au temps où l'on prononçait *ché*, *avé*, *amé* pour *cher*, *aver*, (*avare*), *amer*, il était naturel qu'en conservant ce son fermé au féminin l'on dit *chéere*, *avéere*, *améere*, et non d'une prononciation ouverte comme aujourd'hui *chère*, *amère*. C'est cette prononciation fermée des terminaisons féminines des adjectifs en *er* que le dialecte blaisois a gardée en l'appliquant même aux terminaisons masculines : L'*enféere*, l'*hivéere* pour l'*enfer*, l'*hiver*.

On a beaucoup reproché à Malherbe, à Corneille, à Racine, etc. les rimes normandes ou gasconnes, car on leur a donné ces deux noms, de l'*er* ouvert en *er* fermé. M. Génin surtout s'est très vivement élevé contre ces rimes pour l'œil, comme il les appelle (Variat. p. 68.), de *fer* avec *étouffer* ou *triompher*, *hiver* avec *trouver*, etc. « Cette rime, dit aussi M. Quicherat (Traité de Versif. franç. pag. 335.), se maintint pendant tout le siècle de

Louis XIV, mais alors la finale d'*aimer* avait le son de l'*é* fermé, tandis que la finale d'*amer* avait le son de l'*é* ouvert. Cette rime était donc fausse. »

Il faut distinguer. Sans doute dans le langage commun et familier on prononçait *aimé*, *trouvé*, *triomphé*, mais dans le langage d'apparat et même dans les salons on disait, j'en prends Vaugelas à témoin, *aimair*, *trouvair*, *triomphair* : « Je ne m'estonne pas, dit-il, qu'en certaines provinces, particulièrement en Normandie, on prononce par exemple l'infinitif *aller* avec l'*e* ouvert qu'on appelle pour rimer richement avec l'*air*, tout de même que si on escrivoit *allair*. Ce qui m'estonne, c'est que des personnes, nées et nourries à Paris et à la cour, le prononcent parfaitement bien dans le discours ordinaire, et que néantmoins en lisant ou en parlant en public, elles le prononcent fort mal, et tout au contraire de de ce qu'elles font ordinairement. Quand la pluspart de ces dames par exemple lisent un livre imprimé, où elles trouvent ces *r* à l'infinitif, non seulement elles prononcent l'*r* bien forte, mais encore l'*e* fort ouvert, qui sont les deux fautes que l'on peut faire en ce sujet, et qui leur sont insupportables en la bouche d'autrui. De même la plupart de ceux qui parlent en public, soit dans la chaire ou dans le barreau, quoyqu'ils aient accoutumé de le bien prononcer en leur langage ordinaire, font encore sonner cette *r* ou cet *e* comme si les paroles prononcées en public demandoyent une autre prononciation que celle qu'elles ont en particulier et dans le commerce du monde. Quand j'ay pris la liberté d'en advertir quelques-uns de mes amis, ils m'ont répondu que cette prononciation ainsi forte avait plus d'emphase, et remplissoit mieux la bouche de l'orateur et les oreilles de l'auditeur. »

Cette remarque de l'illustre grammairien démontre d'une manière péremptoire que la prononciation en *er* ouvert qu'il combat, était alors extrêmement répandue dans la chaire, au barreau, dans les lectures et les discours publics. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que nos écrivains s'y soient conformés.

Mais en outre plusieurs mots que nous prononçons aujourd'hui en *er* fermé se prononçaient alors en *er* ouvert même dans le langage familier. Quand Molière et La Fontaine écrivaient des vers comme ceux-ci :

> ... Dont ces deux combattans s'efforçoient d'*arracher*
> Le peu que sur leurs os les ans laissent de *chair*.
> (Molière.)
> Quelque gros partisan m'achetera bien *cher*,
> Au lieu qu'il vous en faut *chercher*
> Peut-être encor cent de ma taille, etc.
> (La Font^ne, Fabl. V. 4.)

évidemment, ils écrivaient en vue de la prononciation d'apparat, si sévèrement condamnée par Vaugelas ; mais quand Boileau écrivait :

> La colère est superbe et veut des mots *altiers ;*
> L'abattement s'exprime en des termes moins *fiers*.
> (Art poét.)

sa rime était bonne, sans avoir besoin de s'autoriser de la prononciation d'apparat. On disait *altiair* aussi bien dans le langage commun que dans le discours public. J'en trouve la preuve dans une grammaire du temps : « Tous les mots terminés en *er* ou *ier*, dit le P. Chifflet (p. 188), ont aussi l'*e* masculin : *aimèr*, *barbier*, *conseiller*, excepté : *mer*, ALTIER, *entier*, *familier*, *régulier*, *séculier*, *hier*, qui ont l'*e* ouvert. » Et le P. Chifflet en a certainement oublié plusieurs, car Andry de Boisreg. ajoute à cette liste *amer*, *cher*, et, qu'on ne l'oublie pas, LÉGER.

En 1702, où Regnier Desmarais publia sa grammaire, la prononciation d'*er* fermé en *er* ouvert dans les verbes de la 1re conjug., prononciation qui, comme nous l'avons vu, avait provoqué les foudres de Vaugelas, régnait encore et se pratiquait constamment dans le discours public. « Généralement, dit-il, l'*r* des terminaisons verbales en *er*, ne se prononce jamais dans la conversation,

ni devant une consonne, ni lorsque le verbe finit le sens; on néglige même souvent de la prononcer devant une voyelle. Mais dans la prononciation soutenue, comme lorsqu'on parle en public, ou qu'on déclame des vers, il faut, soit à la fin du sens *ou du vers*, soit devant une voyelle, faire toujours sentir l'*r*, et mesme il est bon de la faire entendre aussi devant une consonne, quoyqu'alors la prononciation en doive estre plus ou moins adoucie, suivant que la consonne qui suit estant plus ou moins dure à prononcer peut rendre aussi plus ou moins dur le son de l'*r* qui précède. »

Cette prononciation d'apparat, qui avait régné pendant tout le XVII[e] siècle, lequel en avait hérité du XVI[e], ne survécut pas au siècle de Louis XIV : « Le téâtre françois, écrit en 1733 l'auteur de la Bibliot. des enfans, aime mieux choquer l'oreille par une fausse rime que par une fausse prononciation de l'*e* masculin d'un infinitif mis en rime avec les mots *air, cher, fier*. On appelle, ajoute-t-il, ces rimes vicieuses rimes normandes, parce que les Normands prononcent l'*er* ouvert comme l'*é* fermé, *fer* comme *fé*, ou rimes gasconnes, parce que les Gascons prononcent l'*er* fermé comme l'*er* ouvert, *aimer* comme *aimair*. »

Ce ne sont donc point nos poëtes qui ont fait de fausses rimes, comme on les en accuse à tort; c'est la prononciation qui a changé.

Aussi ces rimes normandes ou gasconnes, comme vous voudrez, deviennent beaucoup plus rares au XVIII[e] siècle, surtout à partir de 1715. Jusque là il avait été permis, ou plutôt toléré qu'on prononçât en *er* ouvert l'*er* fermé non seulement des terminaisons verbales, mais même des adjectifs et des substantifs en *er* ou *ier*, uniquement, bien entendu, dans les discours publics, jamais dans la conversation. (Régn. Desm. p. 48, 49 et suiv.) Cette tolérance n'existe plus sous Louis XV ; la différence qui sépare le langage commun du langage d'apparat se comble, et une sorte d'aspiration vers l'égalité se manifeste jusque dans la langue.

Je dois signaler ici pour le combattre un passage du *Traité de*

Versif. franç. (pag. 337). L'auteur, après avoir cité une page de Voltaire, dans laquelle ces rimes archaïques d'*er* fermé en *er* ouvert sont justement condamnées, semond ainsi l'illustre poète : « Quand on a écrit de pareilles choses, c'est une grande inconséquence de tomber dans la faute qu'on a si souvent relevée. Nous avons déjà remarqué que dans Voltaire le poète donne trop souvent un démenti au critique :

> Le sort nous accabla du poids des mêmes *fers*,
> Que la tendre amitié nous rendoit plus *légers ;*
>
> La Fortune auprès d'eux d'un vol prompt et *léger*
> Les lauriers dans les mains, fend les plaines de *l'air*.

On lit dans Rousseau :

> Bien le savez, mon ami *cher ;*
> Sotte ignorance et jugement *léger*, etc.

mais cette ancienne rime était permise, et même bien placée dans un épître à Marot, où l'auteur affectait le vieux style. » (Tr. de Versif. franç. pag. 338.)

Evidemment l'auteur du *Traité*, en écrivant ces lignes, a jugé de la prononciation du XVIII[e] siècle par celle d'aujourd'hui. Je me contenterai pour le réfuter, de lui citer deux grammairiens du temps de Voltaire :

« Quant aux mots terminés purement par *er* comme *danger*, *verger*, *berger*, *estranger*, et les autres qui sont en petit nombre, on s'abstient *dans la conversation* d'en faire sentir l'*r*, avec cette exception pourtant qu'on la fait toujours sentir dans les mots *enfer*, *amer* et LÉGER où l'*e* se prononce toujours ouvert, etc. » (Régn. Desmar. p. 49.)

« R s'articule fortement dans les mots *amer*, ALTIER, LÉGER, *hier*, etc. » (L. Chamb. p. 34.)

Ainsi Voltaire dans les vers cités par M. Quicherat ne donne point de démenti au critique ; Rousseau en faisant rimer *cher* avec

léger n'affecte point le vieux style, et il faut se garder de semondre et d'accuser nos grands poètes à la légère.

J'ajouterai, pour compléter mes observations, qu'il y avait un cas au XVIIIe siècle, où il était permis de faire rimer un mot en *er* ouvert avec un autre en *er* fermé; c'est quand ce dernier placé à la rime était suivi au vers suivant d'un mot commençant par une voyelle. L'*er* fermé revêtait alors un son ouvert.

« Ainsi, dit l'*Encyclopédie*, dans ces vers de Mme Deshoulières :

> Dans vostre sein il cherche à s'*abymer ;*
> Vous et lui jusques à la *mer*
> Vous n'estes qu'une même chose ;

la rime de *mer* avec *abymer* est vicieuse ; mais si vous dites en faisant commencer par une voyelle le vers qui suit immédiatement la rime *abymer :*

> Dans vostre sein il cherche à s'*abymer*,
> *Et* vous et lui jusqu'à la mer, etc.

alors la rime est permise. »

Si l'on connaissait bien la prononciation des deux derniers siècles, l'on verrait que nos écrivains se sont permis en fait de rimes beaucoup moins de licences qu'on ne croit. Cf. Littré, Hist^{re} de la L. fr. I, p. 335.

Quant aux mots en *oir*, qui n'eurent jamais sous Louis XIV le son *oar* ou *oère* d'aujourd'hui, mais bien le son fermé *ouére*, c'est pendant la première moitié du XVIIe siècle que se généralisa l'habitude d'y faire sentir l'*r* final : « Je ne sais point d'exception à cette règle, dit le P. Chifflet, p. 209, si ce n'est qu'on peut supprimer l'*r* en *mouchoir de col.* Mais cette prononciation vient des femmes qui veulent faire les délicates et prononcent en parlant moins de consonnes que les hommes, craignant de s'écorcher la langue. Et il est bon de remarquer que la prononciation des

femmes en toute langue tient de la mollesse de leur sexe, et ne doit point servir de loy au langage des hommes. »

La double prononciation de la terminaison *oir* existe toujours en blaisois, *ouéere* surtout dans les terminaisons verbales *avouéere, rec'vouéere; oué* surtout à la syllabe finale des substantifs : *in mouchoué, in preussoué* p^r^ *un mouchoir, un pressoir.* (Cf. L. Chamb. p. 22.)

ÈRE-OIRE. — Dans les terminaisons en *ère* (blais. *éere*), *oire* (bl. *ouére-ouéere*) l'*r* dans la campagne blaisoise se prononce généralement comme un *z* ; Ex : *père, mère, arrière, lardoire, foire,* etc. pron. : *péeze, méeze, arriéeze, lardouéeze, fouéeze,* etc. (V. G^de^ Bibl. des Noels, p. 305.)

C'est dans le mystère du siège d'Orléans que j'ai surpris pour la première fois les traces de cette prononciation :

A nom Dieu, qu'il ne vous desplaise,
Se n'est-il pas, je le sçay bien,
Celui qui est assis en *chaise.*
(Vs. 1015.)

Chaise pour *chaire. Chaere, chaire,* de *cathedra*, était en effet primitivement le mot français.

Glacidas, vous avez bien dit :
Par une planche bonne et seure
Retrairons petit à petit
Nos gens pour la chose douteuse.
François viendront de grant *aleuze*
Et de grant puissance sur nous
Pui en l'eaue parfonde et creuse
Seront noyez léans trestous.
(Id. vs. 12487.)
Dame Jehanne, vous con*duisons*
Ou y vous *plaisa* a aller.
(Id. vs. 11991.)
Ung chascun meshuy se *repouse*

Et puis demain nous penserons
De tout point les vilains *enclorre*.
(Id. vs. 5180.)

Ainsi l'on voit que l'auteur de ce mystère transformait parfois l'*r* en *s* non seulement dans les terminaisons en *aire*, mais encore dans celles en *eure* et en *orre-oure*, et même dans des terminaisons ou l'*r* n'était pas suivi d'un *e* muet, comme dans *conduisons* pour *conduirons*, et surtout dans *plaisa* pour *plaira*, que l'on rencontre écrit par un *s* en dix ou douze passages de ce mystère.

Aujourd'hui, dans le dialecte blaisois, l'emploi de *s* pour *r* se rencontre le plus souvent dans les terminaisons en *ere*, *aire*, *oire*, *eure* et *ire*, rarement dans celles en *oure*, jamais dans celles en *rons*, *rez*, *ra*. Il semble que la situation de l'*e* muet après l'*r* soit aujourd'hui chez nous la condition indispensable de la métamorphose de l'*r* en *s*. Ainsi nos paysans disent ordinairement *eune pouéeze meuze* pour *une poire meure*, *écrize* ou simplement *crize* pour *écrire*, rarement *couze*, *enclouze* pour *encore*, *enclorre*, jamais *conduisons* et *plaisa* pour *conduirons* et *plaira*.

Palsgrave signale cette prononciation comme étant de son temps très-commune à Paris : « They of Paris sounde somtyme *r* like *z*, sayeng *Pazys* for *Parys*, *pazisien*, *chaise*, *mazy*, etc, for *parisien*, *chaire*, *mary*, etc. » (P. 34.)

A la suite de Palsgrave, presque tous les grammairiens du XVI[e] siècle ont également signalé cette prononciation. Il régna même un instant un véritable chassé-croisé entre les *r* et les *s* se remplaçant les uns les autres en des mots dont ils étaient en possession dès l'origine de la langue. On ne disait plus *Jesus Maria*, mais *Jérus Masia*, etc. Marot s'est agréablement moqué de cette manie dans son *Epistre du Beau Fy de Pazy* dont voici quelques vers :

Madame, je *vour* ayme tant,
Mais ne le dicte pas pourtan ;
Les *musailles* ont *der ozeilles*...

Car je *vour* ayme, ce me semble,
Si for que ne vou l'*ore dize*,
Et vou l'ay bien voulu *escrize*,
Affin de *paslé* de plu loing.
Pensé que j'avoy bien *beroing*
De deveni si *amouzeu*.
O que je *sesoy* bien *heuzeu*, etc.

Voir dans Marot la fin de l'*Epître* et la *Réponse de la Dame*.

La prononciation d'*s* en *r* ne fut qu'une mode, une manie passagère. Elle dura ce que durent les roses, et tomba d'elle-même, comme celle des Incroyables du Directoire. Elle laissa peu de traces dans la langue; je ne puis citer que *mademoirelle* que l'on rencontre encore au XVII[e] siècle dans le langage populaire et rustique (Voir le Pédant joué, acte II, sc. 2), et dans le dialecte blaisois *rabat*, avec ses composés *rabâter*, *rabateux*, (1) pour *sabbat; sabbatter*, c'est-à-dire, faire du sabbat; *sabbateux, euse*, celui ou celle qui fait du sabbat.

La prononciation d'*r* en *s* avait dans la langue des racines plus profondes, et j'en surprends encore des traces dans ce couplet d'une vieille chanson de la fin du XVI[e] siècle :

Compagnons, je vous *asseure*
Que joindrons les Navarrois;
Quand j'aurons passé la *Meuze*,
Nous ferons de ces François
Notre vouloir, etc.
(Ch. hist. II, 420.)

Notre langue d'aujourd'hui en conserve encore des témoignages vivants. D'autres avant moi ont signalé le mot *chaire*, qui conserva

(1) Il existe encore dans le val de la Loire, sur la paroisse de Courbouzon, à gauche du chemin qui va de Mer au pont de Muides, à peu de distance dans les champs, une maison hantée que l'on appelle la maison des *Rabâteux*. V. Ch. Nisard, Curios. p. 274, et Est. Pasq. II, 80. A.

sa forme dans un sens et se métamorphosa en *chaize* (1) dans une autre acception. M. Max Muller a expliqué la transformation de *bericle* en *bésicle*. (2) Personne, que je sache, n'a encore appelé l'attention sur les formes *nareaux* et *garouil*, *garouiller* aujourd'hui *naseaux*, *gazouiller*.

GARROUILLER. — (R. garrulus.) « *Je gazouille*. The righte worde, after the latin, should be *je garrouille*, but the Parysiens tourne *r* into *s*, whiche betwene two vowels hath the sounde of *z*. » (Palsgr. p. 456.)

NAREAUX. — La forme primitive fut *nasal* (du latin *nasale*.)

> Jusque *nasal* l'a trenchié et fendu.
> (R. de Ronc. Cang. à *nasal*.)

Je ne rencontre la forme *nareaux* qu'au XVI[e] siècle :

> En ses *nareaux* lui monta la fumée.
> (Cl. Marot, ps. XVIII. M.)
> Les chevaux du soleil d'une course première
> De *nareaux* relevez resouffloient la lumière.
> (Jeh. de Montl. p. 508.)
> Le feu par les *nareaux* les taureaux vomissans.
> (Id. p. 574.)

La prononciation d'*r* en *s* ou d'*s* en *r*, excepté dans le peu de mots que je viens de citer, ne dépassa guère le XVI[e] siècle ; et ces paroles de Nicot : « On oit dire ma *mese* pour ma *mère*, et *bairer* pour *baiser*, » (au mot *Arsacide)* prouvent que cet usage était à peu près tombé en desuétude au commencement du siècle suivant. Je

(1) « On dit *chaire* de prédicateur, *chaire* de droit, la *chaire* de St-Pierre. On dit aussi la *chaire* de Moïse, et jamais on ne dit *chaize* que lorsqu'on parle de ces sièges à s'asseoir ou à se faire porter : Louer des *chaizes*, se faire porter en *chaize*. Le traducteur des lettres de St Augustin dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la *chaize* de Moïse. Mais il s'est éloigné en cela de l'usage. » (A. de Boisreg. p. 117.) Je cite de préférence ce grammairien, moins connu que Vaugelas. (Voir aussi ce dernier, Remarq. sur la lang. franç. au mot *chaise*.) *Chaire* dans le sens de *chaise* est encore usité dans le Blaisois, mais surtout dans le Maine et l'Anjou.

(2) Cf. Aye d'Avign. vs. 348.

ne parle que de la société polie. Il est clair que c'est sans interruption que cette prononciation s'est conservée parmi les paysans blaisois jusqu'à nos jours. On n'y dit plus *bairer*, le changement d'*s* en *r* étant à peu près inusité ([1]), mais je tiens, en dehors de la règle et des exemples que j'ai indiqués, à signaler la métamorphose d'*r* en *s* dans *vistour* pour *virtour* ou *viretour*, substantif probablement formé au XVI[e] siècle des deux verbes *virer* et *tourner*, qu'on y employait si souvent réunis :

> Lorsque *tourne-virans* d'une viste courante... ([2])
> (J. de Montl., p. 69.)

C'est encore du XVI[e] siècle que nos paysans ont conservé la prononciation *dessur*, *dessour*, pour *dessus*, *dessous*.

> J'aurois *dessur* le chef un rameau de laurier,
> J'aurois *dessur* le flanc un beau poignard guerrier.
> (Ronsard, Elég. à Marie.)

L'exemple le plus reculé que j'aie cité du changement d'*r* en *s* date du XV[e] siècle, mais je soupçonne ces transformations réciproques de tirer leur origine de plus loin. Ne rencontrons-nous pas souvent dans les auteurs latins des traces de cette tendance d'*r* et d'*s* à se substituer l'une à l'autre, *ausum* pour *aurum*, *plusa* pour *plura?* Varron ne nous cite-t-il pas *fœdesum* pour *fœderum*, *plusimà* pour *plurima*, *asena* pour *arena*, *janitos* et *melios* pour *janitor* et *melior?* N'y a-t-il pas toute une série de substantifs latins, qui se terminent indifféremment en *os* ou en *or?* « *Casmenarum* (pour *carmenàrum* ; on a dit *casmina* et *casmena* pour *carmina;* remarquez le penchant de ces deux lettres *i* et *e* à se remplacer déjà en latin.) *casmenarum*, dit Varron (de Ling. lat. cap. VI.), priscum vocabulum ita natum atque scriptum est. In

(1) On dit encore *désabouler* et *dérabouler*. (Cf. M. du S. d'Orl. vs. 13200 *désamparer* et *déremparer*.)

(2) Je trouve *virvouste* dans les mémoires de Sully : « Cette fourmillère de procureurs de palais qui font mille *virvoustes* dans la grand salle. »

multis verbis, in quo antiqui dicebant *s*, posteri dicunt *r*, ut in carmine Saliorum sunt *cosauli*, *dolosi*, *eso*, etc. (pourc *horauli*, *dolori*, *ero).* » Et quand on prétend que *garrire* a fait *jaser* et *pluriores plusieurs*, je me demande s'il ne serait pas plus naturel et plus vrai de supposer que les formes rustiques *gassire (gassere* ou *gassare?)* et *plusiores* ont existé dans le latin, et fourni ainsi directement ces mots à nos pères, sans que le roman ait eu besoin de métamorphoser l'*r* en *s* (1).

IR. — Dans les terminaisons verbales en *ir*, l'*r* ne sonne jamais; Ex. : *Vas-tu finir? Il ne fait que courir;* pron. : *Vâ-teu f'ni? I'nn'feut qu'couri.* On ne le prononce pas même devant une voyelle; Ex. : *Tu devrais bien venir avec moi;* pron. : *Teu d'vrée* ou *deuvrée bien v'ni aveu moué*, ou mieux *a quant eu moué* (2). Dans les autres mots l'*r* la plupart du temps ne se prononce pas; *désir, soupir, plaisir*, etc., sonnent de préférence *deuzi*, *soupi* ou *sopi*, *pléezi.*

Cette prononciation blaisoise de l'*ir* final est conforme aux habitudes de l'ancienne langue jusqu'à la fin du XVIe siècle :

Il a grant droit, certes! (Fromons a *dit*)
S'il en povoit au desseure *venir*,
Il vous devroit escorchier tretoz *vifs*,
Fils a putain! De quoi vous *movoit-il*
Quand vos seigneurs osastes *envahir*
En traison, et sa femme *follir.*
(Gar. le Loherain, II, p. 240.)
Deffenses sont faictes civiles
Aux cordonniers de ce *pays*
De ne partir de cette ville

(1) Cf. le sanscrit : *Ravis tarati*, le soleil traverse, et *ravir jayati*, le soleil triomphe; (E. Burn. méthode, p. 19.) et Grotefend, rudim. ling. oscæ, Hanov. 1839, p. 47. — Cf. aussi les futurs grecs en σω, latins en *ro*, ἔσομαι, *ero*, αὐξήσω, *auxero*; γενήσομαι, *genuero*, etc.

(2) Chateaubriand est le dern. auteur qui se soit servi de la loc. prép. *quant et.* (Mém. d'outre-tombe.)

Pour aller au-devant des *cuirs*.
(Lincy, Ch. hist., II, 327.)
Et priez Dieu jusqu'aux derniers *soupirs*,
Adieu vous dy, bons subjects et *amis*.
(Id. id., II, 319, ann. 1574.)

Ce ne fut qu'au XVII[e] siècle que l'on commença à faire sentir l'*r* dans les terminaisons en *ir* : « Tous les *er* (*r* masculin), et tous les *ir*, dit le P. L. Chifflet, ne prononcent pas l'*r* devant les consonnes : *Aimé* fidellement, le *dési* de vous voir. Néantmoins de prononcer l'*ir* aux mots en *ir* comme *désir*, ce ne serait pas une faute. » La prononciation de l'*r* dans les *ir* finals était, comme on voit, une tolérance au XVII[e] siècle.

Au commencement du XVIII[e], ce fut la règle, du moins pour les substantifs. La voici en 1702, telle que la formule Regnier-Desmarais dans son *Traité de la Gramm. franç.* (p. 48, 49) : « L'*r* se prononce dans tous les substantifs terminés en *ir*, comme *plaisir*, *désir*, *souspir*, *martyr*, *zéphir*... Quant à la terminaison *ir* des verbes, l'*r* ne s'en prononce jamais dans la conversation, ni devant une consonne, ni lorsque le verbe finit le sens, et que mesme on néglige souvent de la prononcer devant une voyelle. Mais dans la prononciation soutenue, il faut faire toujours sentir l'*r*. »

Chose bizarre que l'usage, et qui rend les lois de la prononciation beaucoup plus difficiles à établir que les lois même de la formation de la langue ! Voilà deux terminaisons *er*, *ir*, absolument soumises aux mêmes règles dans les verbes en 1702 ; dans *aimer*, comme dans *finir*, *r* sonne toujours dans le discours soutenu, jamais dans la conversation ; et 25 ans n'étaient pas écoulés, qu'une scission se produisait entr'elles, et que le caprice de l'usage éteignait le son de l'*r* dans les terminaisons en *er*, et l'imposait dans celles en *ir*. Nos paysans sont restés fidèles à l'ancienne prononciation. (Voir pour IRE le paragr. précéd. ERE-OIRE, p. 215.)

OR-OUR. — Je réunis ces deux terminaisons dans le même paragraphe, parce que dans le dialecte blaisois le plus pur elles

se prononcent de même. (Voir le chap. de la prononciation de l'O, p. 28.) Autrefois l'*r* ne s'y faisait jamais sentir, si l'on en juge d'après le langage des vieillards. Aujourd'hui il se prononce presque toujours, quand le mot suivant commence par une voyelle; quand au contraire il commence par une consonne, l'*r* se fait entendre moins sous sa prononciation grasseyante et ronflante qu'avec une sorte d'aspiration que je ne puis mieux comparer qu'au son de l'*h* dans *Carlsruhe*. Quand l'*r* final est suivi d'une consonne autre que *s*, il se prononce tantôt à la manière française, tantôt à la manière blaisoise, légèrement aspiré.

Ainsi on dira : *Il accourt*, ou *il accoûh à quant eu moué; il ée sòue* ou *souhe coume in pout.*

Et sans faire sonner l'*r*, ou plutôt en le transformant en un son mouillé que l'on transporte sur la voyelle initiale du mot suivant : *J'vien* ou *j'vian pou yeux aïder* (pour leur aider).

Quand on supprime le son de l'*r*, même sous la forme de l'aspiration, on prononce la diphthongue antécédente aussi longue que possible. C'est cette prononciation que je tâche de représenter en la notant *oue*, *oû*.

L'*r* de *or-our* ne sonnait jamais, si ce n'est peut-être devant une voyelle, dans l'ancienne langue française, jusque vers la fin du XVI[e] siècle.

Ils se chargeroient de nobles et d'*angelots*
Pour bouter à leurs *thrésors*.
(Ch. hist., II, 433.)

Votre présence fera *paour*
A vos anemis, ne doubtez,
Et leur ferez muer *propoux*
Quant ils vous verront appresser.
(M. du S. d'Orl., p. 42 et passim.)

Paour, rimant avec *propoux*, se prononçait évidemment *pou*, comme aujourd'hui encore parfois dans le Blaisois, mais surtout dans l'Anjou.

Il arrivait même souvent que pour mieux indiquer la non-prononciation de l'*r*, ou on ne l'écrivait pas, ou de préférence on la transformait en *x*. Ainsi je trouve dans le Mist. du S. d'Orl. *paoux* et *peux* pour *paour* et *peur;* cette orthographe tendrait à faire croire qu'on ne faisait même pas sonner l'*r* devant une voyelle.

> Que de gens vestus de *veloux!* (1)
> Venez voir les beaux personnages,
> Ils suivent un seigneur *tretous*
> Qui les entretient à grands gages.
> (Tabourot, p. 30.)

Si l'*r* final était suivi d'une autre consonne, quelle qu'elle fût, aucune des deux ne sonnait, prononciation encore usitée dans le blaisois, où je saisis par exemple trois manières de crier : au secours, savoir : *au secours*, comme en français ; *ou s'couhe*, et *ou s'coû* !

> De tous les tens du mont sui-je nez en *décours ;*
> Ma femme et mes enfans aront povre *secours ;*
> Quant m'en irai sans busche duel aront et *courroux*.
> (A. Jub. Nveau Rec. I. 129.)
> Que la nuit n'est mie en la *cort*.
> Et li vallés prenoit *escout*.
> (R. d'Estula.)

A la fin du XVIe siècle on commença à faire sentir l'*r* dans cette terminaison. Je parle de l'usage général, car je soupçonne que dès la fin du XVe siècle l'introduction de la prononciation latine avait fait pénétrer le son de l'*r* final dans le langage d'un certain nombre de lettrés ou de courtisans. Au XVIIe ce fut la règle : « En tous les mots en *or*, *our*, dit le P. Chifflet, *r* se prononce distinctement. » (V. aussi Regnier-Desmarais, Traité de la Gramm. fr. p. 48, 49, etc.)

(1) V. Cont. de Gaul. p. 183, *veloux*-velours; p. 241, la rivière du *Doux*-Doubs.

Pour la prononciation de l'*r* dans *ore*, *oure*, se reporter au paragr. *ere, oire.*

UR-EUR. — Ces deux terminaisons sonnent de même dans le dialecte blaisois, et l'*e* d'ordinaire ne s'y fait pas sentir. L'adjectif *pur* et le substantif *peur* (qui a deux formes bien distinctes *poux* et *peux*), se prononcent absolument de même : *Deu vin peux ; j'avons évu grand peux.* (1)

Il en fut ainsi dans la langue française jusque vers le milieu du XVIIe siècle, et c'est ce qui explique pourquoi le féminin des adjectifs en *eur*, *joueur*, *quereleur* est généralement le même que celui des adjectifs en *eux*, comme *hideux*, *heureux* : *joueuse*, *quereleuse*, *hideuse*, *heureuse*.

J'ai entendu que les loups de *Périgueux*
Ont apprins de grant *frayeur*
Un chant de ramage nouveau. (2)
(Ch. hist. II. 308.)
Monsieur de Blin, *curateur*,
De nostre bien *désireux*,
Fait dire de rue en rue
Que les chênes soient tendue.
(Id. II. 533.)
Tenez-vous toujours *vertueux*,
Ne de leurs dis n'en ayez *peux*.
(M. du S. d'Orl. vs. 5904.)

On voit que l'auteur s'est même permis de changer l'orthographe et de substituer à l'*r* normal un *x* plus en rapport avec la prononciation. On pourrait en citer de nombreux exemples :

Pour vous ne fault plus traveiller
Car vous viendrez coucher *ailleux*,

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 219 et 222.

(2) Aussi écrivait-on *Périgueur*, aussi bien que *Périgueux* : la prononciation était la même ; « L'arcevesché de Bourdeaux, soubz lequel sont les eveschez de Poictiers, Luçon, etc. et *Périgueur*. » (Jeh. Bouch. fol. 1. verso.)

16

On ne se doit trop réveiller ;
Les faits de Dieu sont *merveilleux*.
(D[es] Mac. des Femmes, p. 52.)
Lui qui avoit sur tous esté joyeux,
Frisque et gaillard et de tous jeux *joueux*. (1)
(Ch. Bourd. p. 110.)
Marchand, bourgeois, roturiers, *laboureux*,
Lors mon esprit fut fort laborieux
Conjecturer, etc.
(Id. p. 18.)
Parmy les corps occis espouventable, hideux,
Dieu de meurtre affamé, Dieu sanguin, *quereleux*.
(J. de Montl. p. 149.)
Moins de soudrilles
Eussent troublé le sein
De nos familles
Si l'*ligueux* plus humain
Eut aimé les filles
Eut aimé le bon vin.
(Attribué à Henri IV.)

Quelquefois l'*r* est supprimé sans être remplacé :

Le *Ligueu* a faict ceste prinse. (Lettre de Montaigne au maréchal de Matignon, dans Feuil. de Conches, Caus. d'un curieux, III, p. 319.)

D'autres fois l'une des rimes est en *eur*, l'autre en *eux*. Je ne parle pas du cas ou les deux rimes sont en *eur* et doivent sonner *eux*.

Prêtres, bourgeois et *laboureux*
Du présent sont tous *decepveurs*.
(M. du S. d'Orl. vs. 6941.)
Dit avez vos *ambassadeurs*
Qui de présent sont à Orléans.

(1) Cf. Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy, ms. 375 : « Ce qu'il vous plaira que gi nomme pour *procureux*. » (Lett. de Marg. de Nav.)

Pour payer les rançons d'*iceulx*
Qui sont prisonniers de présent.
(Id. 11811.)

Au XVIII[e] siècle nos écrivains ne se permettent plus guère de changer l'orthographe, mais la prononciation reste. Corneille, Malherbe et le sévère Vaugelas disaient des *pêcheux*, des *laboureux*. Cependant dès cette époque, vers 1650, les partisans de cette exactitude de prononciation, qui marque un air pédant, comme dit Molière (L'Impromptu de Versailles, sc. I.), faisaient sonner l'*r* final, même devant les consonnes : « Les verbaux en *eur*, dit le P. Chifflet, *diseur* de fables, *compteur* de bourdes, *porteur* d'eau, et ce mot *monsieur* peuvent prononcer l'*r* devant les consonnes, mais il est meilleur de ne la point prononcer. » Qu'on remarque bien qu'il ne s'agit que des substantifs verbaux. Les autres comme *douleur*, *pleur*, faisaient sonner l'*r* depuis plus de 50 ans (mais non pas avec le son ouvert d'aujourd'hui) aussi bien que les mots tirés directement du latin, comme *adulateurs*, sans quoi Boileau ne se fût jamais permis d'écrire :

D'un tyran *soupçonneux* pâles *adulateurs*.

Chose étrange ! nos paysans disent toujours un *conteux*, un *porteux*, un *passeux*, mais, sur dix, neuf au moins, conformément à la tolérance accordée par le P. Chifflet, feront invariablement sonner l'*r* dans *monsieur*.

Aujourd'hui il ne reste plus de cette prononciation que *piqueux*, lequel l'Académie n'admet pas, mais qui n'en est pas moins usité par les chasseurs les plus lettrés et les mieux disants ; *partageux*, mot rustique, qualification donnée en 1848 aux communistes par les paysans, et qui s'est conservé avec son orthographe et sa prononciation campagnardes dans les colonnes du journalisme contemporain ; et enfin l'adjectif *belliqueux*, [1] autrefois écrit *belli-*

(1) Bien que l'adj. franç. vienne évidemment du latin *bellicosus*, *belliqueur* est la forme la plus usitée pendant la plus grande partie du XVI[e] siècle.

queur, le seul des trois mots que je viens de citer, admis par l'Académie dans son dictionnaire sous cette orthographe, contraire à l'ancienne orthographe, mais conforme à l'ancienne prononciation [1].

Disant ainsi, ce grand Dieu *belliqueur*
De Francion enflamme tout le *cœur*.
(Ronsard, Franc. ch. V.)
Quel port il a! ô que son hardi *cœur*
Montre qu'il est un brave *belliqueur*. [2]
(Joach. du B. Enéid. IV.)

M. Génin prétend que sous Louis XV et même sous Louis XVI, la cour maintenait l'ancienne prononciation des terminaisons en *eur*, mais il ne cite aucun document, aucune preuve à l'appui de son assertion. Ç'eût été cependant nécessaire en présence du silence général des grammairiens. Régnier-Desmarais dès 1702 écrivait en toutes lettres : « R se prononce dans *tous les mots* dont la dernière syllabe s'écrit par *eu*, comme *faveur*, *grandeur*. » (Tr. de la Gr. fr. p. 48.) Le père Buffier est le dernier grammairien qui ait signalé la prononciation d'*eur* en *eux*, et encore comme une exception : « Dans les adjectifs en *eur* et les noms en *oir*, dit-il (Gr. fr. I. p. 372), on néglige quelquefois (quelquefois, remarquez-le bien ; cette prononciation était rare en 1729) dans le discours familier d'y prononcer l'*r* final, un *causeu*, un *miroi*, pour un *causeur*, un *miroir*. » Je ne connais pas un seul écrivain après lui qui ait fait remarquer, soit pour l'approuver, soit pour la condamner, l'existence de cette prononciation.

Remarque. — Ce serait se tromper que de croire qu'à l'époque où l'on commença à faire sonner l'*r* dans les terminaisons en *eur*, on donnait à cette terminaison un son aussi ouvert qu'aujourd'hui dans *cœur*, *fleur*, *terreur*, etc. Il a existé entre l'ancienne pronon-

(1) On dit aussi *communeux*. V. le *Temps* du 15 juillet 1873, et l'*Union de la Sarthe*, même date. V. les *cantoneux* dans les *Débats* du 1er août 1873. Cf. aussi Rec. Q, p. 288, note.

(2) On trouve aussi dans les Ps. de Marot *hazardeur* pour *hasardeux*. Cf. Franç. I, p. 120 : De tost aller trop *paresseurs* et lents.

ciation d'*eur* en *eux*, et celle de nos jours en *eur* ouvert une prononciation intermédiaire en *eur* bref, prononciation attestée par le P. Buffier, et qui s'est conservée à la Comédie Française. Ainsi l'on disait une *fleur* en donnant à la diphthongue *eu* le son sourd et fermé que nous lui donnons dans *queue*, une *fleue-re*, du *bonheue-re*. Je tenaïs à faire cette remarque, car dans les substantifs en *eur* où nos paysans font sentir l'*r*, c'est toujours ainsi qu'ils prononcent la diphthongue, et jamais en *eur* ouvert.

Des liquides M et N.

M

Règle I. — *M* se change en *b* [1] dans *flamme*, pron. *flambe*; Ex. :

Il faisoit feu et voire *flambe*.
(Villon, Monol. du Fr. Archier de Baignolet.)

Le moyen âge changeait l'*m* de *flamma* en *b*, non seulement dans *flamme*, mais encore dans *enflammer*, *oriflamme*; Ex. :

Dunc veissïez *flambe* voler.
(R. de Rou, vs. 16223.)
Gefreid d'Anjou portet l'orie *flambe*.
(Ch. de Roland, CCXIX, vs. 3093.)
Et que vous ayez *l'oriflambe*.
(Mist. du S. d'Orl. vs. 6651.)
Comme un feu qui met tout en *flambe*
Une forest, et qui *enflambe*
Des grands monts la cime hautaine.
(Ps. de Marot, LXXXIII. B.)

Flambe, flamma, phlox. — Jetter *flambe* par la bouche. — Flambeau : ce qu'on porte de nuit jetant *flambe* pour éclairer. (Nicot, 1606.)

(1) Cf. βροτός.

Vexillum B. Dionysii quod gallice dicitur *oriflambe*.
(Gesta Ludov. VII, Du Chesne, IV. p 398, C.)

Une selle couverte de veloux vermeil pour l'*oliflambe*. (Ch. de pièc. inéd. relat. au règn. de Ch. VI, par Douet d'Arcq. II. 394.)

RÈGLE II. — Toutes les fois que *me* final est précédé d'un *s*, l'*m* par attraction se change en *s*. Ainsi l'on dira *cataplasse, catéchisse*, *rhumatisse* pour *cataplasme*, *catéchisme*, etc.

Ici l'on vend des *catéchisses*
A bon marché et à peu de bénéfice.
(Enseigne de Desruds, poète marchand de bric à brac, à Pont-Levoy, Loir-et-Cher, 1846.)

Catéchisme se prononce également *catéchîme*.

3° *M* ne sonne pas dans *combien*, pron. *coben* ou *couben*. (V. 1re partie, ch. IV. De la prononc. de la voyelle *o*, p. 28.)

Ex. : *Coben qu'cée?* Locution commune pour *combien que c'est? combien est-ce?*

N

RÈGLE I. — *N* se change en *l* dans *venin* et ses composés, *trombone*, *lanse*, pour *nanse* qui est lui-même pour *nasse*.

Serpens *envelimés* en leurs oreilles estoient.
(Le Déb. du corps, p. 62. Cf. même p. *velins*.)

Au lieu de dire *veneno*, ils ont dit et escrit *veleno* (ainsi qu'en ceste ville mesmement une grande partie du peuple prononce *velin*.) (H. Est. Précell. p. 296.)

C'est ainsi que *orphenin* est devenu *orphelin*.

RÈGLE II. — *N* a le son de *gn*, toutes les fois qu'il est suivi de deux voyelles dont la première est un *i*. Ainsi *renier*, *panier*, *fainiant* pour *fainéant*, *opinion* sonneront *regnier*, *pagnier*, *faignant*, *opignon*.

Les bonnes mœurs sont en peinture,
Et les bourgeois en grands tableaux

Près d'Henri IV en *mignature*.

(Le marq. de Villette, cité par le *Moniteur de l'armée* du 1er mai 1868.)

Vous n'avez, Dieu merci, contraire
Que vous ne *veignez* au-dessus.

(Mist. du S. d'Orl. vs. 181.)

Et vous, qui portez grans codières,
Cotulle, aumusse de travers,
Delessez totes vos *magnières*,
Car vous estes viande à vers.

(Epitaph. de J. de Morainville, dans l'église de l'abbaye de Beaugency, 1420.)

Des labiales B, P.

B.

Règle I. — Toutes les fois que *b* est suivi de deux consonnes dont la première est un *s*, il ne se prononce pas ; Ex. : *obscur*, *obstiné*, *abstention*, pron. *oscur, ostiné*, *astention.*

La nuit est mult laide e *oscure*.

(Chr. des ducs de Norm. t. III. p. 349.)

Quant a aucunes choses que ceux qui avoient son pooir disoient que elles estoient *oscures*. (Lettr. de Marg. de France à Phil. le Hardi.) (1)

Nonostant je suis celuy...

(M. du S. d'Orl. vs. 18962.)

Substance, pron. *sustance*. (Palsgr. ch. XXVI, règle 5.)

Règle II. — *B* suivi des fortes *t* ou *c*, ou de la sifflante *s*, sonne *p* ; Ex. : *abcès*, *absence*, *obtenir* pron. *apcès, apsence*, *optenir*. (2)

(1) L'original de cette lettre se trouve aux archives de l'empire, Trésor des chartes, J. 408, n° 2. — Cf. Ampère, Hre de la Form. etc. p. 319.

(2) Cf. l'Epit. de L. C. Scip. Barb. *opsides*que abdoucit.

Evesque furent li dui fil
De mult cler sens et de *suptil.*
(Chr. des ducs de Norm. III, pag. 237.)

Vous me commandez de vous dire comment l'on en euze, quand je suis *apsent.* (Lettre de S[t] Mars à Louvois; Correspond[t] du 25 janvier 1870.)

Fors seulement d'*optempérer.*
(La complainte de l'âme dampnée, p. 64.)

P.

Règle. — 1° Dans les mots *psaume*, *psautier*, le *p* ne sonne pas: *saume*, *sautier.*

Il a commencé son *sautier*
Par toz les moz a verseillier;
Ceste sept *siaume* disoit plus
Miserere mei, Deus.
(R. du Renart, vs. 7495 et suiv.)

« Ol savet luire dans les *sesiaumes.* »
(Le Péd. joué, acte II, sc. 2.)

Je donne à ma niepce mes boines heures et mes boins *sautiers.*
(Testament de Gilles Lameline, 1412, aux arch. de l'hôtel-de-ville de Valenciennes.)

C'est par un phénomène analogue que *ptisane*, que l'on trouve encore dans Nicot, est devenu définitivement *tisane*, au commencement du XVII[e] siècle. Du reste le *p* ne s'y est jamais prononcé; pourquoi? parce que les Français, dit Palsgrave, ne peuvent pas donner à *ps*, qui est une lettre grecque, son véritable son.

Règle. — 2° P devant *c* et *t* sonne *b*; Ex.: *opter*, *soupçonner*, pron. *obter*, *soubçonner*. On dit de même *tribe*, *tribler*, *coube*, *accoubler* pour *triple*, *couple*, etc.

« Le vicomte de S[t]-Aignan et Rob. Stuart, *soubconnez* d'estre complices de la conspiration d'Amboise, etc. » (Archiv. curieuses, tom. IV. Lettre du roy au connestable de Montmorency.)

Une en deité simplement
E en personnes est *triblée*.
(God. de Paris, dans Gérusez, I, 181.)
V. Amyot, Plut. p. 750, *quadruble*.

Des Dentales D. T.

D.

Règle. — 1° Dans les terminaisons des futurs et conditionnels en *drai*, *drais*, dont le *d* initial est immédiatement précédé d'un *n*, ce *d* ne sonne pas. Ex. : Je *prendrai*, tu *viendras*, pron. je *prenrai*, tu *vinras*. On dit de même je *vourais* pour je *voudrais*, *ça vaurait* pour *cela vaudrait*.

Dans je *viendrai*, je *vaudrai*, je *voudrai*, le *d* est euphonique comme dans *gendre*, dans *vendredi*, et dans le grec ἄνδρος.

Quelquefois même le *d* se supprime dans les terminaisons en *dre*. On dit très souvent *prenre* pour *prendre*, son *genre* pour son *gendre*, mais dans les autres mots terminés en *dre*, c'est la plupart du temps l'*r* qui disparaît.

Et à noz fins nous *parvenrons*.
(M. du S. d'Orl. vs. 191.)
Se n'estoit chevalerie,
Petit *vaurait* no signorie.
(Ordene de Chevalerie, pag. 76.)
Il *venra* joennes et vieulx
Jugier en fin.
Nous ne *vaurrons* pas deux boutons.
(Un m. de S[t] Ignace, Buchon, p. 266 et 268.)
Attendez lo, que ja *venra* praici.
(Le M. des vierg. sag. et des v. foll. Buchon, p. 4.)

Qui ensevelir le *voulra*,
Prengne-le.
(Un mir. de S[t] Ignace, Buchon, p. 293.)
Va moi par tout *semonre*
Gaians et quencliex.
(J. Bodel, Buchon, p. 168.)
Qar ele est moult et grasse et *tenre*
Et je qui ne voil pas tôt *pranre*.
(R. du Ren. vs. 6085.)

V. *tenras*. (R. du Ren. v. 72.)

Règle. — 2° D se prononce comme *g* toutes les fois qu'il est suivi de deux ou plusieurs consonnes dont la première est un *i*; Ex.: *Dieu*, *diable*, *étudier*, pron. *guieu* ou *guiou* (ce dernier surtout dans les jurons), *guiâbe*, *étuguer*.

J'ay esté *Beguiau* ; j'ai esté *guieu* et *guiebe*.
(Le Pédant joué, acte II. sc. 2.)
Ma foi, j'n'avons point *étugué* comme vous.
(Les femmes savantes.)

T.

Règle. — 1° T suivi de deux ou plusieurs voyelles dont la première est un *i* et la seconde un *e*, un *o* ou un *a* prend le son de *k* ou de *qu*; Ex.: *chrétien*, *étiage*, *métier*, *tabatière*, pron. *chréquien*, *méquier*, *équiage*, *tabaquière*. *Rateau*, *fouteau*, très usités sous les formes *râtiau*, *foutiau* deviennent souvent en vertu de cette règle *râkiau*, *foukiau*. [1]

« J'*esquions* tout comme deux frères ;... je paraissy un sot *basquié* (bâté);... l'en diset que Monsieu le curé avet bien trampé souvent son goupillon dans son *benaisquié* (bénitier.) » (Le Pédant joué, acte II, sc. 2.)

(1) En revanche *qu* se change en *t* dans *cinquième*, pron. *cintième*. Cf. le journ. le *Temps* du 12 août 1873, chron. p. 2, col. 2.

« Des observateurs attentifs nous disent qu'au Canada les gens du peuple ont coutume de confondre *t* et *k* et disent *mèkier*, et *moikié* au lieu de *métier* et *moitié*. » (M. Muller, Nelles leçons, p. 212 ; voir la page précéd. et la note du traducteur.)

RÈGLE. — 2° *T* se change en *c* dans le verbe se *tapir* ; pron. se *capir* ; en *f* dans *cotir*, pron. *cofir*.

La se *quati* ; li chien l'outrerent.
(R. du Renart, vs. 8117.)

Des Gutturales C, G, GN.

C.

RÈGLE. — 1° *C* se prononce comme *g* dans un certain nombre de mots, comme *canif*, *faculté*, *difficulté*, *second*, *seconder*, *secret* et ses composés, *rac'moder* pour *raccommoder*, et quelquefois dans *cabinet* et dans *cheval*.

Nabugodonosor.
(Rois, p. 432.)

Depuis que fu nez en la *greche*
Diex de Marie.
(Rutebeuf, dans Gerusez, I, 138.)

On donneroit au diable et plumes et *ganifs*.
(Du Lorens, sat. XII.)

Grâce à votre copulatif
Qu'a rendu fort imperfectif
Le [illegible] tranchant d'un *ganif*.
[illegible] éd. joué, act. I. sc. 1.)

J[illegible]y Belinde, en miracles féconde,
[illegible]e brulois d'une ardeur sans *segonde*.
[illegible] à Mr Chapelain, Elég. II, p. 244.)

[illegible]istoire de Sablé par Ménage *segond*, *segret*

et leurs composés *segonder*, *segrétaire*, écrits constamment par *g*, et dans Rabelais, Pantagruel V, X, *bragmarts* pour *braquemarts*.

REMARQUE. — C'est ainsi que *cras*, de *crassus*, est devenu *gras*, (Cf. *acer*, *macer*, devenus *aigre*, *maigre*.)

> Je voroie que fust plus *cras*.
> (R. du Ren. vs. 15671.)

et que *nécromancien* a conservé jusqu'au XVIII[e] siècle la forme *négromancien*.

> Fallaciant comtes, marquis et princes,
> Sut par son art le *Négromancien*
> En imposer à plusieurs gens de bien.
> (Richer, l'Heureux astrologue dans les Amus. du cœur et de l'esprit, tom. I, pag. 63)
> Et me rend main plus pesant que une *englume*.
> (Les 7 dam. de Rhétor.)

Presque tous les grammairiens du XVI[e], du XVII[e] et du XVIII[e] siècle ont noté cette prononciation de *c* en *g*.

« *C* a le son du *g* de *goguenard* dans *second;* l'usage est partagé pour *segret* et ses composés. Plusieurs personnes prononcent de même le *c* de *Claude*, mais il vaut mieux prononcer autrement. » (Gr. de Wailly, 1754.)

« *C* takes the articulation of *g* in *calice*, *Claude* and *Claudine*, *czar*, *second*, *secret* et leurs composés, and in the second syllable of *cicogne*, and the third of *difficulté*. » (L. Chamb. p. 53, 1775.)

L'autorité du prince en cette matière aurait plus de succès que n'en ut celle de l'empereur *Glaude*. (Bibliot. des Enf. p. 208.)

Cf. lat. *hemicranium ;* gr. mod. μικράνια ; anc. fr. *micraine ;* fr. mod. *migraine*.

RÈGLE II. — De même que *c*, *ch* prend souvent devant *e* le son de *g : Dimange*, *prendre sa revenge*, *ajeter*, etc., pour *dimanche*, *prendre sa revanche*, *acheter*.

Le *diemenge* après l'Asimption Nostre-Dame. (Lett. de Rois, tom. I, ann. 1278.)

« Je ne sais si MM. de l'Académie approuvent qu'on prononce le *ch* comme le *j* consonne dans les mots *cheval*, *cheveux*, *acheter*, etc. Du moins le peuple lettré de Paris semble prononcer *jeval*, *jeveux*, *ajeter* dans le discours familier, car on n'oseroit prononcer ainsi dans le discours soutenu. » (Bibl. des Enf. p. 194.)

G

RÈGLE I. — *G* se prononce comme *c* dans *gangrène*, pron. *cangrène*.

« On prononce *vagabond* comme *vacabond* et *gangrène* comme *cangrène*. » (Bibliot. des Enf. p. 227. — Cf. Rec. S, p. 109; le Péd. joué, p. 26 et Palsgr. p. 758. *gatouiller* et *catouiller*.)

GN.

RÈGLE. — *GN* sonne comme *n* simple dans un certain nombre de mots, *signer* et ses composés, *compagnie*, *magnifique*, *maligne*, etc.

Cette prononciation paraît avoir été générale au moyen âge. « Quandocumque *n* sequitur *i* in mediâ diccione, in diversis syllabis, *g* debet interponi ut *certaignement*, *benignement*, sed *g* non debet sonari. » (Gramm. de Colyng., règl. 92.)

Ainsi le *g* ne sonne pas, non seulement dans *certaignement*, où il est intercalé en vertu de la règle, mais encore dans *bénignement* où il se trouve en vertu de l'étymologie.

1° EXEMPLES DE MOTS OÙ LE G PLACÉ EN VERTU DE LA RÈGLE NE SONNE PAS.

Monseigneur le duc de Bourgoigne
Noble et puissant en *patrimoigne*...
Parlons-lui de nostre besoigne,

De ce n'en faites nul esloigne. [1]
(M. du S. d'Orl., vs. 9485.)
Je jure Dieu, qui est lassus,
Si je n'y vois en ma personne
Et sa mort vengeray sus et jus
Contre François, qui que en *groigne*.
(Id. vs. 4040.)

« Mon tres redoubté seigneur monseigneur le régent.... pron. : moun trè redouté *segnieur mounseynieur* le réjant. » (Palsgr., p. 56.)

C'est ainsi qu'on rencontre constamment *moigne* pour *moine* dans le roman du Renart et dans une foule d'œuvres du moyen âge; de même *campaigne* (de *campana) montaigne* (de *montana)* et même *plaigne* pour *plaine*, *fontaigne*, etc.

2° EXEMPLE DE MOTS OÙ LE G, MÊME ÉTYMOLOGIQUE, NE SONNE PAS DEVANT I.

Del otroier li a fait *signe*
Et dant Brichemer li encline.
(R. du Ren. vs. 8877.)
Tant pour le bien de la ronde machine,
Que pour autant que sur tous en es *digne*.
(Cl. Marot, Ep. à Franç. Ier.)
Puce, si ma plume était *digne*
Je décrirois vostre origine.
(Pasquier, la Puce.)

Enlumine, *guigne* (Ol. Basselin); *assigne*, *rumine* (La Condamnat. de Banquet); *latine*, *signe* (Mtre P. Pathelin); *signes*, *ruynes* (M. du S. d'Orl.); *divine*, *digne* (Bon. des Périers, quête d'amité); *buccine*, *signe* (Id. des Roses); *digne*, *divine; origine*, *insigne* (J. de Montlyard, pag. 55 et 230), etc.

Voir la lettre de Racine où il raconte que dans ses armes, un *rat* et un *cigne* (*racine*), il a supprimé le rat.

(1) Cf. Cl. Marot, ps. CVII, M, *ivrongne*, *eslongne*.

3° Exemple de mots où le G, même précédé d'une lettre autre que I, ne sonne pas.

Et pour un peu de gloire vaine,
Ont-ils perdu Dieu et son *régne*.
(R. de la Rose, tom. I, p. 16.)
Pour Bourbonnois grandir en leur fortune
D'un Scipion, qui pour eux parle et *pugne*.
(Les 7 dames de Rhétoriq.)
Un seigneur qui *régne*
Prend de l'œil son conseil, comme le temps le meine.
(Pasquier, Poés. div., p. 918.)

Régne, *esperne* (Chron. des ducs de Norm. II, p. 421), *chesne*, *régne* (Marot, II, p. 284), *régnes*, *raines* (J. de Montlyard, p. 55.)

Ceux qui pourraient douter de la non-prononciation du *g* dans ces rimes et les suivantes :

Iceu fut fait par tout le *regne*
N'i ont esperne enfant ne *femme*.
(Chr. des ducs de Norm. II, p. 419.)

n'éprouveront plus le moindre doute à la lecture de celles-ci :

Puille ont Roger Borse et le *renne*
Qui fu de la secunde *femme*.
(Chr. des ducs de Norm. III, p. 160.)

4° Exemples de mots où le G, même étymologique, est supprimé dans l'orthographe, comme il l'était dans la prononciation.

La sousquanie qui fu blanche
Senefioit que douce et franche
Estoit celle qui la vestoit.
(Th. fr. au moyen âge, Buchon, note, p. 103.)
Les eulz *cliniez*, vos beserai,

Cliniez donc. Il a *clinié*.
(R. du Ren. vs. 1767.)
La face li a *gratinée*.
(Id. vs. 2591.)

Et si autre *asinasionz* vous estoiet depuis faitez. (Lett. autogr. de Ch. V. à P. Scalisse, 1367.)

Esgratinent (Gar. le Loherain, Pref., p. LXXXV.); *sénéfie* (R. du Ren. vs. 105, 119, 129, 173, etc.); *esparniant* (Chr. des d. de Norm. II, p. 453.); *Cyprine*, *benine* (J. de Montlyard, p. 358.); *maline*, *s'ostine* (Desportes, ps. 35.); *maline*, *voisine*; *maquinons* (Vauq. de la Fresn. art poét.)

Elle avait évité la perfide machine
Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son ongle *maline*.
(La Fontaine, VI, 15.)
L'auberge enfin de l'Hyménée
Lui fut pour maison *assinée*.
(Id. VI, 20.)

Au XVI[e] siècle une double prononciation se dessine; les uns font sonner le *g*, les autres non, s'il faut s'en rapporter à G. du Guez: « Le *gn*, dit-il, se prononce devant une voyelle, Ex.: *gagna*, *saigna*, *ligne*, *pigne*, *vigne*, *tigne*, *compagne*, *laigne*, *mignon*, *mignarde*, excepté dans plusieurs (many) mots où il s'écrit sans se prononcer comme *digne*, *cigne*, *magnanime*, etc. » La plupart des poètes confirment cette règle par leurs rimes. Claude de S[t]-Lien écrivait 40 ans après : Dans les mots *cognoistre*, *cigne*, *regnard*, *signe*, le *g* est tout à fait muet. »

Au XVII[e] siècle on ne trouverait plus, si ce n'est dans les premières années, de traces de cette prononciation dans les œuvres poétiques (1). On en surprendrait encore beaucoup dans la conver-

(1) D'une main deffendant le bruit
Et de l'autre jettant la *ligne*,
Elle fait qu'abordant la nuict
Le jour plus bellement *décline*.
(Théophile, ode : Un soir que...)

sation. « Les Parisiens, amoureux d'un parler doux et mignard disent presque tous (en 1688) *aneau* pour *agneau.* » (N[lles] obs. pag. 74.) J'ai cité plus haut *maline* et *assinée* de La Fontaine, et je lis la phrase suivante dans une lettre du P. Rapin à M[me] de Sablé : « La rayne et madame de Toscane vont à S[t]-Clou, dont la beauté naturelle sera réausé de toute les musique possible et d'un repas *manifique.* » Le P. Rapin n'est pas le premier venu et cet exemple démontre que la prononciation de *gn* en *n*, du moins dans certains mots d'où elle a disparu aujourd'hui, est encore vivace dans la conversation et dans le style familier.

Au XVIII[e] siècle le son du *g* s'accentue excepté dans *signe* et ses composés. Néanmoins « bien des gens à Paris et en province prononcent *aneau* en fait de table et de cuisine, mais on dit *agneau* avec *gn* mouillé en fait de bercail et de bergerie. » (Bibl. des enf. 1733, p. 201.) Restaut est à ma connoissance le dernier grammairien qui ait signalé cet usage : « Le *g*, dit-il, ne sonne pas dans *assigner*, *résigner*, *signe*, *signet*, *signifier*, *soussigner* et semblables. » (Traité de l'orthogr. franç. p. XXV. — 1764.)

Aujourd'hui il ne reste plus de cette prononciation que *sinet* pour *signet*.

De la sifflante X.

RÈGLE I. — *X* sonne non *ixe*, mais *isque* dans le dialecte blaisois. Le paysan transporte naturellement cette prononciation vicieuse dans quelques mots, généralement dissyllabiques, terminés en *xe*. Ainsi tandis qu'il donne à l'*x* son vrai son dans *exemple*, *exécuter*, *exercice*, pron. : *euxampe*, *axéqueuté*, *axarcice*, il dit *fisque*, *leusque*, *sesque* au lieu de *fixe*, *luxe*, *sexe*.

Je ne me rappelle pas avoir surpris de traces de cette prononciation au moyen-âge (1), mais un grammairien du XVIII[e] siècle

(1) V. Brachet, Dict. Etym. aux mots *Tâche* et *Lâche*.

la condamne en ces termes : « A Paris bien des maîtres appelant *isque* la lettre *x*, on trouve des gens qui disent et qui lisent ensuite *asque*, *tasque*, *fisque*, etc., au lieu d'*acse*, *tacse*, *ficse*, etc., pour les mots écrits *axe*, *taxe*, *fixe*, etc. Ce défaut, assez général dans de petites écoles de Paris, et même dans de bons colléges, montre de quelle importance il est de bien faire nommer la lettre, non seulement la lettre *x*, mais toutes les lettres de l'A B C. » (Bibl. des Enf. 1733, p. 205.)

Règle II. — *X* précédé d'un *e* et suivi d'une consonne se transforme en *s*; Ex. : *eskeuzé*, *escomeunié*, *espouser* pour *excuser*, *excomunier*, *exposer*.

Ses pechiez ne sera jamès *espurgiez* par sacrefices.
(M. s. J.)
Comme rebelles et *escommeniez*.
(Lett. de Rois, etc. Alix de Bretagne, 5 févr. 1275.)
Je cuit bien que *s'escusera*.
(R. du Ren. vs. 9897.)
Je feray le mieulx que je pourray pour l'*espurger*. (Palsgr. p. 729.)

Cette prononciation est conforme à la règle de Palsgrave qui dit que les Français ne prononcent jamais trois consonnes de suite, excepté dans *strideur* et *splendeur*. De même en effet que dans *obscur*, *s'abstenir* et autres mots semblables nos paysans suppriment le *b*, de même et logiquement dans les mots commençant par *exp*, *exc*, etc. (*ecsp*, *ecsc*) ils suppriment le son du *c* ou du *g*, renfermé dans l'*x*.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

De l'article.

Règle I. — L'*e* de l'article masculin ne se prononce jamais, même quand le substantif suivant commence par une consonne; Ex. :

Ya l'feu à Conkeuriée (1).
Rends lli (4) l'liveurr' qu'y t'a peurté (2).

Remarque. — Quand *le* est précédé d'un mot, terminé par un *e* muet, la métathèse de l'*e* se produit et l'article se prononce *eul*; Ex. :

L'viau, la vache, eul boeu, tout ha breulé (3).
Faut lli (4) prende eul chian (5).

Règle II. — L'article *la* s'emploie souvent, comme en italien, pour désigner la femme, devant le nom de famille du mari : Ex. : *La Roussiau, la Roussiaute* (la femme de Rousseau); *la Bàrbançon, la Barbançonne* ou *la Brebançon, la Brebançonne* (la femme de Brabançon).

(1) Il y a le feu à Concriers.
(2) Rends lui le livre qu'il t'a prêté.
(3) Le veau, la vache, le bœuf, tout a brûlé.
(4) Ces deux *ll* sonnent mouillés comme l'italien *gli*.
(5) Il faut lui prendre le chien.

17..

« Les hommes et les femmes qu'on ne peut qualifier de moindre titre, comme les paysans et les paysannes, ne se peuvent appeler que par leur surnom, ajoutant aux femmes seulement l'article *la;* Bothereau, *la Botherelle;* Roberdeau, *la Roberdelle.* » (Les plus belles lettres des meill. aut. franç., par P. Richelet, augmentées de tous les titres dont on qualifie toutes sortes de personnes par le sieur de Milleran, Paris, 1696.)

« Il se trouve souvent chez *la Aubry*. (6) (Recueil. tom. IV. K, p. 95.)

Par quoy fort elle asseure
A *la Faifeue* et bien fort la requiert.
(Ch. Bourd. p. 32.)

Je serais assez porté à croire que ce *la* fût non pas l'article comme en italien, mais l'ancien pronom possessif *le*, *la*, *les*, employé pour *celui de*, *celle de*, *ceux de*. (Voir Burguy, Gr. de la lang. d'oil, p. 57, IV.)

Règle III. — L'article pluriel se met souvent devant les noms propres de famille pour désigner la famille tout entière; Ex. :

Léc Baggeroun dineu s'souéere cheux lée Deutarte (1).

Cet usage, très commun dans certaines provinces, a souvent été signalé par les romanciers modernes. V. Champfleury, *les Bourg. de Molinchàrt*, passim. Cf. *Furii* et *Valerii*.

CHAPITRE II.

Des substantifs.

Les substantifs, usités aujourd'hui dans le dialecte blaisois, peuvent se diviser en trois classes.

(6) Prononcez en dial. bl. *la Oubry*. Remarquez l'aspir. de l'*o;* Cf. *ouate*, p. 197 et 198.
(1) Les Bergeron dinent ce soir chez les Dutertre.

1° Ceux qui, encore usités dans le français actuel, ont conservé dans la bouche de nos paysans l'ancienne prononciation.

2° Ceux qui ont conservé leur ancienne forme dans le dialecte blaisois et l'ont perdue dans le langage actuel.

3° Ceux qui sont formés par le paysan lui-même, et ne se retrouvent pas dans l'ancienne langue.

Ire CLASSE. — SUBSTANTIFS QUI NE DIFFÈRENT DU FRANÇAIS QUE PAR LA PRONONCIATION.

La différence de prononciation provient :

1° De la transformation d'une voyelle en une autre,
2° — d'une voyelle en diphthongue,
3° — d'une diphthongue en voyelle,
4° — d'une diphthongue en une autre,
5° — d'une triphthongue en une autre,
6° — d'un son mouillé en son simple,
7° — d'une liquide en voyelle,
8° — d'une liquide en une autre,
9° — d'une liquide en consonne,
10° — d'une consonne en une autre,
11° — d'une voyelle en consonne.

I° TRANSFORMATION D'UNE VOYELLE EN UNE AUTRE.

1° *A* se transforme en *e* (ou *ai*); Ex. : *glener, armena*, etc.

Icelle Mabille avait emblé et fait ses *glennes* en temps d'août. (Gl. de Carpent. art. Glana.)

Chaircuictier, Thermopola.
(Féd. Morel.)

Hercules en sa fureur *esracha* ou arracha les arbres.
(Palsgr. p. 670.)

2° *E* se transforme en *a : Farme, lantarne, acouter, astimer*, etc.

Jadis labouroye,
A par moi houoye,
Et seulet plantoye
En ses terres *fermes;*
De riens paour n'avoye,
Brigans ne voyoye,
Ne point je n'oyoye
Le bruit des gens *d'armes*,
Lances ou *guysarmes*,
Mais moines et *carmes*,
Bourgeoises et *dames*
Tousjours rencontroye.
Las! bon temps j'avoye,
Dont adès lermoye
A mout chaudes *lermes.*
(Martial de Paris, Vig. de la M. de Ch. VII.)
Pleurant à grosses *larmes*
Sans tenir autres *termes.*
(Ch. norm. anc.)
Qui *tare* a, *guare* a.
(Le Péd. joué, II, 2, p. 34.)

3° *I* se change en *e* (ou *ei*), rarement en *u*.

A l'ore de *meie* nuit.
(St Bern.)
Lors fiert de grand angoisse pleine
Son espée dans sa *poitrine.*
(R. de la Rose, vs. 9052.)
De bon vin payez *chopine*
C'est bon loyer pour la peine.
(Ol. Bass. p. 19.)
Le roy, sçachant vos peines,
Vostre tourment
Fait arrêter *Conchine*
Tout promptement.
(Ch. sur la mort du marq. d'Ancre, 1607. Recueil Z, p. 56.)

Ton humeur est, *Cathereine*,
Plus aigre qu'un citron vard;
On ne sait qui te *chagreine*, etc. (1).
(Reproch. à Catherine; Ch. et chans. popul.)

4° *U* en *i;* Ex. : *himeur, liméro* (humeur, numéro).

Elle teignoit en rouge le *brignon.*
(Rec. des poèt. III, 339.)

Cf. *li*mingon et *lu*mignon.

Lorsque tu me fais la meine
De ce que j'aime Colas
Et que ton *himeur* chagraine
S'oppose à tous nos ébats.
(Rép. aux reproch. à Cather. Ch. et chans. popul.)

II. — TRANSFORMATION D'UNE VOYELLE EN DIPHTHONGUE.

1° *E* en *eu:*

Em *preu.*
(Th. fr. au moy.-âge, Buchon, p. 120.)
J'ai trouvé le gîte du *glieuve* (2)
Mais le *glieuve* n'y était pas,
Le matin, quand il se *leuve*,
Il emporte tous les draps, etc.
(Ronde du pays angevin.)

E sonne-t-il *eu*, ou *eu e* dans ces vers de la chanson de Roland (Mull. vs. 676.)

E dist al rei : « Salvez seiez de *Deu !*
De Sarraguce ci vos aport les *clefs.* » (3)

(1) Cf. Péd. joué, II. 2. La *vegne* de la Courtille (p. 32); ous faites tant de *menes* (p. 34); ce n'estet encore qu'une *varmene* (p. 36).

(2) Cf. le Péd. joué, p. 37 : deux *glieues.*

(3) Cf. Hug. Salel, liv. V, p. CLV, *trefve, abreuve.*

2° *O* en *ou* :

Que tu escriz souvent en rithme et *prose ;*
Par ce te pry que ta main se *dispouse*, etc.
(Jeh. Lem. Dédicace, p. 1, col. 2.)
Laisser le bon, *ouster* le superflu.
(Id. id. col. 4.)

3° *U* en *eu :*

Qui (Sichée) les cruels autels, sauvegardes mal *seures*,
Luy monstre avec les mains, sanglans de ses *blesseures*.
(Les Dél. de la poés. p. 145.)
Chantons donc sa *chevelure*
De laquelle amour vainqueur
Noua mille rets à l'*heure*
Qu'il m'encordela le cœur.
(Ronsard ; Ma guiterre.)

4° *Y* en *eu :*

Meurte, arbre ; myrtus.
(Féd. Morel.)

III. — TRANSFORMATION D'UNE DIPHTHONGUE EN VOYELLE.

1° *Ai* en *a ; pament, vrament* pour *paiement, vraiement.*

Je ne trouve d'exemples de cette transformation que dans quelques expressions rustiques des comédies de Cyrano de Bergerac (1) ou de Molière. C'est ainsi que j'*aimaisse* (amassem) est devenu j'*aimasse*, et *déclairer déclarer*, et *braisier brasier.*

Et le *braisier* beuvard.
(Jeh. de Montl. p. 42.)
Ses vaisseaux elle *embraise*
Et des encensemens mêle parmi la braise.
(Jeh. de Montl. p. 222.)

(1) Qu'en *fera-je* de dix?
(Le Péd. joué, II, 2, p. 33.)

Hé ! *vrament* oui.
(Le Péd. joué, II, 2, p. 38.)

2° *Au* en *a* :

La dame
En choisist un, odorant comme *basme*.
(Hug. Salel, Iliad. VI, p. CCVII.)

3° *Eu* en *u* :

« Et dit-on de plus qu'ayant ramassé tous les bonnets des morts, elle se monstrait ici avec un rouge, là avec un blanc, ailleurs avec un gris ou un *blû*. » (H[re] de Carcass, aux arch. de Carcassonne, cité par Bull. du bouq.)

4° *Ou* en *o* :

Ains faisoient ainsi que *formis*
Es creux de la terre leurs nis.
(Jeh. de Montl. p. 296.)

VI. — TRANSFORMATION D'UNE DIPHTHONGUE EN UNE AUTRE.

1° *Au* en *ou* :

De la roïne *oussy* qui tient grande tenour.
(Hug. Capet, vs. 1297.)
Avoir si charité non faincte
Pouvreté sans nulle contrainncte
Et aussi de cueur et de corps
Estre aux *pouvres* misericors. (1)
(Extr. du Bull. du bouq.)

2° *Eu* en *ou* :

D'oiseaux, de chiens, d'armes, d'amours,
Pour un plaisir mille *doulours*.
(H. Est. Précell. p. 123.)
Mon père m'a mariée
A un vieillard jaloux,

(1) Voy. aussi Recueil de poés. franç. Jannet, II, p. 155.

Le plus let de la ville
Le plus mal *gratioux.* (1)
(P. Atteignant, VIIme recueil.)

3° *Oi* en *eu :*

Que tu es aise ! si un bœuf
Passe par là, mourant de *seuf*...
(Ronsard ; La grenouille.)

4° *Oi* ou *oy* en *ai-ay*, *ei-ey :*

Si recevrai la chrestiene *lei*,
Serai ses hom par amur e par *feid.*
(Roland, Mull. vs. 85.)
Jeo l'tendrai si ben *endreit* de *mei.*
(La Résurr. du Sauv. Buchon, p. 28.)

5° *Ai* en *eu :*

Une *feublesse* le prinst.
(Jeh. Bouch. fol. X, r°.)

6° *Ui* en *u-eu :*

Sun *juigemens* mesmes aureit.
(M. de Fr. fabl. 33.)
Petite *plue* abat grant vent.
(Gde Des Mac. p. 15.)

V. Chap. V, p. 49 où j'ai démontré l'attribution du son *eu* à la voyelle *u*.

V. TRANSFORMATION D'UNE TRIPHTHONGUE EN UNE AUTRE TRIPHTHONGUE.

Eau en *iau :*

Vela un *biau vaissiau.*
(Le Péd. joué, II, 2, p. 34.)

(1) Cf. *sarqueu* et *sarcou*, *feu* et *fou*, etc. et les terminaisons normandes en *ur*, bourguignonnes en *or*.

Ensi disoit Huon, ly *damoisiaulx* faitis.
(Hug. Cap. vs. 35.)

VI. TRANSFORMATION D'UN SON MOUILLÉ EN UN SON NON MOUILLÉ.

1° *Ail* en *al* :

Adorable copie et dont l'*original*
N'est que d'or et d'azur, d'ébène et de *coral*.
(Desmar. Les Visionn.)

2° *Euil* en *eu* :

Au verger eut daims et *chevreulx*
Et aussi beaucoup d'*escureulx*.
(R. de la Rose, p. 47.)

VII. TRANSFORMATION D'UNE LIQUIDE EN VOYELLE.

1° *L* en *i*; Ex. : *Empiastre*, il *pieuvait* (emplâtre, il pleuvait). Usité surtout dans la partie du département de Loir-et-Cher qui avoisine la Sarthe.

« *Plaisir* : aujourd'huy quelques-uns en font *piasir*. » (H. Est. Précell. p. 202.)

VIII. TRANSFORMATION D'UNE LIQUIDE EN UNE AUTRE.

1° *N* en *l*; Ex. : *trombole*, *velin* (trombone, venin).

Dragons, serpens, crapaus, tous *velins* et ordures.
(Le Déb. du Corps, p. 62.)

C'est ainsi qu'*aner* (adnare) est devenu *aller* et *orphenin*, *orphelin*, et qu'on dit en blaisois *caler* pour *caner*.

2° *L* en *n*, et réciproq. Ex. : *caneçon*, *luméro* ou *liméro*.

Dit's à ma tante que son n'veu
A éu l'*liméro* deux.
(Le conscrit de Corbeil.)

Et l'on redira les hauts féts
D'une charmante hospitalière
Sauvée par un *calonnier* francé.
(G. de la Landelle, dans l'*Etoile*, journal de l'ouest, du 6 juin 1873.)

3° *R* en *l*; Ex. : *colidor*, *poltrait*, *pallement*.

« Je vous envoie le *poltrait* de la ville ou je suis. » (L^tre de Henri Placé, soldat de l'arrond^t de La Flèche, Sarthe, en envoyant à ses parents une vue de Magdebourg, où il était prisonnier. Vu à la montre de Coudray père, encadreur à La Flèche, le mardi 28 février 1871.)

C'est ainsi que *plurier* est devenu *pluriel* et *peregrin* (peregrinus) *pélerin* (1).

« Les règles ne s'opposent point qu'un mot qui a un singulier n'ait aussi un *plurier*. » (2) (N^elles obs. quest. VI.)

IX. TRANSFORMATION D'UNE LIQUIDE EN CONSONNE.

1° *R* en *z* et *s* et récipr.

D'euvre qui fust si *maleuseuse*. (3)
(M. du S. d'Orl. vs. 16868.)
De le presse qu'il font fut grande la *pourrière*.
(Hug. Cap. vs. 3539.)

V. M. du S. d'Orl. p. 89, *musailles* (murailles); vs. 7247, *vois*

(1) Voir Brachet, Dict. Etym., pag. LXXVI, et Turneb. 344. 60.

(2) Cf. Prendray-je un autre *cristère?*
(M^tre P. Path.)

Cf. *passim* dans les auteurs du moyen-âge *Challes* (Charles), *paller* (parler), *uller* (hurler), etc.

(3) *Maleuseuse* me semble signifier ici *malheureuse*, et n'est point, comme on pourrait s'y tromper, le féminin de *maleuseur (maluseur*, qui use mal) :
Encontre gens diffamateurs
Maleuseurs, larrons, decepveurs.
(M. du S. d'Orl. vs. 18300.)

(voir); vs. 16869, *désiz* (désirs); vs. 12052, *rebouz* (rebours); vs. 4271, 4505, 4996, *plaisa* (plaira).

X. TRANSFORMATION D'UNE CONSONNE EN UNE AUTRE.

1° *B* en *p*, (1) et réciproq.

« S'il faut écrire *absinte* ou *apsinte* avec un *p*. » (Nelles obs. p. 21.)

« L'èkspédiā *t'apsolu* qu'y adopt' lé *z'apsurd* z'opticiē touchā l'acsion d'eu l'activité dès axidan z'accessoir z'a biē dè z'objècsiō *zopscurz'* à egzaminé; pour moè, j'egzalt'san *z'opstacl* lè lauté etc. (Bibl. des Enf. p. 234.)

C'est par une opération inverse que *capriole* est devenu *cabriole*. (Cf. Cyr. de Berg. contre les Sorc. p. 105.)

Réciproquement en changeant *p* en *b* on dit *coube* (couple) *accoubler; tribe, tribler; quadrube, quadrubler*, etc.

2° *M* en *b* :

Sy comme la *flambe* de leur cuisine monstroit.
(Trés. des hist. ch. VII; Biblioth. de Valenciennes.)

3° *C* en *g* :

Et pour savoir de son père en segret.
(J. Peletier. Odiss. I. ch. I. p. 10.)

« Pourquoi donc ces messieurs sont-ils si scrupuleux à l'égard des mots *drachme*, *second*, *absolu*, etc., qu'ils n'oseroient écrire *dragme, segond, apsolu?* » (Bibl. des Enf. p. 217.)

« J'eu n'ègzamine poén... Jeu m'apstiē dā mō *n'egzil;* j'optiē par ceu moïien *l'egzercis* familié, etc. » (Bibl. des Enf. p. 234. — Cf. Wailly, p. 416.)

4° *D* en *g*, très commun en blaisois, toutes les fois que *d* est suivi de deux voyelles dont la première est un *i*; Ex. : I'n'eume ni *guieu*, ni *guiâbe*. (V. IVe partie, des dentales D, T, Règ. 2e p. 232.)

(1) Cf. Quintil. I, 7; Turneb. 877, 47.

Parguié, monsigneur Ventremille,
L'on ne voit que nous à la ville.
(Le remerciement et harangue des paysans de Sarcelles à M^gneur de Vintimille leur archevesque, etc., Aix, 1732.)

5° *T* en *q* ou *k*, très commun en blaisois dans les terminaisons en *tien*, *tier*, *tière*, *tion*, *tiot*; Ex. : *chrétien*, *métier*, *laitière*, *j'étions*, *petiot*, pron. : *keurquian*, *mékier*, *léquiére*, *j'ékions*, *pequiot*, etc. (V. IVe partie, des dental. D, T; du *T*, Règ. I, p. 232.)

C'est de la noblesse à *Maquieu* Furon.
(Le Ped. joué, II, 2, p. 34.)

6° *X* en *s*. *Escuse*, *esploit* pour *excuse*, *exploit*

K'il desirst l'*esploit* d'altrui.
(St Bern. p. 569. Cf. Rois. p. 244.)

En composition populaire, *ex* devient toujours *es*. Cf. le latin *de ex* devenu en français *dès*.

XI. TRANSFORMATION D'UNE VOYELLE EN CONSONNE.

Cette transformation est rare dans les substantifs. Je ne connais que *brégement* pour *breiement (broiement)*, nom dérivé de *bréger*, plus usité que *breyer (broyer)*. *Néger*, (1) usité quelquefois en place de *néier (noyer)* n'a pas laissé de substantifs dans le dialecte, où l'on emploie *néiade*, équivalent au fr. *noyade* et *néie*, ou mieux *néye*, fosse d'un jeu de boule où les boules vont se perdre, *se noyer*. Quelques autres verbes, employés surtout dans les parties du Blaisois qui touchent au Berry ou au Maine, comme *éméger*, *séger* pour *éméier (émoyer)*, *séier (soyer-scier)* n'ont pas de substantifs dérivés de la forme en *ger*, bien que je n'oserais pas affirmer n'avoir pas entendu *émégement* pour *émoi*.

C'est ainsi que *brayette* diminutif de *braie*, tend à devenir ou plutôt est devenu de nos jours *braguette*. En revanche, nous avons

(1) Cf. le Péd. joué, p. 49 : C'est ly qui s'alit *néger* à la grand mare.

une tendance très marquée à transformer *baguette* en *bayette,* ce qui semblerait attester que la métamorphose de l'*y* en *g* dur dans *brayette* est provoquée par la présence de l'*r* dans la syllabe immédiatement précédente. Cf. sur la prononciation du *g* allem. en *i*, *Jans-Ganz*, Phil. Chasles, Ét. sur l'All. p. 21.

XII. FIGURES DE PHONÉTIQUE.

Le dialecte blaisois s'éloigne du français, non seulement par l'application aux mots usités dans l'un et l'autre idiôme d'une prononciation différente, mais encore par l'emploi de certaines figures de phonétique, dont les principales sont la synérèse, la diérèse, l'épenthèse, l'apocope, l'aphérèse, la syncope, la métathèse, l'attraction.

I. SYNÉRÈSE : *Flau* (fléau), *péezan* (paysan).

Ainsi, mon gentil Belleau,
De l'ignorance le *fleau*.
(Est. Pasq. II. 217.)
Car qu'eust peu lors savoir le *paisan* apelé
Avecques le bourgeois confusément meslé ?
(Vauq. de la Fr. Art poétiq. p. 74.)
Et la bonne *paysanne*, apprenant mon désir.
(L'école des Femmes, I, 1.)

Voir même scène : Je sais un *paysan*... (sans synérèse.)

II. DIÉRÈSE : *Aïde, aïder* (aide, aider). J'*haïs* (je hais.)

Se je l'*aïde* a desserrer. —
Ne par moi n'i aurez *aïe.*
(R. du Ren. vs. 629 et 2577.)
Amy, ne t'en esbahy ;
Mon jugement et ma plume
Sont forgez dessus l'enclume
D'une que j'aime et *hay.*
(Est. Pasq. au Lecteur.)

« Ah! Jupiter! *ayydé!* hé! pourquoi souffrez-vous qu'il me soit fait un

tel affront! *Ayyde!* hé! se peut-il rencontrer sous la calotte des cieux une plus malheureuse que moy? *ayyde.* » (La Rencontre de Gros Guill. avec G. Garguille.)

III. Épenthèse : *Estatue*, *esquelette* (statue, squelette) :

J'ay ce Testament très *estable*
Faict de dernière voulenté.
(Fr. Villon, Gr. Test. X, pag. 45.)

« Selon notre coutume qui met un *e* devant les mots qui commencent par un *s* (l'auteur devrait dire par deux consonnes dont la premiére est un *s*) nous disons *estude*, *esprit*, *espée*, *Espagne*, et ainsi des autres mots, quoique nous nous soyons heureusement défaits d'*estatue* et d'*estupide*, que les Provençaux retiennent encore. » (Sarrazin, opinion du nom et du jeu des eschecs, p. 261.)

Tous les mots de formation populaire dont la racine commence par deux consonnes dont la première est un *s*, ont pris en français l'*e* épenthétique. *Scabeau* (Marot. ps.) et *scadron* (Du Bellay), après une courte lutte, sont devenus définitivement au XVI[e] siècle *escabeau* et *escadron*. *Escorpion* (J. Mol. p. 194. Le Calendrier) n'a pas survécu. Cf. Cur. inouies, p. 255 et 485.

— L'épenthèse a encore lieu par l'interposition du son *e* (eu) entre deux consonnes dont la seconde est une des liquides *r* ou *l*; Ex. ; *peupelier*, *perions*, *berouette* (peuplier, prions, brouette.)

C'est paine pour la *chamberière*
De la porter hors de ce lieu.
(Fr. Villon, p. 314.)

« A l'égard des silabes *ions* dans *prions*, *crions*, *publions*, etc. et des silabes *ier* dans *sanglier*, *meurtrier*, etc., l'usage qui veut qu'on en fasse deus paroit bien établi à cause des deux consonnes consécutives dans la même silabe ; ces deus consones font que l'on est forcé de prononcer en trois silabes fisiques *perions*, *kerions*, *pubelions*, etc., et en quatre les mots *sanguelier*, *meurterier*, etc., quoique l'*e* muet n'y soit point écrit. » (Biblioth. des Enf. p. 168.)

On ajoute aussi un *r* dans *renchardissement*, subst. du verbe *renchardir* pour *renchérir*.

IV. APHÉRÈSE. — L'aphérèse est le retranchement d'une aspiration, d'une lettre ou d'une syllabe initiale :

Cette funeste défaite d'*Huguenots*.
(Cur. in. p. 124.)

Je sors donc de ma chambre, *hâté* de cette escorte. —
Hâté se doit aspirer.
(Not. de Malh. sur Desp.)

Très *aut* et très noble prince.
(Lett. de Rois, I, p. 206.)

Comment les lices et les *chaffaulx* du champ sont le siège de la croix.
(Cérim. des gages de batailles, pag. 20.)

Le crime fait la honte et non pas le *chafaud*.
(Lettre de Ch. Corday; arch. de l'Empire, hôtel Soubise.)

Le masle de l'épervier est appelé *mouchet*.
(H. Est. Précell. p. 131.)

V. SYNCOPE. — C'est la suppression d'une syllabe médiale :

Rossignoletz doux et mélodieux
Et *chardonnetz* d'apprendre estudieux.
(Le Maire, fol. CLXXI. v°)

Ou pas a pas le long des buissonnetz
Allois cherchant le nid des *chardonnetz*.
(Cl. Marot, Tom. I. p. 108.)

Les Centaures étaient animaux *monstreux*.
(J. de Montl. p. 695.)

VI. APOCOPE OU RETRANCHEMENT D'UNE SYLLABE FINALE. — *Prime, preume* ou *preu*; *seg* ou *seug*; *aristo*; *démoc-soc, nigaud,* etc.

Or faisons un jeu. — Quel vieux-tu ?
— Je commencherai volontiers
Em *preu*. (1)
(Li gieus de Robin, etc. Buchou, pag. 120.)

(1) Cf. avec le grec κρῖ, δῶ, etc. Voir Burnouf, Gr. Grecq. p3r 189.

Empreu et deux.
(M^{tre} P. Path. p. 36.)

VII. MÉTATHÈSE. — Il y a deux lettres que l'on transpose en blaisois, la liquide *l* et surtout la liquide *r*; quelquefois quand elles sont suivies d'un *o*, toujours quand elles sont suivies d'un *e*; Ex. : *barbis*, *bertôn*, *queurquien*, *pimpernelle* ou *pimpeurnelle*, un *froumi* (brebis, breton, chrétien, pimprenelle, une fourmi.)

Attendez-le, que jà venra *praici*.
(M. des Vierg. sag. etc. Buchon, p. 4.)
Que il monteploie et *pourfite*.
(J. Bodel; Buchon.)
De souffrir que mi gage
Voisent à tel *poverté*.
(M. de Théoph. Buchon, p. 152.)

Je ne sé si en *Bertangue* l'aseteront (Lett. de Ph. de Com.)

Pernez mil Francs de France notre tere.
(Ch. de Rol. I, 3.)
La venoit
Un renard qui vit ce *formaige*:
Pensa à luy : Comment l'auray-je ?
(M^{tre} P. Path. p. 47.)
Devers Joseph vint le peuple paoureux
Voulant de lui acheter du *fourment*.
(Quadr. histor. XLI.)

VIII. ATTRACTION. — 1° *R* se change généralement en *l* quand il est suivi de cette dernière lettre.

Dieu tousjours les tourmente et grève
De soubs et sus par tot aller,
Et devant les barons *paller*.
(Guill. de Lorris.)
Volontiers à eux *palleroient*
S'il ensemble avoir les pouoient.
(St Graal, vs. 1400.)

Seigneur d'*Illande*. (Phil. III, roi de France; Lett. de Rois, etc. I. p. 244.)

Je vos verée, si Dieu plest, à notre *pallement* de la St Michiel. (Maurice de Craon, id. id. I, p. 274.)

On oit sur la nuit tarde en courroux rugissans
Les sangliers porte-seie et les ours es estables
Forcener, et les loups *huller* espouventables.
(J. de Montl. p. 543.)
Les *hullemens* affreux des mâtins d'Hécaté.
(Id. p. 223.)

2° *R* se change par attraction en *b* dans *arbre*; en *c* dans *mercredi*; prononcez *âbre-abbre*, *meccredi* et par métathèse *mékerdi*.

« Il est vray qu'autrefois on prononçoit à la cour *abre* et *mabre* pour *arbre* et *marbre*, mais mal; aujourd'hui cela est changé, on prononce l'*r*; comme à *plus* (1) on ne prononçoit pas l'*l*, et aujourd'hui on la prononce. » (Vaugelas, Rem. sur la lang. fr.)

« Le meilleur usage est non seulement de prononcer, mais aussi d'escrire *mecredy* sans *r*, et non pas *mecredi*. » (Id. id.)

En cet heureux jour de lundy
J'ay sceu de ma belle inhumaine
Que je la verrois *mercredy*.
Amour, oste à cette semaine
L'incommode et jaloux mardy.
(Rec. des poèt. IV. 210.)
Il est aujourd'huy *mecredy*
Du mois de juin le XVe.
(M. du S. d'Orl. vs. 18070.)

« Le P. B. dit que l'*r* de *mecredi* ne se prononce point, et communément ne s'écrit plus. J'ai trouvé le même avis dans le livre de la politesse de la langue françoise, imprimé il y a plus de cinquante ans. » (Bibl. des enfans, 1733, p. 149.)

(1) Cf. Le Péd. joué, II, 2.
Je ne sçay *pus* qui je sis.

« *R* ne se prononce pas dans *mecredi*, *chirugien.* » (L. Chamb. p. 70, 1775.)

3° *S* suivi de la syllabe finale *te* la change par attraction en *se*; Ex.: *Augusse, jusse, posse, dentisse* pour *Auguste, juste, poste, dentiste.*

Pourquoy larron me faiz nommer?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote *fuste?*
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je *feusse.*
(Fr. Villon, Gr. Testament, XVIII.)

Le progrès march'rue de l'Écrevisse;
Ch'min de l'Eventail pour la fraîcheur;
Et rue des Planch's les *ébénisses*
Que c'est comme un bouquet de fleurs.
(Le Mans, dix minutes d'arrêt, Revue fantaisiste par V. Collodion, représ. le 8 novembre 1871.)

Y avait là des *étalagisses*
Des vanneurs et des charpentiers,
Enfin pour rendre à tous justice
Y avait des gens d'tous les métiers.
(*Figaro*, n° du 30 juillet 71, pag. 3, col. 4.)

4° *S*, suivi de la syllabe finale *me*, tantôt se supprime comme dans *catéchime-catéchisme*, tantôt change par attraction l'*m* initial en *s* comme dans *rhumatisse-rhumatisme, cataplasse-cataplasme.* Cf. Rom. de la R. vs. 4177.

Pour ce est fol qui s'en aprime,
Car quand on fait bon *silogisme...*

S devant une consonne, c'est un phénomène bien connu, ne sonnait pas dans la vieille langue. *Paste, beste* se prononçaient *pâte, béete.* Pasquier affirme avoir entendu dans sa jeunesse prononcer

l'*s* d'*honneste* (1) ; mais ce n'était déjà plus la vieille langue. Je pense que l'*s* était également muet dans les terminaisons en *iste*, *oste*, *uste*. (Cf. *Berte aus gr. p.* éd. P. Paris, p. 125.)

Vous criez tous haraut contre les *Jésuites ;*
Il les faut reléguer au-delà du Japon.
Si nous en avions dit autant des *Calvinistes*,
Nous serions aussi noirs que des sacs de charbon.

(Extr. de la Rev. hist. litt. et archéol. de l'Anjou, Juill. 1868.)

On a dit au XVIIIe siècle *registre* et *regître*. Quelques-uns se servent encore de cette dernière prononciation, bien que *registre* semble l'emporter aujourd'hui.

DEUXIÈME CLASSE. — ANCIENS SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT DU FRANÇAIS ACTUEL PAR LA FORME.

§ I. Le paysan blaisois a conservé un certain nombre de substantifs usités au moyen-âge, et même, quelques-uns du moins, au siècle de Louis XIV, et que l'Académie a depuis repoussés de son dictionnaire.

1° *Aria* ou *haria*, subst. du verbe *arier* ou *harier*. (L'*h* n'est plus aspiré aujourd'hui.)

Wordes in the frenche tong as having *h* written at theyr begynnynge gyve hym his aspiracion : *Harias*... etc. (Palsgr. p. 18. V. Roquefort et Burguy, gloss. Etym. au mot *harier*.)

2° ARISMÉTIQUE. —

Quand il traitoit d'*arismétique*.
(R. de la Rose, vs. 7055.)

Cf. Eust. Desch. p. 262.

3° BIAUDE. — Corruption de l'ancienne forme *bliaut*, *blouse*. Pour le changement de *t* en *d*, voir Brachet, Dict. Etym. à *aider*.

(1) Tom. I. livr. VIII. col. 756. B. D'après tous les poètes du XVIe siècle, la termin. *este* semble avoir toujours sonné *éte*, ou *ette*.

Pour le changement de *l* en *t*, voir H. Est. De la Précell. p. 292. Cette transformation d'*l* en *i*, ordinaire en italien, est fréquente surtout dans l'Anjou et le Maine.

Ex. :

Faut gli mette eune *empiâte*. (Jeanne Pothier, domestique à La Flèche.)

I *pieuvai* à varse. (Père Gaudin, casseux de *boâs*, ibid.)

4° BOURRIER. —

« Je ne suis plus qu'un *bourrier* de la rue. » (Balzac, le Curé de Tours, Sc. de la vie de Prov.)

« Ce mot tourangeau, ajoute le romancier, n'a pas d'autre équivalent que le mot brin de paille, mais il y a de jolis petits brins de paille, jaunes, polis, rayonnants, qui font le bonheur des enfants; tandis que le bourrier est le brin de paille décoloré, boueux, roulé dans les ruisseaux, chassé par la tempête, tordu par les pieds du passant. »

Pareils à ces *bourriers* qui bavolent en l'aire.
(Ph. Desportes, ps. I.)

5° CERNE. —

De pleurs emplit le *cerne* de ses yeux.
(Des Mas. Enéid. p. 161.)
Et en un *cerne* ils se tournent et rouent.
(Id. id. p. 29.)
Quand Phébus a son *cerne* fait en terre,
Sa seur se montre avec son chef pointu.
(L. Labé, sonnet XVI.)

Je fis à l'entour uu assez grand *cerne*. (L'Astrée, liv. II. p. 270. Cf. Racan, Berg. p. 49, et Cyr. de Berg. pour les sorc. p. 81.)

De là est venu le verbe *cerner*, très-usité dans l'expression *çarner des noix*, d'où *cerneaux-çarnaux*. On dit aussi *çourner des noix*.

6° CASTROLE. —

Saumon, brochet, turbot, alose, truite et sole,
Soit frits, au courbouillon, en ragoût, en *castrole*.
(Quinault, l'Amant indiscret, I, 3.)

7° COURROUIL. — Pron. *courrou*. On le rencontre aussi sous les formes *coureil*, *courail*, *couroil*, comme *soleil*, *solail*, *soloil*. D'où *crouillet* (courrouillet), *crouiller* (courrouiller.)

En poussant le *crouillet* de sa corne ouvre l'huis.
(Ronsard, ap. Jaubert à *crouillet*.) (1)

8° PEAUTRE. — En dial. blaisois, *piaute*.

Tournant la *peautre* au coté du rivage.
(Des Mas. Enéid. VI. pag. 506.)

9° RIBOUILLÉ OU RIBOUILLA (faire.) —

Mais la cour au latin a toujours fait la moue;
Elle *fait ribouillés* aux hommes studieux.
(Du Lorens, sat. XX.)

Faire ribouillé, c'est se moquer de quelqu'un en lui répétant : *Ribouillé*, *ribouillé* et en accompagnant ce mot d'un geste qui consiste à tourner l'index de la main droite dans la paume de la main gauche où l'on a fait préalablement semblant de cracher.

10° RU. —

J'en fus battu, comme à *ru* telles.
(Fr. Villon, double ballade, str. V.)

Un seigneur *du Ru* était en 1524 grand-maître de l'empereur Charles-Quint. (Laurentie, Hre de Fr. tom IV.)

11° SUBLET, SUBLIAU, SUBELIAU. —

Tout doucement faict chanter son *sublet*.
(Cl. Marot, II, 81.)

(1) Cf. Cl. Marot, ps. CVII. M. :
D'avoir jusqu'aux *courreaux*
Brisé d'airain les portes.

Sublet est dérivé du verbe *sibilare*, *siffler*, en dial. blaisois *subler*. (1)

Je pourrais citer beaucoup d'autres substantifs aujourd'hui disparus du français, (*seu*, *mitan*, *besson*, etc.) mais il faut savoir se borner.

§ II. Outre les noms que je viens de citer, il en est d'autres qui sont évidemment un legs de la langue primitive, mais dont je ne pense pas qu'on retrouve la trace dans les auteurs. J'en citerai seulement deux comme exemples :

1° CARNE AQUOIRE. — C'est un monstre aquatique dont on fait peur aux enfants, pour les empêcher d'aller au bord de l'eau.

« *N'va pâ ou bôrd deu reu ; la carne aquouère eut'mang'ré.* »

L'étymologie est évidemment : *Carnem aquariam*.

2° CLOCU. — C'est le dernier enfant de la famille, *qui claudit culum*. Il est extraordinaire que dans aucun des fabliaux que j'ai lus, je n'aie rencontré ce mot grivois, qui sent son terroir gaulois d'une lieue. (2)

3° CABRESELLE (faire la), pron. *câberselle*. —

Signifie *faire la cabriole* ; vient du latin *capri saltus*.

§ III. Il est à remarquer que les langues du 3me degré, comme le grec moderne, fils du grec ancien, lequel est issu de l'arien, comme les langues néo-latines, formées du latin, issu lui-même également de l'arien, ont une tendance à passer d'une forme simple à une forme allongée, du substantif positif au substantif diminutif en conservant à ce dernier la signification du positif. Ainsi, αἴξ, αἰγός, ὄφις, ὄφεως en passant par les intermédiaires αἰγίδιον, ὀφίδιον sont devenus en grec moderne τὸ γίδι, τὸ φίδι ; ainsi *castrum*, *rana*,

(1) Cf. Le Péd. joué, II, 3, p. 49.

(2) Je le rencontre au dernier moment dans Cyrano de Berg. le Péd. joué, II, 3, p. 49. — Ajoutez *caligâlos*, *caripéte* dans les phrases *faire la caripéte*, *porter à caligâlos*, expressions auxquelles je soupçonne une origine grecque.

ætas, fons, mons en passant par *castellum, ranuncula, ætaticum, fontana, montana,* sont devenus en roman *chastel, grenoille, cage, fontaine, montaigne.* De même un certain nombre de mots, usités sous la forme simple en roman, ont pris de bonne heure et conservé dans le même sens la forme diminutive. Voir dans les pages précédentes le simple *ru* qui a depuis cédé le pas à *ruisseau;* citons encore *gars-gâs* devenu *garçon; bers, berceau; corb, corbeau; su* (seue), *sureau; fuerre* (feurre), *fourreau* (La Desputoison du Vin et de l'Iaue); *chape, chapeau; heuse, houseaux; sente, sentier,* etc. D'autrefois, le roman allongeait les mots simples à l'aide des terminaisons en *ment, ier, eur, aison, ance* qu'il avait à son service et dont il fit le même usage que la basse latinité des terminaisons en *aticus, a, um; anus, a, um,* etc. C'est ainsi qu'avec les formes primitives *oubli, despute, bal, soulas,* etc., il créa les mots *oubliance, desputoison, balerie, soulagement,* parmi lesquels ce dernier seul nous est resté. — Le dialecte blaisois a conservé quelques-unes des formes simples et primitives, et entr'autres *ru, gâs, bers, seue, sente,* etc.

3e CLASSE. — SUBSTANTIFS FORMÉS PAR LE PAYSAN LUI-MÊME.

§ I. La langue est fixée pour les gens lettrés; elle ne l'est pas pour le paysan. Aussi, toutes les fois que son idiome traditionnel ne rend pas bien sa pensée, ne se gêne-t-il pas pour créer de nouvelles expressions. « *V'là in biau s'mé,* » s'écriera-t-il en présence d'un beau champ bien ensemencé; « *Queu boustifailleux! queu bouffe-la-balle!* » en voyant manger un glouton; est-il témoin d'une dispute où des paroles on en vient aux coups de poing « *Bon! côre eune batterie!* » dira-t-il.

Ces trois exemples indiquent les trois manières différentes dont procède le paysan pour former ses substantifs. Tantôt en effet, il prend un participe comme *semé, planté* et par l'adjonction de l'article ou d'un déterminatif, il en fait un nom, *un semé, quel planté.*

Cf. avec le latin *cultum*, *inceptum*, *satum*, etc. « Mangez-en, c'est de mon *cueilli*. (Mr Perrinelle, proprre à La Flèche, en m'offrant du melon dans un dîner.)

Tantôt à l'aide d'une racine préexistante dans la langue, il forme un substantif en y adaptant une des terminaisons *ance*, *eux*, *éezon*, *rie*, etc.; Ex.: *Batterie, mouézon, cuveux, larmouéyance;* il est souvent très difficile de se reconnaître parmi les substantifs ainsi formés; j'ai longtemps cru que *corporance*, mot très usité, devait son origine à une création populaire relativement récente, quand j'ai découvert ce mot dans le Trésor de Nicot : Le corsage ou *corporance:* Habitus, corporatura, corporatio (à CORPS.) Tantôt enfin le substantif est composé, comme *bouffe la balle*, *avale-dru*, *courla-posse*, *va l'pâ*, etc. On le voit, le mot principal est un verbe dans toutes ces expressions, comme dans le *ronge-maille* et le *trotte-menu* de La Fontaine.

Je signalerai un quatrième mode de formation des substantifs, lequel M. Egger a déjà signalé en français. (1) Je veux parler des substantifs formés des verbes, non par allongement, non par addition d'une terminaison substantive au radical verbal, mais par retranchement au contraire de la terminaison infinitive, et si je puis m'exprimer ainsi, *par rétroaction.* En français par exemple, étant donné le verbe *avancer*, *avancement* en est formé par allongement, *avance* par diminution. Il en est de même en blaisois, et c'est par une méthode semblable que des verbes *devancer*, *décancher*, *emmancher*, etc., le paysan a créé les substantifs *devance*, *décanche*, *emmanche*, etc. *Prendre la devance* est la même chose qu'en français *prendre les devants*, avec cette différence que *les devants* ne s'emploie que dans cette locution, tandis que *la devance* peut en former d'autres. *S'encancher* est proprement se prendre les doigts en fermant une porte; se *décancher*, c'est se tirer de cette situation douloureuse. Une *décanche* se dira figuré-

(1) Mémoires de l'Académie des Inscript. (XXIV, 2.)

ment d'une échappatoire, d'un moyen plus ou moins adroit de s'excuser, de sortir d'embarras, même d'un mensonge fait pour se justifier. Quant à *emmanche*, il signifie généralement une mécanique, un instrument, une invention quelconque : » *En v'là eune droûle d'emmanche!* » et s'emploie aussi métaphoriquement en parlant d'un argument captieux.

DU GENRE DES SUBSTANTIFS.

Dans la vieille langue un grand nombre de substantifs n'avaient pas le même genre qu'aujourd'hui. Voici ceux que l'on employait au XVI[e] siècle à un genre différent :

Affaire	*abîme*
Alarmes	*âge*
Ardeur	*doute*
Etude	*espace*
Erreur	*evangile*
Horreur	*navire*
Humeur	*poison*
Image	*pleurs*
Ombre	*rets*
	ongle.

J'en passe un grand nombre comme *cimeterre*, *anagramme*, *apostème*, *épitaphe*, qui, sous cette forme, sont entièrement inconnus de nos paysans. Outre ceux que je viens de signaler et dont je pourrais citer des exemples, il en est d'autres que je n'ai pas rencontrés pour la plupart dans les auteurs, mais qui sont indiqués par les grammairiens, comme pouvant être des deux genres, ce sont :

Aïde	*exemple*
Aise	*foudre*
Aproche	*garde*
Ancestre	*guimple*

Arbitre	*guide*
Acte	*homicide*
Concierge	*horloge*
Camerade	*idole*
Crespe	*mensonge*
Carosse	*offre*
Diocèse	*œuvre*
Divorce	*ordre*
Desbauche	*populace*
Emplastre	*reproche,*

et quelques autres inusités ou peu usités dans le dialecte blaisois.

De tous les substantifs supra-cités il en est sept ou huit: *Age, évangile, espace, exemple, poison, ongle, ouvrage, orage,* qui sont constamment du féminin en blaisois. *Image* est souvent masculin. (1) Les suivants: *Image, rets, pleurs, couple, doute,* sont usités tantôt à un genre, tantôt à l'autre. Je ne connais point d'exemple dans l'ancienne langue du genre féminin attribué aux substantifs *argent, autel, chaud, éclair* (2), *froid, hôtel*; ils n'en ont jamais d'autre dans la bouche de nos paysans.

1° AGE. —

Ronsard, Marot, du Bellay, le cardinal du Perron, Malherbe, Bertaud ont employé ce mot au féminin:

> Quand sur l'*âge* première elle se voit aimée..
> (Ronsard, hymmes, II, 5.)
> Que d'hommes fortunez en leur *âge* première
> Trompés de l'inconstance à nos ans coutumière, etc.
> (Malherbe, les larm. de St Pierre.)

Ménage fut le dernier à donner à ce mot le genre commun,

(1) L'une elle enfloit de monstrueux *images*. (Franciad. II.)

(2) J'en découvre un dans le *Soleil mystique de la sainteté* par Nic. Dupont, 1629, p. 127: « Il fait esclater sa gloire comme *une esclair*. »

comme on disait alors, mais on peut dire qu'à partir de 1630, il ne fut plus employé au féminin que dans la conversation. « La plus-part des femmes (et en fait de langue — voyez-vous la malice ! — ce n'est pas un petit parti) font communément ce mot du féminin. Ne disent-elles pas par exemple : *Voilà une belle aage ; la première aage ; elle est dans une aage fort avancée ?* Et apparemment que le gouverneur de la citadelle de Cambray, véritable Castillan, avait appris à parler françois auprès des dames, car le roy luy ayant dit quelques paroles obligeantes sur ses blessures, lorsqu'il sortoit de cette citadelle, il répondit : Ha ! sacrée majesté, qu'une rencontre comme celle-cy m'auroit fait faire de folies dans une *aage* moins *avancée !* etc. » (N[elles] obs. p. 7.)

2° EVANGILE. —

Souvent orthographié *Euvangile*, *esvangile*, *évangire*, ce mot est presque toujours féminin jusqu'à la 1re moitié du XVIIe siècle.

Je jure sur les saintes *esvangiles*... (Ordonn. de Phil. le Bel, 1360.)

Voir aussi Cérimonies des gages de bataille, pag. 25 et 29, et Chroniq. des ducs de Norm. I, p. 539, l'*evangire*, et les 7 Dam. de Rh. *euvangile*.

Prescher la sainte *évangile*. (Jeh. Bouch. fol. VI, verso.)

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; *elle* dit : Sois doux, simple, équitable.
(Boileau, Sat. XI, 112.)

3° ESPACE. —

Terre en trembla longue *espace*.
(Marot, ps. LXXVIII, B.)

Ce fleuve fait de si *grandes espaces* ou de si grandes estendues d'eau. (Relation, etc., p. 53.)

Espace était aussi employé très souvent masculin. Voir Ronsard, Franc. II.

4° EXEMPLE. —

Malvaise *essample* n'en serat ja de mei.
(Roland, Müll. vs. 1016.)

5° POISON. —

J'ai toujours vu ce mot féminin dans les vieux auteurs. La première fois que je l'ai rencontré au masc. dans un écrit officiel, c'est dans une ordonnance de Ch. IX, de 1569.

C'est soubz apparence belle
En vaisseau d'or une *poyson* mortelle.
(Marot, I, 159.)
Ils veulent, malgré la raison,
Qu'on dise aujourd'hui *la poison*,
Une épitaphe, une épigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une évesché.
(Ménage, Req. des Dictionn. 1649.)

5° ONGLE. —

Sur une *ongle agusée*
Mon torment se façonna.
(Joach. du B. De sa peine et des beautez de sa dame.)
Se rencontrant sous la main de l'oiseau
Elle sent son *ongle maline*.
(La Fontne, vs. 15.)

7° OUVRAGE, ORAGE. —

« La pluspart des femmes donnent le genre féminin à *ouvrage*, *orage*, *gages*, *étage*, et à quelques autres encore, par une affectation particulière qu'elles ont pour leur genre. Oserions-nous les condamner, quand M. Vaugelas n'a osé le faire, et leur a permis de donner le féminin à leurs *ouvrages?* » (Nelles obs. pag. 6.)

Est-il vrai que les femmes aient une affectation particulière pour leur genre? Est-il vrai, comme le prétend le même auteur,

que notre langue, qui a tant varié, ait, à l'imitation des femmes, un extrême penchant pour le féminin? Est-il vrai, comme il l'affirme (1), que le français renferme une fois autant de mots féminins que masculins? Je n'en sais rien, je ne les ai pas comptés; mais ce que je puis affirmer, c'est que le paysan blaisois à une tendance remarquable à attribuer le féminin aux mots terminés par un *e* muet. Je ne puis expliquer autrement, puisque ces mots ont toujours été masculins dans notre langue, la constance des gens de la campagne à mettre au féminin les mots *asthme*, *centime*, *cigare*, *emplâtre*, *incendie*, *insecte*, *intervalle*, *ivoire*, *légume*, *parafe*, ou, comme ils disent, *patarafe*, (2) etc.

DES SUBSTANTIFS ESTROPIÉS.

Un grand nombre de substantifs prennent en passant par la bouche du paysan une forme toute différente du français. Les règles et les usages de la langue aux époques antérieures sont impuissants à en donner l'explication, et il faut l'attribuer, non pas seulement à l'ignorance de celui qui parle, mais encore à l'idée particulière qu'il se fait de l'harmonie du langage. Quand le paysan dit un *lévier* pour un *évier*, un *lhouis de cave* pour *un huis de cave*, *un nhaim* pour *un haim*, nous trouvons en français des précédents analogues dans *lierre* pour *l'ierre*, *lendemain* pour *l'endemain*, *un nombril* pour *un ombril*, mais quelle raison, sinon celle que j'ai donnée tout-à-l'heure, pourrait expliquer la transformation de *cassonade* en *castonnade*, *fil d'archal* en *fil d'aréchal*, *babines* en *babouines*, *bouilloire* en *bouillotte?* Je comprends par des exemples semblables que je retrouve dans l'ancienne langue que *frangipane* devienne *franchipale* ; *cérébral*, *célébral* ; et *angola*, *angora* ; mais

(1) « C'est une remarque que j'ai faite et que je donne pour véritable. » (Nelles obs. p. 6.)

(2) Cf. Boileau, Lett. à Brossette, 9 avril 1702 : « Excusez mes *pataraffes*. »

qui m'expliquera *générarium* pour *géranium*, *cacaphonie* pour *cacophonie*, *colaphane* pour *colophane*, *palfermier* pour *palfrenier*, un *clincailler* pour un *quincaillier*, etc.? Les mots tirés des langues étrangères éprouvent surtout d'étranges métamorphoses ; qui reconnaîtrait *laudanum* dans l'*eau d'ânon?* Ne nous en étonnons point quand nous entendons tous les jours dire autour de nous un *aréostat* pour un *aérostat*, un *fluccia*, pour un *fuchsia*, etc., et souvenons-nous bien que le paysan qui ne connaît ni l'étymologie ni l'orthographe n'obéit en parlant qu'à ces deux seules règles, la tradition ou le sentiment de l'harmonie.

Du reste, parmi les mots estropiés par nos paysans, je ne voudrais pas jurer que quelques-uns du moins n'aient pas été usités dans l'ancienne langue. D'un côté, je n'ai pu tout lire, et de l'autre il peut se faire qu'aucun des auteurs qui nous restent du moyen âge et des siècles suivants n'ait employé des mots qui cependant avaient cours au moment où ils écrivaient. Nous ne trouvons dans les auteurs grecs anciens le mot Ῥῆσος que comme nom propre, et cependant il est usité aujourd'hui comme nom commun dans les montagnes de l'Arcadie (1). N'est-il pas à croire qu'il y était employé autrefois avec la même signification qu'aujourd'hui, celle de lynx, de loup-cervier, ou d'un animal analogue? De même qui ne croirait en entendant un paysan blaisois dire : « *On gnia fait un bel épitace!* » (2) que ce mot est un mot estropié, transformé, et qui n'a jamais existé dans la langue? Et en effet cette opinion serait vraisemblable, si nous ne lisions pas dans le roman du Renart :

(1) Je n'ai jamais rencontré *frailté* pour *fragilité* dans nos anciens auteurs. Il est cependant formé de *fragilitatem* aussi régulièrement que *beauté, bonté, ferté, santé* de *bellitatem*, etc., et nous avons *fraile, frêle* de *fragilis*. Il a dû exister dans le dial. normand; sans quoi, où l'Anglais l'aurait-il emprunté?

Frailty, thy name is woman.
(Shaksp. Hamlet.)

(2) *Epitace* prend parfois dans la bouche du peuple un sens plus général, et signifie espèce d'inscription, par ex. une enseigne.

Ainz ont écrit *une espitace*
Desoz cel arbre en une place :
Ci gist Copée, suer Pintain.
(Vers 10121.)

CHAPITRE III.

Du Verbe.

DES TEMPS QUI MANQUENT EN BLAISOIS.

Deux temps manquent à la conjugaison des verbes dans le dialecte blaisois, le passé défini et l'imparfait du subjonctif.

§ I. Au lieu du passé défini, nos paysans emploient constamment le passé indéfini.

J'ai été amené naturellement, pour m'expliquer cet usage, à rechercher les différences qui existent en français entre l'emploi de l'un et l'autre de ces temps. Ce qui m'a frappé tout d'abord, en étudiant les grammairiens, c'est le peu d'accord qui règne entre eux sur le nom que l'on doit donner à ces deux formes du passé. J'attache une certaine importance aux noms ; ils sont un indice de la clarté ou de la confusion qui règne dans les idées. Or, tandis que les uns appellent le passé défini *prétérit défini*, comme le P. Chifflet, ce qui est après tout la même idée, si ce n'est qu'il est inutile d'employer le mot latin de prétérit, quand nous avons le mot bien plus clair de passé, ou *prétérit simple*, comme le P. Buffier, parce qu'il envisage uniquement la forme non composée de ce temps, les autres comme Vaugelas, Port-Royal et Régnier-Desmarais le nomment *prétérit indéfini*, ou comme l'abbé Girard, *aoriste absolu*. En revanche ils appellent notre passé indéfini, les

trois premiers, *prétérit défini*; le dernier, *prétérit absolu.* Pour M. Jullien, celui-ci est le *parfait*; l'autre est le *prétérit simple*, de sorte que, selon le point de vue différent considéré par les grammairiens, le même temps s'appelle à la fois *passé indéfini*, *prétérit défini* et *parfait*. — *Et nunc, erudimini.*

En compensation, l'accord le plus parfait règne entre eux sur l'usage que l'on doit faire de ces temps. « Le prétérit défini, dit le P. Chifflet, n'est jamais employé quand on parle du même jour, ou du même mois, ou de la même année, ou enfin du même temps qui est encore en course, comme qui diroit : Aujourd'huy matin je fus bien en peine, etc. Un tel langage est inconnu à toute la France. » Et là dessus, Port-Royal copie Chifflet, Régnier-Desmarais Port-Royal, le P. Buffier Régnier-Desmarais, Wailly le P. Buffier, et les grammairiens modernes Wailly. Evidemment la règle remontait plus haut que Chifflet; j'ai consulté Vaugelas, qui n'en parle pas ; enfin j'ai découvert dans les *Sentimens de l'Académie sur le Cid*, au sujet du premier vers de l'acte II : « Il n'a pu dire : *Je lui fis l'affront*, car l'action vient d'être faite ; il fallait dire : *Quand je lui ai fait*, puisqu'il ne s'était point passé de nuit entre deux. » Où l'Académie avait-elle découvert cette règle? En remontant jusqu'au XVI[e] siècle, je finis par trouver dans Henri Estienne la page suivante, où pour la première fois sont déterminés en français, et comme je le démontre plus loin, dans un sens inconnu au moyen âge, les rôles de nos deux passés, ou pour me servir de son expression, de nos deux prétérits parfaits :

« Quand nous disons : *J'ay parlé à luy et lui ai faict response*, cela s'entend avoir esté faict ce jour là ; mais quand on dit : *Je parlay à luy et lui fei response*, cecy ne s'entend point avoir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci, mais auparavant, sans qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis. Car soit que j'aye faict ceste réponse le jour de devant seulement, soit qu'il y ait jà cinquante ans passez ou plus, je diray : *je luy fei response*, ou *alors*, ou *adonc je fei response.* Voilà comment par ce prétérit

nous ne limitons point l'usage du temps passé. » Et voilà comment il se fait, qu'adoptant l'interprétation d'Henri Estienne, certains grammairiens ont appelé notre passé défini *prétérit indéfini*, *indéterminé*, *illimité*.

Et ce qui démontre à mes yeux d'une manière péremptoire que c'est dans H. Estienne que le P. Chifflet est allé chercher sa théorie du participe passé, ce sont les lignes suivantes qu'il a copiées en les abrégeant : « De cent estrangers à grand peine s'en trouvera il dix qui ne heurtent, voire choppent à ceste différence de nos deux prétérits... Car d'un homme qui fust venu parler à eux depuis un quart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dict : *Il veint icy, il parla à moy*. Et mesmes sans qu'il soit besoing de les escouter long-temps pour en donner sentence, ils font quelquefois leur procès eux-mesmes, quand ils disent : *Il me veint parler aujourd'huy*. Car ce jourd'huy qu'ils ajoutent porte leur condamnation. » (Ap. Livet, p. 440.)

Robert Estienne me paraît avoir agi bien plus sagement en n'essayant pas de déterminer d'une manière aussi précise l'emploi des deux passés. Il y a, dit-il, deux sortes de prétérit parfaict ; « l'une est simple, qui dénote l'action ou passion parfaicte, duquel toutes fois le temps n'est pas bien déterminé, de sorte qu'il despend de quelque autre, comme : *je vei le roy lorsqu'il fut couronné ; je fei ce que tu m'avois commandé, soudein que je receu tes lettres ; je leu hier les lettres que tu m'avois envoyées il y a huict jours.* — L'autre est composée du verbe *avoir* et d'ung participe du temps passé, et signifie le temps du tout passé, ne requérant aucune suite qui luy soit nécessaire pour donner perfection au sens, comme : *j'ay veu le Roy, j'ay faict ce que tu m'as commandé, j'ay leu tes lettres.* » (Ap. Livet, p. 430.)

Ainsi, d'après H. Estienne et l'Académie, il faut l'intervalle d'une nuit pour être autorisé à employer le passé défini. Dire : *J'étudiai ce matin* « c'est une faute grave. On ne doit se servir de prétérit qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, et dont il ne

reste plus rien. » (B. Jullien, p. 40.) Est-ce bien là une raison logique, et si c'est à trois heures du soir que je dis : *J'étudiai ce matin*, n'est-il pas évident que l'expression adverbiale à l'aide de laquelle je modifie le verbe, indique par rapport à l'action un temps absolument écoulé et dont il ne reste plus rien? A plus forte raison, si je dis : « *J'écrivis cette nuit* » au beau milieu de la journée, en plein midi? Qu'y a-t-il en effet de plus tranché, de mieux déterminé que la nuit et le jour? Et peut-on prétendre avec Régnier-Desmarais, qu'en disant, même à 10 heures du matin : *J'écrivis cette nuit*, je marque un temps dans lequel je sois encore renfermé? Notre vieille langue ignorait toutes ces subtilités :

U *ala* ma dame saves?
Ils respondent : Ele est alée
En ses cambres tout effraée.
(R. de Mah. Burg. I, 287.)

Hui main par un ajornant
Chevauchai ma mule anblant,
Trouvai gentil pastorele et avenant.
(Th. Fr. au moy. âge, Burg. I, 315.)

Hui main je chevauchoie
Les l'oriere d'un bois;
Trouvai gentil bregiere
Tant bele ne vit roys.
(Li Gieus de Rob. Buchon, p. 106.)

Je chevauchai, je trouvai hui main, aujourd'hui matin, c'est-à-dire *ce matin*. L'intervalle d'une nuit, comme dit l'Académie, ou d'un jour, suivant l'expression de M. Jullien, n'était donc pas nécessaire alors pour autoriser l'emploi de ce prétérit.

Le XVI[e] siècle, jusqu'à H. Estienne, ignora cette règle; il ne manqua pourtant pas de grammairiens. Malherbe, le plus poète des grammairiens, et le plus grammairien des poètes, la viole en plusieurs endroits de ses lettres : « *Il y a environ trois ans que je vous écrivis*, mande-t-il à M. de Peiresc. » Demandez à M. de

Wailly ce qu'il faut penser de ce passé défini: « Il faut dire avec le passé indéfini, écrit-il dans son livre intitulé *Principes généraux et particuliers de la langue françoise* (Paris, 1821, p. 263): *Il y a deux ans que je ne vous ai vu. Il y a quinze jours que je ne suis sorti.* » Du reste Racine ne trouve pas plus grâce à ses yeux que Corneille à ceux de l'Académie: « Racine n'est pas correct, dit-il, quand il fait dire à Théramène:

> Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Il aurait fallu *qui l'a apporté*, parce que l'action vient de se passer. »

J'avais cru jusqu'ici ce vers un des plus beaux de Racine. Il est incorrect!

« Que ne fit point ce premier rayon de votre régence! » (Balzac, à la reine régente, 1643.)

La régence n'étant point passée, il eût fallu: *Que n'a point fait* etc.

« Il y a quinze ans de bon compte qu'elles prirent ma protection contre don Rodrigue. » (Balzac, seconde partie, lettre XV.)

Ce passé défini, comme nous venons de voir, n'est pas approuvé par Wailly dans ces sortes de constructions (1).

Il n'est pas permis, d'après lui, de dire: *J'étudiai cette nuit.* Serons-nous donc forcés de condamner ces vers de Corneille:

> Nous *partîmes* cinq cents, mais par un prompt renfort
> Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port...
> Le flux les *apporta*, le reflux les emporte?
> (Le Cid. act. IV. sc. 3.)

puisque c'est le récit d'un combat livré la nuit précédente que fait Rodrigue, comme l'indiquent clairement ces vers:

(1) Cf. Cyr. de Bergerac, à monseigneur le duc d'Arpajon: « *Il y a près d'un an que je me donnay à vous.* » (Epistre, p. 2.)

Chacun....., sans faire aucun bruit,
Passe une bonne part d'une si belle nuit.

Je ne saurais, quant à moi, condamner l'emploi du passé défini dans les exemples ci-dessus. Les évènements dont l'on parle sont-ils passés? Le temps est-il strictement déterminé, limité, défini par un adverbe de temps ou une expression équivalente, ou la suite même des pensées? Si l'on peut faire une réponse affirmative à ces questions, et il me semble qu'on ne peut en faire d'autre, l'emploi du passé défini est régulier, conforme à la définition même de ce temps, et c'est en vain que l'on invoquerait l'usage des grands écrivains pour y contredire, puisque c'est dans de grands écrivains, dans Balzac, dans Racine, dans Corneille que j'ai puisé mes autorités. Ceux qui ont pratiqué avec le plus de rigidité la règle qui exige entre deux l'intervalle d'une nuit, pour me servir de l'expression de l'Académie, ceux-là même n'ont pas été sans la violer quelquefois et Mme de Sévigné, qui nous a laissé tant de lettres, les unes où fleurit sans rival le passé indéfini, les autres où le passé défini règne seul, et souverainement, a néanmoins écrit cette phrase qui jure avec sa fidélité ordinaire à la doctrine de l'Académie: « *Ce matin*, Pussort *a parlé* quatre heures, mais avec tant de véhémence, tant de chaleur, tant d'emportement, tant de rage, que plusieurs en *furent* scandalisés. » (A M. de Pomponne, 17 déc. 1664.) Vraiment, cela ne vaut-il pas mieux que de se laisser aller, par une fidélité trop scrupuleuse aux règles, à des phrases de cette sorte: « On *a souri* de l'emplâtre, qui *a fait* souvenir de celui qui *a fait* tant de bruit. Sur cela, on *a fait* entrer l'accusé, qui n'*a* pas *été* une heure dans la chambre, et en sortant plusieurs *ont fait* compliment à M. d'Ormesson sur sa fermeté. » (A M. de Pomponne, 27 nov. 1664.)

A l'inverse du passé défini, le passé indéfini qui se rapporte également à un temps complètement écoulé, ne s'applique point à un temps déterminé, limité, défini; de là son nom. Ou plutôt il

ne s'y appliquait point au XVIIe siècle, excepté quand le temps dont on parlait, jour, semaine, mois, an ou siècle n'était pas complètement écoulé. Les exemples suivants, en faisant mieux comprendre ma pensée, appuieront mon explication: « *Je me souvins hier* d'un sonnet ou d'un madrigal, je ne vous sçaurois dire lequel des deux, qui *m'a esté dit* par je ne sçay qui, et je ne sçay quand. » (Le Pays, p. 324, lettr. XXV.) L'adverbe *hier* limitant l'idée de se souvenir, l'auteur emploie le passé défini: *Je me souvins. Par je ne sçay qui et je ne sais quand* exprimant des idées indéterminées, s'il en fut, l'auteur se sert du passé indéfini. De même dans cette phrase de Mme de Sévigné, où l'idée de *conter* est déterminée par l'idée antérieure de *voir*, laquelle n'est elle-même déterminée par rien : « *J'ai vu* la mère de M. Fouquet; elle me *conta* de quelle façon elle avait fait donner cette emplâtre, etc. (A M. de Pomponne, 24 nov. 1664.) De même aujourd'hui ne pourrai-je dire : *J'étudiai hier, j'étudiai ce matin,* puisque le temps est déterminé, et: *J'ai beaucoup lu et beaucoup étudié,* puisque le temps n'est pas défini ?

Cependant, et quoique les écrivains du XVIIe siècle n'emploient jamais que le passé défini avec les adverbes de temps et surtout avec *hier, avant-hier,* ou les locutions adverbiales comme *il y a trois jours, mercredi dernier,* etc., les grammairiens autorisent déjà à se servir du passé indéfini, même avec ces expressions, qui le dénaturent en le modifiant. En effet tout en conservant la forme du passé indéfini, il prend dès lors le sens d'un passé défini, ce qui prouve en somme que ces temps doivent leur signification moins à leur essence même, qu'aux mots qui les modifient, de sorte que leur emploi devient moins une question de règles, qu'une question de goût littéraire, de tact grammatical, d'appropriation du temps aux nuances si multiples et si variées de la pensée.

Le résultat de cette liberté laissée par les grammairiens dans la pratique de ces temps et dans la suppléance du passé défini par l'indéfini, c'est que de nos jours celui-ci a presque entièrement

supplanté celui-là. L'usage ne fait plus entre eux dans le style des lettres, ni des conversations familières cette différence que l'Académie et les grammairiens essayèrent d'établir dans la première moitié du XVII[e] siècle, mais à laquelle nos grands écrivains, si ce n'est peut-être Boileau, ne se plièrent jamais complètement. Je dirai plus, les deux premières personnes du pluriel: *Nous aimâmes, nous reçûmes, vous finîtes, vous entretîntes*, ont revêtu une nuance de ridicule inconnue au grand siècle; elles semblent attester une affectation, un purisme qui fait sourire; on se plaît à les mettre dans la bouche de M. Prudhomme, cette caricature du bourgeois contemporain. Ce n'est certes pas au temps de Molière et de Regnard que l'on se fut servi dans la comédie du passé défini, comme d'un moyen de provoquer l'hilarité des spectateurs.

— Que devint votre père? dit un personnage d'un vaudeville, que l'on jouait jadis au Palais-Royal.

— Il partit pour l'Australie.

— Et votre mère?

— Elle le suivit.

— Et votre frère?

— Il mourut.

— Que fit votre sœur, seule, à Paris?

— Elle convola.

Je ne donne pas ce dialogue, seul souvenir qui me soit resté d'une bouffonnerie dont le titre m'échappe, comme un modèle de plaisanterie fine et délicate. Les grammairiens d'ailleurs n'admettent pas que la grammaire qui, selon une pensée de Balzac, (1) empruntée par Molière, sait régenter jusqu'aux rois, prête matière à la plaisanterie; mais je le cite comme un signe des temps,

(1) « C'est une nation redoutable à tout le monde (que les grammairiens). Elle pense que les sceptres doivént relever de ses férules, et si on veut la croire, sa juridiction s'estend jusques sur los testes couronnées, si elles veulent introduire quelque nouveau mot. » (Balzac, Livre III, lettr. XV, à M. de la Roche Hely.)

comme une preuve de la déchéance du passé défini. Rien n'est compromis, surtout en France, comme un personnage ridicule. On n'a pas encore songé et pour cause à traiter de même le passé indéfini.

Mais si le passé défini a perdu de notre temps dans le style familier le rôle qu'il partageait autrefois régulièrement avec le passé indéfini, comme l'attestent et les grammaires du XVIIe siècle et les lettres de Mme de Sévigné et de Boileau, il a singulièrement empiété sur le domaine du passé indéfini, en pénétrant dans les récits, dont l'auteur, contrairement aux règles anciennes que les grammairiens contemporains essaient, mais en vain, de maintenir, loin d'être séparé par une nuit des événements qu'il raconte, en est à peine éloigné de quelques heures.

En voici plusieurs exemples :

1° Extr. du journal le *XIXe siècle*, 13 juin 1873. « Le *Droit* raconte que la nuit dernière, vers deux heures et demie du matin, on agitait violemment la sonnette du sieur M..., pharmacien, etc. » Je cite cette première phrase pour bien montrer que le récit a lieu le jour même de l'événement, et qu'il n'y a point entre les deux l'intervalle d'une nuit. Le narrateur continue : « Il *ouvrit* la fenêtre... et *demanda*... On lui *répondit*... Le sieur M... *s'empressa*... Il *vit* entrer...; ils *dirent* au pharmacien... Le pharmacien *pansa* la blessure, y *mit* un appareil et *questionna*... qui *put*... Les deux individus *déclarèrent*...; ils *sortirent*... Le sieur M... *s'aperçut*... Il *avertit*... On *fit* des recherches..., etc.

2° Extr. du journal l'*Univers*, 21 juin 1873. — « On écrit de Boulogne-sur-Mer, 7 juin, au *Constitutionnel* : Cette nuit de deux à trois heures du matin... huit individus ont attaqué à l'improviste deux gendarmes, etc. Ceux-ci heureusement *purent*... L'un d'eux le *traversa*... son camarade *fracassa*...; un troisième *reçut*... Leurs complices *purent*... etc.

On pourrait citer mille exemples semblables puisés dans les journaux les plus littéraires (1). Voulez-vous transformer ce style

(1) Cf. dans *Figaro* du 15 ou 16 juillet 1873, le récit de l'incendie des magasins du grand Monge : « Nous *venons* d'assister, etc. »

contemporain en style du XVIII[e] siècle? A part quelques expressions, quelques tournures, et même parfois quelques solécismes ([1]) dont on n'eût point fait usage au XVII[e] siècle, vous n'avez qu'à remplacer les parfaits définis par des indéfinis, et le tour est fait.

Et comme preuve à l'appui, voici un passage de M[me] de Sévigné : « M. Fouquet *a été* interrogé *ce matin* sur le marc d'or ; il *a* très-bien *répondu*. Plusieurs juges l'*ont salué* ; M. le chancelier en *a fait* reproche, et *a dit* que ce n'était point la coutume, etc. » Et elle continue sur ce ton, si bien qu'en douze lignes vous vous heurtez à douze passés indéfinis. Aussi, et surtout dans ses lettres sur le procès de Fouquet, écrites à la suite des séances dont elle rend compte, M[me] de Sévigné n'échappe-t-elle pas à cette langueur et à cette monotonie de style, qu'amène la répétition trop fréquente des *a* et des *ont*, accompagnement inséparable du passé indéfini ([2]). Malgré son attachement à la règle et sa préoccupation de l'observer, le cours de la narration, dont le passé défini est le véritable temps, l'entraîne si bien, qu'oubliant la grammaire et les grammairiens elle laisse tout à coup échapper un passé défini, bien que son récit ait lieu le jour même de l'événement : « Aujourd'hui (vendredi) 21, *on a interrogé* M. Fouquet sur les cires et sucres.. *J'ai été* à S[te]-Marie, où *j'ai vu* Madame votre tante... De là *je vais* à Port-Royal ; *j'y trouve* un certain grand solitaire, que vous connaissez, qui *commença* ([3]) par me dire, etc. » (à M. de Pomponne, 20 nov. 1664.)

Quelles conclusions tirerai-je de cette discussion déjà un peu longue? Les voici :

(1) Voir des exemples de ces solécismes quotidiens commis par les journaux dans le *Courrier de Vaugelas*, col. 9, Passe-temps grammatical.

(2) « La langue française traîne et languit par ses verbes auxiliaires où elle est infailliblement assujettie, et qui sont toujours les mêmes. » (Boileau, Lett. à Brossette, 1705.)

(3) Remarquez bien cette succession de temps différents, passé indéfini, présent, passé défini. N'est-ce pas une inconséquence de la part des grammairiens de condamner ici le passé défini et d'approuver l'ind. prés., temps beaucoup plus éloigné du passé indéfini?

1° Il vaut mieux dans la conversation employer le passé indéfini.

2° Il vaut mieux, dans le style littéraire, employer, ou du moins commencer par employer le passé indéfini, si l'événement vient de se passer, mais ce serait, à mes yeux, une rigueur trop grande que d'interdire à l'écrivain dans le récit des détails, qui se déterminent mutuellement par leur succession même, l'emploi du passé défini, temps si bien approprié à la narration, que des grammairiens l'ont appelé *passé historique*.

De plus, le passé défini, outre qu'il est moins usité dans la conversation, plus distingué, plus littéraire, plus commode par sa brièveté même à la poésie, suppose un récit plus continu que le passé indéfini. « *Je suis allé hier à Blois*, » est une phrase qui vous paraît complète et après laquelle vous n'attendez plus rien. Si je vous disais : « *J'allai hier à Blois*, » ne vous semble-t-il pas que vous attendriez après cette proposition une autre pour la compléter, par exemple : « *et j'y vis votre frère qui me chargea d'une commission pour vous.* » En un mot, je considère le passé défini, employé dans des propositions isolées, telles qu'en citent les grammairiens : « *J'écrivis hier, j'étudiai cette nuit, je lus la semaine dernière*, etc., comme une pierre d'attente, qui en appelle d'autres à se ranger auprès d'elle et à constituer un édifice complet. Voilà pourquoi je préfère le passé indéfini dans la conversation, très coupée de sa nature, et le passé défini dans la narration, n'y eût-il qu'une heure entre l'événement et le récit.

Du reste, aucune langue néo-latine ne connaît ces distinctions subtiles entre les deux passés, et le P. Chifflet est le premier à faire remarquer que les Espagnols disent très bien : « *Yo comi esta mañana en casa de mi amigo.* »

Quand j'aurai ajouté que le passé défini est souvent élégamment employé pour l'imparfait et le plus-que-parfait, le passé indéfini pour le futur antérieur, j'aurai, je crois, épuisé ce qu'il est possible de dire sur ces deux temps.

Exemples :

PASSÉ INDÉFINI : *Avez-vous bientôt fini?* pour *aurez-vous...*

PASSÉ DÉFINI : « Tout le changement que l'on a vu en lui durant ce temps là est qu'au lieu qu'il n'avait accoutumé de sortir qu'accompagné de deux cents gardes, il se *promena* (1) tous les jours suivi seulement de cinq ou six gentilhommes. » (Voiture, Lettre sur la reprise de Corbie, 1636.)

« Les livres des Prœnestins nous apprennent que Numérius Suffucius *avait été* souvent *averti* en songe... que la peur lui *fit* tenter l'entreprise... que de la pierre fendue *jaillirent* des sorts, etc. » (2) (J. V. Leclerc, trad. du *de Divinatione*.)

« On raconte qu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui le temple de la Fortune, le miel *avait coulé* d'un olivier, que les aruspices consultés *répondirent* que cet événement présageait aux sorts une grande célébrité, que du bois de cet olivier *on fit* une cassette, où on les *enferma*, etc. » (3) (Trad. du *de Divinatione*.)

Evidemment, c'est une raison d'élégance qui dans chacun de ces passages pousse l'écrivain à remplacer le plus-que-parfait, amené naturellement par le mouvement de la phrase, par le passé défini. Pourquoi, par le même motif, ne l'autoriserait-on pas, même dans le récit d'un événement passé le jour même, à faire succéder le passé défini à l'indéfini ?

Il est facile de voir maintenant pourquoi nos paysans se servent du passé indéfini, à l'exclusion de l'autre. Il est simple et n'a rien d'affecté ; il rend à lui seul, pouvant devenir défini par l'adjonction d'un adverbe de temps, toutes les nuances de la pensée, et

(1) Julleville (*Le Discours français*, Eug. Belin, 1868, p. 117.) donne : « *il se promena ;* » Feugère (*Morc. chois. à l'usage des cl. de gram.* Delalain, 1854, p. 14) : « *il s'est promené.* »

(2) « Numerium Suffucium, Prœnestinorum monumenta declarant, somniis crebris, quum juberetur certo in loco silicem cædere, id agere cœpisse ; itaque perfracto saxo sortes erupisse. » (*De Div.* II. 41.)

(3) « Fertur mel fluxisse ex oleâ, in eo loco, quo nunc Fortunæ ædes sita est ; aruspices respondisse magnâ nobilitate eas sortes futuras ; arcam denique ex ligno oleæ factam, eâque conditas sortes, etc. » (Cicéron, *de Div.* II. 41.)

enfin dans la bouche de la population rustique il prête moins aux erreurs et aux pat-à-qu'est-ce.

Je présume que la disparition du passé défini dans le dialecte blaisois ne date guère que de la fin du règne de Louis XIV. Je le trouve dans une chanson et un noël qui me paraissent de cette époque :

Je prends des ribans sans chagrin
Que noute damoiselle
Me *baillit* en temps un matin, etc.
(La grande Bible des Noëls, p. 306.)

A dîner j'avins des poâs,
J'étins quate, j'en avins troâs ;
La mariée *licha* le pot, etc.
(Chanson du pays blaisois.)

J'ai constaté un fait ; le passé défini est entièrement inusité dans la conversation. Peut-être dans leurs chants (je n'en connais point de contemporains), nos paysans l'emploient-ils encore. Dans ce cas, il serait spécialement réservé pour la poésie.

Une conséquence naturelle de la disparition du passé défini est la suppression du *passé antérieur défini*, comme l'appelle Restaut : « Les prétérits antérieurs, dit ce grammairien, ont entre eux la même différence qui existe entre les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer dans le même sens. Le premier alors peut s'appeler prétérit antérieur défini ; le second, prétérit antérieur indéfini. « La campagne blaisoise n'use jamais que de ce dernier : « *Quand j'ai éu labouré, j'sis parti ;* » et non pas ; « *Quand j'eus labouré, j'sis parti ;* » et encore moins : « *Quand j'eus labouré, je partis.* »

§ II. Le dialecte blaisois, au lieu de l'imparfait du subjonctif, se sert ou du subjonctif présent ou plus généralement du conditionnel simple : *Je vourée ben qu'vous veinderiez* ou *que vous veigniez ;* » et non pas ; « « *Je voudrais bien que vous vinssiez.* »

Je ne saurais, pour mon compte, tout patriotisme de clocher

mis de côté, blâmer le paysan blaisois, d'employer cette tournure par le conditionnel, commune à l'espagnol et à plusieurs langues du nord. « Je sais que la règle est l'arche sainte, dit G. Sand (Impressions et souvenirs), mais je n'ai pas fait de grammaire, j'ai le droit de critique. Par exemple, que pensez-vous de ce subjonctif qui oblige un amoureux à dire en scène : *Ah! si j'étais sûr que vous m'aimassiez, que mes paroles vous touchassent, que mes pleurs vous persuadassent, que vous daignassiez m'épouser, que vous vous le proposassiez, que vous vous déclarassiez à vos parents,* etc. (1) Si cette grammaire était débitée sérieusement sur un théâtre, il y aurait dans la salle un rire inextinguible. Qu'est-ce donc qu'un temps de verbe dont on ne peut se servir, ne fût-ce qu'une fois dans une tirade, sans blesser l'oreille et chasser l'émotion? Ne serait-ce pas assez de le conserver dans les verbes auxiliaires? ne faudrait-il pas le proscrire de l'enseignement pour les autres verbes, comme les gens qui se respectent le bannissent de leur langage et de leur style? Tout le monde entend « *je veux qu'ils s'y habituent.* » Entendrait-on moins bien « *je voudrais qu'ils s'y habituent* » que « *habituassent?* » Ce vœu de G. Sand est comblé depuis long-temps par nos paysans ; ils ont banni l'imp. du subj. de leur langage : « *J'vourée qu'i s'y habiteuent* ou *qu'i s'y hàbiteuraint.* » diraient-ils.

(1) Un journal de Blois, *La France centrale*, avait autrefois publié la strophe suivante :

Fallait-il que je vous aimasse
Pour que vous me dédaignassiez,
Et qu'à vos pieds je soupirasse
Pour que vous me repoussassiez!
Fallait-il que je vous suivisse,
Pour que vous me condamnassiez,
Et qu'à vos genoux je me misse,
Pour que de mes pleurs vous rissiez!

— « Monsieur, dit un personnage du *Théâtre de la Foire*, je voudrais que vous me coupassiez les cheveux. » — Monsieur, répond le perruquier offensé, je les taille et ne les coupasse pas. »

Je soupçonne que cette confusion entre le conditionnel et l'imp. du subj. date du moyen-âge où l'emploi de ces deux temps n'était pas déterminé comme aujourd'hui. Non pas que j'aie jamais rencontré en aucun auteur cette tournure, allemande en français; car, si l'on trouve souvent l'imp. du subj. usité, là où nous emploierions aujourd'hui le conditionnel, (voir par exemple Og. de Danemarche, vers 612 et 871; Part. de Blois, v. 2617 et 6991; Ch. des Saxons, II, p. 133, et dans Burguy, *passim* (1), et jusqu'au XVIe siècle, dans Montaigne), il est faux de dire que la réciproque soit vraie. Peut-être même le blaisois a-t-il emprunté directement et sans transition dans ces sortes de phrases ce conditionnel au latin, où, comme l'on sait, le conditionnel et l'imp. du subj. revêtent la même forme.

« Combien y en a-t-il, écrit Vaugelas, qui disent j'ay sentu pour j'ay senty, *faisions* à l'optatif et au subj. pour *fassions* ! » Or, *faisions* est encore aujourd'hui un subj. prés. en blaisois; j'en conclus, puisque Vaugelas en signale l'emploi à l'optatif, comme on disait alors, à l'imp. du subj. comme nous dirions aujourd'hui, que des deux tournures que j'ai indiquées, l'une par le subj. prés. dans la proposition subordonnée, l'autre par le conditionnel, le verbe de la proposition principale étant au conditionnel lui-même, la première était très usitée au temps de Vaugelas.

Quant à la seconde, voici ce qu'en dit le P. Chifflet: « Quant à l'usage de l'optatif, les Allemands et les Flamans ont bien de la peine à prendre la coutume d'en user, parce que leur langue n'a

(1) Cf. *Li Rom. de la Guerre de Troie;*

Mais je de ce séure *fusse*
Que io t'amor avoir *péusse*,
Que fame ospouse me *presisses*
Et que jamais ne me *guerpisses*
Quant en ta terre *retornaisses*,
Que tu ici ne me *laiasses*,
Que m'*emportaisses* avolc toi...

Ch. Gidel, *Et. sur la litt. grecq. mod.* p. 201.)

point d'optatif, hormis le second imparfait : *Je dirois, je ferois*, etc. Par exemple, ils disent: *Je voudrois que vous feriez cela*, au lieu de dire *que vous fissiez cela*, etc. » La conclusion à tirer de ce passage, c'est qu'au XVII[e] siècle, cette tournure n'existait que dans la bouche des étrangers. Est-ce à dire que le paysan blaisois ne l'employait pas? non, sans doute; je suis, quant à moi, porté à croire qu'il l'a toujours employée ; j'ajouterai même que je l'ai rencontrée également dans la Touraine, le Maine et l'Anjou (1). Il n'en est pas moins extraordinaire que l'on n'en surprenne aucune trace dans les auteurs à une époque où la conversation et la littérature n'offraient point un style distinct et tranché, comme il arriva plus tard (2).

Un corollaire tout naturel de la suppression de l'imp. du subj. dans notre dialecte, c'est la suppression du plus-que-parfait du subj. et de la seconde forme du conditionnel passé : *J'eusse fait*. Au lieu de dire : *J'eusse voulu qu'il fût venu*, nos paysans diront : *J'aurais voulu qu'il serait venu*. N'est-ce pas la traduction exacte, mais sous une autre forme, de la même pensée exprimée en latin. *Voluissem* en effet ne correspond-il pas directement à : *Que j'eusse voulu, j'eusse voulu, j'aurais voulu ; Venissem à que je fusse venu, je fusse venu, je serais venu?* Et n'est-il pas probable que dès l'origine et pendant la formation progressive du roman, il se soit produit, entre ces deux formes d'un usage d'abord indéterminé et confus, une distinction devenue peu à peu plus tranchée, une

(1) Elle existe aussi en Normandie. Tirez une ligne de Falaise à Vire, ou plutôt un peu au-dessus de ces deux villes, en suivant le 49° de longitude, au sud c'est le conditionnel qu'on emploie, au nord le prés. du subj. (Renseignement fourni par un érudit normand, M. Coueffin, juge au tribunal de La Flèche.)

(2) Les seules tournures analogues que j'aye rencontrées, c'est dans Régnier :

J'ay peur que tout-à-fait *je deviendray* rimeur.

Et plus anciennement dans Palsgrave (p. 621) : « Si vous *vouldriez* parler à mon père, le voylà en ce pré. »

Cf. Brantôme, *Vies des grands Capitaines*, liv. I, p. 11. « Il faut que je les continue, jusqu'à ce que je n'en *pourray* plus. »

sorte de bifurcation, pour ainsi dire, dans l'un des sentiers de laquelle s'engagent certains dialectes, dans l'autre certains autres et parmi eux le dialecte blaisois ? Je sais bien que ceci est une hypothèse, que l'imp. du subj. est plus usité aux X[e] et XI[e] siècles et dans un plus grand nombre de cas que le conditionnel, que l'on disait mieux par exemple : « S'an *fust* m'arme plus lie. » (Ch. des Saxons, II, p. 133.) (1) que : S'an *astreiet* ou s'an *serreit* m'arme plus lie ; mais je ne vois que cette hypothèse qui puisse donner une explication plausible de la préférence donnée par le dialecte blaisois au conditionnel sur l'imp. du subj.

Ainsi pour me résumer le dialecte blaisois manque de l'imp. et du plus-que-parf. du subj. et tandis qu'en français l'on compte jusqu'à cinq formes de passé : *J'aimai, j'ai aimé, j'eus aimé, j'ai eu aimé, j'eus eu aimé,* le blaisois n'en admet que deux : *J'ai aimé* et *j'ai eu aimé.*

De l'auxiliaire AVOIR.

Le verbe *avoir* étant non-seulement l'auxiliaire qui sert à conjuguer les temps composés des autres verbes, mais encore étant, à la différence du verbe *être*, son propre auxiliaire à lui-même, c'est par lui logiquement que je dois commencer l'étude de la conjugaison.

INDICAT. PRÉSENT.
J'é
T'as
Il ou alle at
J'avons, j'avouns, j'avains
V'avéc
Iz ont, ount, avaint
Il ou all'ont, etc.

(1) Aussi mon âme en serait plus joyeuse.

au moyen âge (1). Je ferai seulement remarquer une fois pour toutes les manières différentes dont se comporte le pronom *vous*, suivi de l'adverbe ou du pronom *y*. (*Y* dans le dialecte blaisois s'emploie pour *à lui, à elle.*) 1° *Vous* suivi de *y* et d'un temps quelconque d'*avoir* sonne tout entier et l'*y* se mouille ; Ex. : *Vous yavée feu mal* (2), pron. *vouillavée.* 2° *Vous*, suivi de *y* et d'un temps du verbe *aller* commençant par un *i* sonne tout entier, l'*y* ne se prononce pas, et l'*ou* du pronom se mouille ; Ex. : *J'vâ à Blouée d'meun ; qu'vouill'irée itou* (3)*?* Du reste il est à remarquer qu'en français, remarque déjà faite par Ramus, l'adverbe *y* dans ces sortes de phrases se confond toujours avec l'*i* initial du futur et du conditionnel d'*aller*, et que l'on dit non pas : *Y irez-vous* ou *est-ce que vous y irez*, mais simplement : *Irez-vous? est-ce que vous irez?* On dit encore en blaisois en supprimant complétement la diphthongue du pronom, et l'adverbe : *Qu'v'irée?* c'est à dire : *(Est-ce) que vous irez?* 3° *Vous*, devant *y* suivi d'un verbe commençant par une consonne, ou se mouille en se combinant avec l'*y*, ou s'élide ; Ex. : *Vouilly dirée* ; *v'y gangnerée* (4). On dit aussi : *V'y dirée ; vouilly gangnerée ;* c'est le sentiment qu'on a de l'euphonie qui décide.

4° Iz AVAINT, AVÉENT. — Dubois (ap. Livet, p. 42.) signale quatre formes différentes pour cette 3me pers. de l'imparf. : *Ils havient, haviont, havoient, et havéent.* Les trois premières, dit-il, sont du parler vulgaire. *Aviaint* semble descendre en droite ligne de *ils havient*. Je n'ai pas indiqué dans la conjugaison *aviont*, qui est très peu usité, du moins dans la partie du Blaisois qui ne touche pas au Berry. Quant à *avaint*, il me paraît avoir remplacé l'ancienne forme *avoint* comme j'*avais* a remplacé j'*avois* en français.

(1) J'en trouve un exemple dans Aye d'Avignon, vs. 368 :
« Car, si v'*estes* vaincu, vo geste arez honie. »

(2) Vous lui avez fait mal.

(3) Je vais à Blois demain ; est-ce que vous y irez aussi.

(4) Vous lui direz ; vous y gagnerez.

Jolibois. On dit : *j'ons été* là et là.

Sansregret. *J'ons été?..* N'est-ce pas vrai qu'il faut dire *j'avons été.*

La Ramée. *J'avons!* tu gn'es pas non pus, toi, avec ton *j'avons*. On dit: *Nous ont été* queuque part. (Vadé, les Raccoleurs.)

5° V'AVEZ. — Je ne trouve d'exemple [1] de cette locution ni dans l'ancienne langue, ni même dans la nouvelle, chez les écrivains qui ont fait parler les paysans et les gens de la halle. Vadé lui-même met *vous avez* dans la bouche de ses harangères :

Vous avez vos dégoûts, j'avons itou les nôtres.
(Les Bouquets poissards, II.)

6° IZ ONT. —

« *Ils aiment* se prononce *iz aiment.* » (L. Chifflet.)

Je parlerai plus loin de *avaint* qui est réellement une forme d'imparfait employée pour le présent.

IMPARFAIT.
J'avée,
T'avée,
Il ou alle avé [2], aveu,
J'avions, j'aviains, j'avains,
V'aviez
Il ou alle aviaint, avaint,
Iz aviaint, avaint, avéent (rare.)

1° J'AVÉE. — « G'*havée* aimé, tu *havées* aimé, il *havéet* aimé, etc. » (Dubois, ap. Livet, p. 12.)

2° J'AVIAINS. — *Aviains*, *avains*, ou pour me conformer à l'orthographe du moyen âge, *aviens* est l'ancienne forme bourguignonne de la 1re pers. plur. de l'imp. (Voir Burguy, p. 224 et 246.)

3° V'AVIEZ. — Je ne reviendrai plus sur cette crase, très-rare

(1) Voir à *v'aviez.*

(2) Je n'ai pas mis de *t* à *avé* parce que, même devant une voyelle, on ne le fait jamais sonner.

PLUS-QUE-PARF.

J'avée évu, éu, eu, etc.

FUTUR SIMPLE

J'arai (pron. j'aré.)
T'aras
Il ou alle ara
J'arons, j'arouns
V'arée
Il, iz, alle aront, arount.

Ce futur, qui semble un temps simple, est en réalité un temps composé. S[te]-Palaye, Raynouard, Chevallet, Burguy l'ont complétement démontré. Tandis que le valaque, le grec moderne, l'anglais, obéissant à une influence que j'ignore, empruntaient le secours de *voiu*, θέλω, *will* qui signifient *je veux* pour former leur futur, le roman, la langue d'oc, l'italien, le portugais, l'espagnol ont emprunté le secours d'*habeo*. *Habere habeo*, *j'ai à avoir*, c'est-à-dire, j'*aurai*, d'où j'*avoir-ai* et avec l'affaiblissement de la diphthongue *oi* comme dans l'ancienne forme je *receverai* pour je *recevoirai*, j'*aver-ai* (1), puis par la transformation du *v* consonne en *v* voyelle j'*auerai*, j'*aurai*, et par la contraction assez connue et déjà expliquée d'*au* en *a* : j'*arai*. De même *sapere habeo*, je *savoir-ai*, je *saverai*, *sauerai*, *saurai*, *sarai*. J'en ai cité plus haut des exemples tirés de textes du moyen âge. En voici quelques autres :

Point n'a euvre laissié, vraiement, ne *ara*
Qui à ceste gent-ci bataille liverra.
(Chr. Du Guesclin, vs. 15820.)

Nous les *aron* comme souris
Atrappés en la ratouère.
(Liv. du bon Jeh. vs. 722.)

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 1272 et 1273.

J'arey ou j'aorey, tu *aras* ou aoras, il *ara* ou aora, nous *arons* ou aorons, vous *arez*, il'*aront* ou aoront. (Dubois, ap. Livet, p. 90.)

Dans certains temps du verbe *avoir*, le *v* est d'abord devenu voyelle pour former la diphthongue au lieu de *av ;* l'*u* s'est ensuite supprimé : ainsi l'on prononce j'*arai*, tu *aras* pour j'*aurai* qui a remplacé j'*avrai*. (Th. de Bèze, ap. Liv. p. 526.)

Cette forme se maintint dans la conversation pendant la plus grande partie du XVIe siècle, mais dès la fin de la première moitié, les écrivains ne s'en servent plus et Ronsard, du Bellay, Hug. Salel firent prédominer d'une manière définitive : J'*aurai*, tu *auras*, etc.

La forme contracte correspondante au français j'*arai* se trouve en italien. Au lieu d'*avrò*, *avrai*, on a dit aussi *arò*, *arai*. (Cf. p. 79, note.)

FUTUR ANTÉRIEUR

J'arai évu, éu, eu ; t'aras, etc.

CONDITIONNEL SIMPLE

J'arée, t'arée, il aré, j'arions, ariains, arains, ariouns, v'ariée, iz araint, ariaint.

J'ai peine à croire, malgré l'assertion de Chevallet (III, p. 259.) que ce temps vienne du latin *haberem*, ou, comme d'autres le prétendent, du latin *habuero* (1). *Haberem* eût donné *avere*, comme *eram* a donné *ere ; habuero, aveure* comme *gruem, greue, grue*, ou *avoure*, comme *suem, soue*. C'est une loi de notre langue, il est facile de s'en assurer, de faire disparaître complétement, ou de remplacer par un *e* muet les syllabes finales du latin. La terminaison *rem* ou *ro*, selon que l'on adopte l'une ou l'autre étymologie, serait le seul exemple en français d'une finale latine transformée en une syllabe sonnante. Je pense, quant à moi, que, de même que

(1) Dubois, avant Orell et Ampère, avait depuis long-temps signalé cette formation. (Ap. Livet, p. 42.)

le futur vient de *habere habeo*, j'*averai*, le conditionnel vient de *habere habeam* (1), que j'*aie à avoir*, j'*avoir-aie*, j'*averaie*, j'*auraie* ou j'*auroie*, d'autant plus que le subjonctif latin était employé lui-même dans le sens du conditionnel, et qu'en espagnol on rencontre comme pour le futur, des exemples de ce conditionnel divisé avec *avoir*. (Raynouard, Gr. comp. pag. 298.)

En reproduisant le conditionnel présent d'*avoir* d'après les idées de Dubois, qui l'appelle présent de l'optatif, nous aurions :

J'aré (2) — j'harée
Tu arēs (3) — tu harées (ap. Liv. p. 90.)
Il arēt
Nous aremes ou areons
Vous arēs ou ariēs
Ils arent ou aréent. (4)
(Ap. Liv. p. 39, 40.)

Ce conditionnel fut, comme le futur, usité pendant tout le moyen-âge concurremment avec j'*aurais*.

Vos *areiz* pais itel com vos vodrois.
(Gér. de Viane, vs. 3569.)

Dès la seconde moitié du XVI[e] siècle on ne l'emploie plus guère comme forme littéraire. On n'en retrouve plus trace au XVII[e].

Les Italiens avaient également la forme contracte du conditionnel, *arei* pour *avrei*.

(1) Cf. Vie de S[te] Euphr., p. 8, *dimittere habiat*, et Ann. Comn. dans Mavrophrydi, p. 249, προσφέρειν εἶχον, j'offrir-ais.

(2) *É* a un son plein comme *charité*. (Dubois.)

(3) *Ē* a un son mixte comme *aimēs*, *amate*. (Id.)

(4) C'est à dessein que Dubois termine la 3[e] pers. en *arent*, et non *arènt* (*e* muet) ; la prononciation était ici la même que dans *bien*, *chien*. (V. Livet, pag. 40 et 44.)

Areste gia macon tuo riuegato.
(Morgante magg. I, 4.)

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'arée évu, éu, eu.

IMPÉRATIF.

Eye, ayons, ayez.

EYE. — Je l'ai noté ainsi parce qu'il se prononce *eille*.

AYONS. AYEZ. — Prononcer *a-yons, a-yez*. (Voir au subj.)

SUBJONCT. PRÉSENT.

Qu'j'eye
Qu't'eyes
Qu'il eit ou mieux qu'il eye
Qu'j'ayons, j'ayouns, j'ayiains
Qu'v'ayiez
Qu'iz ayaint.

Louis Meigret. — « J'aye, tu ayes, il eyt, nous ayons, vous ayez, il ayet. » Donnez à la 1re syllabe *ay* le son du substantif *ail*. (Ap. Livet, p. 91.)

Cl. de St-Lien. — « Si l'*y* est suivi dans les diphthongues *oy* ou *ay* d'un *a* ou d'un *e*, les trois voyelles forment trois syllabes : *ayant*, *ayez*, *abbaye*, *loyer*, etc., prononcez, *a-y-ant*, *a-y-ez*, *abba-y-e*, *lo-y-er*. » (Ap. Liv. p. 506.)

Andry de Boisregard. — Quelques-uns disent *peyen*, *reyon*, *reyonner*, *eyons*, mais cette prononciation est mauvaise ; il faut prononcer l'*a* et dire *pa-yen*, *ra-yon*, *a-yons*. Prononcez cependant *j'eye*, *tu eyes*, *peyer*, *peyons* et non *pa-yer*, *etc.* (pag. 483.)

AYE. — La prononciation *ail* (à peu près inusitée en blaisois aux 3 pers. du sing.) était particulière au moyen-âge à la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne ; la prononciation *eil* au Berry, à l'Orléanais, à l'Ile-de-France (Burguy, I, p. 348). Ce n'est que dans le second tiers du XVIIe siècle que la forme *qu'il ait*, la vieille forme française (V. Burguy, I, 247, 254), supplante com-

plètement *qu'il aye* (*eye*). Corneille emploie encore cette dernière. (Voir IIe partie, pag. 72 et 73.)

Voltaire, à propos de l'orthographe de Corneille, fait remarquer que cet *aye* était de son temps un solécisme très commun.

Girault-Duvivier fait observer que « l'on dit *qu'il ait* et jamais *qu'il aie.* »

AYAINT. — Est une forme ou dérivée de *haberent* et non de *habeant,* ou bien à laquelle par assimilation l'on a ajouté la terminaison *aint* de l'imparfait et du conditionnel.

IMPARF. DU SUBJ. — n'existe pas.

PARFAIT DU SUBJ.

Que j'eye évu, éu, eu, etc.

PLUS-QUE-PARFAIT — n'existe pas.

INFINITIF PRÉS.

Avoir (pron. avouére.)

PARTICIPE PRÉS.

Ayant (a-yant.)

PARTICIPE PASSÉ.

Ayant évu, éu, eu. (V. Génin, Variat. pag. 144. — Ch. de Roland, Génin, str. 256; Muller, vs. 3510 et la note.)

(1) La double prononciation *aye* = { *eye* / *aie* } existait dans plusieurs verbes encore au siècle de Louis XIV, quoique celle en *eye* dominât; Ex. :

Le prix qui m'était dû *payera* mon amour.
(Lamotte.)
Traître, tu le *pairas.* — Vous voyez. — Oui, je vois.
(Destouches.)

Cf. Cl. Marot, ps. LVII, B.

Ayes pitié, *ayes* pitié de moy,
Car, ô mon Dieu, mon âme espère en toy.

et Littré, Histre de la L. fr. II, p. 19.

Du verbe ÊTRE.

INDICAT. PRÉS.

J'sis, j'seus, j'sus
T'ée
Il ou alle ée
J'sommes, sommes, j'sons, souns
V'étes, ou'étes
I sont, sount; iz étaint, éteunt
A sont, sount; all'etaint, éteunt.

J'SIS, J'SEUS, J'SU. — *Sum* (pron. lat. *soum*) n'a pu former en roman que je *sou* ou je *seu*. Quand *u* s'est changé en *oi* ou en *ui*, c'est que cet *u* était suivi soit d'un *e* ou d'un *i*, soit de deux consonnes dont la première était un *c* ou d'un *x* dans la syllabe suivante: *Crucem*, *puteus*, *lucta*, *pluvia*, *buxus*. Encore *ui* sonnait-il primitivement *ieu* ou *eu* (1) comme l'indiquent ces vers de la *Chronique des ducs de Normandie*.

Li baise la boche et les *oil*.
N'i a si jofnes, ne si *vieuz*,.. etc.
(II, pag. 501.)

mis en regard de ceux-ci:

Hontos, plaissiez de son *orguil*,
Si qu'en lermes li sunt li *uil*.
(Id. pag. 495.)

(1) V. Rois, Introduct. p. LXII: *A jour dieu (aujourd'hui.)*

et les suivants :

Bone est raison mult et *mesure*
E si'n teneient grant *murmuire.*
(Id. p. 513.)

et ceux-ci de la chanson de Roland (Muller, vs. 775-778.)

La rere guarde est jugée sur *lui ;*
N'avez baron ki jamais là *remut.*
Dunez li l'arc que vos avez *tendut*, etc.
Anprès iço i est Neimes *venud*
Millor vassal n'out en la curt de *lui*,
Et dist al rei : » Ben l'avez *entendut.* etc.

et enfin, car il faut se borner, ces vers extraits du *Livre du bon Jehan* ; les deux derniers, *de la Chr. des ducs de Norm.*

Son pouair mectoit et sa *cure*
De luy et sa terre *destrure* (pag. 511.)
Pour alor Guerande *destruire*,
Qu'a luy obeïr n'avoit *cure* (p. 531.)
Ne l'ai oï ne jeo ne l'*truis*
En nul estorie, ne en nul *leus.*
(III, vs. 1751.)

On a donc prononcé d'abord *je seu* comme on a dit *je peux*, bien qu'on écrivit généralement *je suys*, ou *je suyx*, plus tard *je suis* ou *je sui*. Néanmoins « les provinces de l'est avaient la variante *seu* » (Burguy, I, p. 261) même dans l'orthographe.

La prononciation *je sis* [1], dont je ne trouve pas trace au moyen-âge, provient de la suppression de l'*u*. Elle est postérieure à notre prononciation actuelle et en dérive. On peut comparer cette forme avec *bisson*, qu'on trouve pour *buisson* jusque même dans les premières années du XVII[e] siècle, et *pis*, *pisque*, usités autrefois (Génin, Variat. p. 170) dans notre langue pour *puis*, *puisque* et aujourd'hui encore dans le dialecte blaisois.

(1) V. Génin, Variat. p. 297, et pour *je sus*, id. p. 160.

J'sus est une variante de *je seus*. Voir à ce sujet le chapitre sur la prononciation d'*u* et d'*eu*, pag. 49, 90 et 95.

T'ÉE, IL ÉE. — Voir le chapitre sur la prononciation d'*e*, et mes remarques sur la forme indicative d'*avoir*, *t'as* pour *tu as*.

J'SONS. — Cette forme se retrouve au moyen-âge. (V. Burguy, I, 263.)

V'ÉTES, ou OU'ÉTES. — Je ne connais qu'un exemple de la suppression du *v* dans le pronom *vous*. Le voici :

> Taise-*us*, bricons ; ne ditez plus, etc.
> (La Résurrect. du Sauveur, Buchon, p. 14.)

Voir pour la suppress. de la termin. *ous* à *v'avez*, p. 289.

IZ ÉTAINT, ÉTEUNT. — La forme *aint*, comme je l'ai montré pour *avoir*, est une forme d'imparfait transportée au *présent*. Quant à *éteunt*, qu'on n'oublie pas, ainsi que je l'ai fait remarquer au chap. de l'*e*, que *é*, *ai* ont souvent sonné *eu* au moyen-âge et jusqu'au XVIe siècle, Ex.: Une *feublesse* le prinst. (Jeh. Bouchet, 1525, fol. X, recto.)

IMPARFAIT.

J'etée, qqfois j'tée
T'étée
Il eutait, il'tait, il'teut
J'étions, étiouns, étains, étiains, eutains, eutiains
V'étiée, ou'etiée
Iz étaint, éteunt, eutaint.

L'aphérèse de l'*é*, très rare à la 1re pers. sing., est très commune à la troisième.

PASSÉ.

J'ai été, éeté, éteu, t'as été, il a été ou *zété*.

Il y a entre les mots dans le dial. blaisois trois sortes de liaisons illégitimes, la première par *ll* liquide, comme: *Quoué ou quo*

q'vouilleux avée feut pouilleux aider (1)? la seconde par *t : Il at in boun chian;* la troisième par *z* ou par *s : Y ya-z-eté* (2).

« Il y a des Parisiens gens de lettres qui placent le *z* entre deux voyelles pour éviter le hiatus, et qui disent par exemple *pendan-z-un an : la vertu-z-a été ;* si cet usage était bon, on ferait revenir celui de *on-z-a été, on-z-a vu.* » (Bibl. des enfans, 1733, p. 188.)

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'ai éu, évu été, t'as, etc.

Il s'emploie dans le sens, non d'*être*, mais seulement d'*aller*.

FUTUR.

Je s'rai ou j's'rai, tu s'ras, i s'ra, j's'rons, vous s'rez, i s'ront, s'rount.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aré été, t'aras etc.

CONDIT. SIMPLE.

J's'rée, tu s'rées, i s'ret, j'serions, seriouns, serains, seriains, vous seriée, i s'raint.

CONDIT. PASSÉ.

J'arée été, t'arée été, etc.

IMPÉRATIF.

Sei
Qu'i seit
Seyons, seyouns
Seyez
Qu'i seient, seyent, seyaint, seînt.

(1) *Que leur avez-vous fait pour les aider ?*
(2) *Il y est allé.*

SUBJ. PRÉS.

Que j'seie, seye, soye
Qu'tu seies, sées, seyes, soyes
Qu'i seit, seye, soye
Que j'séyons, séyouns, seyains, soyains
Qu'vous seyez, soyez
Qu'i seient, seyent, seyaint, seint.

Les formes en *eie* sont normandes (1). Les formes en *eye* (eille) et *oye* (oueille) n'apparaissent pas avant le XIII[e] siècle. Je ne dis rien des formes en *ains*, *aint* dont j'ai déjà parlé à propos d'*avoir*. (V. Burguy, I, p. 268.) *Seînt* (Cf. avec *sint* du latin), dont je ne connais pas d'exemples au moyen-âge, me paraît une contraction de *seyaint*, par assimilation avec *seient* (pron. *sée*.)

SUBJ. PARF.

Qu'j'aye (eille) été, qu't'ayes été, etc.

INFINITIF. PRÉS.

Éete.

PARF.

Avoir (avouére) été.

PART. PRÉS.

Etant, eutant, eutaunt. En n'tant (en étant.)

PART. PASSÉ.

Éeté, éeteu, été, éteu.

De Verbes en général.

Les verbes du dialecte blaisois peuvent se diviser en 6 classes :
1° Ceux qui ayant cessé d'être usités en français se sont conser-

(1) N'i a si jofnes, ne si vieuz,
Qui n'i *seient* les oil moillié.
(Chr. d. d. de Norm. p. 501.)

vés en blaisois avec un sens identique ou restreint; identique, comme *bouter*, *tournevirer* (1), *hardir* usité seulement à l'impératif *hardi* (2); restreint, comme dans *poiser (pouéezer)*, qui se dit seulement de ceux dont les pieds, en faisant *poids*, enfoncent dans la boue; *trimbaler* (pr. *trinqueballer* qu'on trouve dans Rabelais) qu'on emploie dans un sens méprisant pour *flâner* (3); *dessoler* qui signifie *briser*, *mettre en pièces*, etc. « *Dessoler* ce monument. » (F. Pyat, cité par le journal la *France* du jeudi 4 mai 1871, p. 3, col. 3).

2° Ceux qui, continuant à être usités en français, ont conservé ou ont contracté une prononciation différente, comme *aïder*, *éméier* ou *éméjer*, *breier* ou *bréjer*, *chafauder*, *déniger*, *jallir*, *boulir*, *bécher* (dans l'expression *donner à bécher* pour *donner la becquée*), *envelimer*, etc.

3° Ceux qui, continuant à être usités en français, ont contracté un sens différent, comme *abîmer*, qui s'emploie dens le sens d'*endommager*; *serrer* dans celui de *cueillir* (Cf. avec le franç. *gêner*, *étonner)*.

4° Ceux qui sont inconnus au français moderne, et qu'on ne retrouve pas dans le français ancien, bien qu'ils y aient probablement existé, comme : *pouiller* (4), c'est-à-dire mettre un vêtement, formé probablement par rétroactivité de son contraire *dépouiller*; *rafistoler*, qui signifie *arranger*, *raccommoder*, forme corrompue de *rabistoquer*, usité en Anjou *(re-bistoccare)* (5); *arrigoter* (recevoir un objet qu'on vous lance), dérivé sans doute d'un primitif *arriger* (qui se trouve dans Palsgr. p. 732, *arrigere manus*,

(1) En la grand mer où tout vent *tourne et vire*,
Je suis pour vray la doulente navire, etc.
(François Ier.)

(2) Cf. Mol. Sganarelle, sc. XXI, et J. de Montl. p. 188.

(3) On trouve *trimbaler* dans Ph. Chasles, *Et. sur l'Allem. au XIXe siècle.*

(4) Je trouve bien *pouiller* dans Palsgrave (p. 615), mais dans un sens tout différent, *pediculos tollere*.

(5) Voir Palsgr. p. 589 : *Je bistocque*.

dresser les mains pour recevoir), avec l'addition de la terminaison fréquentative *oter*, très commune en blaisois, et par aphérèse : *rigoter*.

5° Ceux qui ont un aspect de formation relativement moderne, et que le peuple crée selon les besoins de sa pensée, principalement par l'adjonction de la préposition *dé*, comme *déclouter*, *décourrouiller*, *désucrer*, *dévirer*, *dégoncer*, *désenfoncer*.

Li portiers fut apareilliez,
E li guichet *descorreiliez*.
(Chr. d. d. de Norm., p. 662.)

Gresset a dit :

Telle qu'une nonne, il ne *déparlait* pas;

et un auteur inconnu :

Et je sens, quand je le *désaime*,
Que j'aime l'autre malgré moi.
(Ph. de la Madelaine, p. 363.)

6° Enfin tous les verbes diminutifs, fréquentatifs ou péjoratifs formés journellement par le peuple à l'aide des terminaisons *oter*, *asser*, *ailler*. La liberté la plus complète paraît régner dans ces créations (1) ; néanmoins, on n'emploie pas toujours ces terminaisons l'une pour l'autre ; les nuances de la pensée et le souci de l'harmonie en déterminent l'usage. Ainsi, *buvoter*, c'est boire à petits coups et souvent ; *buvasser*, c'est boire souvent, et à petits coups, et à tort, et malproprement ; *boissailler* (on ne dit pas *buvailler*) se dit de celui qui aime à faire de fréquentes stations dans les cabarets et à provoquer le plus possible les occasions de boire ; en un mot, c'est boire souvent et beaucoup. *Buvoter* est surtout

(1) « Or, faut-il tousjours avoir mémoire de ce que j'ay dict de la facilité de nostre langage quant à faire recevoir à ses mots le pli qu'il leur plaît leur donner ; mais il en vient bien mieux à bout, quand il ne faut que suivre l'analyse. Pour exemple, tout ainsi qu'il dit *trembloter*, *pinçoter*, *beuvoter*, ainsi pourra-t-il faire *suçoter* de *sucer*. » (H. Est. Précell. du lang. fr.)

diminutif; *buvasser*, péjoratif; *boissailler*, péjoratif et augmentatif. *Parloter* se dira d'un enfant qui commence à nouer des phrases; *parlailler*, d'un bavard de carrefour. Celui qui mange peu et souvent, et non sans une certaine grâce, *mangeote;* celui qui mange souvent et sans propreté, *mangeasse;* le glouton qui mange souvent et beaucoup à la fois, *mangeaille.*

Une troisième terminaison fréquentative, et qui indique dans l'action elle-même plus de mouvement et de rapidité, est la terminaison en *ouiller*. Ainsi, se *pater*, c'est prendre des mottes de terre à ses souliers en marchant dans un terrain gras ou boueux, c'est s'engluer les *pattes* dans un sol où l'on enfonce. De là *patouiller*, mot qui indique admirablement l'action de lever et de baisser le pied le plus rapidement possible pour échapper aux *pouéezemdns*. Et comme *pater*, par une extension de sens toute naturelle, s'est appliqué des pieds aux mains, attendu que dans le langage métaphorique de nos paysans les mains sont souvent appelées des *pattes*, *patouiller* se dira très bien d'un enfant qui joue avec l'eau, se plaît à la faire jaillir, y trempe tour à tour et en retire ses mains. Le français *patauger* diffère de *patouiller* en ce que le premier provoque une idée du dégoût, que n'éveille pas nécessairement le second,

Je découvre *patouiller* dans Jeh. de Montlyard (p. 149):

Mars, roi tout forcené, qui cruel te *tantouilles*
Dans le sang espanché, qui de rage *patouilles*
Parmi les corps occis, etc.

Cf. Nisard, Curios. p. 123.

En français, nous disons d'un renard qui, poursuivi par les chasseurs, s'est réfugié dans son trou : *Il s'est terré.* Je me demande comment un écrivain français exprimerait en un seul mot l'innocent plaisir des volatiles, surtout des moineaux et des poules, de se coller le ventre contre terre en été, en se tournant et becquetant tour à tour à droite et à gauche, puis la queue écar-

tée en éventail, l'œil languissant, de faire à grands coups d'aile voler la poussière autour d'eux. Le blaisois exprime tout cela d'un seul mot, d'un mot charmant, *se terrouiller*.

De la Conjugaison des Verbes dans le dialecte blaisois.

On a pu voir d'après la conjugaison des verbes *avoir* et *être* quelles sont les principales différences qui distinguent les désinences verbales du blaisois de celles du français. Je vais signaler ici les formes particulières qui méritent d'être remarquées parmi les quatre conjugaisons.

PREMIÈRE CONJUGAISON.

1° Les verbes en *er*, dont la terminaison est immédiatement précédée de deux consonnes, dont la seconde est un *l* ou un *r*, subissent la métathèse de l'*r* ou de l'*l* au futur et au conditionnel, et l'*e* intermédiaire sonne *eu*; Ex. : J'entrerai = *j'enterrai*, pron. *j'enteurrai*; je livrerai = *je liverrai*, pron. *je liveurrai*; je soufflerai = *je souffelrai*, pron. *je souffeulrai*; il ronflera = *y ronfelra*, pron. *y ronfeulra*.

Le même usage existait dans l'ancienne langue; Ex.:

Et quant *enterras* dans la cité.
(Rois, p. 33.)
Liverrai lui une mortel bataille.
(Rol. Muller, vs. 658.)

Voir La vie vaill. Bertr. du Guesclin, vs. 15820.

2° Les mêmes verbes, ainsi que ceux des autres conjug. aux personnes terminées en *re* ou *le*, ou bien éprouvent la même métathèse à l'ind., à l'impérat., et au subj. prés., aux personnes terminées en *e, es, ent*; Ex.: Entre donc = *enter donc*, pron. *enteurr'doun*;

livre-le moi = *liver-le moi*, pron. *liveurr'le moué;* souffle-lui = *souffel-lui*, pron. *souffeull'li;* ils ronflent à tue-tête = *ils ronfelent à tue-tête;* pron. *y ronfeull'à teue-téete:*

> Queuverchief, couvre-chef.
> (Palsgr. p. 209.)
> Que descouvers-tu son...
> (Id. p. 546.)
> Je offers.
> (Id. p. 667.)
> Je luy offers moytié argent.
> (Id. 625.)
> Je couvers de pierre.
> (Id. p. 706.)
> Je ouvers, je souffers.
> (Id. 729. 742.)

ou bien suppriment la liquide: *Ente doun; live-le moué ou liveul' moué; souffe-li; i ronfe à teue-téete.*

Le verbe *trouver* fait toujours *trouverrai, trouverrais:*

> Nous les *trouverrons* tous dormant.
> (M. du s. d'Orl. vs. 17993.)

3° Le verbe *envoyer* et son composé *renvoyer* ont conservé le futur et le condit. de forme bourguignonne, *j'envoierai, je renvoierais.*

Ces formes se rencontrent dans Montaigne, dans Rabelais, dans Malherbe et jusque dans Corneille (1):

> Dieu *t'envoiera.*
> (Palsgr. p. 520.)
> Si *renvoyeray*-je les lettres.
> (Ph. de Com.)

Le dialecte blaisois prononce généralement dans ces verbes,

(1) V. Corneille, Nicomède, IV. 5 et V. 5.

comme dans tous ceux en *oyer* ou *ayer*, l'*y* mouillé : *J'envouilleré, je renvoueilleré.*

Du reste, il est probable que l'*i* ou l'*y* était primitivement mouillé, non-seulement dans les formes en *oierai*, mais même dans celles en *eierai*, comme semble le démontrer ce passage de la chanson de Roland (Muller, vs. 244) :

> Seignurs baruns, qui i *enveieruns*
> En Sarraguce al rei Marsiliun ?

et celui-ci d'Al. Chartier :

> Et tant qu'en vie demourray
> A garder l'onneur qui leur touche,
> *Emploierai* ou je pourray
> Cueur, corps, sens, langue, plume et bouche.
> (Excusation.)

4° Je ne signale ici que pour mémoire la transformation en *e* muet, ou la suppression de l'*è* grave dans la plupart des verbes en *eter*, de trois ou de quatre syllabes, à l'indic., à l'impér. et au subj. prés. : *J'épouss'te, je cach'te, j'étiq'te, je caq'te, je me coll'te, les poules coq'tent, il dechiq'te, je feuill'te, tu feur'tes* et dans quelques verbes en *eler*, *je carr'le* de *carreler ; ne bosse pas l'argenterie*, pour *ne bosselle pas ; muse, meuse ton chien* ou *mus'le ton chien*, pour *muselle ; fissle* pour *ficelle ton paquet*. Plusieurs de ces formes sont entrées dans la prononciation commune et je lis dans une grammaire à l'usage des enfants :

> Un usage assez répandu aujourd'hui laisse toujours muet le dernier *e* du radical dans les verbes *décolleter*, *becqueter*. (Gramm. fr. par Guérard, pag. 34, paragr. 96. Note.)

DEUXIÈME CONJUGAISON.

1° Les verbes *venir*, *tenir* et leurs composés sont très irréguliers ; L'indic. prés. est non pas *je viens, je tiens*, mais *je veins, je teins*, formes usitées au moyen-âge :

Maint en ocit, maint en ateint;
Bien lor mostre qu'au quor li *teint*.
(Chr. des d. de Norm. vs. 16271.)

Le pluriel fait *j'venons*, ou *je v'nons*, *vous venez*, *y veignent*, *vianent* ou *v'naînt*.

2° L'*n* s'y transforme en *gn* devant l'*i* de la terminaison et à toutes les personnes du subj. prés.; Ex.: *J'vegnions quant et li* (1) ; *que j'tiegne*, *que tu veignes*, *qu'i tiegne*, etc. (Voir Burguy, I, 389, 390.)

3° Le *d* du futur et du condit. disparaît: *Je veinrai*, *tu teinras*, *j'veinderiains; vous teinriez* ou, *vous teinderiez* ; *y veinraint* ou *veinderiaint* (V. Burguy, I, 398 et 399) :

Nous *revenrons*.
(Un mir. de St-Ignace, Buchon, p. 279.)
Et scez-tu qui t'en *avenra*.
(Id. id. p. 281.)
Et de l'un et de l'autre apaiiet me *tenroie*.
(Rom. d'Alex. fol. 128, verso, col. 1, dernier vers.)

Voir IVe partie, des dentales *d* et *t*, p. 231. C'est ainsi que le *d* qui existait autrefois dans ces verbes à la 3e pers. du parf. de l'indic. a disparu du français actuel :

Onques Gauwains ne Lancelos
Ne *tindrent* d'armes plus grant los.
(R. du Ch. de Coucy, vs. 64.)
Siglant *vindrent* à Barbefleu.
(Chr. d. d. de Norm. p. 331.)

4° Les composés des verbes *tenir*, et *venir* font généralement le participe passé en *tint* et *vint*, non en *tenu* et *venu*. Ce participe existe dans tout le Blaisois et même au delà. Je l'ai suivi depuis Meusnes, sur la frontière du Berry, où un paysan m'a dit cette

(1) *Nous venions avec lui.*

phrase curieuse par les deux formes qu'elle renferme. « C'ést eune aféere *counv'nue*, il en a *counvint*, » jusqu'à Phrasé, petit bourg d'Eure-et-Loir, où un paysan, auquel je me plaignais des fondrières de la route, me répondit : Y n'l'ount pouaîn *enteurtint*, ste g'min-là. »

On rencontre peu d'exemples de ces sortes de participes au moyen-âge ; on en trouve davantage au XVI[e] siècle :

N'en avez por vos *retint* que seziesme partie.
(Burguy, I, p. 403.)
Croyez aussi que Faifeu ne s'est *tins*
Qu'il n'ayt souvent de bons propos *meintins*.
(Ch. Bourd.)
Il a *retins* la mer emmoncelée.
(Cl. Marot, ps.)

Du reste, très usitée dans *tenir* et les composés de *tenir* et de *venir*, cette désinence n'est jamais employée, même en blaisois, au simple *venir* ; on dit toujours *venu*.

5° Les verbes *sentir*, *se repentir* et qquefois *bouillir* et *mentir* font au participe *sentu*, *repentu*, *boulu* ou *bouillu*, *mentu*. *Ouvrir*, *offrir*, *souffrir* font souvent *ouvri*, *offri*, *souffri*. J'ai déjà parlé des premiers (1) ; voici des exemples des seconds :

La paiz d'un an lur unt *offrie*
A itant lor sera plevie.
(Chr. d. d. de Norm. II, pag. 224.)
E or fait-il, seignor ami,
Bien savez que vos ai *offri*
Preié, requi, adnonesté.
(Id. II, 812.)
Car ne li sera plus *soffri*.
(Id. II, p. 550.)

(1) Voici un nouvel exemple de part. en *u* :
Vienne, Albcregalle ont *sentu* les assaulx
(J. Molinet.)

La charité li unt *offrie ;*
Mais c'est la fin, ne's en ot mie.
(Chr. d. d. d. Norm. vs. 11385. V. aussi vs. 11396.)

TROISIÈME CONJUGAISON.

1° Le verbe *voir* et ses composés font toujours au futur et au conditionnel je *voirai*, je *voirais*, forme qui s'est conservée en français dans le verbe *pourvoir* (1). La Sologne dit de préférence au simple *j'varrài, i varraint.*

Qui voudra voir une jeunesse pronte
A suivre en vain l'objet de son malheur
Me vienne lire, il *voira* ma douleur.
(Ronsard, Amours, I, sonn. I.)
Pour un lyard *voyra* toute personne.
(Ch. Bourd.)
Quand vous *voirez* encor ces lys fanir.
(Joach. du B. contre les Pétrarquistes.)
On *varra* houn vostre bontei.
(Ruteb. ap. Burguy, II. 72.)

2° De même que dans les verbes en *oyer*, les subj. en *oie* de la 3e conj. sonnent toujours *ouéye (oueille);* que je *voie*, pron. *vouéye, (voueille).*

3° Le verbe *devoir* fait toujours, mais seulement aux 1re et 2e pers. plur. du conditionnel, *deverions*, *deveriez*, pron. *deuveurions*, *deuveuriez.*

Vous ne lui *deveriez* pas aliéner ses biens.
(Palsgr. p. 420.)

(1) *Pourvoir*, qui a gardé la forme picarde du futur, a fait autrefois je *pourverrai*, forme normande :

Mon cueur pour autrui ne herray,
Crient, pleurent, rient ou chantent,
Mais, si je puis, je *pourverray*
Que vous ne autres ne s'en vantent.
(Al. Chartier, le Débat des deux fortunes.)

4° Le verbe *choir*, très usité au participe, a deux formes pour ce temps *cheu, cheute* et *ché, chéte*, qui n'est qu'un affaiblissement de la 1re forme comme *Deu, Dé* dans les anciens textes, ou une forme normande pour *cheit, cheite*.

Bon fait craindre et supployer
Ung cueur follement decéu,
Car rompre vaut pis que ployer
Et esbranlé mieux que *chéu* (1).
(Al. Chartier, la belle dame sans mercy.)
Toutefois si est *cheute* à terre (2).
(Mist. du S. d'Orl. p. 637.)
Moins honteux d'être *cheut* que de s'être dressé.
(Régnier, sat. X.)

Ce participe était encore usité sous la forme contracte *chut, chutte* au siècle de Louis XIV :

Et la plume cent fois m'est *chutte* de la main.
(Cotin, Rec. de pl. p.)

Le participe présent est toujours *chéiant*.

La roifle en va toute *cheiant*..
(Buchon, Th. au moyen-âge, p. 260.)

5° Je ne rappelle ici que pour mémoire, en ayant déjà parlé ailleurs, que le verbe *savoir*, comme *avoir*, contracte la diphth. *au* en *a* au futur et au conditionnel : Je *sarai*, comme j'*arai* (3).

6° Voici les temps des verbes *valoir* et *vouloir* qui diffèrent de la prononciation du français :

(1) Cf. Hug. Capet. vs. 4896.

(2) Cf. av. le subst. *cheute :*

Il cheut, mais lui craignant que ceste grande *cheute*
N'apportast à ses gens quelque douteuse émeute.
(Est. Pasq. II, 928.)

(3) V. Hug. Capet, vs. 1273, *j'averay ;* vs. 1274, *j'aray*.

INDICAT. PRÉSENT.

VALOIR.	VOULOIR.
J'voux	J'voux
Tu voux	Tu voux
I vout	I vout
J'valon	J'voulon
Vous valez	Vous v'lez
I valent ou vaillent.	I voulent.

On ne trouve pas au moyen-âge je *vaux* écrit je *voux*. J'ai démontré plus haut (p. 73 et suiv.) que la conversion d'*au* en *ou* avait souvent lieu dans la prononciation.

Quant à je *voux* de *vouloir*, les exemples abondent (V. Chroniq. d. d. de Norm. vs. 1313, 1215, 1599, 14127) :

Tout procède de Dieu ; ce qu'il *voult*, il le donne.
(Nicaise Ladam, Captivité du roi Franç. I[er], p. 69.)

La forme *vaillent* de l'indic., bien que je ne l'ai pas rencontrée dans les textes anciens, provient sans doute de la 1[re] pers. je *vail*, qu'on lit quelquefois dans les textes picards (V. Burguy, II, p. 94).

Velez pour *voulez* a été usité au XIII[e] siècle, de même que *velà* pour *voilà*. C'est probablement de ces formes dialectales que viennent le *vous v'lez* et le *v'là* du paysan blaisois :

Vos la *velez* sans jugement
Ardoir en feu, ce n'est pas gent.
(Trist. ap. Burguy, II, 88.)

VALOIR.

FUTUR.	CONDIT.
J'vaurai, vourai	J'vaurée, vourée
Tu vauras, vouras	Tu vaurée, vourée
I vaura, voura	I vauré, vouré

J'vaurons, vourons	J'vaurains, vourains, vauderiains
Vous vaurez, vourez	Vous vauriez, vouriez, vauderiez
I vauront, vouront.	I vauraînt, vouraint, vourânt.

VOULOIR.

J'vourai	J'vourée
Tu vouras	Tu vourée
I voura	I vouré
J'vourrons	J'vourions, vouriains, vouderiains
Vous vourrez	Vous vouriez, vouderiez
I vourront.	I vouraînt, vourânt.

Changement de *au* et de *eu* en *ou*, suppression du *d* intercalaire, terminaisons en *ains*, *aînt*, tous ces phénomènes phonétiques ont déjà été expliqués dans le cours de cet ouvrage.

> Jà pastoriaus estre *vauroie* (voudrais.)
> (Buchon, motets et pastour. du XIIIe siècle.)
> Fay de moy ce que tu *voulras*.
> (Id. Un mir. de St-Ignace.)
> Et jà miex n'en *vaulrons*. [1]
> Qui ensevelir le *voulra*,
> Prengne-le.
> (Id. id. p. 293.)

SUBJONCTIF. [2]

VALOIR.	VOULOIR.
Que j'valle	Que j'veule, voule, vouille
Que tu valles	Que tu veules, voules, vouille

(1) Cf. Hug. Capet, vs. 584.

(2) L'impér. n'est usité que dans la locut.: Ne m'en *veux* pas, pour: Ne m'en *veuille* pas. (Cf. Phil. Chasles, *Et. sur l'Allem. au XIXe siècl.* Amyot, 1861, p. 174.)

Qu'i valle	Qu'i veule, voule, vouille
Que j'valiens, valions, vaillons	Que j'vouliains, vouillons, vouillains
Qu'vous valiez, vaillez	Qu'vous vouillez, vouliez
Qu'i valent, vaillant, valaînt, vaillaînt, valânt, vaillânt.	Qu'i veulent, voulaînt, vouillent, vouillaînt, voulânt, vouillânt.

1° Les formes *valle* et *vaille* qui ont existé toutes deux au moyen-âge expliquent suffisamment la variété de la conjug. du subj. de *valoir* dans le dialecte blaisois. (V. Burguy, II, 95.)

2° Le subj. *veule* est constant au moyen âge, surtout dans le dial. picard. Il ne disparut qu'au XVIIe siècle. Benserade est, à ma connoissance, le dernier auteur qui s'en soit servi.

Tâchez d'avoir une moitié
Que vous vouliez et qui vous *veule*,
Car c'est une grande pitié
Que de vendanger toute seule.
(Ballet des Saisons.)

Voule n'est autre chose qu'une forme dialectale pour *veule*. La transformation du son *eu* en *ou* et réciproquement est fréquente. C'est ainsi qu'on a dit *valoureux*, puis *valeureux, chevaloureux* puis *chevaleureux* et *chevalereux* qui ont fini par disparaître devant le mot presque italien *chevaleresque*.

Vouille est à *veuille* comme *voule* à *veule*. Je n'ai jamais rencontré *voule* ainsi orthographié au moyen-âge, bien que je suis convaincu qu'on a à certaines époques et dans certains dialectes prononcé ainsi la forme écrite *voele*, sans quoi on ne s'expliquerait pas le subj. normand que je *vouge*. *Vouille*, lui, se rencontre :

Ainsi vous pri je et requier
Que vous me *vouilliez* conseillier.
(St-Graal, ap. Burguy, II. 93.)

PARTICIPE PRÉSENT.

Valant et vaillant.	Voulant.

Vaillant ne s'emploie plus en français que comme adjectif, ou dans l'expression *n'avoir pas un sou vaillant*. Ils sont également usités tous les deux dans le dialecte blaisois. *Etre bien vaillant* y signifie encore *être bien portant*. Il faut remarquer ici que nous possédons et surtout que nous possédions autrefois dans notre langue un certain nombre de participes présents dont l'un paraît formé de l'indicatif, l'autre du subjonctif; Ex. : *voulant* et *veuillant* (ce dernier resté dans la forme blaisoise *benveuillànt*), *valant* et *vaillant*, *pouvant* et *puissant*, *séant* et *seyant*, *savant* (1) et *sachant*.

PARTICIPE PASSÉ.

Valu et vaillu. Voulu, et volu.

Vaillu ne se trouve pas au moyen-âge. Voir pour *volu* Burguy, II, p. 111.

7° Le verbe *mouvoir* n'existe pas sous sa forme actuelle en blaisois. On y emploie la forme normande *mouver* que l'on conjugue comme aimer : *Je mouve, je mouvais, je mouverai, que je mouve, mouvant, mouvé* (V. Burguy, II, p. 30).

Je meuve and *je me mouve*.
(Palsgr. p. 635.)

8° Le subj. prés. du verbe *savoir* est toujours *que je save*.

Cette forme, inconnue à l'ancien français, est seule usitée dans nos campagnes. Offenbach s'en est servi dans une de ces bouffonneries :

Il faut qu'un bon savetier
Save, save, save, save, save, save, save
Il faut qu'un bon savetier
Save, save, save, save son métier.
(Le Savetier et le Financier.)

9° Le verbe français *asseoir* ne fait point partie de la 3e conju-

(1) Pantagruel, II. 2. ap. Burguy, II. 66.

gaison dans le dialecte blaisois. Il a deux formes, l'une, *assire* qui appartient à la 4e, l'autre *asséger*, *assiéger* ou mieux *assiéezer*, qui appartient à la 1re.

Le premier, dont j'attribue l'origine au verbe latin *adsistere*, se placer auprès (*adsistere*, *assistere*, *assistre*, et en vertu du principe de moindre action, comme on dit aujourd'hui, *assire*), est très régulier.

IND. PRÉS. Je m'assis, assîions, assîiez, assîent. IMP. Je m'assîyée, etc. FUT. Je m'assîrai. COND. Je m'assîrée. SUBJ. Que je m'assie. PART. PRÉS. s'assiyant (pron. assillant) (1).

Nous retrouvons toutes ces formes, qui le croirait? au XVIIe siècle sous la plume des meilleurs grammairiens.

Comme le dit l'un d'entre eux « l'usage était fort brouillé sur tous les temps de ce verbe *asseoir* » dans la première moitié du grand siècle. Il était si brouillé que Vaugelas conjugue ce verbe d'une manière dans ses notes manuscrites, d'une autre dans ses remarques imprimées.

« Il met donc dans ce manuscrit au plurier du présent *asséons* et *assions*, *asséez* et *assiez*, *asséent* et *assient* ; il préfère pourtant comme meilleurs *assions*, *assiez* et *assient*, mais il ne fait aucune mention d'*asseyons* et d'*asseyez* des Remarques ; je ne sçay si on doit prendre ce silence pour une condamnation.

Et dans les Remarques et dans le manuscrit il rejette ils *s'assisent*, dont se servent communément les Parisiens, par la raison que cette *s* ne luy peut venir d'aucun endroit, et qu'importe, pourveu qu'elle lui vienne de l'usage.

A l'imparfait il met dans le manuscrit je *m'asséois* et *m'assiois*, *tu t'asséois* et *assiois*, *asséoit* et *assioit*, *assions*, *assiez*, *asséoient* et *assioient*, au lieu que dans ses Remarques il dit : *Je m'asseyois*, *tu t'asseyois*, *asseyoit*, *asseyons*, *asseyez*, *asséoient*.

Pour le futur, M. de Vaugelas n'en parle point dans ses Remarques,

(1) On dit aussi : Nous nous assisons, vous vous assisez, ils s'assisent ; je m'assisée ; assise-toi, que je m'assise ; s'assisant. (V. plus loin la forme infinit. s'*assiser*.)

mais dans le manuscrit il met je m'*assiray*, *assiras*, *assira*, nous *assirons*, *assirez*, *assiront*, et il rejette *asséerai*, *asséeras*, etc., dont bien des gens se servent; il condamne encore *assoiray*, *assoiras*, *assoira*, etc., dont usent des grammairiens, parce que le futur se devant former de l'infinitif, il est sans doute que, suivant les règles, *asseoir*, qu'on prononce *assoir*, doit faire au futur *assoiray*, *assoiras;* mais il méprise cette raison parce qu'elle est inutile contre l'usage, qui ne permet pas non plus *voirray*, que quelques-uns disent pour *verray*. Il ne souffre enfin au futur que je m'*assieray*, *assieras*, *assiera*, dont il dit qu'il est pourtant plus élégant d'ôter l'*e;* mais bien des gens se mocquent de cette élégance, et disent ordinairement *je m'assierai*, etc.

Il ne fait aucune mention du sing. de l'impératif dans ses Remarques, mais dans le manuscrit il dit *assis-toy* ou *assieds-toy ;* il préfère pourtant le premier. Il met ensuite qu'il *s'assie* et qu'ils *s'assient*, et il rejette qu'ils *s'asseent* et qu'ils *s'assisent*. Au plurier de ce temps, il met *asseyez-vous* dans les Remarques, au lieu qu'au manuscrit il n'en parle pas, mais seulement d'*assiez-vous* et *asséez-vous*.

A l'optatif il met dans le manuscrit : Plût à Dieu que je *m'assise*, tu *t'assises*, etc.

Au subjonctif il met dans ses Remarques : Afin que je *m'asseye*, tu *t'asseyes*, etc.; mais au manuscrit, il conjugue ainsi ce temps : *je m'assie*, nous *nous assiions*, etc.

Au participe, il dit dans ses Remarques *asseyant;* au contraire, il semble le mépriser dans le manuscrit, où il dit *asséant* ou *assiant*. » (N^{elles} obs. quest. XLIV.)

Ces observations sont confirmées par Patru (p. 418) :

« Je *m'assieds*, écrit-il; on dit aussi je *m'assis*, tu *t'assis*, il *s'assit*, et ce dernier me semble maintenant plus usité. Nous nous *asseions*, vous vous *asseiez ;* on dit aussi nous nous *assisons*, vous vous *assisez*, ils *s'assisent*. »

« Quant à l'impératif, *asseiez-vous* et *assisez-vous* sont tous deux bons, mais le second me semble le meilleur. *Assiez-vous* m'est insupportable. » (Id. id.)

« Il me souvient, ajoute-t-il, qu'il n'y avoit pas longtemps que j'étais

de l'Académie, lorsqu'on y proposa la conjugaison de ce verbe. M. de Cerise, qu'on appelait Cerise La Rochefoucault, M. l'abbé de Cerisy, MM. Vaugelas, Ablancourt, Gombaut, Chapelain, Faret, Malleville et autres y estoient. Je ne parle que des morts; nous n'avons point eu de meilleurs grammairiens, surtout Vaugelas, Cerisy et Cerise. Il passa enfin que je *m'assieds* et je *m'assis*, tu *t'assieds* et tu *t'assis* se disaient également, que il *s'assied* et il *s'assit* estoient tous deux bons, mais qu'il *s'assied* estoit le meilleur; nous nous *asseions*, nous nous *assisons*, vous vous *asseiez*, vous vous *assisez* estoient tous deux bons, mais qu'*asseions*, *asseiez* estoient meilleurs. Pour la troisième personne plurielle, je ne me souviens point de ce qui en fut décidé; mais je confesse qu'ils *s'assiient* me choque, et je diray toujours *ils s'asseyent* ou *ils s'assisent*, si ce n'est qu'une rime ou une consonnance m'oblige de dire *assient*. » (Id.)

Il est probable que les formes je *m'assis* ou je *m'assie* ont existé pour l'ind. prés. au moyen-âge, s'il faut lire *sie* et non *sié* dans cette citation du IV[e] livre des Rois (p. 347) : *sie* tei ici. D'ailleurs, nous trouvons à la fin du XIII[e] siècle (V. Burguy, II, 75) l'infin. *sir*, dont l'impér. régulier est *sis*. Nous rencontrons aussi *sisent*, *s'assisent*, mais plutôt au passé qu'au présent de l'indicatif :

Je assie or assys (Palsgr. p. 650).

Quoi qu'il en soit, il est constaté que toutes les formes simples du verbe *asseoir* dans le dial. blaisois, excepté l'infinitif lui-même, étaient, au siècle de Louis XIV, en usage dans la meilleure compagnie.

Vers la fin du XVII[e] siècle, cette conjugaison disparut. Les formes normandes je *m'assieds*, je *m'asseyais*, etc., prévalurent. « On dit *s'asseoir*, écrit Andry de Boisregard (p. 69), il n'y a plus que le menu peuple qui parle autrement. Il dit aussi *assisez-vous*, pour *asseyez-vous*, ce qui est très mal. »

Ainsi, à cette époque (1692), d'autres infinitifs, tels que *s'assir*, et peut-être *s'assiser*, *s'assiéger*, etc., étaient en usage alors dans la bouche du peuple parisien, comme encore aujourd'hui dans celle du peuple blaisois.

S'ASSÉGER, S'ASSIÉGER, S'ASSIÉEZER (du latin *adsediare*, *assediare*, *assejare*, *asséger)*. — De ces trois formes, la plus commune est *s'assiéezer*. Elle est surtout usitée à l'indic. prés., à l'imparf., à l'impératif et au subj. prés., moins souvent au participe prés., presque jamais au futur, ni au conditionnel, où l'on préfère les formes je *m'assîrai*, je *m'assîrée*. Au lieu d'*assis* (rare), on emploie de préférence les part. passés *assiéezé* ou *assisé*.

Je n'ai jamais rencontré dans notre langue primitive *aséjer* dans le sens d'*asseoir*. Au contraire, on y trouve très souvent *asseoir* dans le sens d'*assiéger*. Je ne serais pas étonné que ces deux verbes, d'une racine commune, eussent eu aussi en commun le double sens que possède seul *asseoir* dans les textes que j'ai dépouillés. Ce n'est qu'ainsi que je puis m'expliquer la signification qu'a conservée *assiéezer*, *assiéger* dans le dialecte blaisois.

ASSISER. — Des formes d'*asseoir* en *ise*, *isons*, *isez*, *isant*, dont nous avons constaté l'existence jusque dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, et de la terminaison infinitive des formes en *er* est dérivé un verbe *assiser*, de création rustique, et qu'on peut affirmer n'avoir jamais existé au moyen-âge. Ses formes se confondent souvent avec les doubles formes d'*assire*. Il est régulier et usité surtout à l'impér. : *Assise-toué;* au subj. : *Foût-y que je m'assise?* au part. prés. : *Il a ché en s'assisant*, et au part. passé : *Y s'a assisé*. L'auxiliaire *avoir* n'est guère employé au passé défini qu'aux troisièmes personnes : *Y s'a assisé ; y s'oun assisé.*

QUATRIÈME CONJUGAISON.

1° FAIRE n'a dans le dialecte blaisois que le subj. d'irrégulier : *que j'féze* ou *féeze*, *que tu fézes* ou *féezes*, *qu'il féze*, *que j'fesions* ou *fesains*, *qu'vous fesiez*, *qu'i fézent* ou *fesaint :*

Que des chaaignes d'or li *faisse.*
(Dolop. p. 279, ap. Burg. II. 161.)
Et *faiche* quonque li delite.
(V. s. la M. XXXV, id. II, p. 161.)

Dans tous les verbes en *aire*, *ai* sonne toujours *ée*, *féere*, *pléere*, que *j'féeze*, que *j'pléeze*; *re* à l'inf. sonne toujours *ze*, *féeze*, *pléeze*. Au lieu de *téeze*, il en est qui préfèrent *taiser*.

2° Le verbe *pondre* se conjugue ainsi : Ind. prés. *j'ponnons*, *pounons*; *vous ponnez*, *pounez*; *ils ponnent*, *pounent*; Imparf. *j'ponnée*, *pounée*; Futur, *j'ponnerai*, *pounerai*; Condit. *j'ponnerée*, *pounerée*; Subj. *que j'ponne*, *poune*; Part. prés. *ponnant*; Part. passé, *ponnu*.

Les verbes *répondre* et *correspondre* se conjuguent de même.

Cette geline cacquette fort; a-t-elle *ponneu* un œuf, pensez-vous? (Palsgr. p. 472.) *Je pons*, *nous ponnons*, *je ponnys*, *j'ay ponnu*, *je pondray*, *que je ponne*, *pondre* (Id. p. 601).

Je *respons*, nous *responnons*, vous *responnez*, *responnu*, *corresponu* (Id. p. 432).

« A la queue chose nous vus *responons* ke nus ferums pur vus autant comme nus purrums (Doc. inéd. L^re^ d'Ed. d'Anglet, au prince de Salerne). »

Répondre et *correspondre* font aussi très souvent au participe *répons*, *correspons*. *Pondre* fait rarement *pons*.

Y m'a *répons* : Le moment est crétique;
G'nia pus d'travail cheux nous pou l'ouverier.
Les lermes ouz yeux, je quittai sa boutique.
(Chanté par une mendiante dans les rues de La Flèche, le 3 octobre 1871.)

« La cocque d'un œuf *pons* et esclous par Leda (Rab. Gargantua, ch. IV). »

L'ancien participe *répons* a laissé dans notre langue les substantifs *répons* et *réponse*.

Et des psaumes et des leçons,
Et des versets et des *répons*.
(La Font^ne^, livr. VII, fabl. 11.)

3° Un certain nombre de verbes en *eindre*, tels que *atteindre*, *aveindre*, *éteindre*, *peindre*, *teindre*, font généralement le part.

passé en *u* : *avcindu*, *éteindu*, etc. Ces participes, dont je ne trouve pas d'exemples au moyen-âge, ne sont autre chose que les formes faibles, usitées en place des formes fortes, comme aujourd'hui *répondu* au lieu de *répons*.

Ces verbes font aussi à l'ind. prés. nous *atteindons*, nous *aveindons;* au subj. que nous *atteindions*, que nous *aveindions* :

Nos nos *complaindons* à nostre Sanior (M. sur Job, p. 491).

Sur nous l'affaire *prendons*.
(Ap. Burguy, II. 194.)
Nos nos *astraindons*.
(Id. id.)

Plaindist, *ataindist* (Id. id. 243), *complaindant* (245).

Au lieu du verbe *peindre*, quelquefois usité, on emploie de préférence *peinturer*, et avec une expression de mépris *peinturlurer :*

Sur les bords enjonchez des *peinturez* rivages.
(Ronsard, Amours, 2ᵉ livr. Buon, 1622, p. 300.)

4° De même que nous avons signalé la métathèse de l'*e* au futur, au conditionnel, et, devant une consonne, aux trois pers. sing. de l'indic. prés. dans les verbes en *er*, dont la terminaison est précédée de deux consonnes dont la seconde est un *r*, je *liverrai*, tu *souffelras*, de même je dois signaler l'intercalation d'un *e* aux deux prem. pers. plur. du conditionnel d'un grand nombre de verbes de la quatrième conjug. : nous *metterions* ou nous *metteriains*, j'*peinderions* et j'*peinderiains*, etc. Quelques verbes de la seconde conjugaison éprouvent un changement analogue en remplaçant au fut. et au condit. l'*i* du radical par un *e* qui subit la métathèse, s'il est précédé de deux consonnes dont la seconde est un *r* : je *soufferrai*, tu *ouverras* (pron. *souffeurrai*, *ouveurras*); on dit je *courrée*, mais j'*courrerions* ou j'*courraîns*.

Car par devant se *couverra*,
Mais ses meurs après *ouverra*.
(Eust. Desch. p. 218.)

M. du S. d'Orl. *confondera* (p. 21), *trouverroit* (v. 7824), *trouverrez* (p. 306), *se trouverra* (v. 8133); — Palsgrave : *je deveray* (p. 650), *De quoy viverons-nous* (p. 633), *Je metteray* (p. 671), *Je attenderay* (p. 674), *Je entenderay, je receveray* (p. 680), *Je estenderay* (p. 629), etc. Rien n'est plus commun que cette intercalation de l'*e* au futur et au conditionnel. Voir aussi Burguy, II, *passim* :

A estre clerc *metterez*-vous
Bien diligence.
(Un mir. de S[t] Valentin.)

4° Les verbes *mordre* et *tordre* font le premier quelquefois *mors*, le second très souvent *tors*.

Je ne connais pas d'exemple de *mors* (1), bien que je suppose que cette forme, dérivée régulièrement du participe latin, ait dû exister dans la langue d'oil. Quant à *tors*, *torse* et *torte* qu'on prononce encore *teurs*, *teurse* ou *teurte*, on en trouve des exemples jusqu'au XVI[e] siècle :

Je *teurs* et je *tors*. Jamais ne vis hart mieux *teurse*.
(Palsgr. p. 785.)
Abas y est, la chère fière et *torte*.
(Des Maz. p. 503.)
Les uns borgnes, les aultres *torz*.
(Liv. du bon Jehan, vs. 2794.)

(1) J'en rencontre un dans l'Enéid. de L. des Mazures :
Et un bon coup aux dents la terre a *morse* (p. 579) ;
et dans Rabel. *Pantagr*. IV, 17 : Lequel en son épitaphe se complaint estre *mords* d'une chatte au petit doigt.

SIXIÈME PARTIE.

TEXTES EN DIALECTE BLAISOIS.

ESTOUÉERE DU PÉEZE CROUTECHOU,

Qu'avé outant d'enfauns qu'gnia d'piarres dans lée champs.

Gn'yavé eune foué in bounhoumme, qu'on app'lé l'péeze Croutechou, qu'avé outant d'enfauns qu'gnia d'piarres dans lée champs, et il'té ben malhureux, ben malhureux, paqu'i n'avé pâs d'quoué nouri toute sa couée, et qu'sée p'tits i kervaint d'faim. V'là qu'i s'en va cougné à la pou'te du paradis :

— « Pan! pan! »

— « Qui qu'ée là? » qu'li dit S[t] Piarre.

— « C'ée l'péeze Croutechou, qu'a outant d'enfauns qu'gnia d'piarres dans lée champs. »

— « T'née, mon bounhoumme, v'là eune nappe. Vous n'arée qu'à dire : *Ma nappe nappe*, et vous vouèrez c'qu'iarriv'ra. »

L'bounhoumme prend la nappe, et s'en enr'tourne cheux li; mée v'là-t-i pâs que l'nigoûd.... s'avise-t-i pâs d'pausser pâ la ville, ousqu'il avé l'habiteud' eud' mendié, et qu'i s'arréete à eune oubarge, et qu'i dit à la métréesse d'oubarge :

— « Si vous vouliée ben m'gardé ste nappe, pandimant que j'm'en vas féere in tour en ville? »

— « Ben voulontiers, mon péeze Croutechou. »

— « Seu'ment prometée-moué de n'pâs dize : *Ma nappe nappe?* »

— « Pouquoué don que j'dirée : *Ma nappe nappe?* Séiez ben tranquille, mon péeze Croutechou. »

Le bounhoumme parti :

— « Pouquoué don, » que s'dit la métréesse d'oubarge, « qu'je n'dirée pâs : *Ma nappe nappe?* »

Et pâs pus tard que ça, a met la nappe, et a crie : *Ma nappe nappe*, et v'là la nappe qui s'met à s'couvri d'in tâs de bounes chouses, dée viandes, dée gâtiaux (ici suit ordinairement une longue énumération de tous les mets que l'on suppose flatter le plus le goût des auditeurs).

La boune femme sarre tout dans soun ourmouéeze :

— « Aveuc ça qu't'arâs ta nappe, » qu'à s'disé à par elle.

Paudimant s'temps là l'péeze Croutechou r'vint d'sa tournée :

— « Seurtout vous n'avée pâs dit : *Ma nappe nappe?* »

— « Ben seue qu'non, mon péeze Croutechou. T'née, la v'là, voute nappe. »

Et en disant ça, a yan dounne eune toute parille, qu'été pas la sianne, et i s'en va ben countant.

Arrivé cheux li, il appeulle sa femme et sées enfauns, i met la nappe, et i yeux dit :

— « V'allée tertous querier : *Ma nappe nappe*. »

Et i s'agouzillaînt tertous à querier : *Ma nappe nappe;* mée la nappe a n'se couvré d'rén en tout.

V'là l'péeze Croutechou, ben dézoulé, ben dézoulé, qui s'en va cougné eune segonde foué à la pou'te du paradis.

— « Pan! pan! »

— « Qui qu'ée là, » qu'li dit S[t] Piarre.

— « C'ée l'péeze Croutechou, qu'a outant d'enfauns qu'gnia d'piarres dans lée champs, »

— « Méc, mon bounhoumme, on vous a déejà dounné hiar. »

— « Voui, mée j'avons évu biau querier : *Ma nappe nappe*, i n'éc ren v'neu. »

— « Eh ben, mon bounhoumme, v'la eun âne. Totes lée foués qu'vous diré : *Moun âne peute*, vous vouèrez c'qu'iarriv'ra. »

L'péeze Croutechou s'en enr'tourne, ben éeze, sans seu'ment r'marcier S[t] Piarre.

Qui qu'a été béete, c'éee li. S'aréet'-t-i pâs coure eune foué à st'oubarge, et qu'i demande à la métréesse d'oubarge de mett' soun bouricot à l'ékeurie, et qu'i lly dit :

— « Seurtout vous n'dirée pas : *Moun âne peute.* »

— « Séiez ben tranquille, mon péeze Croutechou, j'avons oute chouse à féeze. »

Apreue qu'i s'ée nn'allé, a n'a ren de pus préessé que d'couri à l'ékeurie, et quand a yéee :

— « *Moun âne peute*, » qu'a dit in bon coup.

Et v'là l'an-nimiau qui s'met à peuter dée louis d'ôr, dée louis d'ôr, qu'ça n'en fénissé pus, et qu'on en remplissé dée bossiaux.

— « Batisse, qu'a di à soun gâs, va vite à la fouéeze me q'ri eun âne tout pareuil à s'ti-là. »

Le péeze Croutechou il aveu été ste foué si long à d'mander la chèrité à travérs la ville, qu'Batisse été déejà revins de la fouéeze a quant et son bouricot, quand le péeze Croutechou ée rentreu à l'oubarge.

— « Seurtout, la méeze, » qu'i dit à la femme, « v'avez pas dit : *Moun âne peute.* »

— « Aga, ben seue que non, mon péeze Croutechou, pique vous me l'aviée défendeu. Allée à l'ékeurie, voute âne i yée à la méeme place; j'n'en avons point d'oute. »

Le bounhoumme i monte sus soun âne. Soun âne!... i l'creyait ben, du moins; et le v'là parti.

Tous ses enfauns l'attendaint, et iz avaint tertous grand'faim.

— « Totanquouétes, » qui leux zi di en arrivant, « v'allé toû querier : *Mon âne peute.* »

Et les v'là qu'i queriaint toû : *Mon âne peute!* à toute goule, qu'ça fesé in derdâ d'tous lée guiâbes, et l'annimiau i n'leux pétait que de la croutte à plein keu.

Le péeze Croutechou s'en en r'tourne cougner à la pou'te du paradis.

— « Pan! pan! »

— « Qui qu'ée là? »

— « C'ée l'péeze Croutechou, qu'a outant d'enfauns qu'gnia d'piarres dans lée champs. »

— « Mée, mon bounhoumme, on vous a déejà douné hiar et d'vant-z-hiar... Eh ben, t'née, v'la in bâton, totes lée foués qu'vous direz : *Mon bourdon bat*, *mon bourdon bat*, vous vouèrez c'qu'iarrivr'a. »

— « Marci, » qu'di l'péeze Croutechou, ée le v'là parti quant et soun bâton.

Il arrive à l'oubarge : « Seurtout, » qui dit, « vous n'dirée point : *Mon bourdon bat.* »

— « Seiez ben tranquille, mon bounhoumme, » qu'lly dit la métréesse d'oubarge, « j'dirons pas pus : *Mon bourdon bat*, que j'n'avons dit : *Ma nappe nappe* et *moun âne peute.* »

Ée yavé pâ eune méneute qu'il t'eu parti, qu'a s'dit coume ça : « J'vourée ben savouéere qui qui m'empéech'ré d'dize : *Mon bourdon bat*, *mon bourdon bat*, » et v'là qu'a s'met à querier comme eune poussédée qu'al 'té : « *Mon bourdon bat, mon bourdon bat.* » Mée v'là-t-i pas l'bâton qui soute su elle, ée qui la batté, qui la batté, qu'al app'lé tout l'monde a soun aïde ; ée soun houmme, ée sée gâs, ée sée doumestique accouraint, mée i'lée batté tertoûs dret coume plâte ; si ben qu'ou mitan d'tout ça v'là le péeze Croutechou qu'iarrive, et qui dit : « Ah ! c'ée coume ça ; eh ben ! mon bâton, i vous battra, jeuqu'à c'que vous m'a-yez rendeu ma nappe et moun âne.

Ée la boune femme a tout rendeu, ben hureuse coûre d'en éete quitte coume ça, ée le péeze Croutechou, i s'ée nn'allé cheux li, ben countant, aveu sa nappe, soun âne et soun bourdon ; ée i n'manquaint pus d'ren, ée il a évu coûre biaucoup d'enfauns.

NOËL EN LANGAGE PAYSAN (1)

Air : *Les fanatiques que je crains, etc.*

Jeannette.
Boutons noute habit le pus biau,
Que j'ons quand il est fête (2),
Pour adorer l'enfant nouviau;
Ça serait malhounête (3),
Si j'allions en saligau
Visiter noute maîte (4). } (*Bis.*)

J'ai de biaux souliers (5) tout fin neu's
Que m'a laissés mon pèze.
Tu me croizas, si tu veux,
Je le tiens (6) de ma mèze ;
Si je ne fé de mon mieux,
Je ne sarais mieux faize. } (*Bis.*)

Je prends des ribans sans chagrin
Que noute damoiselle
Me baillit en temps un matin,
Par quoi (7) j'avons du zèle ;
Il n'est (8) que d'me boute en train,
Je mets tout par écuelle. } (*Bis.*)

(1) Je l'extrais textuellement de la Gde Bible des Noëls, p. 305. J'indique en note la prononciation de certains mots, prononciation que l'éditeur, sans doute pour plus de clarté, a omis de représenter dans l'écriture.

(2) Pron. *il ée féete.*

(3) Pron. *malhounéete.*

(4) Pron. *méete.*

(5) Pron. *souilliée.*

(6) Pron. *quiens* ou *quian.*

(7) Pron. *par quoué* ou *pa quoué.*

(8) Pron. *i n'ée.*

Guillaume.

Tatigué ! l'ar est ben cuisant,
Pour s'ajancer si brave ;
Pour moi (1) je demeuze ou-dedans
Ou descends à la cave ;
Quand on veut m'emm'ner de c'temps
On me fiche eune entrave. } (*Bis.*)

Jeannette.

Tu fais le délicat et blond (2),
Du temps tu crains l'injeuze ;
La nuit, déjà couché le long
De c'te vieille mazeuze,
Soûl comme noute couchon,
Craignais-tu (3) la frédeuze. } (*Bis.*)

Guillaume.

Aga (4), Jeannette (5), t'as raison (6),
Tu palles comme un prête (7) ;
Noute cuzé dans son sarmon
N'en dit pas tant peut-éte (8) ;
Tu li ferais (9) sa leçon,
Tu serais bian son maîte (10). } (*Bis.*)

Il veut seurtout, quoi qu'il en soit (11),
Que l'on fasse l'ouffrande ;
Puisque cela si fort li plaît (12),

(1) Pron. *pou moué.*
(2) *Faire le délicat et blond* est passé en proverbe dans le dialecte blaisois.
(3) Pron. *Crégnée.*
(4) *Aga* signifie *certes, vraiment, assurément : Oui aga, nenni aga.*
(5) Pron. *Jean-nette* ou *Jean-neutte.*
(6) Pron. *réezon.*
(7) Pron. *préete.*
(8) Pron. *petéete.*
(9) Pron. *tu gli ferée.*
(10) Pron. *méete.*
(11) Pron. *I veut — quoué qui n'en soué.*
(12) Pron. *Pique cela si fourt gli plée.* — *Cela* est inusité aujourd'hui.

Faisons ce qu'il commande (1) ;
Pour moi, j'ouffre sans regret (2)
Ce que j'ai de ferlande. } (*Bis.*)

Madame Louise prend chemin
Aveuc noute assemblée,
Appourtant soucisse et boudin
Et vin blanc de l'année,
Et pis j'irons sans chagrin
Honorer l'accouchée (3). } (*Bis.*)

Quand je serons arrivés-là,
Je ferons la priéze,
Chacun de nous haranguera
Et l'Enfant et la méze;
Pour nous, en cet état-là,
Je sons prêts à tout faize (4). } (*Bis.*)

(1) Pron. *c'qu'i coumande.*
(2) Pron. *pou moué — regré.*
(3) Pron. *assembleue, anneue, accoucheue.*
(4) Pron. *prée, — priéeze* ou *peuriéeze, mééze, féeze.*

Je donne aux pages suivantes un échantillon de deux dialectes voisins du dialecte blaisois, le percheron et le manceau.

DIALECTE PERCHERON.

Lao Guernaoude é l'Beu.

Ein jou, neun'jun' Guernaoude,
Ou pû grouss' com ein eu,
Vut neun beu
Si pôrri graes, si tan dodeu
Qu'i n-ein fsion vramein ptî sao blaoude :
C'éta neun meingé du bon Guieu.

Aou coup (i féllion qu'o feût saoule),
Aou coup, lao vlao qu'o s'tervaillain,
Qu'o s'einflain, qu'o s'eintribouillain ;
Jémais n-aon ao rein veu d'pu droule.

— « J'sis ben grouss' com li, » qu'o fsion,
« Pu grouss'... » — « Pâ co, créeture, »
Liée roponnut d-dein lao vaerdure
Neun'pu vieul' Guernaoud' qui guinchion.
— « M'y vlao. » — « Pâ co. « — La foutu béte
N-ein feit tan é tan ao sao téte
Qu'o finit pa s'rump'tout' lao piau,
S'kervit lao pans', é chut dein l'iau.

Trebein qui v'lion maignai lao pleume
Frain miéx, com mai, d'batti l'eincleume.
J'n'ein son pa loun, ma çao n'fson rein :
Aou mains c' quo j' fom, aj eul fom bein.

(Pierre Genty. — Les Œuvres poétiques en patois percheron de P. Genty, maréchal-ferrant, 1770-1821, Paris, Aubry, 1863, pag. 27).

LA MÊME FABLE EN DIALECTE BLAISOIS.

La Guernouille et l'Beu.

In jou, eun'jeun'Guernouille,
Ou pus grouss' coum' eun œu,
Voué in beu
Si pourri gras, si teulement dodeu
Qu'il en fesé vrament peuté sa bioûde ·
C'été in mangé du bon Guieu.

T'ta coup (fallé ben qu'a seit soûle),
T'ta coup la v'là qu'a s'travaillé,
Qu'a s'anflé, é qu'a s'tribouillé;
Jamée on n'a ren veu de pus droûle.

— « J'sis ben grouss' coum' li, » qu'a f'sé,
« Pus grouss'... » — « Pâ coûr', créyateuse, »
Gli a répons d'dans la vardeuze
Eun' pus vieul' Guernouille qui s'moqué.
— « M'y v'là. » — « Pâ coûr'. » La foutu béete
N'en fait tan é tan à sa téete
Qu'alle a fini pa s'romp' la piau,
S'kerver la panse, é chouéer' dans l'iau.

Coben, qui voulent magnié la pleume
F'raint mieux, coum' moué, de batt' l'encleume.
J'n'en sé pâ loûn, méc ça n'fé d'ren,
Ou moins c'que j'fé, moué, je l'fé ben.

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE

DE LA TRIPHTHONGUE EAU ET DE LA PERMUTATION DES SONS A ET E.

QUATRIÈME PARTIE

DE LA PRONONCIATION DES CONSONNES.

CINQUIÈME PARTIE

SIXIÈME PARTIE

TEXTES EN DIALECTES BLAISOIS.

ERRATA.

P. XII, lig. 2, Champollon, *lisez :* Champollion.
P. XIV, lig. 9, Plante, *lisez :* Plaute.
P. 9, lig. 30, différence, *lisez :* différence.
P. 13, lig. 6, 8, 13, Mallepage, *lisez :* Mallepaye.
P. 17, note, Jean, Lorfebvre, *lisez :* Jean Lorfebvre.
P. 24, lig. 5, *après :* suivi d'une consonne, *ajoutez :* ou d'un son mouillé.
P. 42, lig. 30, Lafontaine, *lisez :* La Fontaine.
P. 139, lig. 23, bourgignon, *lisez :* bourguignon.
P. 150, note, poules, *lisez :* poulces.
P. 169, note, Bert. aus. gr. p., *lisez :* Bert. aus gr. piés.
P. 184, lig. 3, meeme, *lisez :* méeme.
P. 185, lig. 22, a été usité jusqu'à la fin du XVIe siècle, *lisez :* était usité au XVIIe siècle.
P. 189, lig. 26, HANNISSEMENT, *lisez :* HENNISSEMENT.
P. 196, lig. 12, après : *les z'hannetons*, ajoutez : « Si d'*hazard* on m'accuse.. » (*L'Ordre* du 12 octobre 1872, cité par *le Courrier de Vaugelas* du 1er mars 1873, pag. 5, col. 1.)
P. 200, lig. 30, St Palaye, *lisez :* Ste Palaye.
P. 206, lig. 4, *terrroué*, lisez : *terroué.*
P. 216, lig. 15, *sabbat;* lisez : *sabbat,*
P. 219, lig. 2, pourc *horauli*, lisez : pour *chorauli.*
P. 226, lig. 26, *après :* cette prononciation, *ajoutez :* Elle régnait encore en 1761, d'après *Recueil Q*, p. 288, où je lis en note la ligne suivante : « On dit encore à la Cour *péteux, porteux*, etc. »

P. 256, lig. 15, *Bertangue*, lisez : *Bertangne.*
P. 260, lig. 1, de *l* en *t*, *lisez :* de *l* en *i.*
P. 270, note 2, signifie espèce, *lisez :* toute espèce.
P. 286, lig. 20, *venissem à...*, lisez : *venissem* à...
P. 286, note 1, ligne 2, longitude, *lisez :* latitudo.
P. 301, lig. 23, De Verbe... *lisez :* Des Verbes.
P. 320, lig. 15, d'Ed. d'Anglet, *lisez :* d'Edouard I, roi d'Angleterre.

IMPRIMERIE BESNIER-JOURDAIN. — LA FLÈCHE.

La Flèche, imprimerie et lithographie BESNIER-JOURDAIN.



